



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 mars 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135085003

Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes Les Reliures Caron et Létourneau Ltée (276 514,53 \$) et R.M. Leduc et cie Inc. (147 417,55 \$) (CE12 1066) pour la fourniture sur demande de service de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal jusqu'au 28 juin 2014 (Montant estimé: 423 932,07 \$)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1135085002

Conclure avec Sharp Électronique du Canada Ltée., deux ententes-cadre (Groupe 1 et 2), d'une durée de trois ans avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour l'acquisition ou la location, incluant le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs - Appel d'offres public 13-11816 (Groupe 1 6 soumissionnaires - Groupe 2 1 soumissionnaire) - (montant total estimé des ententes : 3 877 212,20 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1144670001

Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme d'au plus 140 147,63 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 116 638,69 \$ à 256 786,32 \$, taxes incluses et à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme d'au plus 81 632,25 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 68 985,00 \$ à 150 617,25 \$, taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1131887004

Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles, Direction de l'approvisionnement
- 1135331008

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (3 735 509,01 \$), Simard-Beaudry Construction inc. (434 237,58 \$), La compagnie Meloche inc. (368 793,81 \$), Bau-Val inc. (213 922,89 \$), Routek Construction inc. (45 099,52 \$) et Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. (876,34 \$) des ententes-cadres, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud servant aux travaux en régie - Appel d'offres public no 14-13220 (8 soumissionnaires) - (Montant total estimé des ententes: 4 798 438,74 \$, taxes incluses)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 mars 2014, 8 h 30, à l'article 20.013

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information, Direction - 1142414001

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 mars 2014, 8 h 30, à l'article 20.008

20.008 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822065

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 1 555 377,26 \$ (contrat: 1 458 877,26 \$ + incidences: 96 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 231501 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1143759002

Accorder un contrat à Construction S. Forget Inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur des conduites d'eau secondaires - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 499 007,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10140 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822014

Accorder un contrat au Groupe Hexagone, s.e.c., pour des travaux de voirie, d'une conduite d'eau principale, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade. Arrondissements: Rosemont-La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 5 418 685,64 \$ (contrat: 4 834 685,64 \$ + incidences: 584 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 222503 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CM Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1146441001

Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc., pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 222 846,27 \$ - Appel d'offres public VMP-14-004 - (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1144933001

Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.013 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1143759001

Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont - Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.014 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334005

Accorder un contrat à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin - Dépense totale: 17 925 353,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.015 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1141009001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.016 Contrat de construction

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1143751002

Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (13-6548) (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Dossier déjà inscrit à la séance du 12 mars 2014, 8 h 30, à l'article 20.024

20.017 Contrat de services professionnels

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1143501001

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 mars 2014, 8 h 30, à l'article 20.025

20.018 Contrat de services professionnels

CG Sécurité incendie de Montréal , Direction - 1133980002

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation à ICO Technologies inc., pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgence pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12685 (1 seul soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration - Agglomération

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.019 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1140185002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau Inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection du réseau d'urgence et le remplacement des groupes électrogènes du Jardin botanique projet # JAR-2012-12 pour une somme maximale de 174 532,05 \$, (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #13-13288 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.020 Contrat de services professionnels

CM Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1144551004

Autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal / Approuver les avenants modifiant la convention intervenue entre la Ville et Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480) majorant ainsi pour une seconde fois le contrat initial de 20 %, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses

20.021 Contrat de services professionnels

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1133246001

Autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet du site Outremont / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants S.M. Inc. (CE12 0045), majorant ainsi le montant total de la convention de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 mars 2014, 8 h 30, à l'article 20.008

20.022 Entente

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1130890006

Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128)

20.023 Entente

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1144565002

Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 10, rue Sunnydale, utilisé pour la caserne de pompiers no 61 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) - Dépense totale : 1 150 200 \$ (non taxable)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.024 Immeuble - Servitude

CE Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement - 1133022020

Approuver le projet d'acte de réduction de l'assiette de servitude inscrite dans l'acte de servitude d'utilités publiques du 27 mai 1987, publié sous le numéro 3 877 603, sur une partie du lot numéro 3 558 707 du cadastre du Québec, réduction à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat des copropriétaires Le Saint-Louis (7711-7721), propriétaire dudit lot dans l'arrondissement de Saint-Léonard

20.025 Obligations contractuelles

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1145249001

Résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.026 Subvention - Contribution financière

CE Capital humain et des communications , Dotation main d'oeuvre et rémunération des cadres - 1130859001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500 \$ au Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin d'organiser et coordonner la soirée de reconnaissance "Mon parcours, ma carrière" dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi et de la Semaine québécoise des personnes handicapées

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.027 Subvention - Contribution financière

CE Sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1140741001

Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) dans le cadre de la tenue à Montréal du 46e congrès annuel de l'ACSIQ du 17 au 20 mai 2014

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.028 Subvention - Contribution financière

CE Sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1140741002

Accorder une contribution financière de 10 000 \$ et verser cette contribution au compte «Groupe Haïti école Mark Bourque» de la Caisse Desjardins du réseau municipal pour le projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque située à Debussy à Haïti qui sera réalisé par une équipe de pompiers de Montréal en mission humanitaire du 9 au 30 avril 2014

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie, Direction des sports et de l'activité physique - 1135848002

Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 175 000 \$ pour les années 2014 et 2015 à la Fédération de soccer du Québec, dans le cadre de l'organisation des coupes du monde féminines de la FIFA / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie, Direction de la diversité sociale - 1135066008

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'île pour la réalisation du projet « Heures de devoirs », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MESS 2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1146352003

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 20 au 22 mars 2014, au Stade Uniprix, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.032 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1144069002

(AJOUT) Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur Streit (Central no.3), un espace d'entrepôt situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution. Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2023 - Dépense totale pour le terme 7 829 186,03 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.033 Immeuble - Location

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1144069004

(AJOUT) Approuver le bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalf inc., pour une période de 9 ans et 1 mois, à compter du 1er avril 2014, un espace situé au 12e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe, d'une superficie d'environ 725,02 m², à des besoins administratifs pour un loyer total de 2 117 241,82 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.034 Subvention - Contribution financière

CE Technologies de l'information , Direction - 1140149001

(AJOUT) Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 7 500 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. afin de soutenir l'organisation du Tournoi hackaton des données ouvertes qui aura lieu les 22, 23 et 29 mars 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1144152001

Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin de permettre le branchement de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1140455001

Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage ainsi que le procès-verbal de bornage, impliquant les limites de propriété communes des lots 2 872 476 et 2 872 477 avec le lot 1 284 395 étant une partie de la rue Wolfe, le lot 1 284 399 étant une partie du boulevard René-Lévesque Est et le lot 1 284 594 étant une partie de l'avenue Papineau, tous du cadastre du Québec dans l'arrondissement Ville-Marie

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1141658001

Formaliser le droit d'usage par la Ville de Montréal de la dénomination «TAZ» pour désigner l'immeuble situé au 8931 avenue Papineau à Montréal

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1142622004

Créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de corriger le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Direction du greffe - 1143430004

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2014

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Direction générale , Direction du greffe - 1143430005

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2014

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.007 Administration - Nomination de membres

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1144784001

Nommer M. Jean-Robert Choquet et Mme Manon Gauthier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter du 27 mars 2014

30.008 Administration - Nomination de membres

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1144320001

Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil d'agglomération à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 231.6 de la Charte de la Ville de Montréal

30.009 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Finances , Direction Planification stratégique - 1142662001

Ajuster les budgets du PTI 2014-2016 afin de refléter le remboursement par le gouvernement du Québec de 62,8 % de la TVQ payée sur l'acquisition de biens et services

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Finances , Direction Planification stratégique - 1145337003

Autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.011 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Finances , Direction Planification stratégique - 1145337001

Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil municipal afin d'ajouter à la programmation 2 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire du PTI 2014-2016

30.012 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Finances , Direction Planification stratégique - 1145337002

Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.013 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1136074005

Autoriser un virement budgétaire de 84 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) vers le PTI de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux de palets (shuffleboard) au parc Saint-Alphonse

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture des sports des loisirs des parcs et du développement social - 1131262006

Autoriser un virement budgétaire de 30 380 \$ du Programme Municipalité Amies des Aînées vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'acquisition de mobilier urbain au parc Lahaie

30.015 Nomination / Désignation d'élus

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1141637001

Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette

30.016 Nomination / Désignation d'élus

CG Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe - 1145265008

Nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1146185001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) »

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.002 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal , Direction - 1136213003

Approuver le règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet «Migration Windows & Office»

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 mars 2014, 8 h 30, à l'article 40.001

40.003 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal , Direction - 1146213001

Approuver le règlement R-146 autorisant un emprunt de 24 118 831 \$ pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 5 mars 2014, 8 h 30, à l'article 40.002

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Conseil Interculturel , Direction - 1136467002

Déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 11 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 60.001

Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 60.003

60.002 Dépôt

CG Direction générale , Direction du greffe - 1141711001

Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale : Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131887004 - Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses (Fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624007

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143759001 - Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Outremont - Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334005 - Accorder un contrat à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin - Dépense totale: 17 925 353,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.014

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.015

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	29
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	26

CE : 10.002
2014/03/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2014/03/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2014/03/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1135085003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes Les Reliures Caron et Létourneau Ltée (276 514.53 \$) et R.M. Leduc et cie Inc. (147 417.55 \$) (CE12 1066) pour la fourniture sur demande de service de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal jusqu'au 28 juin 2014.(Montant estimé: 423 932.07 \$).

Il est recommandé:

1. Au Comité exécutif :

D'accorder à la firme R.M. Leduc et cie Inc. pour une période additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, la prolongation de l'entente-cadre pour les services sur demande de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12979 (CE12 1066).

2. Au Conseil municipal :

D'accorder à la firme Les Reliures Caron et Létourneau Ltée., la prolongation de l'entente-cadre pour une période de 12 mois, et ce jusqu'au 28 juin 2014, pour les services sur demande de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-12979 (CE12 1066).

D'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-03-06 09:26

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135085003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes Les Reliures Caron et Létourneau Ltée (276 514.53 \$) et R.M. Leduc et cie Inc. (147 417.55 \$) (CE12 1066) pour la fourniture sur demande de service de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal jusqu'au 28 juin 2014.(Montant estimé: 423 932.07 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Deux ententes - cadres collectives ont été émises par la Direction de l'approvisionnement pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents. Ces ententes permettent aux bibliothèques de la Ville de Montréal de solidifier les livres ou périodiques, ce qui prolonge la durée de vie de ces documents. Les coûts de chaque type de reliure de documents demeureront les mêmes que ceux soumissionnés le 9 mai 2012, sans aucune majoration. Le présent dossier a donc pour objet de se prévaloir de l'option de prolongation des ententes aux mêmes termes et conditions.

Les ententes d'approvisionnement avec les firmes Les Reliures Caron et Létourneau Ltée et R.M. Leduc et cie inc., dans le cadre de l'appel d'offres 12-11979 sont arrivées à échéance le 28 juin 2013. Cet appel d'offres incluait une clause permettant à la Ville de prolonger l'entente pour une année additionnelle. Les firmes Les Reliures Caron et Létourneau Ltée et R.M. Leduc et Cie Inc. ont confirmé leur intérêt par écrit, les lettres se retrouvant en pièces jointes.

Bilan des ententes au 28 juin 2013:

Reliure Caron et Létourneau: 237 611.95\$ (montant octroyé pour 1 an: 276 514.53\$)
 R.M. Leduc et Cie Inc.: 148 228.89\$ (montant octroyé pour 1 an: 147 417.55\$)

L'article 5 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 12 -11979 porte sur la prolongation du contrat:

"Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire dans les 60 jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 12 mois, pour un maximum

de 1 prolongation. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres."

Les adjudicataires ont confirmé l'acceptation de prolongation de contrat dans les délais et selon les termes prévus au contrat. Toutefois, l'agent responsable du dossier n'a pu effectuer les demandes de prolongation dans les délais usuels pour des raisons hors de son contrôle. Une entente de gré à gré a été émise à chaque adjudicataire, selon les mêmes conditions, pour assurer les services plus urgents durant cette période. Des achats hors de cette entente, pourraient avoir été effectués par les unités d'affaires pour d'autres types de biens vendus par ces firmes. Un nouvel appel d'offres public 14-13482 est présentement sur le marché en vue d'assurer les services à compter de la fin juin 2014.

Ainsi, cette prolongation sera effective à compter de la date entérinée par les instances de la Ville, pour se terminer le 28 juin 2014, selon les mêmes termes et conditions que les soumissions présentées le 9 mai 2012 dans le cadre de l'appel d'offres 12 -11979.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1066 en date du 27 juin 2012- Conclure 2 ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois assorties d'une option de prolongation de 12 mois additionnels pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents (Reliure Caron et Létourneau ltée: 276 514.53 \$ et Reliure Leduc et cie: 147 417.55 \$) - appel d'offres public 12-11979 (3 soum.)
CM11 0494 en date du 21 juin 2011 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois pour la fourniture d'un service de reliure de documents (Atelier de Reliure M. A. Bolduc: 221 760.99 \$ et Les Reliures Caron et Létourneau ltée: 263 890.57 \$) - appel d'offres public 11-11569 (2 soum.).

CM07 0742 en date du 26 novembre 2007 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture d'un service de reliure de documents (Reliure Leduc inc.: 670 407.73 \$ et Atelier de Reliure La Renaissance: 37 603.50 \$) - appel d'offres public 07-10448 (3 soum.).

DESCRIPTION

Prolongation des ententes pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents. Cette prolongation permettra de répondre aux besoins des bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

A la suite de l'adoption de la résolution, les ententes actuelles seront prolongées jusqu'au 28 juin 2014 aux mêmes termes et conditions.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'important chantier de restructuration des activités d'approvisionnement à la Ville, le regroupement des besoins des services corporatifs et des arrondissements a été un sujet soulevé comme étant une piste d'économie pour la Ville.

Le renouvellement des ententes - cadres de reliure est essentiel afin d'assurer la préservation des documents achetés pour les bibliothèques de Montréal.

De plus, la prolongation de ces ententes permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en bénéficiant des prix obtenus lors de l'appel d'offres 12 -11979 (variation globale à la baisse de 8%). L'économie potentielle selon les quantités prévisionnelles sur une période supplémentaire de douze (12) mois sera d'une valeur de 37 796.59 \$ incluant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation du présent contrat garantit à la Ville des prix identiques à ceux établis en 2012. Les prix unitaires obtenus pour l'appel d'offres 12-11979 présentaient une économie de 8% par rapport au dossier antérieur.

Firmes	Montant octroyé (TTI) 1 année	Montant de la prolongation (TTI) pour ce GDD	Total (TTI) pour les 2 années
Reliure Caron et Létourneau	276 514.53 \$	276 514.53 \$	553 029.06 \$
R.M. Leduc et cie inc.	147 417.55 \$	147 417.55 \$	294 835.10 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reliure et la protection des livres visent la prolongation de la vie utile des documents. Les cartons et papiers utilisés sont des produits en majorité recyclés et de couleur naturelle donc sans utilisation de produit chimique pour leur traitement. Les surplus et excédents de papier ou de carton sont envoyés au recyclage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement des ententes alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande de services de reliure de documents en obligeant la négociation à la pièce, en plus de ne pas faire bénéficier des économies de volumes à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Modification des ententes 757151 et 757448.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Brigitte RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-12-17

Danielle CHAURET
C/s ress.materielles



Dossier # : 1135085002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure avec Sharp Électronique du Canada Ltée., deux ententes-cadre d'une durée de trois ans avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour l'achat, la location (Groupe 1) et le service d'entretien (Groupe 2), d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs sur demande - Appel d'offres public 13-11816 - 6 soumissionnaires conformes groupe 1- montant estimé à 3 350 557,48 \$ et 1 soumissionnaire conforme groupe 2 - montant estimé à 526 654,72 \$.

Il est recommandé :

1. Pour le groupe 1, de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions neufs (achat, location, et service d'entretien);
2. d'accorder à **Sharp Électronique du Canada Ltée**, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **13-11816** et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé :

1. Pour le groupe 2, de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans avec les options de prolongation, pour les services sur demande d'un contrat d'entretien pour les équipements d'impression multifonctions Sharp acquis par la Ville de Montréal seulement;

2. d'accorder au seul soumissionnaire Sharp Électronique du Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le groupe 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **13-11816** et au tableau de prix reçus;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-26 08:06

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135085002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure avec Sharp Électronique du Canada Ltée., deux ententes-cadre d'une durée de trois ans avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour l'achat, la location (Groupe 1) et le service d'entretien (Groupe 2), d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs sur demande - Appel d'offres public 13-11816 - 6 soumissionnaires conformes groupe 1- montant estimé à 3 350 557,48 \$ et 1 soumissionnaire conforme groupe 2 - montant estimé à 526 654,72 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente-cadre collective pour la fourniture sur demande d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs, en vigueur depuis le 1er octobre 2007 initialement avec la firme Mc Copier, puis cédée en 2009 à Sharp Électronique du Canada Ltée a pris fin le 30 septembre 2013.

Les achats d'appareils ont été effectués dans le système d'exploitation SIMON. Les frais de location, les coûts/copies (locations et achats) font partie d'une facturation périodique qui est hors système (SIMON). Ces acquisitions ont été échelonnées au fur et à mesure que les besoins étaient à combler, sur toute la durée de l'entente. Pour cette raison, le bilan de la dernière entente ne peut être fourni avec précision car l'on ne dispose pas de toutes les informations.

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement de l'appel d'offres public (13-11816) dans le but de conclure des ententes-cadres collectives regroupant les besoins de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal et des villes reconstituées.

Il y a eu publication dans le site SÉAO et dans La Presse le 26 août 2013. Le délai de réception des soumissions a été de 66 jours, soit du 25 septembre au 30 octobre 2013.

La période de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, neuf (9) addenda ont été publiés sur SÉAO:

Addenda	Date d'émission	Sens et portée de l'addenda	Délai de dépôt de soumission
1	9 sept 2013	Réponses aux questions des soumissionnaires et révision à la baisse de la garantie d'exécution, permettant d'ouvrir le marché à plus de soumissionnaires.	17 jours
2	10 sept 2013	Réponse à la question d'un soumissionnaire, aucune modification au devis apportée	16 jours
3	16 sept 2013	Report du dépôt de soumission au 9 oct. à la demande d'un soumissionnaire et réponses aux questions reçues, permettant d'ouvrir le marché à plus de soumissionnaires.	24 jours
4	20 sept 2013	Réponse aux questions des soumissionnaires et correction du bordereau de prix.	20 jours
5	24 sept 2013	Réponse aux questions des soumissionnaires, précisions apportées aux réponses déjà données.	16 jours
6	30 sept 2013	Report du dépôt de soumission au 16 octobre 2013, annonce qu'un autre addenda sera émis.	17 jours
7	1 oct 2013	Modification du bordereau de prix, permettant à plus de soumissionnaires de déposer une offre.	16 jours
8	10 oct 2013	Report du dépôt de soumission au 30 octobre 2013, modifications apportées au devis d'appel d'offres permettant à plus de soumissionnaires de déposer une offre.	21 jours
9	23 oct 2013	Modification mineure apportée au devis technique à la demande d'un soumissionnaire.	8 jours

Le présent dossier a pour objet de conclure deux ententes-cadres pour chaque groupe faisant partie de l'appel d'offres 13-11816 avec la firme Sharp Électronique du Canada ltée, pour l'achat, la location et le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

D'une durée de trente-six (36) mois, ou selon les options de prolongations autorisées, selon les mêmes termes et conditions.

Les montants estimés sont de 3 350 557.48 \$ pour le groupe 1 et de 526 654.72 \$ pour le groupe 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07-0321 du 30 août 2007 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Mc Copier Canada inc. pour la fourniture sur demande d'équipements d'impressions multifonctions - appel d'offres public 07-10357 (9 soum.) (Montant de l'offre: 5,931,436.91 \$)

CE09 0137 du 4 février 2009 - Autoriser la cession de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande d'équipements d'impressions multifonctions, conclue avec McCopier Canada inc. (CG07-0321) en faveur de la firme Sharp Électronique du Canada ltée pour compléter la durée initiale de l'entente de 60 mois, et ce, jusqu'au 30 septembre 2012 selon les mêmes termes et conditions.

CG11 0443 du 10 janvier 2012 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Sharp Électronique du Canada Ltée (CG07-0321) pour la fourniture sur demande d'équipements d'impressions multifonctions, pour une période de 12 mois, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013.

DESCRIPTION

L'appel d'offres 13-11816 prévoit pour chaque groupe, un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

Groupe 1:

L'acquisition d'appareils multifonctions neufs, monochromes et couleurs, de différents formats, différentes options et capacités d'impressions. Une unité d'affaires pourra acquérir chaque appareil, selon la date de son choix durant toute la période couverte par le contrat, soit 36 mois ou selon les options de prolongations approuvées. L'adjudicataire devra en tout temps offrir à la Ville, des équipements à la fine pointe de la technologie.

L'appareil sera soit acheté ou loué (bail de 60 mois) avec une option d'achat en fin de bail.

En sus du coût d'achat ou de location, les coûts/copie de l'appareil comprendront pour une période de 5 ans, un service d'entretien complet incluant les entretiens préventifs, les entretiens curatifs et les encres (broches et papier exclus).

Les quantités totales estimées pour l'acquisition de nouveaux appareils sont de 400 appareils, réparties sur toute la durée du contrat de 36 mois.

Ce groupe comprend également la location à court terme d'appareils (ex : pour la période des élections).

Groupe 2:

Le contrat d'entretien sera pour les multifonctions Sharp, achetés ou rachetés en fin de période de location, par les unités d'affaires de la Ville seulement et dont la garantie d'entretien sera arrivée à échéance. Il a été instauré pour les appareils de plus de 5 ans d'âge pour optimiser leur durée de vie utile estimée pour la Ville, à environ 10 ans ou 1,5 à 2,000,000 de copies.

Les coûts/copie comprendront un service d'entretien complet incluant les entretiens préventifs, curatifs et les encres (papier et broches exclus). Ce contrat d'entretien pourra couvrir les 6^e, 7^e, 8^e et 9^e années d'utilisation de l'appareil, au choix de l'unité d'affaires.

Au 31 mars 2013, 644 appareils Sharp étaient en fonction à la Ville de Montréal, dont certains ont 6 ans d'âge. Les annexes fournies dans le devis d'appel d'offres 13-11816 permettent de déterminer l'âge des appareils et leurs nombres de copies produites respectives.

Dans le cadre de cette entente, le fournisseur doit fournir à l'ensemble de la Ville, les biens et services requis au devis pour une période de 3 ans à compter de la date d'émission de l'entente, ou selon les options de prolongations approuvées.

Les quantités exprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'ententes contractuelles.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du chantier de restructuration des activités d'approvisionnement à la Ville, le regroupement des besoins des unités d'affaires de la Ville a été un sujet soulevé comme étant une piste d'économie pour la Ville.

La Direction de l'approvisionnement, le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont entrepris la rédaction du devis afin de répondre aux différents besoins des utilisateurs. L'intervention de ces deux services a été demandée pour ce dossier.

Groupe 1: Acquisition de nouveaux appareils

L'estimation des prix des produits similaires à ceux demandés dans l'appel d'offres a été réalisée en tenant compte de l'écart de -22 % par rapport à ceux de 2007, des indices de Statistiques Canada; IPI (produits informatiques et électroniques) et de l'indice des prix de services de location à bail machine de bureau (photocopieur).

De nouvelles configurations ont été demandées dans l'appel d'offres (modèles de table occupant moins d'espace, modèles plus performants). Le facteur de compétitivité entre fournisseurs, le volume d'achat, et le service d'entretien n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des prix de ces modèles.

L'écart favorable de 17 % entre l'estimation et le montant soumissionné, peut s'expliquer en partie par la forte compétition due à l'introduction sur le marché de nouveaux joueurs. L'offre de produits grand public (imprimantes de groupe de type impression, numérisation, fax), venant concurrencer le marché des appareils multifonctions. Selon les informations obtenues, il y a une guerre de prix entre compétiteurs tels que Toshiba et Sharp.

Soumissions conformes	Total Groupe 1	Total Groupe 1 avec taxes
Sharp Électronique du Canada Ltée.	2 914 161,76 \$	3 350 557,48 \$
Système de bureau Conex (Toshiba)	3 053 222,23 \$	3 510 442,26 \$
Copicom	3 356 412,22 \$	3 859 034,95 \$
CPU Service	3 843 840,59 \$	4 419 455,71 \$
Ricoh	4 035 422,97 \$	4 639 727,56 \$
Solutions d'affaires Konika Minolta	6 272 332,62 \$	7 211 614,43 \$
Coût moyen des soumissions reçues (Total du coût des soumissions reçues conformes / nombre de soumissions)	3 912 565,40 \$	4 498 472,07 \$
Dernière estimation réalisée groupe 1 (\$)	3 516 493,08 \$	4 043 087,92 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (Prix de l'adjudicataire – estimation) groupe 1	(602 331,32) \$	(692 530,44) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)		
$((\text{Prix de l'adjudicataire} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-17,13%	-17,13%
Écart entre la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note – adjudicataire)	139 060,47 \$	159 884,78 \$
Écart entre la 2ème meilleure note et l'adjudicataire (%)		
$((\text{2ème meilleure note} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	5%	5%

Groupe 2: Contrat d'entretien des appareils Sharp de 5 ans et plus, acquis par la Ville et dont le service d'entretien est arrivé à échéance.

Des visites ont été effectuées du 2 au 25 mai 2012, avec les intervenants des services TI et du SPVM. Elles ont permis de valider que Xerox, Ricoh, Sharp, Pitney Bowes, Lexmark, Konica Minolta et Hewlett Packard pouvaient effectuer des contrats d'entretien complets par des techniciens certifiés et pour des appareils multifonctions autres que leur marque respective. Les pièces de remplacement demandées dans le devis technique peuvent être soit des pièces neuves d'origine, des pièces génériques ou des pièces réusinées en bonne condition et compatibles avec les multifonctions Sharp.

Les coûts/copies les plus élevés de l'entente précédente ont été utilisés pour notre estimation, ce qui représente une hausse globale de 5%.

Une seule soumission conforme a été déposée. Aucune comparaison ne peut être faite par rapport à l'ancien contrat, car il n'y a jamais eu d'entente pour ces services.

Soumissions conformes	Total Groupe 2	Total Groupe 2 avec taxes
Sharp Électronique du Canada Ltée.	458 060,20 \$	526 654,72 \$
Coût moyen des soumissions reçues (Total du coût des soumissions reçues conformes / nombre de soumissions)	458 060,20 \$	526 654,72 \$
Dernière estimation réalisée groupe 2 (\$)	546 896,00 \$	628 793,68 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (Prix de l'adjudicataire – estimation) groupe 2	(88 835,80) \$	(102 138,96) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((Prix de l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	-16,24%	-16,24%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable pour ce dossier, s'élevant à 4,671,881.60 \$ avec taxes pour les 2 groupes, pour une période de 3 ans.

Pour le groupe 2, les prix sont restés sensiblement les mêmes que ceux de l'entente précédente (produits neufs).

Il est difficile d'obtenir un degré de précision plus élevé en raison de l'absence de dossiers comparatifs sur lesquels se baser. Ils ne comportent pas les mêmes clauses contractuelles, ni les mêmes options ou volumes de copies par appareil. De plus, les territoires à desservir influent sur les coûts et les délais de service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les acquisitions seront effectuées sur demande, au fur et à mesure des besoins. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat, le présent contrat pourra être prolongé selon les options de prolongations exercées, selon les mêmes termes et devra respecter l'intégralité du présent appel d'offres.

Les prix inscrits au bordereau de soumission incluent les écofrais, les surcharges de carburant et les frais de livraison. Les prix ne pourront être ajustés que s'il y a hausse des écofrais. À la fin du contrat, les équipements en location et ceux achetés en vertu de cette entente et ayant atteints leur fin de vie utile seront repris sans frais par l'adjudicataire.

Voir dans les pièces jointes, le tableau de comparaison des coûts pour les équipements similaires à ceux de l'entente précédente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire s'engage à reprendre les équipements achetés en vertu de cette entente, qui sont en fin de vie, sans frais et à en disposer de manière écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de ce sommaire aurait comme impact:

- Que la Ville de Montréal ne pourrait bénéficier d'une entente-cadre collective pour ces biens et services afin d'alléger le processus d'approvisionnement en évitant la négociation à la pièce;
- Que la Ville de Montréal ne pourrait bénéficier d'économies de volume;
- Le manque d'homogénéité des équipements engendrerait un surcroît de travail pour les unités d'affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication "Info-achats" sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront disponibles sur le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres, suite à l'adoption de la résolution par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Affaires corporatives - Direction de l'approvisionnement **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

Appel d'offres no 13-11816

Titre : ACHAT, LOCATION ET SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS D'IMPRESSION MULTIFONCTIONS MONOCHROMES ET COULEURS SUR DEMANDE

Date de lancement : 26 août 2013

Date d'ouverture : 30 octobre 2013

Preneurs du cahier des charges (17):

Canon Canada inc. Division des Solutions d'affaires

Compugen inc.

Copicom solutions inc.

CPU Design inc.

Delcom solutions d'affaires Ricoh (Copiscope inc.)

Hewlett-Packard Canada et Cie

IDS inc.

Informatique ProContact inc.

Lexmark Canada

OfficeMax Grand & Toy

Pitney Bowes inc.

Ricoh Canada inc.

Sharp Électronique du Canada Itée

Solutions d'affaires Konica Minolta (Montréal) inc.

Technologies Metafore inc.

Toshiba Solution d'affaire - Québec (Solutions d'affaires Conex inc.)

Xerox

Soumissionnaires - Groupe 1 (6):

Copicom solutions inc.

CPU Design inc.

Ricoh Canada inc.

Sharp Électronique du Canada Ltée

Solutions d'affaires Konica Minolta (Montréal) inc.

Toshiba Solution d'affaire - Québec (Solutions d'affaires Conex inc.)

Soumissionnaire - Groupe 2 (1) :

Sharp Électronique du Canada Ltée

Voici les raisons de non-dépôt de soumissions des preneurs du cahier charges (2) :

- Produits offerts à forte valeur qualitative, difficulté d'être compétitif en matière de prix.
- Difficulté de se positionner de manière compétitive relativement aux prix des services.

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors des vérifications administratives des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Sharp Électronique du Canada Ltée, ne possède pas d'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), il n'était toutefois pas requis de la détenir dans le cadre de ce contrat. Cette firme ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que les actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle. Ces vérifications ont été effectuées le 30 janvier 2014.

L'offre de la firme Sharp électronique du Canada Ltée, a été jugée conforme administrativement et techniquement pour les 2 groupes. L'évaluation technique ayant été finalisée le 30 janvier 2014 par les 2 services intervenants (STI et SPVM).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Évaluation budgétaire: voir pièces jointes**Tableaux de prix : voir pièces jointes****Remarques :****Montants approximatifs des ententes:**

Groupe 1: 2 914 161,76 \$ + TPS (5 %) 145 708,09 \$ + TVQ (9,975 %) 290 687.64 \$ = 3 350 557,48 \$

Groupe 2: 458 060,20 \$ + TPS (5 %) 22 903,01 \$ + TVQ (9,975 %) 45 691,51 \$ =

526 654,72 \$

Adjudicataire recommandé:

L'adjudicataire recommandé, **Sharp Électronique du Canada Itée**, est le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1 et le seul soumissionnaire conforme pour le groupe 2.

Il est donc recommandé d'accorder les contrats pour le **groupe 1**, au montant approximatif de **3 350 557,48 \$**, et pour le **groupe 2**, au montant approximatif de **526 654,72 \$** à **Sharp Électronique du Canada Itée**, pour l'achat, la location et le service d'entretien d'équipements d'impression multifonctions monochromes et couleurs sur demande, le tout conformément à l'appel d'offres no 13-11816, pour une période de trente-six (36) mois avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, selon les mêmes termes et conditions.

Ces ententes-cadres seront valides à compter de la date de leurs émissions suite à l'adoption de la résolution du conseil d'agglomération.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relèvera du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Réginald CINEAS)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Guy CHARLAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET
C/s ress.matérielles

Le : 2014-02-12



Dossier # : 1144670001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section arénas et terrains extérieurs CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme d'au plus 140 147,63 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 116 638,69 \$ à 256 786,32 \$, taxes incluses et à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme d'au plus 81 632,25 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 68 985,00 \$ à 150 617,25 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme d'au plus 140 147,63 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 116 638,69 \$ à 256 786,32 \$, taxes incluses et à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme d'au plus de 81 632,25 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 68 985,00 \$ à 150 617,25 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Luc DENIS

Chef de division
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1144670001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division de la gestion des installations , Section arénas et terrains extérieurs CSCR
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des contrats octroyés à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme d'au plus 140 147,63 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 116 638,69 \$ à 256 786,32 \$, taxes incluses et à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme d'au plus 81 632,25 \$ taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 68 985,00 \$ à 150 617,25 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter du 1er avril 2014 jusqu'au 31 mars 2015.

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la voirie et la Division des parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont par le passé réalisé les travaux relatifs à l'entretien du site extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR). Suite au rapatriement de cette responsabilité via le règlement 08-056 au début de l'année 2013, ces activités relèvent de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la qualité de vie. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville maintient cependant certains services qui seront facturés à l'acte étant donné certains contrats déjà signés. Les activités de déneigement des stationnements et des voies d'accès et la collecte d'ordures sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin font partie de ces services.

Afin de s'assurer de la propreté, du maintien de l'offre de services pour les utilisateurs et partenaires, de l'entretien et de la bonne condition des terrains extérieurs sur le site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin, le Service de la concertation des arrondissements suite à la demande de la DSAP avait procédé à un appel d'offres public le 3 avril 2013. Les ententes conclues suite à l'appel d'offres 13-12837 seront échues le 31 mars 2014. Cet appel d'offres à deux volets incluait une clause permettant à la Ville de prolonger l'entente pour deux périodes de douze mois supplémentaires. La clause de prolongation de ces contrats est prévue à l'article no. 4 "prolongation de contrat" des clauses administratives particulières. La prolongation respecte l'intégralité des termes de l'appel d'offres car le prix,

pour la période de douze mois supplémentaires, était déjà établie au bordereau de soumission. Ainsi, la prolongation serait en vigueur à partir du 1er avril 2014 pour se terminer le 31 mars 2015. Pour la saison 2015-2016, la DSAP réévaluera le renouvellement selon la qualité des services rendus durant la saison 2014-2015.

Le présent dossier décisionnel vise à prolonger les deux contrats pour la saison 2014-2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0230 13 février 2013 Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux parcs et équipements (08-056).

CE13 0604 15 mai 2013 Accorder un contrat à l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour les services d'entretien et de réfection des terrains sportifs pour une somme de 116 638,69 \$ taxes incluses et accorder un contrat à l'entreprise À la main verte pour la fourniture de services de tonte de gazon, de verdissement et d'entretien courant pour une somme de 68 985,00 \$ taxes incluses, pour l'entretien extérieur du Complexe sportif Claude-Robillard et l'aréna Michel-Normandin, pour une période de douze mois à compter de la date d'octroi de contrat - Appel d'offres public 13-12837 - (4 soumissionnaires). Les deux contrats totalisant 185 623,69 \$ taxes incluses.

CE13 1541 25 septembre 2013 Accorder à Transport Rosemont inc., plus bas soumissionnaire conforme, du 15 octobre 2013 au 15 avril 2015, le contrat pour la fourniture de services de déneigement et d'épandage d'abrasifs et de fondants pour les sentiers piétonniers et les terrasses du Complexe sportif Claude-Robillard et de l'aréna Michel-Normandin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 286,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13069 et au tableau des prix reçus joint au rapport de la directrice.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à prolonger les deux contrats pour l'entretien des terrains extérieurs du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin pour douze mois, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les principaux travaux prévus ont été développés en fonction des besoins du site et de ce qui se faisait auparavant lorsque le service était offert par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux incluent l'entretien des terrains sportifs, la tonte de gazon, le verdissement et l'entretien ménager extérieur sur l'ensemble du site du CSCR et de l'aréna Michel-Normandin.

Ces deux contrats prévoient également la possibilité d'un renouvellement supplémentaire d'une durée d'un an chacun, au gré de la DSAP avec l'approbation de chacun des entrepreneurs. Advenant le besoin de renouveler ces contrats, la DSAP demandera l'approbation aux instances décisionnelles appropriées.

En plus des travaux initialement inclus au contrat, la DSAP désire se prévaloir de l'option de la coupe de gazon pour le terrain de balle 1, prévu au bordereau de soumission de l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.). Cette opération était auparavant exécutée par le Club de soccer Impact de Montréal. Ce dernier n'aura pas besoin de ce terrain pour ses entraînements lors de la saison estivale 2014.

JUSTIFICATION

Suite à la première année de ces contrats, la DSAP et les utilisateurs du CSCR sont en général très satisfaits des services offerts par les deux entrepreneurs. La prolongation de ces contrats permettra de continuer à offrir aux partenaires et usagers des services de qualité et des terrains sportifs sécuritaires.

Voici le détail des coûts incluant les taxes de ces contrats :

Entreprise/Année	2013	2014	Différence
1. Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	116 638,69 \$	137 334,19 \$	20 695,50 \$
2. Techniparc (9032-2454 Québec inc.) ajout option coupe de gazon du terrain de balle 1	N/A	2 813,44 \$	2 813,44 \$
Total du contrat à Techniparc (1 et 2 ci-haut)		<u>140 147,63\$</u>	<u>23 508,94\$</u>
À la Main Verte	68 985,00 \$	<u>81 632,25 \$</u>	<u>12 647,25 \$</u>
Total	185 623,69\$	221 779,88 \$	36 156,19 \$

L'écart de prix dans l'option de prolongation s'explique par les éléments suivants :

- L'an dernier une partie de ces contrats avaient été octroyée par un appel d'offres sur invitation. Les contrats de l'appel d'offres public ont été octroyés vers le 20 mai 2013. Il était exclu de ces contrats les activités d'ouverture des terrains et le ménage de printemps.
- La DSAP désire se prévaloir de l'option de la coupe de gazon du terrain de balle 1 sur le contrat l'entreprise Techniparc (9032-2454 Québec inc.).

Il est à noter que dû à des travaux probables sur le terrain de soccer-football synthétique du CSCR, du 1er juillet 2014 jusqu'au 31 octobre 2014, la DSAP a négocié des crédits qui seront appliqués par les entrepreneurs selon la durée de fermeture de ce terrain. Voici le détail de ces crédits :

- Techniparc (9032-2454 Québec inc.) : 7 997,66 \$ taxes incluses;
- À la Main Verte : 2 828,39 \$ taxes incluses;
- Total des crédits possibles : 10 826,05 \$ taxes incluses.

Il est fort possible que la DSAP reçoive ces crédits, ce qui fera diminuer la dépense totale prévue à 210 953,83 \$ si le projet de réfection du terrain de soccer-football synthétique se réalise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour ces contrats est au montant maximal de 221 779,88 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville-centre. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie et le budget proviendra du budget de fonctionnement de la Division de la gestion des installations sportives de la Direction des sports et de l'activité physique, dans le centre de responsabilité des terrains extérieurs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal, Il est prévu au contrat que l'adjudicataire remplisse un questionnaire sur la gestion environnementale expliquant les actions qui seront mises en place par son entreprise afin de favoriser la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ces contrats auraient d'importantes répercussions; l'accès et la sécurité des terrains sportifs pour la population montréalaise seraient notamment mis en péril. Il y aura également un impact négatif sur l'image de la Ville si le site n'est pas entretenu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er avril 2014

- Fin du contrat : 31 mars 2015
- Si requis, renouvellement des contrats pour la saison 2015-2016 : mars 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux procédures requises pour l'octroi d'un contrat. Ce dossier respecte également les politiques et les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Laurence THÉORÉT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario LIMPERIS
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-18

Réal TRAVERS
Chef de division - Complexe sportif Claude-Robillard



Dossier # : 1131887004

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses - Fournisseur unique.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), fournisseur unique, pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 743.33 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par François SIM MASSÉ **Le** 2014-02-19 08:19

Signataire :

François SIM MASSÉ

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1131887004

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses - Fournisseur unique.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a procédé à l'analyse de ces deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) qui datent de 1994, et ayant un kilométrage moyen de 432 000 km d'usure moteur, cette analyse nous démontre très clairement que les deux véhicules ont dépassé leur durée de vie par des coûts d'entretien particulièrement très élevés pour des véhicules de ce type, coût qui dépassent largement la valeur résiduelle du véhicule (voir analyse en pièce jointe).

Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, il y a plus de 630 bâtiments qui dépassent la portée d'une échelle de 100 pieds (30 m). Présentement, pour combler les besoins opérationnels du SIM, un des deux véhicules (le plus près), se dirige automatiquement sur les lieux de tout incendie dans un bâtiment de grande hauteur sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Depuis leurs mises en service, la disponibilité des échelles plus longues s'est avérée très utile dans plusieurs situations. À l'effet qu'une échelle aérienne de 137 pieds (42 m) peut être utilisée pour secourir les occupants d'un bâtiment de grande hauteur, pour fournir un accès aux pompiers pour combattre un incendie, pour diriger des jets de gros débit et effectuer des sauvetages en hauteur. Le 37 pieds (12 m) supplémentaire d'une échelle conventionnelle nous permet d'atteindre le 11e étage au lieu du 8e étage normalement (photo en pièce jointe).

Le SIM se doit par sa mission, d'offrir la protection adéquate à la population en s'assurant d'avoir des véhicules et des équipements conformes aux différentes normes, telles que : la *National Fire Protection Association* (NFPA) 1901, *Risk Management Services* (RMS), la Loi 430 et la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), en plus de respecter l'application de la convention collective des pompiers de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C093-01093 - 13 mai 1993

Accorder à Superior Emergency Vehicule, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, au prix total de 1 540 105,10 \$ conformément à l'appel d'offres public # 93-2022.

DESCRIPTION

Remplacement de deux véhicules de type véhicule d'élévation dont les matricules sont les suivants :

- 473 (337- 93176) année de mise en service 1994, 421 000 km usure moteur.
- 415 (337- 93175) année de mise en service 1994, 443 000 km usure moteur.

Véhicules dont la mission est de permettre aux pompiers d'exécuter des opérations de sauvetage et de travailler à l'extinction sur des bâtiments de grandes hauteurs, cela de façon sécuritaire et ainsi de limiter les dommages matériels.

La Loi sur les cités et villes prévoit que la Ville peut conclure un contrat de gré à gré «avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux, le matériel ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses aient été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la municipalité ». Les vérifications sérieuses et documentées exigées par la loi afin de confirmer l'unicité de Techno Feu inc. ont été effectuées le 14 février 2014.

JUSTIFICATION

Suite à une analyse de l'état physique et mécanique des véhicules, en respectant la norme NFPA 1901 et la recommandation du RMS, nous devons remplacer les véhicules qui ont atteint 15 années d'utilisation.

De plus, ces achats permettront d'assurer la fiabilité des véhicules, de réduire les coûts d'entretien et la durée d'immobilisation, afin de maintenir le service à la population et de respecter les lois et règlements en prévision de maintenir la flotte de véhicules opérationnels et en bon état, et ce, conformément à la politique de la Ville au chapitre du remplacement des véhicules ayant une vie utile atteinte.

Techno Feu inc. est l'unique distributeur autorisé à vendre les camions à échelle aérienne de modèle CR137 sur le territoire du Québec, comme le confirme la lettre à cet effet en pièce jointe.

Une analyse sérieuse et documentée pour démontrer l'unicité du fabricant Techno Feu inc. (E-One) en vue de l'acquisition de 2 véhicules d'élévation de 137 pi (42m), selon les besoins opérationnels du SIM, est présentée dans l'intervention de la Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux.

Le tableau des écarts pour la soumission conforme:

Soumissions conformes	Prix unitaire (avant tx)	Total pour 2 véhicules (avant tx)
Techno Feu inc. (Emergency One)	963 227.31 \$	1 926 454.62 \$
Estimation	891 900.00 \$	1 783 800.00 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$)		142 654.62 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)		8.0 %

L'écart de 8% entre le prix de la seule soumission conforme et la dernière estimation

réalisée représente une augmentation de 142 464.62 \$ pour l'acquisition des 2 véhicules d'élévation.

Lors de l'analyse comparative de la proposition de prix de Techno Feu inc. avec celui payé par d'autres villes, notamment la Ville de Laval, nous constatons que le prix proposé est compétitif en tenant compte des différentes options supplémentaires commandées.

Le prix de la proposition initiale de Techno Feu inc. qui a été négocié dans le cadre de ce contrat de gré à gré, a permis de réduire le prix de 1.61% du prix fixé en dollars américains, tel que stipulé dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le contrat de fourniture d'équipement a une valeur de plus de 2M\$ et qu'aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 20 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération. Les crédits requis, au montant de 2 265 663.48\$, pour l'acquisition de 2 véhicules d'élévation de 137pi (42 m) seront disponibles au PTI 2015 du SIM, à même le Programme de remplacement de véhicules.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les deux camions-échelles que le SIM souhaite acquérir par le présent sommaire décisionnel, sont des véhicules dits «spécialisés», qui ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SIM demeure sensible et préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en œuvre pour répondre à l'objectif «Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990» de l'orientation «Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre» du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Maintenir le service à la population;
- Réduire le temps d'immobilisation;
- Réduire les coûts d'entretien;
- Augmenter le niveau de fiabilité des véhicules;
- Respecter le schéma de couverture de risques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication ne sera faite.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début mars 2014 : commission permanente d'examen des contrats;
Fin mars 2014 : Octroi du contrat à Techno-Feu (Emergency One);
Avril 2014 : émission du bon de commande;
Mai 2014 : rencontre préconstruction;
Janvier 2015 : rencontre pré livraison;
Mars 2015 : livraison SIM;
Avril à juin 2015 : formation et installation équipements;
Juillet 2015 : mise en service.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.
Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Julie LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Jean-François LEMOINE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Suzanne DAGHER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ROBERT

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MIREAULT

Le : 2013-08-21

Chef aux operations - sim

Chef de division

**Dossier # : 1135331008**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (3 735 509,01 \$), Simard-Beaudry Construction inc. (434 237,58 \$), La compagnie Meloche inc. (368 793,81 \$), Bau-Val inc. (213 922,89 \$), Routek Construction inc. (45 099,52 \$) et Demix Construcion, une division de Holcim (Canada) inc. (876,34 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public no 14-13220 (8 soum.).(Montant total estimé des ententes: 4 798 438,74 \$)

Il est recommandé au comité exécutif:

1- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 12 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds;

2- d'accorder à Simard-Beaudry Construction inc., La compagnie Meloche inc., Bau-Val inc., Routek Construction inc. et Demix Construcion, une division de Holcim (Canada) inc. les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13220 et au tableau de prix reçus ci-joint au rapport du Directeur, le tout conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil municipal:

1- de conclure des ententes-cadres collectives d'une durée approximative de 12 mois à compter de leur émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds;

2- d'accorder à Construction DJL inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13220 et au tableau de prix reçus ci-joint au rapport du Directeur, le tout conformément aux

informations inscrites au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-02-26 08:17

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135331008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (3 735 509,01 \$), Simard-Beaudry Construction inc. (434 237,58 \$), La compagnie Meloche inc. (368 793,81 \$), Bau-Val inc. (213 922,89 \$), Routek Construction inc. (45 099,52 \$) et Demix Construcion, une division de Holcim (Canada) inc. (876,34 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public no 14-13220 (8 soum.).(Montant total estimé des ententes: 4 798 438,74 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Les mélanges d'enrobés bitumineux à chaud (asphalte chaud) sont requis pour la réfection et l'entretien des chaussées lorsque les travaux d'asphaltage sont effectués. L'objet du présent sommaire décisionnel vise à combler les besoins en 6 types de mélanges d'enrobés bitumineux à chaud (articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6) pour les travaux en régie pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ayant signifié leur participation à ce dossier. Le besoin pour l'année 2014 est estimé à environ 57 590 tonnes métriques.

L'appel d'offres public en référence au présent sommaire décisionnel (14-13220) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 6 janvier 2014 au 22 janvier 2014. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 22 mai 2014.

Les sept (7) ententes-cadres présentement en vigueur depuis le 12 avril 2013, d'une valeur globale estimée à 5 224 132,16 \$, prendront fin le 11 avril 2014 (ententes 847238, 847246, 847259, 847264, 847267, 847270 et 882034). Ces sept (7) ententes-cadres ont été consommées, globalement, à la hauteur d'environ 1 500 000,00 \$ (près de 30%) selon les dernières données disponibles.

Les arrondissements sont informés des ententes devant être renouvelées prochainement et sont sollicités par courriel lors de la préparation de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0521 - 19 juin 2012 - Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée d'environ 10 mois avec Construction DJL inc., Usine d'asphalte Montréal-Nord inc., Les Pavages Chenail inc., Bau-Val CMM, Routek Construction inc. et La compagnie Meloche inc., pour la

fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour la cueillette - Appel d'offres public 12-12124 (8 soum.)

CM12 0522 - 19 juin 2012 - Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 10 mois avec Construction DJL inc. et Usine d'Asphalte Montréal-Nord inc. pour la fourniture sur demande (livraison) d'enrobés bitumineux chauds pour épandage par profileuse - Appel d'offres public 12-12192 (6 soum.)

CM13 0245 - 5 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux - Appel d'offres public 13-12483 (8 soum.)

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de différents mélanges d'enrobés bitumineux à chaud pour les travaux en régie et décrits aux documents d'appel d'offres.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, ce regroupement utilise annuellement environ 60 000 tonnes métriques d'enrobés bitumineux à chaud pour les travaux d'asphaltage en régie. Ces prévisions sont basées sur leurs consommations antérieures et leurs besoins futurs. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par article, par arrondissement, au plus bas soumissionnaire conforme.

À titre informatif et selon le site internet de la Ville de Montréal (*Service aux citoyens-Transport et travaux publics-Info travaux-Nos secteurs d'activités-Chaussées et trottoir*), le réseau routier de la Ville de Montréal compte au total près de 5 000 km de chaussées (incluant les voies de service autoroutières) et 450 km de pistes cyclables.

De ce total, le réseau local, dont la responsabilité a été attribuée à chacun des arrondissements, compte près de 4 000 km de chaussées. Les travaux d'asphaltage s'y déroulent de la façon suivante :

- Travaux d'entretien effectués en régie par les Travaux publics des arrondissements **(en rapport avec le présent sommaire décisionnel)**, de petite envergure (nids-de-poule) et de moyenne envergure (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussée);
- Travaux de plus grande envergure (structurel), de type « clés en main », effectués par des entreprises suite à des appels d'offres lancés par les arrondissements spécifiquement pour ce genre de travaux **(le présent dossier exclut ces besoins)**.

Le réseau artériel (voies de circulation majeures) pour sa part, qui relève de la Direction des infrastructures, compte près de 1 000 km (987 km) de chaussées. Généralement, les travaux lancés par la Direction des infrastructures sont majeurs (structurels), de type "clés en mains", et effectués par des entreprises suite à des appel d'offres lancés spécifiquement pour ce genre de travaux (appel d'offres pour de l'exécution de travaux).

Dans le cadre de l'appel d'offres actuel pour l'approvisionnement d'enrobés bitumineux à chaud servant aux travaux en régie, La Direction de l'approvisionnement, en collaboration avec la Direction des infrastructures du SITE, a procédé à une mise à jour des types d'enrobés bitumineux à être utilisés par les arrondissements dans le cadre des travaux en régie. Les types d'enrobés bitumineux utilisés précédemment, tels les codes « MB et CH », ne sont plus utilisés. Ces derniers étaient extraits d'un ancien cahier des charges et devis généraux du Ministère des Transports du Québec (MTQ), qui est maintenant périmé. Les municipalités et villes importantes adoptent depuis les codes « EC, ESG et autres », selon

les dernières spécifications de la norme 4202 du MTQ pour les enrobés bitumineux à chaud, utilisés principalement pour des travaux locaux de resurfaçage, de planage-revêtement, de réfection et de coupe.

La Direction de l'approvisionnement a également mis sur pied, au printemps 2013, un comité-expert sur les enrobés bitumineux. Ce comité-expert, composé notamment de membres des travaux publics de plusieurs arrondissements, a permis de mieux comprendre les défis, les besoins et les attentes des utilisateurs en matière d'approvisionnement d'enrobés bitumineux servant aux travaux en régie.

JUSTIFICATION

Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud (asphalte chaud) pour la prochaine année suite à l'appel d'offres public 14-13220. La conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'utilisation tout en constituant des volumes économiques profitables.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue l'an dernier, on remarque une variation moyenne à la hausse de 3,81 % du prix à la tonne métrique pour les 6 types d'enrobés bitumineux à chaud visés par l'appel d'offres faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 4 773 137,14 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements et du prix moyen du marché à la tonne métrique, calculé en fonction des derniers prix payés des ententes précédentes et de leur fluctuation mensuelle selon Bitume Québec, avec une majoration de 3,26 %. Cette majoration correspond à l'évolution de l'IPI pour la catégorie des produits du pétrole et du charbon, asphalte solide (code v53434420) au cours des 10 derniers mois, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de octobre 2013, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en décembre 2013.

L'augmentation des prix payés cette année (+ 3,81 %) est très similaire à l'augmentation de l'indice des prix industriels mentionné précédemment (+ 3,26%). Les types d'enrobés bitumineux à chaud demandés par la Ville l'an passé ne sont plus les mêmes cette année, ce qui nous amène à comparer globalement des produits différents.

Les ententes comportent encore cette année une clause de fluctuation des prix basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix du bitume selon Bitume Québec, et lorsqu'une variation supérieure à plus ou moins 5 % du prix est enregistrée. L'inclusion d'une telle clause est rendue nécessaire afin d'obtenir des prix compétitifs pour ces produits. Sans une telle clause, les soumissionnaires doivent inclure une marge de sécurité dans leur structure de prix afin de se protéger des augmentations du prix du bitume.

Pour le détail des soumissions et des estimations par arrondissement, veuillez vous référer au document "Résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation 14-13220" que vous trouverez en pièces jointes.

En date du 3 mars 2014, toutes les entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections, et n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et ne sont pas rendus non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud servant aux travaux en régie, pour une période de 12 mois. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement des ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

SCARM - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 14-13220

Titre : Enrobés bitumineux

Date de lancement : 6 janvier 2014

Date d'ouverture : 22 janvier 2014

Preneurs du cahier des charges (8) :

- Construction DJL inc.
- Simard-Beaudry Construction inc.
- Pavages Métropolitain inc.(*Pavages Maska inc*)
- Bau-Val inc.
- Routek Construction inc.
- Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.
- La compagnie Meloche inc.
- Sintra inc.

Soumissionnaires (8) :

- Construction DJL inc.
- Simard-Beaudry Construction inc.
- Pavages Métropolitain inc.(*Pavages Maska inc*)
- Bau-Val inc.
- Routek Construction inc.
- Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.

- La compagnie Meloche inc.
- Usine d'asphalte Montréal-nord inc.- **(non-conforme)**

Analyse des soumissions :

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui vise uniquement la fourniture de matériaux de construction sans que des travaux soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF (selon l'avis juridique 14-000044 émis par le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière daté du 3 février 2014).

Les entreprises Routek Construction inc., Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. et La compagnie Meloche inc. détiennent une attestation de l'AMF, laquelle est fournie en pièces jointes.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par article, par arrondissement. L'adjudicataire recommandé est le plus bas soumissionnaire conforme pour un article donné dans un arrondissement.

Aux fins de désignation du ou des différents adjudicataires, la Ville détermine les plus basses soumissions conformes pour un article requis par un arrondissement en comparant le prix de l'enrobé bitumineux à la tonne métrique, en fonction de l'itinéraire le plus approprié à parcourir pour les camions de la ville pour l'aller et le retour respectivement entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du soumissionnaire, ainsi que le temps de déplacement moyen aller-retour en conditions routières réelles. De plus, le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux est ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville pour aller chercher le produit, en tenant compte également des coûts indirects tels le coût la main-d'oeuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte), ainsi que la consommation de carburant, le tout selon les dernières données compilées par la Ville de Montréal.

Le temps et la distance sont des facteurs importants à considérer dans l'approvisionnement des enrobés bitumineux, puisque le produit ne doit pas refroidir pendant le transport, sinon le produit perd de son efficacité. Il faut donc tenir compte de la distance et du temps de parcours. Il faut également tenir compte des coûts indirects tels la main d'œuvre, l'usure de l'équipement et la consommation de carburant. tous ces facteurs doivent être considérés lors de l'Adjudication des contrats.

L'approvisionnement des enrobés bitumineux à chaud consommés par les arrondissements (travaux en régie) se fait en très grande majorité par la cueillette, c'est-à-dire que ce sont les camions de la Ville qui se déplacent à l'usine du fournisseur pour se procurer le produit. Il se peut, occasionnellement, que les arrondissements se fassent livrer les enrobés bitumineux à chaud pour les travaux en régie, mais ces cas sont peu fréquents en comparaison à la cueillette du produit.

À noter que la soumission déposée par l'entreprise Usine d'asphalte Montréal-Nord inc. (*Simard-Beaudry Construction inc*) a été déclarée non-conforme puisque cette dernière n'a pas acheté le cahier des charges sur SÉAO avant le dépôt de sa soumission.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé des ententes :

Construction DJL inc.:

3 248 975,00 \$ + TPS: 162 448,75 \$ + TVQ: 324 085,26 \$ = 3 735 509,01 \$

Simard-Beaudry Construction inc.:

377 680,00 \$ + TPS: 18 884,00 \$ + TVQ: 37 673,58 \$ = 434 237,58 \$

La compagnie Meloche inc.:

320 760,00 \$ + TPS: 16 038,00 \$ + TVQ: 31 995,81 \$ = 368 793,81 \$

Bau-Val inc.:

186 060,00 \$ + TPS: 9 303,00 \$ + TVQ: 18 559,49 \$ = 213 922,49 \$

Routek Construction inc.:

39 225,50 \$ + TPS: 1 961,28 \$ + TVQ: 3 912,74 \$ = 45 099,52 \$

Demix Construcion, une division de Holcim (Canada) inc.:

762,20 \$ + TPS: 38,11 \$ + TVQ: 76,03 \$ = 876,34 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement II, section bien et services, projets majeurs; Division de l'acquisition de biens et services, collectif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-19

Richard DAGENAIS
Conseiller(ere) en approvisionnement



Dossier # : 1142414001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, (fournisseur exclusif), pour une période maximale d'un an, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 24 janvier 2014 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-02-26 06:23

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1142414001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

La consolidation des deux ordinateurs centraux Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en un seul, mis en place le 1er mars 2013 (CG12 0391) a requis une consolidation des systèmes d'exploitation et des logiciels de IBM Canada Ltée (IBM) afin d'opérer toutes les applications corporatives et de sécurité publique fonctionnant sur l'ordinateur central, les principales étant: la gestion de la cour municipale, les constats d'infraction, la taxation, la paye, les ressources humaines, l'assignation policière. Un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central, pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 a été accordé (CG13 0115).

Le système d'exploitation et les logiciels IBM sont essentiels au fonctionnement de l'ordinateur central et IBM demeure la seule firme en mesure de les offrir.

Pour assurer la continuité opérationnelle de ces applications, le Service des technologies de l'information (STI) recommande d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2015 et autoriser en conséquence une dépense maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0115 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Voici la liste des logiciels qui sont requis pour l'opération de l'ordinateur central, selon les modalités du contrat d'utilisation mensuelle (MLC) :

Type de logiciel

z/OS V1 Base
z/OS V1 RMF
z/OS V1 DFSMS dssshm
z/OS V1 DFSORT
z/OS V1 JES3
z/OS V1 SDSF
Websphere MQ for z/OS V6
Client attachement V6
COBOL for OS/390 & VM V2-Alt
CICS TS for OS/390 V1
CICS TS for z/OS V3

L'entente d'utilisation des logiciels IBM est nécessaire pour :

- être autorisé à utiliser les logiciels IBM installés sur le nouvel ordinateur central;
- obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM 24 heures par jour et 365 jours par année avec un niveau de service variable selon l'urgence de l'incident pour la Ville sur les versions supportées;
- accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- obtenir les correctifs et évolutions des logiciels, IBM étant la propriétaire exclusive;
- obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

JUSTIFICATION

IBM détient tous les droits reliés aux logiciels IBM de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre l'exploitation de l'ordinateur central et par conséquent des nombreux systèmes informatiques de la Ville qui en dépendent. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré avec IBM est l'unique option envisageable.

En respectant un préavis de 90 jours, IBM peut effectuer des changements de prix aux produits courants ou offrir de nouvelles versions à prix différents. De telles modalités contractuelles sont la norme sur le marché des logiciels IBM pour les contrats dit MLC. Le présent dossier est pour une durée d'un an puisqu'aucun escompte n'est offert par IBM sur la liste de prix qu'elle publie et il est fort probable que des modifications aux types de logiciels IBM requis soient nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs de la Ville. Par ailleurs, comme il s'agit d'un contrat mensuel, si les besoins de la Ville devaient changer et qu'un ou plusieurs des logiciels n'étaient plus utilisés, la Ville ne serait plus facturée pour ces logiciels à la suite d'un avis de 30 jours à IBM.

Des démarches de négociations avec IBM ont été menées par le STI jusqu'au 29 janvier 2014 sans permettre d'obtenir de changement à l'offre initiale d'IBM. Comme l'an passé, il n'a pas été possible d'obtenir un escompte pour la Ville, car IBM maintient ses prix égaux à un niveau national.

L'unique possibilité d'économies mise en avant par IBM est la consolidation des contrats de support logiciel en une entente de licence d'entreprise (Entreprise Licence Agreement ou ELA) sur une période de 3 ans. Toutefois une telle entente exige un engagement de la part de la Ville d'établir un seuil minimal de nouvelles acquisitions de logiciels. Puisque le STI est en évaluation de certains projets informatiques et en réévaluation de certains systèmes courants, il n'est pas possible d'évaluer le potentiel d'acquisition de logiciels IBM par la Ville.

Pour le moment, la Ville ne peut conclure d'entente autre que celle soumise par IBM et aux termes et conditions proposées par cette dernière. Ainsi, malgré le fait que les modalités de l'entente n'ont pu être négociées, le STI recommande tout de même l'octroi du contrat à IBM pour les raisons mentionnées précédemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 680 685,11 \$, répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera imputée au budget de fonctionnement 2014 du STI, Division des Technologies, section Serveurs corporatifs centraux et production automatisée pour la durée du contrat du 1er mai 2014 au 30 avril 2015.

Le tableau suivant représente une estimation* des coûts annuels des logiciels IBM pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2015 :

	2014	2015	Total
Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM	450 039,74 \$	230 645,37 \$	680 685,11 \$

*L'estimation est basée sur la proposition d'IBM plus une indexation des prix de 2,5 % basée sur l'historique contractuel.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impossible d'opérer l'ordinateur central consolidé sans le système d'exploitation et les logiciels décrits dans ce sommaire donc, la non-approbation de ce sommaire impliquerait la fermeture complète des applications corporatives de la Ville et du SPVM qui opèrent sur l'ordinateur central entraînant un arrêt de service pour les utilisateurs de ces systèmes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de la demande par le CE - 12 mars 2014;
Approbation de la demande par le CG - 27 mars 2014;
Octroi du contrat - 1er mai 2014;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LABRANCHE
Chef de section - informatique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-20

Gervais THIBAUT
Chef de division - Technologies



Dossier # : 1134822065

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 1 555 377,26 \$ (contrat: 1 458 877,26 \$ + incidences: 96 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 231501 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 555 377,26 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 877,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 231501 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822065

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Saint-Léonard. Dépense totale de 1 555 377,26 \$ (contrat: 1 458 877,26 \$ + incidences: 96 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 231501 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2006, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de promouvoir la réalisation d'une nouvelle ligne de trains de banlieue desservant l'est de Montréal et la couronne nord-est de la région métropolitaine. Ce projet empruntera les lignes ferroviaires existantes sur le territoire de la Ville de Montréal (ligne Deux-Montagnes et ligne du CN/Subdivisions Saint-Laurent et Joliette) et nécessitera la construction d'un nouveau lien ferroviaire entre la voie existante du CN à Repentigny et celle du CP à Mascouche. Elle reliera la Gare centrale à la nouvelle gare terminale de Mascouche. L'Agence métropolitaine de transport (AMT) est responsable de ce projet. La mise en service du Train de l'Est est prévue en 2014 selon le dernier échéancier de l'AMT .

Le stationnement incitatif de la gare Saint-Léonard-Montréal-Nord (secteur sud) est localisé en fond de terrain d'un projet de développement résidentiel et commercial (Faubourg Lacordaire). Pour accéder au stationnement de la gare et au Faubourg, un accès par le boulevard Lacordaire doit être ouvert. Afin de desservir ces nouvelles gares ou d'en améliorer l'accessibilité, des travaux sont parfois requis sur le réseau routier de la Ville. C'est le cas du boulevard Lacordaire qui doit être modifié aux abords de la future gare Saint-Léonard-Montréal-Nord dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Les travaux de l'AMT reliés à l'aménagement de cette gare sont presque terminés.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 21 000,000 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 5 au 28 août 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. Cependant, à la suite de l'accord du plus bas soumissionnaire conforme, elle fut prolongée pour une période de 95 jours, soit jusqu'au 31 mars 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 27 août 2013: Modifications à la formule de soumission (la quantité de l'item «Déblais» a été réduite).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CE13 0136 - Le 13 février 2013 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics requis pour la réalisation de travaux d'aménagement d'accès aux gares Saint-Léonard-Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles (Train de l'Est) (1120160003);

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001);

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'Est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT (1104933001);

CG08 0362 - 19 juin 2008 - Adoption du Plan de transport (1081053001);

CE06 0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux (1063250001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de chaussée, de feux de circulation et d'un système d'éclairage, là où

requis, dans le boulevard Lacordaire, entre le boulevard Couture et un point situé au sud du viaduc du Canadien National (Réalisation du train de l'est), dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Plus précisément, il s'agit de:

- la reconstruction et l'ouverture du mail central;
- la construction d'une voie de virage à gauche en direction nord;
- la reconstruction des trottoirs, la construction de la voie de droite (élargissement) et le planage de la chaussée existante en direction sud;
- la reconstruction du système d'éclairage;
- la construction d'un nouveau système de feux de circulation.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 176 001,42 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 13,7% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour le sous-projet # 1375005046 et de 15% pour tous les autres en raison des risques inhérents du projet tels les travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols d'excavation. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 231501 s'est déroulé du 5 au 28 août 2013. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et neuf (9) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 40% et 60%. En ce qui concerne les motifs de désistement, cinq (5) firmes ont pris les documents à des fins de sous-traitance et quatre (4) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014-2016 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans les interventions de la Direction des transports.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	1 282 875,84 \$	176 001,42 \$	1 458 877,26 \$
2	Groupe Hexagone s.e.c.	1 429 974,36 \$	193 386,33 \$	1 623 360,69 \$
3	Construction Soter	1 436 027,53 \$	193 093,23 \$	1 629 120,76 \$
4	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	1 448 064,53 \$	200 835,47 \$	1 648 900,00 \$
5	Routek Construction inc.	1 611 232,07 \$	222 282,20 \$	1 833 514,27 \$

Estimation des professionnels internes (\$)	1 286 946,56 \$	169 605,88 \$	1 456 552,44 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	1 638
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	754,60 \$ 12,3%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	374 637,01 \$
		(%)	25,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	2 324,82 \$
		(%)	0,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	164 483,43 \$
		(%)	11,3%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Les Constructions DJL inc.	1 408 944,87 \$	193 425,89 \$	1 602 370,76 \$

Veillez noter que l'Autorité des marchés financiers nous a informé le 17 septembre 2013 que Les Constructions DJL inc. a retiré sa demande d'accréditation. Par conséquent, sa soumission fut déclarée non conforme.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 2 324,82 \$ (0,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 482-2013 adopté le 15 mai 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 24 juillet 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 458 877,26 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 282 875,84 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 176 001,42

\$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 555 377,26 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 96 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 1 402 994,25 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans les interventions du Service des Finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement:

- 17,2 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 82,8 % est prévu au budget triennal de la Direction des transports.

Dans le cadre de sa planification annuelle des travaux, la Direction des transports a analysé en début d'année les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

La Division des Grands projets a révisé ses prévisions budgétaires pour le projet 40501 - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure compte tenu du fait que le report en 2014 des subventions non dépensées en provenance du protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec lui a permis de générer des disponibilités budgétaires de l'ordre de 12 000 000\$ dans le PTI 2014-2016.

Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du projet, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire au projet - 75005 - Réalisation du train de l'est d'un montant de 1 161 296,49 \$ (Net de ristourne).

Aussi, un virement budgétaire au montant de 241 697,76 \$ (Net de ristourne) provenant du projet 55845 - Programme de réfection du réseau routier artériel - vers le projet 58002 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage est requis afin de réaliser les travaux d'éclairage à l'approche de cette gare.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau de transport collectif ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 mars 2014, soit la date d'échéance de la prolongation du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer

leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Rachid REKOUANE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LINTEAU
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-02-06



Dossier # : 1143759002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction S. Forget inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur des conduites d'eau secondaires - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 499 007,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10140 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 499 007,57 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, St-Jacques O. et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur conduites d'eau secondaires, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction S. Forget inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 349 081,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10140;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,52 % par l'agglomération et à 30,48 % par la ville-centre.

Signé par Chantal MORISSETTE Le 2014-02-27 11:14

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143759002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction S. Forget inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur des conduites d'eau secondaires - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 499 007,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10140 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, des fermetures de la conduite principale de 600 mm de la rue Notre-Dame à l'ouest de l'échangeur Turcot ont eu lieu, ce qui a occasionné des baisses de pression et de débit disponible pour la protection incendie du secteur de l'ancienne Ville de Saint-Pierre dans l'arrondissement Lachine et des industries situées le long de la rue Notre-Dame à l'ouest de l'échangeur Turcot.

Divers scénarios hydrauliques ont été étudiés pour maintenir une alimentation en eau et une protection incendie adéquate de ces secteurs. Les résultats des études hydrauliques ont démontré que la solution optimale était d'assurer une alimentation alternative en eau pour ces secteurs en complétant un lien entre le réseau dans l'axe de la rue Saint-Jacques Ouest pour suppléer à la source unique provenant de la rue Notre-Dame.

Enfin, une étude a été réalisée dans le but d'analyser la capacité hydraulique du réseau secondaire existant du secteur. L'étude révèle que les conduites de 200 mm de la rue Westmore et du boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue sont présentement en cul-de-sac. En raccordant ces deux conduites, la flexibilité de l'alimentation en eau de ce secteur sera augmentée. Du même fait, ce bouclage permettra une alimentation en eau adéquate aux commerces déjà existants sur le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, qui étaient raccordés à la conduite principale de 400 mm et, également, à de nouveaux projets immobilier et/ou commercial sur ce boulevard.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système

électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 janvier 2014. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 5 février 2014, à 14 heures.

Un (1) addenda fut émis :

- Addenda no 1 (4 février 2014) : Réponses aux questions reçues dans le cadre de cet appel d'offres, modifications de l'article 4.01 du Cahier des prescriptions spéciales et ajout d'une étiquette pour l'enveloppe de retour de la soumission.

Les soumissions sont valides pour cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

Le 11 mars 2013, l'appel d'offres 10070 a été publié pour ce même projet et l'ouverture a eu lieu le 15 avril. Le plus bas soumissionnaire conforme n'avait toujours pas obtenu, au mois de décembre dernier, son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Étant donné que la Loi sur les contrats des organismes publics a été modifiée par le décret 1049-2013 du 23 octobre dernier, stipulant que les entreprises doivent détenir une attestation de l'AMF au moment de déposer une soumission, la DEP a pris comme décision de ne pas donner suite à cet appel d'offres dans le but d'exécuter les travaux dans un délai plus rapide. D'autant plus que ceux-ci sont préalables à certains lots des travaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le projet de l'échangeur Turcot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1349 - 15 août 2012 : Ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 10050.

CE12 0938 - 13 juin 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur les rues Lily-Simon, Saint-Jacques Ouest et sur le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue et divers travaux sur des conduites d'eau secondaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de contrat pour la construction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre, sur une longueur de 390 mètres, entre la conduite existante de 400 mm de la rue Lily-Simon et la conduite existante de 400 mm de diamètre du boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue dans l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce. De plus, le projet comporte les éléments suivants :

- la construction d'une chambre de compteur 300 mm de diamètre et de réduction de pression - assumée par la DEP;
- la construction d'une chambre de raccord de 300 mm sur la rue Saint-Jacques Ouest - assumée par la DEP;
- la fourniture et la pose d'une conduite secondaire de 200 mm sur une longueur de 250 mètres sur le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue - assumée par la DGSRE;
- la fourniture et la pose de trois chambres de vannes préfabriquées de 200 mm - assumée par la DGSRE;
- la fourniture et la pose d'une chambre de vanne préfabriquée de 300 mm - assumée par la DGSRE;
- l'abandon d'une section de conduite principale de 400 mm de diamètre - assumée par la DEP.

Des schémas montrant les travaux à effectuer dans le cadre de ce contrat sont inclus en «pièces jointes» au dossier.

Il a été entendu, avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux de l'eau (DGSRE), d'inclure les travaux à effectuer sur le réseau secondaire aux travaux sur le réseau principal réalisés par la Direction de l'eau potable (DEP). Ainsi, une seule entrave sera réalisée dans

ce secteur.

Des contingences sont prévues au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc). Les travaux contingents pour ce projet représente 10 % du montant des travaux reliés à la conduite principale et de 10 % pour les travaux reliés au réseau secondaire. Le pourcentage de 10 % est une pratique courante dans le monde de la construction et a été établi selon les expériences passées.

Des frais incidents de 149 926,33 \$, taxes incluses, ont été réservés pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés. Le montant des frais incidents, pour les travaux de construction de conduites d'eau et assumés par la DEP totalise 113 652,94 \$, ce qui représente 7 % du coût avant taxes des travaux incluant les travaux contingents. Le montant des frais incidents, pour les travaux sur le réseau secondaire et assumés par la DGSRE, totalise 36 273,39 \$, ce qui représente 5 % des travaux sur le réseau secondaire incluant les contingences. Un montant équivalent à un pourcentage de 3 % sur le montant des travaux et des contingences avant taxes a été réservé pour le contrôle qualitatif. Le montant associé aux travaux spécialisés sont :

- la protection et déplacement d'utilités publiques;
- les activités de communications;
- la gestion d'impacts;
- le marquage et la signalisation (feux de circulation).

Puisque le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et la rue Saint-Jacques Ouest sont fortement achalandés durant le jour, l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et l'équipe de planification des travaux de la Direction générale ont demandé que les travaux de construction soient réalisés de nuit pour minimiser les impacts sur les usagers.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de quatre-vingts (80) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Deux appels d'offres (10050 et 10070) ont été lancés précédemment, puis annulés pour ce projet. Le tableau suivant résume les résultats des appels d'offres (liste des soumissions reçues incluant le montant de chacune des soumissions) et indique quels soumissionnaires avaient leur attestation de l'AMF au moment de l'expiration de chacune des soumissions:

Nom du soumissionnaire	Total (taxes incluses)	Numéro d'appel d'offres	Obtention de l'autorisation de l'AMF*
Louisbourg SBC, s.e.c.	1 846 662,92 \$	10050	N/A
Catalogna et Frères Ltée	2 160 700,10 \$	10050	N/A
Construction Arctic Béluga inc.	2 360 798,92 \$	10050	N/A
Construction Cyvex inc.	2 424 429,77 \$	10050	N/A
Catalogna et frères Ltée	2 180 286,30 \$	10070	Non
Louisbourg SBC	2 263 465,68 \$	10070	Non
ZS travaux et gérance inc.	2 288 646,36 \$	10070	N/A
Les entreprises Bucaro inc.	2 428 524,95 \$	10070	N/A

* Lors du délai de validité de la soumission

N/A : non applicable

Le premier appel d'offres (10050) a été annulé le 15 août 2012, par le comité exécutif (CE12 1349), vu l'écart significatif entre l'estimation interne et la plus basse soumission conforme reçue. Le second appel d'offres (10070), une prolongation de la validité de la soumission a été demandée, puis accordée, pour une durée additionnelle de 120 jours. À l'expiration de ce délai additionnel, le plus bas soumissionnaire n'avait toujours pas reçu son autorisation de contracter de l'AMF. Ainsi, pour cette raison et pour se conformer aux nouvelles dispositions de la loi no 1, décret du 23 octobre 2013, l'appel d'offre 10070 a été annulé. Les soumissions de l'appel d'offres 10070 ont été reçues le 15 avril 2013 et l'appel d'offres a été annulé en décembre 2013. La nécessité de réaliser ces travaux sans délai additionnel est le principal motif pour relancer un nouvel appel d'offres. Avant l'annulation, l'AMF a été contactée afin de connaître le délai restant pour le traitement de la demande. L'AMF n'a pas voulu fournir ce délai.

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire, pour l'appel d'offres 10050 est de 255 010,05 \$ (16%). Cet écart est principalement remarqué à l'article de pose de conduites d'eau principale et secondaire où le prix unitaire est plus élevé par rapport à l'estimé. L'écart est peut-être dû au fait que le soumissionnaire a anticipé un taux de pose de conduite plus faible que ne l'avait estimé le DEP. Ceci peut être expliqué par le fait qu'il a été demandé, au cahier des prescription spéciales, que les excavations soient recouvertes à chaque fin de nuit de travail avec des plaques d'acier afin de permettre une circulation sur toutes les voies. Aussi un autre écart a été remarqué aux articles portant sur la réfection permanente des coupes pour la pose des conduites. Un écart à la hausse par rapport à l'estimé peut être attribuable aux travaux de nuit.

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire, pour l'appel d'offres 10070 est de - 185 763,38 \$ (-7,85%). Cet écart est principalement remarqué aux articles portant sur la fourniture et la pose de conduites d'eau où le soumissionnaire le plus bas a fourni un prix unitaire plus bas que l'estimé mais également plus bas que les autres soumissions. L'écart est peut-être dû au fait que le soumissionnaire a anticipé un taux de pose plus grand que ne l'avait estimé la DEP et les autres soumissionnaires.

Une seule modification a été apportée entre les appel d'offres 10050 et 10070. L'ajout de travaux pour la construction d'une chambre de régulation de pression de 600 mm, devant l'usine de filtration d'eau Charles-J. Des Baillets, a été inclus à l'appel d'offre 10070.

Également, une seule modification a été apportée entre les appels d'offres 10070 et 10140. L'abandon d'une partie mineure du projet, structure souterraine, puisque cette dernière

s'intègre mieux à un autre projet actuellement en cours de conception. Cette partie représentant 6% du montant des travaux de l'appel d'offres 10070.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires. L'ensemble des travaux est mis en chantier par la Direction de l'eau potable.

Sept (7) soumissions ont été déposées, ce qui représente 44 % des preneurs de documents. Parmi les neuf (9) qui n'ont pas déposé d'offre, quatre (4) étaient des sous-traitants, trois (3) avaient un calendrier trop chargé, un (1) qui n'a pas obtenu, à ce jour, son autorisation de l'AMF et un (1) dont nous n'avons pas eu de réponse. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.

L'analyse de conformité des sept (7) soumissions a révélé qu'une d'entre elles comportait une non conformité majeure qui entraîne son rejet. L'entreprise Catalogna et frères Itée ne détient pas son attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Cette analyse peut être consultée en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction S. Forget Inc.	2 135 528,40 \$	213 552,84 \$	2 349 081,24 \$
Entreprises Bucaro Inc.	2 263 455,34 \$	226 345,53 \$	2 489 800,87 \$
Roxboro Excavation Inc.	2 337 224,90 \$	233 722,49 \$	2 570 947,39 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	2 527 150,50 \$	252 715,05 \$	2 779 865,55 \$
Excavation Loiselle Inc.	3 229 760,49 \$	322 976,05 \$	3 552 736,54 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	3 240 000,00 \$	324 000,00 \$	3 564 000,00 \$
Dernière estimation réalisée - interne	2 042 195,47 \$	204 219,55 \$	2 246 415,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 884 405,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			22,79 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 214 918,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			51,72%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			102 666,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			4,57%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			140 719,62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,99%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart de 4,57 % par rapport à l'estimation réalisé à

l'interne. Compte tenu de la marge d'erreur de notre estimation, cet écart est tout à fait conforme aux conditions du marché.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Construction S. Forget Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 3 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 349 081,24 \$ taxes incluses incluant un montant de 2 135 528,40 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 213 552,84 \$ taxes incluses pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 499 007,57 \$ taxes incluses car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 149 926,33 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée à 69,52 % par l'agglomération et à 30,48 % par la Ville Centrale et représente un coût net de 2 254 175,47 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION 69,52% - DEP

Pour la partie assumée par la Direction de l'eau potable, le coût du contrat à octroyer est de 1 623 613,49 \$ taxes incluses comprenant un montant de 1 476 012,26 \$ taxes incluses pour la construction de la conduite d'eau de 400 mm sur les rues Saint-Jacques O., Lily-Simon et sur le boulevard Sainte-Anne-de-Bellevue et un montant de 147 601,23 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 1 737 266,43 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 113 652,94 \$ taxes incluses pour les incidences reliées au contrôle qualitatif ainsi que d'autres travaux spécialisés tels que la protection et le déplacement d'utilités publiques.

La dépense de 1 737 266,43 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 567 063,43 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 835 767,16 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 313 412,69 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*"

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRE 30,48% - DGSRE

Pour la partie assumée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, le coût du contrat à octroyer est de 725 467,75 \$ taxes incluses comprenant un montant de 659

516,14 pour les travaux et un montant de 65 951,61 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale de 761 741,14 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 36 273,39 \$ taxes incluses pour les incidences reliées au contrôle qualitatif ainsi que d'autres travaux spécialisés tels que la protection et le déplacement d'utilités publiques.

La dépense de 761 741,14 \$ taxes incluses soit un coût net de 687 112,04 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 687 112,04 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Ces coûts sont relatifs aux travaux sur le réseau d'aqueduc secondaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce nouveau lien entre la zone 1, conduite de la rue Saint-Jacques O., et la zone 2, conduite de la rue Lily-Simon, permettra d'assurer aux citoyens du secteur de Ville de Saint-Pierre une alimentation en eau et une protection incendie en cas de fermeture de la conduite principale de 600 mm de la rue Notre-Dame.

Les travaux de construction des conduites de 200 mm et de 400 mm sur le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Saint-Jacques O. seront exécutés de soir et de nuit pour minimiser les impacts sur la circulation.

Advenant le cas où l'octroi de contrat est reporté ou annulé, il est probable que la durée de validité des soumissions dépasse le délai de 120 jours et que les soumissionnaires retirent leurs offres. Ainsi, il faudra reprendre l'appel d'offres ce qui retarderait le début des travaux et du fait même aura un impact sur la sécurité de l'alimentation en eau potable du secteur de Ville de Saint-Pierre.

Aussi, ces travaux sont préalables à certains travaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) autour de l'échangeur Turcot, ce qui aurait un impact sur leur échéancier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014

Début des travaux : avril 2014

Délai contractuel : 80 jours de calendrier

Fin des travaux : juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Robert GERVAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisanne HÉBERT
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2014-02-11



Dossier # : 1144822014

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone, s.e.c., pour des travaux de voirie, d'une conduite d'eau principale, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade. Arrondissements: Rosemont-La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 5 418 685,64 \$ (contrat: 4 834 685,64 \$ + incidences: 584 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 222503 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 418 685,64 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de bordures, de clôtures ornementales, d'une conduite d'eau principale, de planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation et l'aménagement d'une piste cyclable, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade, dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 834 685,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 222503 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis entre projets et entre compétences, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43, 53% par l'agglomération, pour un montant de 2 358 756,39 \$ et à 56,47 % par la ville centrale, pour un montant de 3 059 929,25 \$.

Signé par Benoit CHAMPAGNE **Le** 2014-03-03 11:49

Signataire :

Benoit CHAMPAGNE

Chef de division
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822014

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone, s.e.c., pour des travaux de voirie, d'une conduite d'eau principale, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Saint-Laurent et la rue Arcade. Arrondissements: Rosemont-La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 5 418 685,64 \$ (contrat: 4 834 685,64 \$ + incidences: 584 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 222503 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal, il est prévu au 17^e chantier de sécuriser un total de 500 intersections en dix ans (2007 à 2016) sur le réseau artériel de la Ville, à raison d'environ 50 intersections par année. Dans le cadre de ce programme de sécurisation, divers moyens sont utilisés pour sécuriser les intersections, dont notamment le réaménagement de l'infrastructure routière. Ces réaménagements permettent de mieux adapter la géométrie des rues et des trottoirs afin de réduire les accidents et d'assurer une meilleure convivialité surtout pour les clientèles vulnérables, tels les piétons et cyclistes.

De manière générale, les intersections sont retenues dans le programme de sécurisation soit à la suite :

- d'une étude interne basée sur l'analyse de la base de données des accidents;
- d'une recommandation de la part des arrondissements ou de partenaires (la Société de Transport de Montréal (STM), le Service de Police de la Ville de Montréal, le Ministère des Transports du Québec et autres);
- d'une opportunité d'intégrer des mesures de sécurisation dans le cadre de divers programmes (mise aux normes des feux de circulation, programme de réfection routière, réfection d'aqueduc, etc.) ou de projets particuliers (implantation d'une piste cyclable, aménagement d'une voie réservée, etc.).

En ce qui concerne le programme de sécurisation, mentionnons que l'intersection de

Bellechasse et Saint-Laurent a été sélectionnée suite à une requête de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie pour la sécuriser. La problématique de sécurité vient du fait que l'on retrouve une géométrie particulière au niveau de l'intersection de Bellechasse et Saint-Laurent ainsi qu'au niveau, plus au sud, du passage du boulevard Saint-Laurent sous un viaduc ferroviaire.

Il est également prévu, dans le Plan de transport, de doubler le réseau cyclable sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal, le portant à 800 km en 2015. Les projets de voies cyclables contenus dans le Plan de transport ont été identifiés en concertation avec les arrondissements et les villes liées qui sont également impliqués dans la phase de réalisation. Dans le but de poursuivre cet objectif, des travaux de construction doivent être entrepris chaque année afin de procéder à la mise en oeuvre de ces projets.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des transports et la Direction de l'eau potable ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 20 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 janvier au 5 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 10 janvier 2014: Ajout d'un article sur les périodes de fermeture des conduites d'eau principales au devis technique égout aqueduc;
- Addenda no 2 émis le 30 janvier 2014: Modification de l'article «Réhabilitation environnementale» qui concerne principalement la gestion des sols AB.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de

feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (Dossier 1133041001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction de trottoirs, de mail central, de bordures, de clôtures ornementales, d'une conduite d'eau principale, de planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux, de fourniture et d'installation d'un système d'éclairage et de feux de circulation pour la sécurisation et l'aménagement d'une piste cyclable, là où requis, dans le boulevard Saint-Laurent, entre les rue Bernard et Bellechasse, et sur la rue Arcade, de la rue Clark au boulevard Saint-Laurent.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 467 032,01 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,69% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour tous les sous-projets, à l'exception des sous-projets de feux de circulation et d'éclairage (1359002024, 1359018003 et 1359018004) qui ont un pourcentage des contingences de 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, d'horticulture, d'achat de matériel pour feux de circulation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 222503 s'est déroulé du 6 janvier au 5 février 2014. Sur vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et vingt (20) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 9% et 91%. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit (8) firmes sont connues comme sous-traitants, deux (2) firmes ne détiennent pas leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), une (1) firme a indiqué que la période de soumission ne convenait pas, une (1) autre a indiqué que son carnet de commandes était complet, un (1) fournisseur a inscrit qu'il manquait de temps pour soumissionner et sept (7) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 222501 a été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme déposée par Ramcor Construction inc. dont le prix était de 4 804 759,23 \$. Cet appel d'offres avait été publié du 4 au 27 mars 2013 et une seule (1) soumission conforme fut déposée.

Étant donné le prix trop élevé, l'appel d'offres fut annulé et remplacé, conformément au décret 544-2013 du 5 juin 2013, par l'appel d'offres 222502 qui a été publié du 10 juin au 10 juillet 2013, auquel ont été ajoutés des quantités supplémentaires de roc à excaver ainsi que la modification au système d'irrigation. Sur les deux (2) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Groupe Hexagone, s.e.c. était la plus basse au montant de 4 517 845,88 \$

À l'échéance de la validité des soumissions le 7 novembre 2013, le seul soumissionnaire qui détenait son attestation de l'AMF était Ramcor Construction inc.. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres, ainsi que les appels d'offres précédents, se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Groupe Hexagone s.e.c., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue ce printemps, la Direction des infrastructures a

décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 222502 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 222503 faisant l'objet du présent dossier auquel les quantités de reconstruction de trottoirs, des cours d'eau, d'ajustement d'utilités publics, de bases et conduits, des travaux de planage/revêtement, on été modifiées suite aux travaux de la CSEM et à la modification des limites des travaux, dans le boulevard Saint-Laurent, dans la rue de Bellechasse et la rue Arcade. Ces travaux supplémentaires, ainsi qu'une fluctuation possible des prix du marché, expliquent notamment l'écart de prix du plus bas soumissionnaire conforme entre les appels d'offres 222502 et 222503, soit de 316 839,76 \$ (7,01%).

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Groupe Hexagone, s.e.c.	4 367 653,63 \$	467 032,01 \$	4 834 685,64 \$
2 Ramcor Construction inc.	4 452 961,06 \$	478 501,30 \$	4 931 462,36 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	4 408 211,03 \$	476 460,39 \$	4 884 671,42 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	4 883
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	074,00 \$ 1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	96 776,72 \$ 2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-49 985,78 \$ -1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	96 776,72 \$ 2%

Veuillez noter que le montant de la soumission de l'entrepreneur Ramcor Construction inc. a été corrigé dû à une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1345000020. Le montant total est passé de 4 934 060,78 \$ à 4 931 462,36 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -49 985,78 \$ (-1%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone, s.e.c., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire, Groupe Hexagone, s.e.c., est le suivant: 5582-4288-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 834 685,64 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 367 653,63 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 467 032,01 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 418 685,64 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 584 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 43,53% par l'agglomération pour les travaux de reconstruction de la conduite principale et d'aménagement de la piste cyclable et à 56,47 % par la Ville centrale pour les travaux de voirie (trottoirs, pavage, éclairage et feux de circulation) et représente un coût net de 4 887 807,62 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue et répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement et celui du Service de l'eau:

- 62,8 % est prévu au budget triennal de la Direction du transport;
- 7,3 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 29,9 % est prévu au budget triennal de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau: la portion de la Ville de Montréal, qui équivaut à 80%, est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.

Ces travaux étant admissibles au programme TECQ, des subventions anticipées de 1 170 677,92 \$, nettes des ristournes fédérale et provinciale, laisseront un impact global sur l'emprunt à la charge des contribuables de 3 717 129,70 \$.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

La Division des Grands projets a révisé ses prévisions budgétaires pour le projet 40501 - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure compte tenu du fait que le report en 2014 des subventions non dépensées en provenance du protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec lui a permis de générer des disponibilités budgétaires de l'ordre de 12 000 000\$ dans le PTI 2014.

Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du projet, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire au projet - 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 29 269,39 \$.

Ce transfert permettra de réaliser les travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne dans le cadre du projet de mise aux normes des feux de circulation.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des finances et dans l'intervention financière du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le présent projet inclut aussi des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juin 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation». L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec les arrondissements du Rosemont-La Petite-Patrie et Le Plateau-Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Martin SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Michel GUÉRARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Kalina RYKOWSKA)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Guy OUELLET)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-02-18

**Dossier # : 1146441001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 3 084 846,27 \$ à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 3 222 846,27 \$ (appel d'offres public VMP-14-004 - 7 soumissionnaires)

Que soit autorisée une dépense de 335 107.21 \$ taxes incluses pour la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, là ou requis, dans la rue Beaudry entre Sainte Catherine et René Levesque et dans la rue Fullum entre la rue Sherbrooke et la rue De Rouen dans l'arrondissement Ville- Marie, dans le cadre d'un projet de reconstruction de conduites d'égout et d'eau potable.

Que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ET QUE soit recommandé au conseil municipal:

1. d'autoriser une dépense maximale de 2 887 739.06 \$ taxes incluses pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder, à cette fin, le contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 084 846,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-004 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146441001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 3 084 846,27 \$ à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 3 222 846,27 \$ (appel d'offres public VMP-14-004 - 7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique de réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat notamment d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé (elles ont été installées en 1891), les conduites secondaires d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable de la rue Beaudry, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque, ont été diagnostiquées en mauvais état structural, et leur remplacement désigné comme prioritaire. La technique de réhabilitation par chemisage n'a pas été retenue en raison de la présence de fractures et de déformations majeures dans la conduite d'égout.

Les conduites secondaires d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable de la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen, ont aussi été diagnostiquées en mauvais état structural et identifiées comme prioritaires quant à leur remplacement et réhabilitation. La conduite d'égout a été réhabilitée par chemisage en 2012. La conduite d'eau potable, qui date de l'année 1913, sera changée dans le cadre du présent contrat.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent GDD.

Les plans et devis ont été réalisés à l'interne et la surveillance sera également assurée par les employés de la division des études techniques de l'arrondissement.

Un seul addenda a été émis en date du 11 février 2014.

L'addenda informait l'entrepreneur que :

1.- Le soumissionnaire devra prendre en compte dans ces prix unitaires que l'arrondissement peut décider, en fonction des disponibilités budgétaires, de ne pas réaliser le revêtement bitumineux sur la rue Fullum. Dans ce cas seulement la préparation du lit, la pose d'un géotextile si requis, la fondation supérieure et la fondation inférieure en pleine largeur sur la rue Fullum seront faites.

Le soumissionnaire est obligé de fournir un prix pour les travaux de pavage, tel que prévu dans l'appel d'offres tout en sachant que ces travaux de pavage pourront ne pas être faits. À défaut de fournir ces prix la soumission pourra être rejetée.

Aucune réclamation ne sera acceptée par la Ville de Montréal par la non réalisation du pavage sur la rue Fullum dans le cadre du contrat.

2 - Les puisards montrés dans le plan VMP-14-004-01 comme DFE (puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet d'égout) sont à enlever. Les nouveaux puisards doivent être placés à la même place que les existants. Le soumissionnaire doit prévoir les couts d'enlèvement et disposition des puisards et drains dans les prix unitaires de puisard de rue avec tête ajustable tel que prévu dans l'item 16 des prescriptions techniques particulières.

3 - Le soumissionnaire doit fournir un prix au mètre carré pour la fourniture et mise en place du marquage au sol en thermoplastique, de la traverse de la rue De Rouen à l'endroit montré dans le plan fourni dans l'annexe 1 (traverse encerclée en bleu). Le prix doit inclure tous les travaux connexes de signalisation et déviation de trafic.

Les travaux consistent au marquage de la traverse piétonnière avec un produit en thermoplastique, à la place de la peinture existante.

L'addenda n'a pas reporté la date de l'appel d'offres

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0698 21 août 2012 - Accorder un contrat à TGA Montréal inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 069 977,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-12-014 (7 soum.)

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant (1114467006).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de deux conduites d'égouts unitaires (combinés) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues suivantes :

Rue Beaudry, de la rue Sainte-Catherine à la rue René Lévesque

Reconstruction d'un égout unitaire (combiné)

Diamètre : 600 mm

Longueur : 210 m

Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire

Diamètre : 300 mm

Longueur : 210 m

Rue Fullum, de la rue Sherbrooke à la rue De Rouen

Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire

Diamètre : 200 mm

Longueur : 350 m

La chaussée des deux rues sera aussi complètement reconstruite, ainsi que les trottoirs endommagés. Tous les services des maisons seront refaits (égout et aqueduc).

Il est important de spécifier qu'il s'agit du troisième appel d'offres que l'arrondissement entame pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, et du deuxième appel d'offres pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen.

Le contrat octroyé par le Conseil municipal du 21 août 2012 (CM12 0698, suivant le premier appel d'offres VMP-12-0014) a été annulé. Les travaux de reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry entre René-Levesque et Sainte-Catherine, programmés à l'automne 2012, ont été reportés au printemps 2013 en raison des conditions climatiques qui n'étaient pas favorables à l'installation de l'alimentation d'eau temporaire. La division des Études techniques de l'arrondissement avait alors demandé à l'adjudicataire de confirmer que les prix de sa soumission resteraient inchangés pour l'année 2013, faute de quoi la soumission serait annulée; l'adjudicataire a toutefois refusé, et l'appel d'offres a été donc annulé. Voir pièce jointe.

En date du 30 mai 2013 un deuxième appel d'offres a été lancé par l'arrondissement pour la reconstruction d'une égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Beaudry, du boulevard René-Lévesque à la rue Sainte-Catherine et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire sur la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et de Rouen (Appel d'offres VMP-13-006). En raison de la procédure de l'AMF, 25 projets de la ville de Montréal par mois devraient être soumis pour le décret de l'AMF. Nous avons jugé utile de regrouper les deux projets (Rue Beaudry et rue Fullum) pour soumettre un seul projet afin de minimiser le nombre de projets pour l'arrondissement.

Le plus bas soumissionnaire n'ayant pas obtenu l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de contracter avec un organisme public à l'expiration de la garantie de soumission fixée à 120 jours de calendrier, l'arrondissement a demandé aux trois plus bas soumissionnaires un prolongement pour une nouvelle période de 120 jours de calendrier; le plus bas soumissionnaire et le troisième plus bas soumissionnaire ont accepté. Le deuxième plus bas soumissionnaire a accepté de prolonger la garantie, mais en échange d'un montant supplémentaire de 369 000 \$ plus taxes, ce qui a été refusé par la Ville. Étant donné qu'à l'expiration du deuxième prolongement, le plus bas soumissionnaire n'avait pas encore reçu l'autorisation de l'AMF, l'arrondissement a décidé de lancer un nouvel appel d'offres (après avoir attendu 240 jours calendriers avant d'octroyer le contrat).

Le prix du plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres VMP-13-006 était de 2 861 987,50 \$, taxes incluses, ce qui représente 93 % du prix obtenu dans le présent appel d'offres.

Le prix du deuxième plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres VMP-13-006 se serait élevé à 3 457 258 \$, taxes incluses, si l'arrondissement avait accepté les 369 000 \$ plus taxes (424 258 \$ taxes incluses) demandés pour prolonger la garantie de soumission, dépassant de 12 % le plus bas prix obtenu dans le présent appel d'offres.

Le prix du troisième plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres VMP-13-006 était fixé à 3 522 847 \$ taxes incluses, soit 14 % plus élevé que le plus bas prix obtenu dans le présent appel d'offres.

Il se confirme par conséquent que l'arrondissement a pris une bonne décision en relançant un nouvel appel d'offres pour ces mêmes ouvrages et que des économies ont été réalisées.

Voici les résultats de l'appel d'offre VMP-13-006

Résultat de l'appel d'offres VMP-13-006		
--	--	--

Entrepreneur	Prix (Taxes inclus)	Entreprise autorisée par l'AMF lors de l'ouverture de la soumission	Surplus demandé pour prolonger garantie de soumission. Taxes incluses.	Total (Taxes incluses)
Excavation Super inc.	\$ 2,861,987	non	\$ 0	\$ 2,861,987
Entreprises Michaudville	\$ 3,033,000	oui	\$ 424,258	\$ 3,457,258
Ramcor Construction	\$ 3,522,847	oui	\$0	\$ 3,522,847
Entrepreneurs Bucaro	\$ 3,699,112	non	Prolongement non demandé	
Groupe Hexagone	\$ 3,911,638	non	Prolongement non demandé	
TGA Montréal	\$3,963,813	non	Prolongement non demandé	
Estimation études techniques	\$ 3,020,524			

Le surplus demandé par entreprises Michaudville a été refusé par l'arrondissement.

En pièce jointe se trouve la correspondance échangée par la Ville avec les trois plus bas soumissionnaires, montrant la procédure suivie lors de la demande de prolongement de la garantie de soumission, le refus de Michaudville et les avenants envoyés par les trois plus bas soumissionnaires.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi (taxes incluses)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les entreprises Claude Chagnon inc.	\$ 2,804,405.70	\$ 280,440.57	\$ 3,084,846.27
Entreprises C.R. Ménard inc.	\$ 3,322,716.94	\$ 332,271.69	\$ 3,654,988.63
Ramcor construction inc.	\$ 3,423,725.55	\$ 342,372.56	\$ 3,766,098.11
Groupe Hexagone s.e.c	\$ 3,539,759.48	\$ 353,975.95	\$ 3,893,735.43
Excavation Loiselle inc.	\$ 3,606,899.14	\$ 360,689.91	\$ 3,967,589.05
Les entreprises Michaudville inc.	\$ 3,804,545.45	\$ 380,454.55	\$ 4,185,000.00
Les entrepreneurs Bucaro inc.	\$ 3,955,025.03	\$ 395,502.50	\$ 4,350,527.53
Dernière estimation réalisée	\$2,974,748.18	\$ 297,474.82	\$ 3,272,223.00
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			\$ 3,843,255.00
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	25%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	\$ 1,266,681.26
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	41%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-\$ 187,376.73
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	\$ 570,142.36
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	18%

Une faible différence, soit de 6 %, est constatée entre l'estimation des travaux par l'arrondissement et la soumission de l'entrepreneur CHAGNON inc. Elle s'explique par plusieurs facteurs et/ou paramètres, comme les escomptes sur achats, la productivité et les coûts de production, les taux horaires des équipements, les taux de transport en vrac, les frais indirects ainsi que les pourcentages de profits et de frais administrations appliqués aux coûts du projet, voire la stratégie propre à chaque soumissionnaire.

Dans l'ensemble, les prix proposés sont conformes et cohérents pour ce type de travaux à Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 31 janvier 2014 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir, et les soumissions ont été ouvertes le 17 février 2014 après 18 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours suivant la date d'ouverture.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres.

Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMF.

Les entreprises Claude Chagnon ont eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2014-CPSM-1003714 en date du 23 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe. Les entreprises Claude Chagnon ne sont pas inscrites au RENA, n'ont pas de restrictions imposées sur leur licence de la RBQ, et n'ont pas été rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Quinze (15) firmes, dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, se sont procuré les documents de soumission et sept (7) firmes ont déposé une soumission. Aucune soumission n'a été rejetée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et de deux conduites d'eau potable est de 3 222 846, 27 \$ (taxes incluses). Ce montant inclut un octroi de contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. de 3 084 846, 27 (taxes incluses) dont

280 440,57 \$ (taxes incluses) prévus pour les contingences et un montant de 138 000 \$ (taxes incluses) pour les dépenses incidentes. Ces dernières comprennent les travaux de marquage de chaussées et de plantation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Aspects financiers DGSRE

Un montant de 2 887 739,06 \$ (taxes incluses) soit un coût net de ristourne de 2 604 822,26 \$ est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Aspect financier Ville-Marie

Un montant de 335 107,21 \$ (taxes incluses) soit un coût net de ristourne de 302 276,18 \$ est prévu au PTI de l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est possible qu'une partie des travaux assumés par l'arrondissement de Ville-Marie ne soient finalement pas réalisés dans le cadre de ce contrat et dans ce cas, les montants non requis seront rendus disponibles.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux rapidement entraînerait une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux est à prévoir si les travaux se voient retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie élaborera une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens et commerçants durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : mars 2014

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Confidentialité des estimations des contrats
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats"

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à

l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à la disposition des firmes par le biais du site SEAO et dans le journal Le Devoir.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses dans le cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens (Philippe LEMIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Andrés BOTERO
Chef de division études techniques

Le : 2014-02-21



Dossier # : 1144933001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) s'engage à réaliser les travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 5,5 % par l'agglomération, pour un montant de 160 965,00 \$ taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-03-11 12:10

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur(trice) transport
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION **Dossier # :1144933001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50\$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du Train de l'Est a été annoncé en mars 2006 par le gouvernement du Québec. En mai 2006, le comité exécutif a mandaté, d'une part, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) pour assurer la coordination du dossier auprès de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et, d'autre part, le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) pour planifier l'insertion urbaine des gares, en maximisant le potentiel de développement des secteurs environnants. Depuis 2007, un comité Ville-AMT assure le suivi du projet et l'intégration des différents enjeux municipaux. Suite à l'élaboration de concepts pour l'aménagement des gares montréalaises, des séances d'information ont eu lieu à l'été 2009 dans les arrondissements concernés. Après des audiences publiques sur la portion du projet située sur la Rive-Nord et suite au dépôt en mai 2009 du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, l'AMT a obtenu en février 2010 un certificat d'autorisation de réalisation permettant la réalisation du projet. En 2011, en raison de dépassements importants des coûts, l'AMT, en collaboration avec Infrastructure Québec et le Conseil du trésor, a dû procéder à la révision des coûts du projet et à l'élaboration de son dossier d'affaires final.

Dans le cadre du projet du Train de l'Est, le CN a doublé la voie ferrée sur certains tronçons, plus précisément entre le point milliaire 128,15 et le point milliaire 136,30 de la subdivision Saint-Laurent, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Suite aux travaux du CN, la Ville a procédé au diagnostic de ses conduites afin de s'assurer que ces dernières respectent les exigences et normes de constructions ferroviaires. Il s'avère que les conduites d'eau et d'égout de six (6) croisements avec la nouvelle voie du CN ne respectent pas les normes en vigueur (TC E-10 et CMN 1202). La majorité des conduites concernées par cette mise aux normes sont des conduites d'aqueduc et d'égout du réseau secondaire alors qu'une conduite d'aqueduc du réseau principal est visée par ces travaux. Le passage des trains sur cette nouvelle voie pourrait représenter un risque pour les infrastructures municipales et le CN pourrait même interdire le passage des trains sur

cette nouvelle voie si les infrastructures ne sont pas sécurisées. Il est de la responsabilité de la Ville de s'assurer que les infrastructures municipales situées sous les voies ferrées respectent les exigences et les normes de construction ferroviaires applicables

La mise en service du Train de l'Est est prévue à l'automne 2014. Pour ce faire, des essais ferroviaires par le CN et l'AMT doivent débuter en juillet 2014. Les conduites municipales doivent être mises aux normes pour le début des essais ferroviaires puisque sans cette mise aux normes, le passage des trains sur la nouvelle voie représente un risque pour les infrastructures municipales ainsi qu'un risque que le Train de l'Est ne puisse être en service tel que prévu à l'automne prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'Est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT.

CG 0362 - 19 juin 2008 - Adoption du Plan de transport

CE06 0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet du Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux.

DESCRIPTION

Afin de respecter les exigences et normes de construction ferroviaires suite au doublement de la voie ferrée par le CN, la Ville doit procéder aux travaux suivants :

- Mise aux normes d'une conduite d'égout de 1050 mm et d'une conduite d'aqueduc secondaire situées au croisement de la voie ferrée et de la 6^e Avenue situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Mise aux normes d'une conduite d'égout de 750 mm et d'une conduite d'aqueduc secondaire situées au croisement de la voie ferrée et de la rue Armand-Bombardier situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles ;
- Mise aux normes d'une conduite d'égout de 750 mm et d'une conduite d'aqueduc secondaire situées au croisement de la voie ferrée et de la 26^e Avenue situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Mise aux normes d'une conduite d'égout de 750 mm et d'une conduite d'aqueduc secondaire situées au croisement de la voie ferrée et de la 55^e Avenue situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Mise aux normes d'une conduite d'égout de 1200 mm, d'une conduite d'aqueduc secondaire et d'une conduite d'aqueduc principale de 500 mm situées au croisement de la voie ferrée et du boulevard Rivière-des-Prairies situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Mise aux normes d'une conduite d'égout de 750 mm et d'une conduite d'aqueduc secondaire située au croisement de la voie ferrée et du boulevard Saint-Jean-Baptiste situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

La mise en service du Train de l'Est est prévue à l'automne 2014. Pour ce faire, des essais ferroviaires par le CN et l'AMT doivent débuter en juillet 2014. Les conduites municipales doivent être mises aux normes pour le début des essais ferroviaires.

Pour des raisons de sécurité et de rapidité d'exécution des travaux, la Ville autorise le CN à procéder à la réalisation de ces travaux.

La Loi sur les cités et villes (article 573.3, al.1, par.10) comporte une exception qui permet à la Ville de conclure un contrat de gré à gré avec une compagnie de chemin de fer pour l'exécution de travaux dans l'emprise ferroviaire à la condition que le coût de tels travaux corresponde au prix du marché.

En vertu de cette autorisation, le CN s'engage à :

- réaliser les travaux conformément aux exigences de la Ville;
- s'efforcer au meilleur de ses capacités à réaliser les travaux pour un montant n'excédant pas 2 908 867,50\$ (taxes incluses), qui inclut, sans y être limité, les travaux, l'ingénierie et le signaleur;
- nonobstant ce qui précède, les Parties conviennent du principe selon lequel la Ville assumera tous les frais directs et indirects nécessaires à la réalisation des travaux;
- si le montant maximal devait être dépassé pour quelques raisons que ce soit pour assurer la réalisation du Projet, le CN informera la Ville de la situation préalablement en lui fournissant toute l'information nécessaire pour faire les démarches en vue d'obtenir les autorisations requises. La Ville prendra les mesures afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, les autorisations quant à l'augmentation du montant maximal devant assurer le remboursement des coûts encourus par le CN et la Ville sera ultimement responsable de ce dépassement des coûts envers le CN pourvu que ces dépassements de coûts aient été au préalable approuvés par les instances municipales compétentes;
- faire une reddition complète et détaillée des coûts des travaux;
- assurer la surveillance des travaux sous la responsabilité d'un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- prendre toutes les mesures de sécurité appropriées pour protéger le public de tout incident et prendre toutes les précautions nécessaires dans l'exécution des travaux, le cas échéant;
- permettre qu'un représentant de la Ville assiste à la réalisation des travaux et puisse, au besoin, donner des avis ou conseils au représentant du CN afin d'assurer la conformité des travaux du projet;
- donner à la Ville une autorisation d'accéder au chantier pour toute la durée des travaux, à la condition que la Ville respecte les normes et procédures en vigueur en raison de la spécificité du projet ferroviaire;
- donner accès à tous les documents de suivi de chantier à la Ville en tout temps;
- terminer l'ensemble des travaux requis pour la tenue des essais ferroviaires requis pour la mise en service du Train de l'Est;
- produire et remettre à la Ville au plus tard six (6) mois après l'acceptation provisoire, les plans finaux « tel que construit » du projet. Les plans doivent être fournis sous format papier et électronique en format autocad et doivent être signés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

En vertu de cette autorisation, la Ville s'engage à :

- réaliser les plans et devis des travaux requis pour le Projet et les transmettre au CN pour vérification, validation, amendement ou correction préalablement au lancement de l'appel d'offres;
- avancer au CN, avant le début des travaux, une somme équivalente à 30 % du montant maximal de l'entente;
- payer les factures du CN dans les 30 jours suivants leur réception, accompagnées d'un décompte progressif et des pièces justificatives;
- collaborer pour que le CN obtienne tout le support nécessaire de la firme conceptrice ayant préparé les plans et devis techniques;

- consentir une permission temporaire de travail pour les travaux prévus dans la zone de travail, sujet à la réglementation applicable en matière d'occupation du domaine public. Ces coûts pourront être réclamés par le CN dans le coût réel du Projet comme faisant partie du montant maximal de l'entente.

JUSTIFICATION

La mise en service du Train de l'Est est prévue à l'automne 2014. Pour ce faire, des essais ferroviaires par le CN et l'AMT doivent débuter en juillet 2014. Les conduites municipales doivent être mises aux normes pour le début des essais ferroviaires puisque sans cette mise aux normes, le passage des trains sur la nouvelle voie représente un risque pour les infrastructures municipales et un risque que le Train de l'Est ne puisse être en service tel que prévu à l'automne prochain. Pour des raisons de rapidité d'exécution, la Ville autorise le CN à procéder à la réalisation de ces travaux afin de rencontrer l'échéancier du projet du Train de l'Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville assume la totalité des coûts reliés à la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites, incluant la surveillance des travaux, jusqu'à un montant maximal de 2 908 867,50 \$, taxes incluses. La Ville et le CN conviennent du principe selon lequel la Ville assumera tous les frais directs et indirects nécessaires à la réalisation des travaux. Si le montant maximal devait être dépassé pour quelques raisons que ce soit pour la réalisation du Projet, le CN informera la Ville de la situation préalablement en lui fournissant toute l'information nécessaire pour faire les démarches en vue d'obtenir les autorisations requises. La Ville prendra les mesures afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, les autorisations quant à l'augmentation du montant maximal devant assurer le remboursement des coûts encourus par le CN et la Ville sera ultimement responsable de ce dépassement des coûts envers le CN pourvu que ces dépassements de coûts aient été au préalable approuvés par les instances municipales compétentes. Le CN ne sera pas tenu de procéder aux travaux au-delà du montant maximal avant que la Ville ait obtenu les autorisations quant à toute augmentation.

La Ville avancera au CN, avant le début des travaux, une somme équivalente à 30 % du montant maximal de l'entente. Cette avance de fonds étant conservée par le CN jusqu'à ce que les travaux soient complétés à 70 % du montant maximal. Lorsque le seuil de 70 % aura été atteint, l'avance de fonds servira à payer les coûts du Projet jusqu'à épuisement de l'avance de fonds. Toute somme non utilisée pour le Projet sera remboursée à la Ville.

La Ville payera les factures du CN dans les 30 jours suivant leur réception, accompagnées d'un décompte progressif et des pièces justificatives. Lorsque le montant perçu pour les travaux du Projet atteint 70% du montant maximal, un crédit doit automatiquement être appliqué sur la facture pour disposer de l'avance de fonds prévue à cet effet.

Pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout du réseau secondaire, une dépense de 2 747 902,50 \$ taxes incluses, soit un coût net de 2 478 685,73 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Le coût de ce projet est financé par la réserve de l'eau locale. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Pour la mise aux normes de la conduite d'aqueduc du réseau principal, une dépense de 160 965,00 \$ taxes incluses, soit un coût net de 145 194,98 \$ lorsque diminué des ristournes fédéral et provincial, est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable. Cette dépense financée par la Direction de l'eau potable est une dépense d'agglomération. Le

détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 s'appuie sur le Plan de transport pour favoriser les projets structurants réduisant les émissions de GES et réduisant également la dépendance à l'automobile en offrant des solutions de remplacement en transport durable tel que le Train de l'Est.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer la sécurité des actifs de la Ville, les conduites municipales visées doivent être mise aux normes avant le début des essais ferroviaires prévus à la mi-juillet 2014 pour la mise en service du Train de l'Est. Un retard dans la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites représente un risque majeur quant à la mise en service du Train de l'Est en 2014 telle que prévue par l'AMT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Transmission des plans et devis du projet au CN : 11 avril 2014
- Début des travaux sous la responsabilité du CN : 23 mai 2014
- Fin des travaux : juillet 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Yvan PÉLOQUIN)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'eau potable (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Conseillère en aménagement - Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND
Chef de division

Le : 2014-02-27



Dossier # : 1143759001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont - Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 22 177 694,42 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 534 902,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10103;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 94,53 % par l'agglomération et à 5,47 % par la Ville centrale.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-24 13:41

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143759001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont - Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, deux conduites d'agglomération de 500 mm et 750 mm se trouvent sous le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Vincent-d'Indy. Ces deux conduites font partie de la zone de distribution 3, dont font partis les arrondissements Outremont et Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce. La conduite de 750 mm est raccordée à une conduite de 900 mm sous l'avenue Gatineau jusqu'au réservoir Côte-des-Neiges alors que la conduite de 500 mm se poursuit sous le chemin de la Côte-des-Neiges jusqu'au même réservoir. La conduite de 500 mm est en fonte grise et a été installée en 1898. La conduite de 750 mm est en béton armé et a été installée en 1970. Le réservoir Côte-des-Neiges est normalement alimenté par la station de pompage McTavish. Le réservoir Côte-des-Neiges peut également être alimenté par la station de pompage Vincent-d'Indy par les conduites de 500 mm et de 750 mm mentionnées ci-dessus. Des simulations hydrauliques montrent que le réseau des zones 3, 4 et 5 est vulnérable à une fermeture des conduites existantes de 750 mm et/ou de 900 mm sous le boulevard Édouard-Montpetit, l'avenue Gatineau ou sous le chemin de la Côte-des-Neiges. De récentes campagnes d'auscultation démontrent que ces conduites sont vieillissantes et qu'elles comportent des défaillances structurelles. Ces dernières ont fait l'objet d'interventions ponctuelles dans les dernières années. Par ailleurs, les mêmes simulations indiquent que la conduite de 500 mm sous le boulevard Édouard-Montpetit n'a pas la capacité pour alimenter à elle seule ces zones de distribution qui regroupent approximativement 70 000 citoyens. Ainsi, la fermeture des conduites de 750 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit ou de 900 mm sous l'avenue Gatineau engendrerait d'importantes baisses de pressions mettant en

péril l'alimentation en eau potable et la protection incendie de ces secteurs.

Lors des travaux majeurs prévus à la station de pompage et réservoir McTavish dans les prochaines années, l'alimentation en eau des zones 3, 4 et 5 devra se faire par le réservoir Vincent-d'Indy. Avec la configuration actuelle, cette alimentation ne peut se faire que par la conduite existante de 750 mm. Comme mentionné précédemment, une récente campagne d'auscultation de cette conduite de type béton-acier précontraint C-301 a démontré qu'elle présentait des défaillances majeures. Les interventions ponctuelles réalisées pour corriger ces défauts à court terme ne peuvent garantir l'intégrité de la conduite à moyen terme lorsqu'elle deviendra la seule source d'alimentation pour les zones 3, 4 et 5 desservies par les réservoirs Côte-des-Neiges, Sommet et Montagne. Le contrat prévoit également des interventions dans l'axe de la rue Gatineau qui, combinées à la nouvelle conduite, permettent de suppléer à la précarité de la conduite unique de 900 mm dans le boulevard Côte-des-Neiges. Les analyses ont démontré qu'une fermeture de cette dernière conduite occasionnerait une importante carence d'alimentation en eau pour le nord de la zone 3, incluant les hôpitaux situés sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Les analyses hydrauliques ont démontré que pour remédier aux problèmes mentionnés plus haut et pour assurer une alimentation adéquate en tout temps dans la zone 3, la solution envisagée est le remplacement de la conduite de 500 mm sous le boulevard Édouard-Montpetit par une conduite de 750 mm, du réservoir Vincent-d'Indy jusqu'à l'intersection Édouard-Montpetit / chemin de la Côte-des-Neiges. Ce remplacement va créer une redondance au lien unique entre le réservoir Côte-des-Neiges et la station de pompage Vincent-d'Indy par les conduites de 750 mm et de 900 mm.

Il est également nécessaire de construire une conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre sous le boulevard Édouard-Montpetit pour transférer tous les services d'eau des résidences et des bornes-fontaines situées du côté nord du boulevard et actuellement raccordées à la conduite principale de 500 mm.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 23 décembre 2013. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 27 janvier 2014, à 14 heures. La durée de publication a été de 36 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les quatre vingt dix (90) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 28 avril 2014.

Il y a eu (3) addenda qui ont été émis :

- Addenda no 1 (21 janvier 2014) : Ajout du Cahier des clauses administratives générales, modification du bordereau des prix, modifications de certains articles du Cahier des clauses techniques particulières, modification de l'annexe J et ajout d'une étiquette pour l'enveloppe de retour de la soumission;
- Addenda no 2 (22 janvier 2014) : Ajout de deux forages sur l'avenue Vincent-d'Indy à l'annexe A du Cahier des clauses techniques spéciales, documents fournis par la Ville en ajout à l'étude géotechnique et de caractérisation des sols;
- Addenda no 3 (24 janvier 2014): Réponses aux questions reçues dans le cadre de cet appel d'offres, réémission de la figure 1 de l'annexe A en format A0 et du feuillet 1/1 de l'annexe C en format 11 x 17 du Cahier des clauses techniques spéciales pour permettre une meilleure lecture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de contrat pour la construction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre, sur une longueur de 1750 mètres entre la conduite de 500 mm existante du chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy situé sur l'avenue Vincent-d'Indy à l'intersection de l'avenue Mont-Royal. Dans le cadre de ce projet, il est également prévu construire une conduite d'eau secondaire de 200 mm, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Vincent-d'Indy sur une longueur de 1700 mètres. De plus, le projet comporte les éléments suivants :

- la construction de sept (7) chambres de vannes et/ou de raccords;
- la construction d'une chambre de débitmètre à la sortie du réservoir;
- la construction de deux (2) chambres de vidanges sur la conduite proposée de 750 mm de diamètre;
- la fourniture et la pose de douze (12) chambres de vannes préfabriquées sur la conduite secondaire de 200 mm ou 300 mm de diamètre;
- la fourniture et la pose d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable sur le boulevard Édouard-Montpetit;
- le remplacement des entrées de services au plomb;
- la déviation de conduites d'égout combiné de 600 mm de diamètre sur le boulevard Édouard-Montpetit;
- la construction d'une section de conduite de 750 mm en tunnel sous le passage piétonnier de la STM sur l'avenue Vincent-d'Indy;
- la construction d'une chambre de vanne de 900 mm sur la conduite de 900 mm de diamètre existante sur l'avenue Gatineau;
- la réfection du boulevard Édouard-Montpetit sur toute la largeur, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Vincent-d'Indy - assumé par la DI;
- la réfection de trottoir sur le boulevard Édouard-Montpetit - assumé par la DI.

Des schémas montrant les travaux à effectuer dans le cadre de ce projet sont inclus en «pièces jointes» au dossier.

Puisqu'un projet de réfection routière était prévu sur le boulevard Édouard-Montpetit pour 2013 entre les avenues Louis-Collins et Decelles et que ce projet a été annulé suite à l'annonce des travaux de construction de conduites d'eau, il a été entendu, avec la Direction des infrastructures (DI), d'inclure les travaux de réfection de chaussée aux travaux sur le réseau primaire réalisés par le Direction de l'eau potable (DEP). Ainsi une seule intervention sera réalisée dans ce secteur.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 1 866 809,30 \$, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis. Les travaux contingents pour ce projet représentent 10 % du montant des travaux liés à la construction des conduites d'eau principale et secondaire - travaux assumés par la DEP (1 725 739,22 \$) et de 10 % pour les travaux liés aux travaux de la réfection de chaussée du boulevard Édouard-Montpetit - travaux assumés par la DI. Le pourcentage de 10 % est une pratique courante dans le monde de la construction et a été établi selon les expériences passées.

Des frais incidents de 1 642 792,18 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 8 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés. Le montant des frais incidents, pour les travaux de construction de conduites d'eau et assumés par la DEP, totalise 1 518 650,52 \$. Le montant des frais incidents, pour les travaux de réfection de chaussée et assumés par la DI, totalise 124 141,66 \$. Dans le cas du présent projet, un pourcentage de 3 % a été réservé pour le contrôle qualitatif et un pourcentage de 5 % pour

les autres travaux spécialisés puisque sous le boulevard Édouard-Montpetit se trouvent un nombre important d'infrastructures d'utilités publiques et que ces travaux se déroulent dans un secteur très achalandé et devant l'Université de Montréal. Les travaux spécialisés associés à cette enveloppe budgétaire sont :

- protection et déplacement d'utilités publiques;
- déplacement d'une conduite de gaz par Gaz Métro;
- déplacement d'un massif de communication par Bell;
- construction d'un massif électrique par la CSEM;
- activités de communication;
- gestion d'impacts;
- marquage et signalisation (feux de circulation).

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de quatre cent quatre-vingt-dix (490) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de calendrier, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Ces travaux nécessitent de déposer une demande d'autorisation auprès du MDDEFP pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires. L'ensemble des travaux est mis en chantier par la Direction de l'eau potable.

Quatre (4) soumissions ont été déposées, ce qui représente 20 % des preneurs de documents. Parmi les dix-sept (17) qui n'ont pas déposé d'offre, neuf (9) étaient des sous-traitants, trois (3) avaient un calendrier trop chargé, deux (2) n'étaient plus intéressés par les travaux car ils sont de trop grande envergure pour leurs entreprises, deux (2) dont nous n'avons pas eu de réponse et un (1) qui n'a pas obtenu, à ce jour, son autorisation de l'AMF. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.

L'analyse de conformité des quatre (4) soumissions a révélé qu'aucune d'entre elles ne comportait une non conformité majeure qui pouvait entraîner son rejet. Cette analyse peut être consultée en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe Hexagone s.e.c.	18 668 092,94 \$	1 866 809,30 \$	20 534 902,24 \$
Roxboro Excavation Inc.	20 740 526,11 \$	2 074 052,61 \$	22 814 578,72 \$
Excavation Loiselle inc.	23 937 979,69 \$	2 393 797,98 \$	26 331 777,67 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	33 954 545,46 \$	3 395 454,54 \$	37 350 000,00 \$
Dernière estimation réalisée - interne	19 859 918,80 \$	1 985 991,88 \$	21 845 910,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			26 757 814,66 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	30,30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	16 815 097,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$	81,89 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-1 311 008,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	-6,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	2 279 676,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	11,10 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 6,00 % par rapport à l'estimé réalisé par la professionnelle à l'interne. Cet écart favorable est tout à fait conforme aux conditions du marché.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (chapitre 25, 2012). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Groupe Hexagone s.e.c., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le contrat d'exécution de travaux a une valeur de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 20 534 902,24 \$ taxes incluses incluant un montant de 18 668 092,94 \$ taxes incluses pour les travaux et un montant de 1 866 809,30 \$ taxes incluses pour les contingences.

La dépense totale est donc de 22 177 694,42 \$ taxes incluses car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 642 792,18 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée à 94,53 % par l'agglomération et à 5,47 % par la Ville Centrale et représente un coût net de 20 004 907,26 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'AGGLOMÉRATION - DEP

Pour la partie assumée par la Direction de l'eau potable, le coût du contrat à octroyer est de 18 983 131,45 \$ taxes incluses comprenant un montant de 17 257 392,23 \$ taxes incluses pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit et un montant de 1 725 739,22 \$ taxes incluses pour les contingences. La

dépense totale de 20 501 781,97 \$ taxes incluses comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 1 518 650,52 \$ taxes incluses pour les incidences reliées au contrôle qualitatif ainsi que d'autres travaux spécialisés tels que la protection et le déplacement d'utilités publiques.

La dépense de 20 501 781,97 \$ taxes incluses soit un coût net de 18 493 186,86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 14 794 549,49 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). L'emprunt net de 3 698 637,37 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement pour la DEP est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	18 493
Subvention : part Ville de Montréal	14 795
Emprunt net	3 698

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations».

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRE (69%) ET PAR L'AGGLOMÉRATION (31%) - DI

Le coût des travaux de réfection de la chaussée et de la reconstruction de trottoir s'élève à 1 675 912,45 \$ taxes incluses et se répartit comme suit :

Rubrique	Travaux	Contingences	Total Contrat	Incidences	GRAND TOTAL	Agglo %	Corpo %
Trottoir	563 952,38 \$	56 395,24 \$	620 347,62 \$	124 141,66 \$	744 489,28 \$	54 %	46 %
Chaussée	846 748,33 \$	84 674,84 \$	931 423,17 \$		931 423,17 \$	6.6 %	93,4 %
TOTAL	1 410 700,71 \$	141 070,08 \$	1 551 770,79 \$	124 141,66 \$	1 675 912,45 \$	31 %	69 %

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction des finances.

La dépense relative aux travaux à être réalisés sur les trottoirs est assumée à 54 % par l'agglomération et celle relative aux travaux de la chaussée à 6,6 % puisqu'ils concernent l'intersection Édouard-Montpetit et Louis-Collin qui est située dans le secteur désigné comme centre-ville (Loi 22).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le remplacement de la conduite de 500 mm, datant de 1898, par une conduite de 750 mm sous le boulevard Édouard-Montpetit entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy, permettra d'assurer une redondance à la conduite de 750 mm existante sous le boulevard, lien unique entre la station de pompage Vincent-d'Indy et le réservoir Côte-des-Neiges, et ainsi assurer une alimentation aux citoyens du secteur de la zone 3 (arrondissements Outremont et Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce).

Une équipe à la Direction des transports - Section de la gestion des impacts a élaboré un cahier des prescriptions spéciales en maintien de la circulation et signalisation afin de minimiser les impacts et inconvénients des usagers dans le secteur du boulevard Édouard-Montpetit.

Advenant le cas où l'octroi de contrat est reporté ou annulé, il est probable que la durée de validité des soumissions dépasse le délai de 120 jours et que les soumissionnaires retirent leurs offres. Ainsi, il faudra reprendre l'appel d'offres ce qui retarderait le début des travaux et du fait même aura un impact sur la sécurité de l'alimentation en eau potable pour la zone 3.

Aussi, ces travaux sont préalables aux travaux prévus à la station de pompage McTavish dans les prochaines années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré pour proposer des mesures de mitigation aux usagers de la route et aux résidents et institutions.

Des rencontres de concertation avec des partenaires internes à la Ville et externes ont été tenues et seront menées tout au long des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 27 mars 2014

Début des travaux : fin avril 2014

Délai contractuel : 490 jours de calendrier, arrêt des travaux durant la saison hivernale 2014-2015

Fin des travaux : fin automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme suite à un appel d'offres public.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé suivant les règles et politiques en vigueur à la Ville de Montréal. Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que les clauses relatives à la politique de gestion contractuelle et les clauses relatives aux attestations fiscales ont été intégrées aux documents d'appels d'offres.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats»;
- encadrement « Confidentialité des estimation des contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Iilir KATI)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisane HÉBERT
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2014-02-06



Dossier # : 1143334005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 17 925 353,29 \$, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5017-EC-117-13;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-02-27 11:14

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334005

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117 -13 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte intercepte et traite près de 99,6 % des eaux usées produites sur le territoire de l'île de Montréal. Cependant, lors de fortes précipitations et afin de soulager le réseau des intercepteurs, la Ville se voit dans l'obligation de déverser des eaux usées vers les milieux récepteurs. En 2001, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAM) a mis en place un programme de «Suivi des débordements». Ce programme définit et encadre les exigences et objectifs de rejet et oblige la Ville de Montréal à mettre en place des mesures visant l'atteinte de ces exigences. À l'exutoire du collecteur Marc-Aurèle-Fortin, l'exigence environnementale de rejet est actuellement fixée à 6 débordements par année et vise un objectif de zéro rejet. Également, la Ville de Montréal a conclu, en 2000, une entente avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur le cheminement des demandes d'autorisation pour les projets d'égouts en application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette entente vise l'atteinte des exigences de rejet du MDDEFP quant au maintien à leur niveau actuel du nombre de débordements. En vue de respecter les orientations définies dans cette entente, la Ville de Montréal a déposé un plan d'action comprenant la réalisation d'ouvrages de rétention et l'implantation de différents algorithmes de contrôle afin d'optimiser l'opération des bassins de rétention.

La construction des ouvrages de contrôle des eaux unitaires sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin fait partie du plan d'action déposé. Ces ouvrages permettront de réduire le nombre

de débordements vers la rivière des Prairies, de réduire les effets négatifs des polluants sur la santé humaine et les impacts négatifs sur l'environnement et de permettre à la Ville de respecter l'entente conclue avec les différents ministères. Finalement, la construction du bassin de rétention facilitera la mise en oeuvre du développement ultime du secteur, y incluant le projet Valencia en compensant l'ajout du volume d'eaux usées estimé de 650 m³ qu'entraînera la construction des 332 unités de condo prévues dans ce projet.

Un premier appel d'offres avait été lancé le 14 novembre 2011 et l'ouverture des soumissions avait eu lieu le 21 décembre 2011. Cinq entreprises avaient déposé une soumission et la recommandation d'octroi avait été faite à Louisbourg SBC s.e.c. Division Simard-Beaudry Construction, firme ayant obtenu une note de 80,20 pour un montant de 14 634 526,30 \$ taxes incluses.

Le rapport de la Commission d'examen des contrats (SMCE 123334019) a, dans sa conclusion, constaté la conformité du processus d'appel d'offres. Toutefois, une résolution du Comité exécutif (CE12 1334) a annulé cet appel d'offres.

Un nouvel appel d'offres a donc été lancé le 4 juillet 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions prévue initialement le 21 août 2013 mais suite à l'addenda no 4, a été reportée au 28 août 2013, soit une période de soumission de 55 jours calendrier au lieu de 48 jours prévus au départ. Les soumissions sont valides du 28 août 2013 au 28 mars 2014. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

Cinq addenda ont été émis:

Addenda no 1 - 9 juillet 2013 : Document sur le contrôle de la signalisation et de la circulation et émissions de plans;

Addenda no 2 - 19 juillet 2013 : Ajout d'une inspection en analyse des vibrations avant le début des travaux;

Addenda no 3 - 14 août 2013 : Questions/Réponses;

Addenda no 4 - 15 août 2013 : Report de date d'ouverture et Questions/Réponses;

Addenda no 5 - 21 août 2013 : Questions/Réponses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0954 - 26 juin 2013 - Autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la construction du bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE12 1334 - 15 août 2012 - Vu le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats (dossier 1123624023); Il est résolu de ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5017-EC-117-08.

DESCRIPTION

Construction d'un bassin de rétention dans le boulevard Perras entre le boulevard Marc-Aurèle-Fortin et l'avenue Pierre-Blanchet.

Compte tenu de la profondeur de construction des différentes structures et des caractéristiques des sols en place (faible résistance en cisaillement des sols, hauteur de la nappe phréatique), les travaux nécessiteront la mise en place de systèmes d'étanchéement complexes. Ces systèmes devront être conçus et mis en place par un entrepreneur spécialisé. De plus, en raison de la nature des travaux (emplacement du bassin et des autres structures dans un secteur résidentiel, structures profondes,

dimensions importantes du bassin) le projet implique plusieurs défis techniques de réalisation dont entre autres, le contrôle des pressions d'eaux souterraines et la méthodologie d'excavation.

Les travaux de ce projet comprennent essentiellement :

- la conception et mise en place de palplanches comme système d'étalement de tranchée pour tout le bassin de rétention et la chambre de vannes;
- la conception d'un système de contrôle des pressions d'eaux souterraines;
- l'excavation d'un volume de sol évalué à plus de 34 000 m³;
- la construction d'un bassin de rétention d'une capacité de 4000 m³ faisant 190 mètres de longueur par 7,7 mètres de largeur et 12 mètres de profondeur;
- la construction d'une chambre de vannes reliée au bassin de rétention incluant 2 vannes murales motorisées et un appareil de levage pour chacune des vannes;
- la construction d'environ 45 mètres d'une conduite d'égout en béton armé, de diamètre nominal de 2100 mm reliant la chambre de vannes projetée à la structure de dérivation existante de l'intercepteur nord;
- la construction de 3 regards d'accès à la conduite de 2100 mm projetée;
- la construction d'environ 28,5 mètres d'une conduite en fonte de diamètre nominal de 500 mm reliant la chambre de vannes proposée et à la boîte de captage de la structure de chute existante de l'intercepteur nord;
- la construction de 2 regards d'accès sur la conduite projetée de 500 mm;
- la construction d'environ 247 mètres d'une conduite de 600 mm en PVC reliée en 3 endroits du bassin de rétention et de la chambre de vannes à la boîte de captage de la structure de chute de l'intercepteur nord;
- la construction d'un massif électrique et de 2 conduites de ventilation de 375 mm en PVC reliés à la chambre de vannes jusqu'à la structure de dérivation;
- le raccordement des conduites de 375 mm, 500 mm, 600 mm, 600 mm, 2 100 mm et du massif électrique aux structures existantes de l'intercepteur nord.

La firme Demathieu et Bard a, dans sa proposition, décrit en détails les méthodes de construction qu'il prévoit utiliser notamment en ce qui concerne le contrôle des eaux souterraines, les eaux de ruissellement et de résurgence, le soutènement des excavations profondes, la mise en place des palplanches, les méthodes d'étalement, les soutènements temporaires, l'excavation des sols et finalement le retrait des palplanches.

Le contrat prévoit les pénalités pour retard suivantes :

- pénalité de 0,1 % de la valeur du contrat avant taxes et contingences pour chaque jour de retard par rapport à l'échéancier de fin des travaux;
- pénalité de 600 \$, 1 500 \$ et 3000 \$ cumulative par infraction pour le non respect des exigences relatives à l'occupation du domaine public;
- pénalité de 1000 \$ par jour pour la remise de l'échéancier des travaux.

JUSTIFICATION

Ce projet de construction des ouvrages de contrôle des eaux unitaires permettra la rétention d'un volume approximatif global de 4000 m³. En plus de réduire le nombre de déversements d'eaux usées vers la rivière des Prairies, le volume de 4000 m³ compensera pour le volume additionnel d'eaux usées que produira le développement ultime du secteur. En effet, l'analyse du développement à l'ultime du bassin de drainage Marc-Aurèle-Fortin a permis d'établir à environ 650 m³ le volume additionnel d'eaux usées acheminées vers le réseau d'égouts.

Dix-neuf entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont présenté une soumission, soit un pourcentage de 31,9 %. Une soumission a été rejetée pour non conformité au bordereau des prix : de nombreux articles à prix unitaires n'ont pas été remplis rendant toute correction mineure impossible.

Le présent contrat est attribué à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final (voir en pièces jointes pour le pointage détaillé), le tableau suivant donne les montants soumissionnés ainsi que le pointage final pour chacune des firmes par ordre de pointage obtenu.

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1. Construction Demathieu et Bard (CDB) inc.(note 1)	15 250 548,45 \$	1 525 054,84 \$	16 775 603,29 \$	80,22
2. Groupe Hexagone s.e.c.	15 151 538,88 \$	1 515 153,88 \$	16 666 692,76 \$	75,93
3. Les Entreprises Michaudville inc.	14 045 386,19 \$	1 404 538,62 \$	15 449 924,81 \$	69,63
4. Coffrage Alliance Ltée	13 497 581,95 \$	1 349 758,20 \$	14 847 340,15 \$	68,75
5. Les Grands Travaux Soter inc.	16 849 023,55 \$	1 684 902,36 \$	18 533 925,91 \$	61,91
Estimation interne des professionnels (note 2)	17 988 747,00 \$	1 798 875,00 \$	19 787 622,00 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			16 454 697,38 \$	
Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage			-1,91%	
Écart entre la plus haute et la firme ayant obtenu le plus haut pointage (\$)			1 758 322,62 \$	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$)			(3 012 018,71 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)			-15,22%	

Note 1 : Le montant de la soumission a été corrigé à la baisse suite à une erreur dans le calcul de la taxe de vente du Québec (soumission : 16 848 374,17 \$ correction : 16 775 603,29 \$)

Note 2 : Lors de l'autorisation de lancer l'appel d'offres, l'estimation interne effectuée était une fourchette de prix variant entre 18 540 590 \$ et 21 034 654 \$. Pour des fins d'analyse, la moyenne a été utilisée soit 19 787 622 \$, taxes incluses.

Les critères de sélection détaillés sont annexés en pièces jointes.

La firme Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. ayant obtenu le plus haut pointage final, il est recommandé d'octroyer le contrat à cette firme au montant de sa soumission, soit 16 775 603,29 \$, taxes incluses.

L'écart de prix entre la moyenne de l'estimation interne et le plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 15,22 %. Cet écart s'explique pour les raisons suivantes : Plusieurs facteurs peuvent influencer l' estimation. Par exemple, pour un projet donné un fournisseur peut consentir des escomptes sur le prix de détail. Ces escomptes varient en

fonction des volumes commandés par les entrepreneurs. Lors de la préparation d'une estimation, la Ville évalue le prix pour la fourniture et la mise en place du béton à partir d'un prix moyen sans escompte. Compte tenu des volumes indiqués au bordereau des prix du projet Marc-Aurèle Fortin, cela se traduit par une économie qui varie de 0.703M \$ à 0.748M \$.

Le poste 2.0 «Soutènement» a un poids relatif comptant pour 38% du total de la soumission. Dans la préparation de l'estimation, les ingénieurs ont fait les hypothèses suivantes:

1. que l'entrepreneur devait se procurer des palplanches pour réaliser le projet;
2. que le bassin serait complètement ceinturé de palplanches.

L'entreprise Demathieu et Bard inc.» propose dans sa méthode de travail une réutilisation des palplanches. Cette façon de procéder diminue de façon substantielle le nombre de palplanches nécessaire pour réaliser les travaux et se traduit par une économie variant de 1,780M \$ à 1,892M \$.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Construction Demathieu et Bard (CDB) inc.170 Boul. Roland-Godard Saint-Jérôme (Québec)J7Y 4P7 Québec - no de licence 8107-4148-59 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec avec sa soumission.

Conformément au Décret 544- 2013 - 5 juin 2013, Construction Demathieu et Bard (CDB) inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2013 portant le numéro 2013-CPSM-0024.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le montant du contrat est de plus de 10 M \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 17 925 353,29 \$, taxes incluses, se compose d'un octroi de contrat de 16 775 603,29 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin et d'un montant de 1 149 750 \$, taxes incluses, permettant de couvrir les frais incidents (coût du contrôle de la qualité évalué à 5 % de la valeur du contrat et réserve pour utilités publiques). Ces coûts représentent un montant net pour l'agglomération de 16 169 175,36 \$ lorsque diminués des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est assumée à 83,75% par la DEEU et à 16,25% par le MVTP.

Dépenses assumées par la Direction de l'épuration des eaux usées

La dépense de 15 012 483,39 \$, taxes incluses, soit un coût net de 13 541 684,38 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 7 222 231,67\$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 2 708 336,87\$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne

l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Pour les informations comptables et budgétaires voir l'intervention de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Dépenses assumées par la Mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation

La dépense de 2 912 869,90 \$ taxes incluses, soit un coût net de 2 627 490,99\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Pour les informations comptables et budgétaires voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

- Réduction des débordements dans la rivière des Prairies.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun arrêt de service n'est prévu dans le cours de l'exécution de ce contrat. Toutefois, la piste cyclable localisée sur le boulevard Perras sera temporairement déplacée et demeurera accessible durant toute la durée des travaux. Tout autre impact, le cas échéant, fera l'objet de mesures d'atténuation de concert avec les responsables de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Les travaux sont requis pour se conformer à l'exigence de base du MDDEFP de ne pas augmenter les volumes de débordements des réseaux unitaires par temps de pluie.

Si les travaux ne sont pas réalisés, le MDDEFP pourrait refuser d'émettre les certificats d'autorisation pour la réalisation de projets d'égouts futurs de la Ville de Montréal en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

Un plan de communication devra également être soumis en collaboration avec l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée des travaux est estimée entre 18 et 30 mois. Les travaux seront réalisés en continu, sans interruption et pendant la période hivernale.

- Octroi du contrat : mars 2014

- Début des travaux : mai 2014

- Fin des travaux : juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Claudia VIERECK)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Richard LEVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-13

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux usées

**Dossier # : 1141009001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$). Appel d'offres public 214707 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 14 457 641,57 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, De Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 960 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214707 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1141009001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$). Appel d'offres public 214707 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est présentement propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera notamment à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, deux séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239) et en décembre 2012 (CE12 1994).

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines et des utilités publiques

du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues Est-Ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de nombreux lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots.

La nature de ces lots de même que l'avancement du projet sont résumés dans les tableaux suivants :

Travaux complétés ou en cours de réalisation

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 1 - Rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire (tronçon « Dalhousie - de Nazareth » exclu).	3 395 297,69 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
Lot 2 - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation. Lot 3 - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : ajout d'une voie temporaire de circulation.	2 686 783,92 \$, taxes incluses, pour les lots 2 et 3 (un seul contrat)	octobre 2011	mars 2012
Lot 2A - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation. Lot 3A - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Paul) : éclairage de la voie temporaire de circulation.	195 632,01 \$, taxes incluses, pour les lots 2A et 3A (un seul contrat)	février 2012	août 2012
Lot 5A - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des utilités publiques (Bell). Lot 5C - Rue Duke (entre les rues Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines (note : les lots 5A et 5C ont été retirés du contrat en raison d'imprévus survenus lors du chantier et seront intégrés dans un appel d'offres à venir). Lot 6C - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : construction d'un égout sanitaire, élargissement de la chaussée et remplacement des infrastructures souterraines.	3 119 819,81 \$, taxes incluses, pour les lots 5A, 5C et 6C (un seul contrat)	décembre 2012	août 2013

Lot 7 - Rue Brennan (entre les rues Ann et Duke) : remplacement des infrastructures souterraines et construction d'un égout sanitaire.	3 100 001,23 \$, taxes incluses	novembre 2012	juillet 2013
Lot 14 - Îlot délimité par les rues de la Commune et de Nazareth de même que par l'autoroute Bonaventure : réaménagement de la cour de voirie « de la Commune » (travaux relevant de la Direction des stratégies et transactions immobilières).	1 037 916,99 \$, taxes incluses	juillet 2013	novembre 2013
Commission des services électriques de Montréal (CSEM; contrat 1241) - Déplacement de réseaux dans les rues William (entre les rues de l'Inspecteur et Prince) et Ottawa (entre les rues Ann et de Nazareth).	1 492 896,73 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
CSEM (contrat 1242) - Déplacement de réseaux dans les rues Wellington (entre les rues Ann et Prince) et de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa).	333 742,68 \$, taxes incluses	février 2012	septembre 2012
CSEM (contrat 1261) - Déplacement de réseaux dans la rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques).	165 941,73 \$, taxes incluses	novembre 2012	mars 2013

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier

	Coût	Date de début	Date de fin
Lot 1B - Rue Ottawa (entre les rues Dalhousie et de Nazareth): construction d'un égout sanitaire.	14 457 641,57 \$, taxes incluses (un seul contrat)	avril 2014	décembre 2014
Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement.			
Lot 15 - Rue de Nazareth (d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington): construction d'un égout sanitaire, reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire et travaux d'aménagement.			
Lot 19 - Rue Wellington (d'un point à l'Est de la rue Ann à la rue Prince) reconstruction d'un égout unitaire, reconstruction d'une conduite d'eau secondaire.			

Lot 21 - Rue Wellington (vers la chute à neige sur la rue de Nazareth): construction d'un égout sanitaire			
---	--	--	--

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux subséquents est présentée en pièce jointe.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de procéder à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Direction des transports assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi du contrat.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214707) s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, c'est à dire jusqu'au 15 mai 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- addenda numéro 1 émis le 6 janvier 2014 : Modifications au bordereau de soumission concernant l'ajout d'un égout combiné projeté de 750 mm de diamètre;
- addenda numéro 2 émis le 9 janvier 2014 : Précisions concernant le modèle de projecteur enfoui;
- addenda numéro 3 émis le 13 janvier 2014 : Modifications au bordereau de soumission concernant la longueur d'une conduite de 300 mm de diamètre.

Les addendas n'ont pas nécessité un report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0229 - 19 février 2014 - Abroger la partie de la résolution CG13 0124 portant sur la cession à la Ville du contrat de services professionnels octroyé par la Société du Havre de Montréal au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CE12 1788 - 31 octobre 2012 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CG12 0359 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Duke, entre les rues Ottawa et William, et la construction d'un égout sanitaire, la reconstruction d'un égout unitaire et la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue de Nazareth, entre les rues Ottawa et Saint-Jacques. Dépense totale de 3 119 819,81 \$, taxes incluses.

CG12 0273 - 23 août 2012 - Accorder un contrat à Construction Garnier ltée pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre et de chambres de vanne dans la rue Brennan, entre les rues Ann et Duke. Dépense totale de 3 100 001,23 \$, taxes incluses.

CG12 0209 - 21 juin 2012 - Accorder cinq contrats de gré à gré à Allstream, Bell Canada, Gaz Métro, Hydro-Québec et Telus pour réaliser des travaux sur leur réseau d'utilités publiques respectif dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 5 662 519 \$, taxes incluses.

CE12 0820 - 6 juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron pour réaliser des travaux sur son réseau de câbles dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de la réalisation du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 91 980 \$, taxes incluses.

CG12 0010 - 26 janvier 2012 - Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc. pour la construction d'un égout sanitaire et la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Ottawa (entre les rues Dalhousie et Duke) et Dalhousie (entre les rues Ottawa et William). Dépense totale de 3 395 297,69 \$, taxes incluses.

CE11 2050 -14 décembre 2011 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2012 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

CE11 1882 - 23 novembre 2011 - Accorder un contrat à Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée pour la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage temporaire dans les rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 195 632,01 \$, taxes incluses.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier portent sur :
Rue Ottawa (Lot 1B):

- la construction de 106 mètres d'égout sanitaire de 600 mm de diamètre, entre les rues Dalhousie et de Nazareth.

Rue Nazareth (Lot 6D):

- la construction de 75 mètres d'égout sanitaire de 375 mm de diamètre et de 115 mètres d'égout sanitaire de 675 mm de diamètre , entre les rues Wellington et Ottawa;
- la reconstruction de 145 mètres d'égout unitaire (combiné) de 750 mm de diamètre, entre les rues Wellington et Ottawa;
- la reconstruction de 180 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre, entre les rues Wellington et Ottawa;
- l'aménagement et la construction de trottoirs, entre les rues Wellington à Ottawa.

Rue de Nazareth (Lot 15):

- la construction de 90 mètres d'égout sanitaire de 450 mm de diamètre et de 90 mètres d'égout sanitaire de 675 mm de diamètre, d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington;
- la reconstruction de 120 mètres d'égout unitaire (combiné) de 1050 mm de diamètre, de 5 mètres d'égout unitaire (combiné) de 750 mm de diamètre et de 12 mètres d'égout unitaire (combiné) de 675 mm de diamètre, d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington;
- la reconstruction de 135 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre, d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington;
- l'aménagement et la construction de trottoirs temporaires d'un point au nord de la rue Brennan à la rue Wellington.

Rue Wellington (Lot 19):

- la reconstruction de 23 mètres d'égout unitaire (combiné) de 600 mm de diamètre, de 120 mètres d'égout unitaire (combiné) de 675 mm de diamètre, de 145 mètres d'égout unitaire (combiné) de 1200 mm de diamètre et de 4,5 mètres d'égout unitaire (combiné) de 750 mm de diamètre, d'un point à l'Est de la rue Ann à la rue Prince;
- la reconstruction de 310 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre et 20 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm de diamètre, d'un point à l'Est de la rue Ann à la rue Prince;

Rue Wellington (Lot 21):

- la construction de 8 mètres d'égout sanitaire de 675 mm de diamètre vers la chute à neige au sud de la rue Wellington.

Voir le croquis des interventions prévues en pièce jointe.

Soulignons qu'en raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont

été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

Contingences et incidences

L'enveloppe des contingences est déterminée à 1 388 571,43 \$ (taxes incluses), tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau est fixé à 12%.

Le montant prévu pour couvrir les incidences est de 1 497 641,57 \$ (taxes incluses). Soulignons que les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts sur la circulation, de marquage et de signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Processus d'appel d'offres

Le processus d'appel d'offres public numéro 214707 s'est déroulé du 9 décembre 2013 au 15 janvier 2014. Sur vingt-sept (27) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et vingt-quatre (24) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 11 % et de 89 %.

La liste des preneurs du cahier des charges est présentée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Justification des travaux prévus

La justification des travaux des lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 réside principalement dans le fait :

- que les conduites à remplacer approchent la fin de leur vie utile;
- que les travaux de démolition de l'autoroute Bonaventure prévus à partir de 2015 occasionneront des vibrations qui pourraient compromettre l'intégrité des conduites en place;
- qu'il apparaît avisé, dans une optique de gestion optimale des impacts des travaux sur la circulation, de remplacer les infrastructures souterraines des rues Est-Ouest du secteur d'intervention pendant que l'autoroute sur pilotis est encore en fonction.

Analyse des soumissions

Le tableau suivant résume les résultats de soumission:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Entreprises Michaudville Inc. (Licence RBQ #1504-5727-24) (Attestation Revenu Québec délivrée le 20 décembre 2013)	11 571 428,57 \$	1 388 571,43 \$	12 960 000,00 \$
2	Excavation Loiselle Inc.	12 626 346,06 \$	1 515 161,52 \$	14 141 507,58 \$
3	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	13 289 423,31 \$	1 594 730,80 \$	14 884 154,11 \$

Dernière estimation interne (\$)	11 572 519,63 \$	1 397 592,40 \$	12 970 112,03 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	13 995 220,56 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	8,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	1 924 154,11 \$ 14,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-10 112,02 \$ -0,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	1 181 507,58 \$ 9,17%

L'estimation interne faite par les professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) a été établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 10 112,02 \$ (0,1%).

Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$. Pour cette raison, il est prévu que le présent dossier soit soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Ce dossier est assujettie à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les Entreprises Michaudville Inc. a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2013.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 12 960 000,00 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 11 571 428,57 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 388 571,43 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 14 457 641,57 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 497 641,57 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera assumée à 55,45 % par la Direction des transports, à 5,71 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et à 38,84 % par la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) . Cette dépense représente un coût net de 13 041 201,37 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

Dépenses assumées par l'agglomération - Direction des transports

La dépense totale sera assumée à 55,45 % par le budget d'immobilisations de la Direction des transports pour un montant de 8 016 998,91 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 7 231 559,64 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Soulignons que les travaux prévus au contrat sont admissibles à une subvention dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec sur la mise en œuvre des projets identifiés dans la stratégie « Montréal 2025 ».

Dépenses assumées par l'agglomération - DGSRE

La dépense totale sera assumée à 5,71 % par le budget d'immobilisations de la Direction de la gestion stratégique des Réseaux d'eau (DGSRE) pour un montant de 825 821,23 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 744 914,09 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des Réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau au projet 55121 et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la DGSRE.

Dépenses assumées par l'agglomération - DEEU

La dépense totale sera assumée à 38,84 % par le budget d'immobilisations de la Direction de l'épuration des eaux usées pour un montant de 5 614 821,42 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 5 064 727,64 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau au projet 53010 – Programme de rénovation majeur des réseaux d'égout et de collecteurs et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la DEEU.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux faisant l'objet du présent dossier visent le remplacement de conduites d'eau et d'égouts approchant la fin de leur vie utile (ce qui devrait contribuer à prévenir les fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux).

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici son parachèvement en 2017 permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 7 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en terrain développable;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de

confort des piétons circulant dans le secteur;

· la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est prévu que le Projet Bonaventure soit complété en 2017. Pour ce faire, la construction des rampes qui relieront le boulevard urbain à l'autoroute Bonaventure doit débuter dès 2015.

Afin de ne pas paralyser la circulation dans le secteur d'intervention, il est primordial que les principaux travaux prévus sur les infrastructures souterraines soient terminés avant que ne commencent ceux des rampes.

En outre, encore dans une optique de gestion optimale des impacts du chantier, il importe que les travaux justifiant le présent dossier soient faits de façon séquentielle.

Pour ces raisons, tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier aurait un impact significatif sur la séquence des travaux du Projet Bonaventure et, par conséquent, sur son échéance de réalisation (ce qui se traduirait nécessairement par une augmentation des coûts associés au projet).

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le fait de ne pas procéder dès maintenant aux travaux prévus pourrait nuire au bon fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égouts (les infrastructures à remplacer approchant la fin de leur vie utile) et occasionner éventuellement des coûts plus importants que ceux liés au présent dossier.

Les travaux de ces lots de construction occasionneront un certain nombre d'impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts soient mises en œuvre, un concept de maintien de la circulation a été développé (voir pièce jointe intitulée « Principes de gestion de la circulation »).

Soulignons que des mesures particulières ont été prévues afin de minimiser l'impact des travaux sur les secteurs résidentiels ainsi que sur les usagers des autobus métropolitains.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Commission permanente sur l'examen des contrats : mars 2014
- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : mars 2014
- Début des travaux : avril 2014
- Fin des travaux : décembre 2014

Soulignons que l'autorisation requise du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la faune et des Parcs (MDDEFP) a été obtenue le 10 octobre 2012 pour

les travaux relatifs à la construction d'un égout sanitaire dans la rue de Nazareth (voir rubrique « Description »).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :

Les entreprises Michaudville Inc.
270, rue Brunet
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G 4S6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-14

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

**Dossier # : 1143751002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses – Dépense totale de 10 008 610,82 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (13-6548) - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 008 610,82 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de la place du Canada, comprenant tous les frais de contingents et incidents;
2. d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-6548);
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2014-02-27 10:23
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Sommet de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Ceveco inc., pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses – Dépense totale de 10 008 610,82 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (13-6548) - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Reconnus parmi les espaces les plus prestigieux du centre-ville de Montréal, le square Dorchester et la place du Canada s’animent quotidiennement d’une intense activité économique et sociale et sont fréquentés par une grande population de travailleurs et de touristes. Ces espaces constituent de plus en plus des milieux de vie pour les nouveaux résidents et usagers des quartiers limitrophes au centre-ville, particulièrement les développements situés au sud de la rue Saint-Antoine.

Lors du Rendez-vous, *Montréal métropole culturelle* tenu en novembre 2007, la Ville annonce son intention d’entreprendre la restauration de ces espaces publics. C’est donc dans le but de rehausser le caractère prestigieux et emblématique du square Dorchester et de la place du Canada que la Ville poursuit leur réaménagement.

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté, le 23 janvier 2012, le règlement intitulé "Règlement sur la constitution du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada" en vertu de l'article 84 de la Loi sur les biens culturels confirmant ainsi son caractère unique. Ce règlement identifie les conditions de conservation et de mise en valeur des témoins significatifs du site, et notamment les objectifs devant encadrer les travaux réalisés au square Dorchester et à la place du Canada. La Ville se dote ainsi d’un cadre de gestion des demandes d’interventions sur les composantes significatives de ces deux sites. Elle réitère ainsi son intention annoncée dans la Politique du patrimoine adoptée en 2005 de jouer un rôle de gestionnaire et de propriétaire exemplaire.

Le projet de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada a fait l'objet d'études portant sur l'archéologie, l'histoire, l'architecture et les formes urbaines et paysagères, l'art public, la circulation, la végétation et autres. Le projet a ainsi été soumis à une importante réflexion et à une concertation soutenue auprès de divers intervenants, ainsi qu'aux instances consultatives du Conseil du patrimoine de Montréal et du comité-conseil regroupant des propriétaires riverains, des partenaires du milieu du patrimoine, du commerce et du tourisme. Le résultat consensuel découlant de ces efforts correspond au Plan de réaménagement arrêté et retenu par l'administration municipale en 2009 visant à restituer les caractéristiques de la composition d'origine du Square et de la Place. La production des plans et des cahiers des charges et la surveillance de chantier, en vue de la réalisation de l'aménagement du square Dorchester - phase I, sont entrepris dès 2009. Les travaux de réalisation se terminent à l'été 2010. En 2011, la restauration du monument sir John A. Macdonald et du monument aux braves de Montréal (cénotaphe) est réalisée, préalablement au réaménagement de la place du Canada. La place du Canada, comme le square Dorchester, poursuit donc sa reconfiguration qui s'articule et se matérialise par la conservation, la reconstruction, la réappropriation, la mise en valeur, l'animation et la diffusion.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Étapes terminées : Aménagement du square Dorchester - phase I	5 430 946,49 \$	juin 2009	juin 2010

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Place du Canada - Réaménagement	mai 2014	juillet 2015

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Square Dorchester - Réaménagement de la portion Nord	avril 2015	octobre 2016
Place du Canada - Réaménagement de la portion Sud	avril 2016	octobre 2017

En avril 2012, un appel d'offres public intitulé Réaménagement de la place du Canada (6334) a été lancé. Ce dossier a été étudié par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC) en raison de sa valeur supérieure à 10 M\$. À la suite de l'analyse du dossier, la CPEC a considéré que le processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier était non conforme en raison des critères d'évaluation retenus quant à l'expérience du contremaître et à l'expérience des entreprises. Le comité exécutif a pris acte des recommandations du CPEC et n'a pas donné suite à l'appel d'offres public 6334.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 15 avril 2013 et s'est terminé 22 jours plus tard, soit le 6 mai 2013. Les soumissions ont été ouvertes le 6 mai 2013 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse la première journée, sur le site Internet de la Ville et celui de la SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addendas ont été émis. Le premier addenda, émis le 1er mai 2013, visait la clarification de certains éléments d'éclairage et des précisions sur la compréhension de la nature des travaux. Les questions et réponses de ce premier addenda n'ont aucun impact sur les prix. Le deuxième addenda, émis le 2 mai 2013, comprenait des éclaircissements au niveau des plans ainsi que des précisions sur le cahier des charges. Les questions et

réponses de ce deuxième addenda n'ont aucun impact sur les prix. Les deux addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions étaient valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions étaient donc valides jusqu'au 1er novembre 2013. Un prolongement de validité des soumissions, auprès des 4 soumissionnaires, a été demandé et accepté le 1er novembre 2013 pour une période additionnelle de 90 jours. La prolongation de validité des soumissions était donc valide jusqu'au 31 janvier 2014.

Le plus bas soumissionnaire n'ayant toujours pas obtenu son autorisation auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est considéré comme non conforme, car le présent dossier est assujéti au décret 206-2013 de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Le deuxième plus bas soumissionnaire est accrédité AMF et est donc considéré comme conforme.

Afin de couvrir les délais administratifs du présent dossier d'octroi du contrat, un prolongement de validité de la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire a été demandé et accepté le 29 janvier 2014, pour une période additionnelle de 60 jours. La soumission est donc valide jusqu'au 30 mars 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0404 - 10 avril 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CE13 0067 - 23 janvier 2013 - Ratifier le contrat octroyé au seul soumissionnaire conforme, DDC Excavations inc., pour l'excavation, le remblayage et la réparation de surface pour les fouilles archéologiques préalables à la place du Canada, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 97 650,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no 6451.

CG12 0362 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada Nord pour une somme maximale de 632 307,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 12-12153 - un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM12 0827 - 24 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CE12 1337 - 15 août 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 6334.

CE12 1294 - 8 août 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Les Services EXP Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le suivi et la surveillance des travaux d'ingénierie, dans le cadre du réaménagement de la place du Canada, pour une somme maximale de 227 321,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 12-12211 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE12 0601 - 9 mai 2012 - Autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en archéologie pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada Nord.

CE12 0512 – 11 avril 2012 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada (6334).

CM12 0064 – 23 janvier 2012 – Adoption - Règlement sur la constitution du site du patrimoine du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (L.R.Q., chapitre B-4).

CE11 0914 – 15 juin 2011 – Approuver la convention entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et la Ville de Montréal à l'effet de réinhumer, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, les sépultures d'anciens cimetières catholiques prélevées dans le cadre du réaménagement du domaine public et de réaliser des éléments de commémoration et d'interprétation.

CG10 0280 – 26 août 2010 – Accorder un contrat de services professionnels à Dolléans inc. Art Conservation pour la restauration des sculptures du monument à sir John A MacDonald à la place du Canada dans le cadre du protocole d'entente de 140M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 », au prix total approximatif de 186 243,75 \$ - Appel d'offres sur invitations no 6268 (3 soumissions) - Autoriser une dépense de 191 887,49 \$.

CE10 1098 – 7 juillet 2010 – Octroyer un contrat à Restaurations DYC inc. pour la réalisation des travaux de maçonnerie du Cénotaphe et du monument à sir John A. MacDonald situés à la place du Canada dans le cadre du protocole d'entente de 140M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 », au prix total approximatif de 179 126,98 \$ - Appel d'offres public no 6267 (2 soumissions) - Autoriser une dépense de 224 276,98 \$.

CG09 0163 – 28 mai 2009 – Octroyer un contrat à « Ramcor construction inc.» au montant de 5 139 196,49\$, taxes incluses, pour l'aménagement du square Dorchester - phase 1 - appel d'offres no 6227 (5 soumissions). Autoriser une dépense de 5 430 946,49 \$, taxes et dépenses incidentes incluses.

DESCRIPTION

Le présent projet s'inscrit en continuité avec l'aménagement réalisé au square Dorchester, en 2009. Ces aménagements ont permis de redonner à cet espace public d'envergure ses qualités paysagères identitaires. Le rétablissement de la figure géométrique victorienne par la consolidation, la réinterprétation et la création nouvelle de parterres, d'allées et d'arrangements floraux en sont des exemples. La poursuite de ces critères d'aménagement, à la place du Canada, mettra en valeur les attributs propres à l'ensemble que forme le site patrimonial du Square- Dorcheste-ret-de-la-Place-du-Canada.

Le réaménagement de la place du Canada est prévu en deux phases. La première couvre la surface allant du boulevard René-Lévesque à l'amorce de la passerelle menant à l'hôtel Marriott Château Champlain et correspond sensiblement à l'emprise au sol actuelle de la Place. Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation de cette première phase, nommée Place du Canada - Réaménagement.

La seconde phase concerne le déploiement de la Place vers le sud jusqu'à la façade de l'hôtel, par la reconfiguration de la rue De La Gauchetière. Cette phase du projet est actuellement en cours d'évaluation.

Le plan directeur de l'ensemble du secteur du square Dorchester et de la place du Canada ainsi que l'aménagement du square Dorchester - phase I, réalisés sous la supervision de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) et de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP) dénotent un haut niveau de détail et de qualité d'exécution. Les travaux de la place du Canada sont attendus avec ce même degré de précision et de raffinement que la DGPV a su déployer au square Dorchester et plus récemment à la place d'Armes.

Dans un souci de gestion des impacts négatifs sur les riverains et sur la circulation, afin de minimiser les problématiques de maîtrise d'ouvrage en vertu de la CSST et pour maintenir un calendrier de réalisation cohérent pour chacun des projets et assurer une gestion concertée des ressources archéologiques, il a de plus été décidé, de concert avec les directions concernées, d'intégrer certains travaux du secteur formé par le quadrilatère Peel, Sainte-Catherine, de la Cathédrale et De La Gauchetière, incluant la rue Metcalfe et le boulevard René-Lévesque, en un seul chantier, celui de Place du Canada - Réaménagement. Cette stratégie de conciliation des travaux permet l'intégration et la cohérence de la planification et de la réalisation des diverses étapes d'exécution. Des efforts particuliers sont consacrés à l'optimisation de la logistique et du déroulement des travaux, ainsi que la mise en œuvre des mesures de mitigation et de communication concertées.

Les chantiers intégrés sont :

1. Réaménagement de la place du Canada

2. Programme de reconstruction de rue

Travaux prévus - Réaménagement de la place du Canada :

- élargissement des trottoirs des rues Peel (Est) et de la Cathédrale (Est et Ouest) et du boulevard René-Lévesque (Sud), en pavés de béton préfabriqués et bordures en granite;
- réfection des sentiers de la place du Canada en pavés de granite;
- réfection des équipements de drainage (puisards, regards, etc.);
- mise en place d'un système de drainage pluvial (caniveaux) sur site;
- élaboration et mise en place d'un système d'irrigation;
- nouveaux escaliers en granite (rues Peel et de la Cathédrale);
- nouveaux équipements de parc (fontaine à boire, bancs, corbeilles à rebuts et à récupération, mât de drapeau);
- nouveaux appareils d'éclairage de rue sur les rues Peel et de la Cathédrale, et la mise en lumière de la place du Canada;
- restauration et mise en valeur des éléments de commémoration (canon 25 lb et canons de la Guerre de Sébastopol, appareillage des croix sur surfaces de granite);
- mise en lumière de la collection d'art public (monument Sir John Macdonald et Cénotaphe);
- travaux arboricoles;
- plantation de 90 nouveaux arbres;
- plantation d'îlots horticoles;
- création d'îlots gazonnés.

Travaux prévus - Programme de reconstruction de rue :

- reconstruction de la rue de la Cathédrale.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %; d'une part, en raison de la présence de l'ancien cimetière Saint-Antoine et des risques de découvertes de ressources archéologiques non répertoriées et d'autre part, en vertu des facteurs de risque envisagés pour la complexité de la logistique d'installation et de mise en œuvre des travaux en voirie et les interventions sur un réseau d'infrastructure datant du 19^e siècle.

Les incidences représentent 8 % du total du contrat, soit 741 378,58 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, des mesures temporaires pour la délocalisation des feux de circulation, de l'achat de mobilier, de la mise en œuvre d'un volet interprétation et de l'habillage de clôtures de chantier et la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts.

Ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses

au cahier des charges, le cahier des charges a été pris par un un total de 10 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, quatre entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. De ce nombre, trois entrepreneurs généraux sont conformes.

Les preneurs de cahier des charges sont :

A. Entrepreneur général :

- Les Excavations Super Inc.;
- Ceveco Inc.;
- Ramcor Construction Inc.;
- Aménagement Côté Jardin;
- Aménagement Sud-Ouest;
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.;
- Les entreprises Ventec Inc.;
- Paysagiste S.Forget Inc.;
- Roja Construction Inc.;
- Urbex construction Inc.

B. Sous-traitant :

- Girard & Girard Inc.;
- Groupe André Roy ingénieur;
- Pierre Brossard 1981 Ltée;
- Terrassement Multi-Paysages;
- Systèmes Urbains Inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 10 entrepreneurs généraux, preneurs de documents d'appel d'offres, trois ont déposé une soumission conforme. Cela représente 30 % qui ont déposé leur soumission et 70 % qui n'ont pas déposé leur soumission.

Suite à des vérifications auprès des preneurs de cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- carnet de commande complet;
- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence, donc pas compétitif;
- ne répond pas aux exigences demandées en ce qui a trait à la preuve de compétence d'entrepreneur spécialisé en pose de granite.

Firmes soumissionnaires	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ceveco Inc.	8 424 756,58 \$	842 475,66 \$	9 267 232,24 \$
Ramcor Construction Inc.	8 923 390,44 \$	892 339,04 \$	9 815 729,46 \$
Aménagement Côté Jardin	9 206 488,72 \$	922 040,65 \$	10 142 477,20 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	10 001 478,64 \$	1 000 147,87 \$	11 001 626,51 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			9 741 812,97 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			875 244,96 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	9,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 1 734 394,27 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 15,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	548 497,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,9 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 15,8 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart de prix est conforme aux observations des prix soumis depuis janvier 2012 et illustre une baisse de 20 à 33 % par rapport aux prix du marché, tels que répertoriés durant les années précédentes.

Le plus bas soumissionnaire conforme a reçu confirmation de son accréditation de l'AMF le 11 décembre 2013, au numéro 2013-CPSM-0272. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 2700007024.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du projet est de 8 060 215,04 \$, avant les taxes. De plus, des incidences de 644 817,20 \$ avant les taxes sont requises, ce qui représente 8 % du contrat, assumées en totalité par la DCP et réparties comme suit :

A. Services professionnels : 200 000,00 \$

Ce montant servira à du contrôle qualitatif, à des expertises techniques et archéologique, à la mise en oeuvre d'un volet interprétation, etc.

B. Acquisition de biens : 250 000,00 \$

Ce montant servira à l'achat de mobilier urbain, de feux de circulation, de poteau de signalisation, etc.

C. Services d'exécution : 194 817,20 \$

Ce montant servira pour des mesures temporaires pour la délocalisation des feux de circulation, de l'habillage de clôtures de chantier et la transmission des informations sur les travaux et leurs impacts, etc.

Le montant total de la dépense est de 10 008 610,82 \$ (toutes taxes incluses). Le montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 9 028 049,88 \$. Cette dépense sera assumée par la DCP au montant de 9 523 986,11 \$ (toutes taxes incluses) pour les travaux prévus du réaménagement de la place du Canada et par la DI au montant de 484 624,71 \$ (toutes taxes incluses) pour les travaux prévus du programme de reconstruction de rue.

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service de la qualité de vie - Direction de la culture et du patrimoine et du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement - Direction des infrastructures - Division de la gestion des actifs de voirie.

Information budgétaire de la DCP : projet 36201 - Réaménagement du square Dorchester

La dépense, assumée par la DCP, est répartie comme suit :

Coût du contrat de Ceveco : 47 % en 2014

47 % en 2015

et 6 % soit un montant de 500 000,00 \$ en 2016 pour des retenues envers l'entrepreneur.

Les incidences sont réparties à 50 % en 2014 et 50 % en 2015.

En milliers de dollars

2014	2015	2016	ult.	Total
4 046	4045	500		8 591

Information budgétaire de la DI : projet : 55845 - Programme de réfection d'artères
sous-projet : 1255845 135 - PRR art. 2013- Cathédrale de la Gauchetière O à René-
Lévesque O SO. 6334 - TRAVAUX ET CONTINGENCES

L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux de réaménagement du domaine public et d'infrastructures dans un secteur désigné de l'agglomération - Centre-Ville - qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le square Dorchester et la place du Canada constituent l'une des composantes significatives du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada. Le projet de réaménagement s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Le présent projet permet d'améliorer le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui le fréquentent. Les travaux d'aménagement assurent également la pérennité des équipements culturels, la bonification du couvert végétale, la création de surfaces gazonnées et l'intégration de mobilier urbain. La mise en lumière des monuments contribue à la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection. Le décalage de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement de la place du Canada génère des impacts non négligeables auprès des citoyens. En effet, la rue de la Cathédrale a été en chantier à l'été 2013, réduisant l'aménagement des abords de la place du Canada dans une qualité d'exécution de type temporaire.

Témoin de l'esprit civique et lieu d'affirmation politique et socio culturelle, il importe d'en préserver le sens et les composantes les plus fondamentales de la place du Canada. Malgré sa reconnaissance, sa matière, son dessin et ses usages, ce lieu unique est aujourd'hui en déclin. Afin de freiner cette perte, le projet propose des interventions concrètes et de qualité. Répondant aux enjeux actuels, le projet ravive l'identité victorienne du square Dominion et retisse les liens avec l'environnement bâti, ancien comme moderne. Le projet réaménage et met en valeur un lieu de grande valeur patrimoniale archéologique, architecturale, arboricole, civique, paysagère et urbaine.

La place du Canada sera fermée au public pour la durée des travaux. Des stratégies de délocalisation des événements publics ont été mises en place en collaboration avec la Division des événements publics. L'accessibilité aux commerces et aux édifices est garantie.

Des mesures de mitigation seront mises en place afin d'assurer le déplacement de certaines fonctions associées aux voies publiques (taxis, autobus touristiques, stationnement, etc.). Les mesures de mitigation pour les déplacements automobiles et piétons seront précisées par les intervenants de la Section de la gestion des impacts et circulation, de la Division de la conception et de la réalisation des travaux de la Direction des travaux publics, en collaboration avec la DGPV. Les intersections des rues Sainte-Catherine et De La Gauchetière ne sont pas touchées par ces travaux. Les accès aux bâtiments seront maintenus en tout temps, ainsi que les accès d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens peuvent suivre l'évolution du projet de réaménagement et prendre connaissance du calendrier de réalisation des travaux sur le site internet qui sera mis à jour dans cette optique. Des opérations de communication seront réalisées auprès des riverains et des associations concernées par les travaux de réaménagement. Une stratégie de communication a été élaborée et approuvée par la Direction des communications. Également, des panneaux de chantier seront installés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : début avril 2014
Mobilisation du chantier : mi-mai 2014
Délai contractuel : 408 jours de calendrier
Fin des travaux : juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Mario MASSON)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Benoit CHAMPAGNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DRAPEAU
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-31

Gilles DUFORT
Coordination du Vieux-Montréal et
réaménagement du domaine public



Dossier # : 1143501001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632)

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632).

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-02-25 21:22

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1143501001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Ethnoscop Inc pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux (CG12 0632)

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 27 septembre 2012, le Conseil d'agglomération a accordé un contrat à Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologie dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, suite à l'appel d'offres public 12-12153, (pour une somme maximale de 632 307,31 \$ taxes incluses), et approuvait une convention à cette fin. Ce contrat vise la réalisation d'interventions archéologiques préalables et lors des travaux de réaménagement de la place du Canada nord, travaux qui devaient débiter à l'automne 2012 pour se terminer à l'automne 2013.

Parallèlement à ce contrat, un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement de la place. Or, le 15 août 2012, le Comité exécutif a décidé de ne pas donner suite à cet appel d'offres. Toutefois, il a été décidé d'octroyer le mandat d'interventions archéologiques à Ethnoscop. Une lettre d'engagement a alors eu lieu avec la firme Ethnoscop inc. ou elle s'est engagée à maintenir les tarifs proposés, malgré le décalage des travaux de réaménagement. Des fouilles archéologiques préalables ont ainsi été réalisées à l'automne 2012 dans la place et, en 2013, des interventions archéologiques ont eu lieu dans le cadre des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc principale et secondaire des rues Metcalfe et de la Cathédrale (rues adjacentes à la place).

Suite à la décision du Comité exécutif, un nouvel appel d'offres pour les travaux de réaménagement de la place a été lancé le 15 avril 2013 et s'est terminé le 6 mai 2013. Un contrat devrait être octroyé à cette fin au printemps 2014 (numéro de dossier 1143751002).

La convention de services professionnels signée entre la Ville et la firme Ethnoscop inc. prévoit une durée de mandat de 24 mois suivant sa signature par les deux parties, soit jusqu'au 10 octobre 2014. Compte tenu du décalage dans la réalisation des travaux, la firme s'engage à réaliser le mandat selon les termes du devis et en conformité avec leur offres de services, en tenant compte des changements au calendrier, tout en maintenant jusqu'en 2015 les tarifs prévus dans son offre de services. Le présent sommaire vise à

modifier la convention de services professionnels de la firme Ethnoscop inc. de façon à refléter ses engagements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0404 - 10 avril 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG12 0362 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada Nord pour une somme maximale de 632 307,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 12-12153 - un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 1337 - 15 août 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 6334 (Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada).

CE12 0601 - 9 mai 2012 - Autorisation du lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en archéologie pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada Nord.

CE12 0512 - 11 avril 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada (6334).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à modifier la convention de services professionnels en archéologie dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord intervenue entre la Ville et la firme Ethnoscop de façon à refléter les engagements de la firme, en remplaçant la durée de la convention prévue à l'article 4, qui est de 24 mois suivant sa signature, par une référence à la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Une modification au contrat d'Ethnoscop inc. est requise de façon à l'arrimer à celui des travaux de réaménagement de la place du Canada nord. Initialement, ces deux mandats devaient être réalisés en parallèle, mais le comité exécutif n'a pas donné suite à l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de la place du Canada. Il a été décidé d'octroyer tout de même le contrat à Ethnoscop afin de permettre la réalisation de fouilles archéologiques préalables dès l'automne 2012. D'autres interventions archéologiques ont été réalisées en 2013 dans les rues Metcalfe et de la Cathédrale.

Entre temps, un nouvel appel d'offres pour les travaux de place du Canada a été lancé le 15 avril 2013 et s'est terminé le 6 mai 2013. Un contrat doit être octroyé à cette fin au printemps 2014 (numéro de dossier 1143751002).

De ces deux contrats, il en ressort que:

- le calendrier initial proposé pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'archéologie n'est plus valide mais qu'il sera réactivé avec l'octroi d'un contrat de construction et d'aménagement de la Place (prévu pour le printemps 2014);
- pour arrimer les deux contrats et le nouveau calendrier, il est nécessaire de modifier la convention initial d'Ethnoscop relativement à la durée des travaux et selon les normes actuelles à la Ville de Montréal
- Ethnoscop s'est engagé à maintenir les tarifs proposés dans son offre de services jusqu'en 2015, malgré le décalage des travaux de construction et d'aménagement de la Place;
- il n'y aura aucun impact sur les enveloppes budgétaires existantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La provenance et l'imputation budgétaires pour ce mandat proviennent du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine (projet 36201- réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada); celui-ci ayant fait l'objet d'un engagement à cet effet. La présente modification n'a pas d'impact sur le budget du mandat. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat en cours contribue à assurer la protection in situ du patrimoine archéologique, soit les sépultures du cimetière Saint-Antoine (1799-1854).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les ajustements à la convention de services professionnels permettront d'arrimer le calendrier d'encadrement archéologique et celui de la réalisation des travaux d'aménagement dans le respect des paramètres de l'offre de services déposée par le consultant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie de communication n'a été élaborée pour cette modification.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 12 mars 2014
Conseil municipal : 24 mars 2014
Conseil d'agglomération: 27 mars 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Coordination du Vieux-Montréal et
réaménagement du domaine public

Le : 2014-02-17

**Dossier # : 1133980002**

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation à ICO Technologies inc., pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de l'information et des mesures d'urgence pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12685 (1 seul soumissionnaire conforme) ainsi qu'approuver un projet de convention et autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration - Agglomération

Il est recommandé :

- d'approuver un projet de convention par lequel ICO technologies inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation, pour l'acquisition et la paramétrisation d'un logiciel en informatique de gestion de l'information et des mesures d'urgences pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire en provenance du budget des dépenses générales d'administration - Agglomération . Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

François SIM MASSÉ

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133980002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 5 ans avec deux années optionnelles de prolongation à ICO Technologies inc., pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de l'information et des mesures d'urgence pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 489 793,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12685 (1 seul soumissionnaire conforme) ainsi qu'approuver un projet de convention et autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration - Agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM) est composée de 10 missions d'agglomération structurées de façon à répondre à des besoins précis en mesure d'urgence. Elle comprend des acteurs internes et externes à la Ville de Montréal et est coordonnée par le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal. La mission du Centre de sécurité civile (CSC) consiste, entre autres, à coordonner et à assurer le leadership dans la prévention des sinistres et à favoriser le meilleur état de préparation des citoyens, des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées à faire face à un sinistre majeur. Au sein de l'OSCAM, le CSC assure un rôle de coordination pour les besoins des différentes missions et assure un rôle de gestion de l'information (centralisation, mise à jour et diffusion).

Partenaires internes et externes de l'OSCAM :

Mission	Description
Mission d'agglomération	
COORDINATION ADJOINTE – (Centre de sécurité civile)	La mission <i>Coordination adjointe</i> fournit le support requis au coordonnateur de sécurité civile et assure un support à la coordination des missions d'agglomération et locales.

SOUTIEN ADMINISTRATIF - (Ville)	La mission <i>Soutien administratif</i> répond aux besoins en ressources humaines et financières et supporte la prise de décision.
SOUTIEN LOGISTIQUE – (Immeubles)	La mission <i>Soutien logistique</i> répond aux besoins en approvisionnement ainsi qu'en gestion des immeubles, du matériel roulant et des systèmes d'information.
COMMUNICATIONS (Relations avec les médias)	La mission <i>Communications</i> coordonne les communications avec les partenaires internes et externes de l'agglomération de Montréal.
INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES (Ville)	La mission <i>Infrastructures essentielles</i> assure la gestion des ponts, des tunnels et du réseau artériel ainsi que de la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire.
SAUVEGARDE DES VIES ET PROTECTION DES BIENS (SIM)	La mission <i>Sauvegarde des vies et protection des biens</i> supporte les opérations impliquant des conflagrations, des matières dangereuses, la recherche et le sauvetage ainsi que des mesures préventives.
SANTÉ (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal)	La mission <i>Santé</i> s'assure que l'ensemble des soins de santé sont dispensés à la population et apporte l'expertise requise dans les stratégies impliquant la santé de la population.
ORDRE ET PAIX (SPVM)	La mission <i>Ordre et Paix</i> assure les services de maintien de l'ordre et coordonne les stratégies de circulation et d'évacuation.
TRANSPORT DES PERSONNES (STM)	La mission <i>Transport des personnes</i> coordonne la réponse aux besoins de transport de personnes.
EAU – (Direction de l'eau potable)	La mission <i>Eau</i> coordonne les activités liées à la production et à la distribution d'eau potable.
Mission locale	
AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES (APS)	La mission locale <i>Aide aux personnes sinistrées</i> s'assure de répondre aux besoins essentiels des personnes sinistrées.
TRAVAUX PUBLICS (TP)	La mission locale <i>Travaux publics</i> coordonne les travaux de voirie et de transport et fournit l'expertise requise pour des avis techniques ainsi que d'évaluation des dommages
COMMUNICATIONS	La mission locale <i>Communications</i> coordonne les communications locales avec les partenaires internes et externes de l'arrondissement ou de la ville.
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE	La mission locale <i>Soutien administratif et logistique</i> répond aux besoins en ressources matérielles, humaines et financières de l'arrondissement ou de la ville.

Par la nature de ses activités de veille, de coordination et de concertation, le CSC occupe une position centrale auprès des intervenants impliqués en matière de sécurité civile. Particulièrement lors de la réponse au sinistre, ces activités génèrent une convergence d'informations dans ses centres de décision provenant de diverses sources. Une maîtrise de la gestion de l'information devient alors incontournable et stratégique pour la prise de décision des différents acteurs impliqués dans la gestion du sinistre. Cette gestion de l'information bénéficie aux partenaires de l'OSCAM, aux autorités gouvernementales, aux médias et au public en général mais surtout, aux municipalités et à la population aux prises avec le sinistre.

C'est à la lumière de ces constatations que l'OSCAM souhaite faire l'acquisition d'un logiciel de gestion des mesures d'urgence comprenant une plate-forme web sécurisée permettant le partage de données et d'informations en temps réel, la gestion des listes de contacts et des ressources, des plans d'urgence et des procédures, un journal des opérations et un centre de documentation. Dans son rapport en 2007, le vérificateur général a d'ailleurs fait la

recommandation suivante : « de doter le Centre de sécurité civile d'une application informatique permettant aux responsables de missions de mettre à jour, consulter et de partager des informations, dont les plans d'urgence en temps réel lors d'une mesure d'urgence ». Ce logiciel répond également au besoin de se conformer à la Loi sur la sécurité civile (2001) selon laquelle, aux articles 39 et 194, les municipalités ont l'obligation d'organiser les activités opérationnelles de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans un « plan de sécurité civile » qui doit être tenu à jour et accessible aux responsables en tout temps.

Ce logiciel permettra une gestion plus efficiente de la crise et une réduction des dommages.

Les premières démarches ont été entreprises aux environs de 1998, mais les technologies existantes ainsi que les ressources nécessaires étaient insuffisantes. Ce contexte a évolué et de nouvelles solutions sont maintenant disponibles sur le marché. L'utilisation de systèmes existants à la Ville de Montréal n'est pas possible, car plusieurs partenaires sont externes à la Ville de Montréal (villes liées, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSS), Société de transport de Montréal, Urgence-santé, ministères, etc.) et ils ne peuvent y avoir accès. Les partenaires de l'OSCAM sont sollicités par des fournisseurs et leur besoin de trouver des méthodes plus efficaces les rend impatients et enclins à investir dans ces nouvelles solutions individuellement. Plusieurs partenaires, telle que l'ASSS, entreprennent actuellement des démarches d'acquisition d'un logiciel de gestion des mesures d'urgence. C'est pourquoi une direction doit être prise très rapidement afin d'avoir un outil unique qui permettra d'assurer une uniformité et une efficacité dans les processus et de maintenir la cohésion entre les partenaires.

Un comité technique formé de représentants des missions provenant de différents arrondissements (Saint-Laurent, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve), de villes liées (Dorval, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Est), de services centraux (Direction de l'eau potable, Direction du matériel roulant et des ateliers) et de partenaires externes (ASSS) a été créé afin de valider les besoins des différents partenaires et les options technologiques envisagées. Une étude de marché a été réalisée auprès des fournisseurs privés ainsi que de leurs clients gouvernementaux ayant des missions similaires à l'OSCAM (Ville de Québec, Ville de Trois-Rivières, Ville de Gatineau, ministère de la Sécurité publique). Un dossier d'affaires a été commencé afin d'évaluer les autres options existantes, dont l'utilisation d'un logiciel libre et le partenariat avec une autre municipalité. Les logiciels libres existants ne répondaient pas aux besoins de l'OSCAM et aucune ville québécoise n'utilise un logiciel qui puisse être partagé avec la Ville de Montréal. Les coûts estimés du développement d'une telle application par les services internes étaient de loin supérieurs aux solutions existantes fournies par des fournisseurs privés. Le Service des technologies de l'information (STI) a estimé la valeur d'un contrat d'acquisition d'un logiciel et son soutien technique pour une période de 5 ans, incluant 50 licences, à 472 535,60 \$. Ainsi, le STI a conclu qu'un appel d'offres public devait être lancé et un devis technique a été élaboré par le comité technique et le STI.

Le STI a réservé un montant de 400 000 \$ au PTI de 2015 pour ce projet, mais les pressions des partenaires et l'obligation de se conformer à la recommandation du vérificateur général pressent le démarrage du projet afin que le logiciel soit implanté en 2014.

C'est dans ce contexte que le CSC a lancé un processus d'appel d'offres public à deux enveloppes en octobre 2013 en vue de l'acquisition d'un logiciel d'aide à la décision. L'appel d'offres a été médiatisé dans le système SEAO. Le délai de réponse de trois semaines octroyé aux firmes fut prolongé d'une semaine par l'addenda du 23 octobre.

Les étapes déjà réalisées sont les suivantes :

Étapes préparatoires à l'appel d'offres	Date
· Étude des besoins et formation d'un comité d'utilisateurs	Juin 2012
· Rencontre de clients qui utilisent des outils similaires au besoin de l'OSCAM	Octobre 2012
· Étude de marché	Février 2013
· Conception du dossier d'affaires	Avril 2013
· Estimation du coût du contrat par le STI	Juillet 2013
· Élaboration du devis technique	Juillet 2013
Étapes concernant l'ouverture et l'analyse de la soumission	Date
· Demande d'autorisation du lancement de l'appel d'offres public	Septembre 2012
· Lancement de l'appel d'offres public	7 octobre 2013
· Addenda 1 : Répondre aux questions	21 octobre 2013
· Addenda 2 : Reporter la date d'ouverture	23 octobre 2013
· Réception des soumissions	4 novembre 2013
· Ouverture des soumissions	6 novembre 2013
· Vérification de conformité administrative	6 novembre 2013
· Vérification de la conformité technique	8 novembre 2013
· Envoi du jeu des données au soumissionnaire afin qu'il puisse préparer une démonstration détaillée de la technologie et des fonctionnalités	12 novembre 2013
· Démonstration détaillée de la technologie et des fonctionnalités du logiciel	18 novembre 2013
· Examen individuel final fait par chaque membre du comité technique	18 novembre 2013
· Compilation des fiches d'examen du comité technique et envoi des résultats au comité de sélection	22 novembre 2013
· Rencontre du comité de sélection et ouverture de l'enveloppe numéro 2	28 novembre 2013

L'étape suivante fait l'objet du présent dossier :

Étape	Date
· Accorder un contrat de services professionnels à ICO Technologie inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un	Mars 2014

logiciel de gestion de l'information et des mesures d'urgence pour l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

La soumission reçue de la firme ICO-Technologies inc. est conforme au devis technique et le dépasse en plusieurs points. Leur offre de service est très satisfaisante aux yeux du comité de sélection. La soumission est valide jusqu'au 6 avril 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NE S'APPLIQUE PAS

DESCRIPTION

La firme ICO Technologies inc. aura le mandat de fournir, installer, personnaliser et déployer un logiciel spécialisé en gestion de l'information en mesures d'urgence sous forme d'une plate-forme infonuagique sécurisée permettant le partage de données et d'informations et la gestion simplifiée des plans d'urgence. Cette firme a déjà déployé ce logiciel dans les villes de Québec et de Trois-Rivières ainsi qu'à l'Agence spatiale canadienne.

Le logiciel TARGET Sécurité Civile contient les caractéristiques demandées qui permettent de :

- Préparer, de mettre à jour et d'utiliser les plans d'urgence.
- Coordonner les tâches des intervenants.
- Gérer la planification stratégique.
- Faire la gestion des documents.
- Journaliser les événements.
- Faire la gestion complète des flux de travail.
- Créer différents types de rapports, statistiques, tableaux de bord.
- Faire une gestion de la sécurité très complète.
- Rechercher diverses informations du système.

L'offre comprend 50 licences d'utilisateurs concurrents avec la possibilité d'ajouter des licences sur demande.

Le logiciel sera hébergé sur les serveurs du fournisseur. Ceci contribuera à minimiser la vulnérabilité de la Ville de Montréal en diversifiant les lieux de stockage des données. L'offre d'hébergement répond aux standards les plus élevés sur le marché tels que spécifiés dans le devis technique.

L'offre comprend la maintenance et le soutien technique ainsi qu'une ressource en support 24h/24, 7jrs/7 et 365 jrs/an.

La méthode de travail pour l'implantation comprendra :

- Phase 1 : Rencontre de démarrage
- Phase 2 : Planification du projet
- Phase 3 : Analyse et personnalisation
- Phase 4 : Configuration et personnalisation de la solution
- Phase 5 : Essais opérationnels, techniques et d'acceptation
- Phase 6 : Projet Pilote
- Phase 7 : Implantation de la solution
- Phase 8 : Bilan de projet

Une formation personnalisée en français sera fournie aux super-utilisateurs et aux utilisateurs de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le contrat de services professionnels a été octroyé à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes. À la suite de l'appel d'offres, 3 soumissions ont été reçues, dont :

- Un soumissionnaire a été déclaré non conforme par l'analyse de conformité, car la première enveloppe contenait des indications de prix.
- Un second soumissionnaire a été déclaré non conforme par le comité de sélection suite à la recommandation de non-conformité du comité technique, car il ne respectait pas les exigences du devis technique.
- Un troisième soumissionnaire, et unique soumissionnaire conforme, a amplement satisfait les exigences du comité technique et du comité de sélection.

La négociation afin de réduire la valeur du contrat a été infructueuse.

Tableau d'analyse des soumissions - Contrat de services professionnels octroyé à la suite d'un système d'évaluation à deux enveloppes

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxe)	Contingences	Total
ICO Technologies inc.	85,67 %	2,48	408 161,25 \$	81 632,25 \$	489 793,50 \$
Dernière estimation réalisée (STI été 2013)			410 945,20 \$	61 635,08 \$	472 535,60 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					17 257,90 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					3,65 %

Le prix indiqué correspond au coût d'acquisition d'un logiciel et de son soutien technique pour un une durée de 5 ans incluant 50 licences, sans prolongation et sans achat de stockage de données supplémentaire et de licences additionnelles en tenant compte des contingences (se référer au tableau de la section "Aspect(s) financier(s)"). L'estimation du STI considérait ces mêmes conditions.

Étant donné la nature de ses services professionnels, l'entreprise n'a pas, dans le cadre du présent contrat, à obtenir une attestation de l'AMF et ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'acquisition du logiciel, des licences, de l'installation et de la personnalisation est de 135 095,63 \$ (taxes incluses). Une formation au coût de 8 623,12 \$ (taxes incluses) est prévue. Des frais récurrents annuels de 52 888,50 \$ (taxes incluses) sont prévus afin d'assumer les frais d'hébergement du ou des serveurs et le soutien technique ainsi que les frais relatifs à l'utilisation du logiciel (total de 264 442,50 \$ pour les 5 années). Des frais de contingences de 81 632,25 \$ (taxes incluses), soit 20 % de la valeur des coûts, ont été prévus afin d'assumer l'évolution du logiciel, la réalisation d'interfaces avec de nouveaux systèmes à la Ville, l'utilisation additionnelle de stockage de données et l'acquisition de licences supplémentaires.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Acquisition logiciel et licences	90 000,00 \$					90 000,00 \$
Installation et personnalisation	27 500,00 \$					27 500,00 \$
Formation	7 500,00 \$					7 500,00 \$
Hébergement et soutien technique	46 000,00 \$	46 000,00 \$	46 000,00 \$	46 000,00 \$	46 000,00 \$	230 000,00 \$
Total avant taxes	171 000,00 \$	46 000,00 \$	46 000,00 \$	46 000,00 \$	46 000,00 \$	355 000,00 \$
Contingences (20% du coût)	34 200,00 \$	9 200,00 \$	9 200,00 \$	9 200,00 \$	9 200,00 \$	71 000,00 \$
Total avant taxes	205 200,00 \$	55 200,00 \$	55 200,00 \$	55 200,00 \$	55 200,00 \$	426 000,00 \$
TPS	10 260,00 \$	2 760,00 \$	2 760,00 \$	2 760,00 \$	2 760,00 \$	21 300,00 \$
TVQ	20 468,70 \$	5 506,20 \$	5 506,20 \$	5 506,20 \$	5 506,20 \$	42 493,50 \$
Total avec taxes	235 928,70 \$	63 466,20 \$	63 466,20 \$	63 466,20 \$	63 466,20 \$	489 793,50 \$

Pour l'année 2014, la dépense relative à l'acquisition du logiciel, des licences et de l'installation, soit 135 095,63 \$ (taxes incluses) sera assumée au Programme triennal d'investissement (PTI) du Service des technologies de l'information tandis que les frais de formation, d'hébergement et soutien, et de contingences, soit 100 833,08 \$ (taxes incluses) seront assumés au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal après un virement budgétaire en provenance de budget des dépenses générales d'administration de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet permet de consolider une culture commune entre les différents intervenants qui offrent des services des plus diversifiés aux citoyens (transport, santé, voirie, services d'urgences, eau potable, loisirs, etc.). La concertation des acteurs améliore l'efficacité et la performance des organisations et est l'un des piliers du développement durable. L'octroi de ce contrat permet d'assurer que ces différentes structures puissent communiquer de façon rapide et efficace lorsqu'une situation d'urgence l'exige. Il aura un grand impact sur la gestion de la crise et la réduction des dommages lors d'un sinistre majeur. C'est un projet très novateur dans ce domaine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'efficacité permise par le partage des informations en temps réel permettra d'améliorer l'état de préparation de l'agglomération à faire face à un sinistre majeur. Le partage instantané de l'information et les outils d'analyses permettront d'améliorer la coordination et la prise de décision stratégique lors d'une mesure d'urgence et amélioreront la réponse de l'agglomération.

Plusieurs arrondissements et partenaires attendent avec impatience l'arrivée d'un logiciel qui facilitera les processus de mise à jour de leurs plans d'urgence. Certains sont même prêts à faire l'acquisition pour eux-mêmes d'un tel logiciel. Nous avons réussi à maintenir la cohésion à travers le présent projet, mais si l'octroi du contrat devait être reporté à une date ultérieure, nous risquerions une diversification des solutions et une perte d'efficacité en

plus de multiplier les coûts si chaque organisation se procure son propre outil. En s'unissant, les partenaires bénéficient d'une économie d'échelle en plus d'assurer une cohérence dans les outils entre les différentes organisations de l'agglomération.

Les partenaires s'attendent à ce que la solution soit implantée en 2014 et le report de cette échéance pourrait entraîner une démotivation et une baisse de participation de nos partenaires en plus d'une perte de crédibilité pour l'OSCAM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NE S'APPLIQUE PAS

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes à venir sont :

Étapes	Date
· Conseil municipal	Mars 2014
· Conseil d'agglomération pour approbation de l'octroi du contrat	Mars 2014
· Octroi du contrat	Avril 2014
· Démarrage du projet	Avril 2014
· Configuration et personnalisation du logiciel	Mai 2014
· Projet pilote	Mai 2014
· Début de l'implantation du logiciel	Juin 2014
· Bilan de projet	Août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Patrice DOR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Félissa LAREAU
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-21

Louise BRADETTE
C/D Centre de sécurité civile

**Dossier # : 1140185002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme « Bouthillette Parizeau inc. » pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection du réseau d'urgence et le remplacement des groupes électrogènes du Jardin botanique projet # JAR-2012-12 pour une somme maximale de 174 532,05 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #13-13288 cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel **Bouthillette Parizeau inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour **la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection du réseau d'urgence et le remplacement des groupes électrogènes de Jardin botanique, projet #JAR-2012-12**, pour une somme maximale de 174 532,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #13-13288 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-02-17 15:54

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140185002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme « Bouthillette Parizeau inc. » pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la réfection du réseau d'urgence et le remplacement des groupes électrogènes du Jardin botanique projet # JAR-2012-12 pour une somme maximale de 174 532,05 \$ (incluant les taxes et les contingences) - Appel d'offres public #13-13288 cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique, le Biodôme, l’Insectarium et le nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal forment ensemble le plus grand complexe muséal au Canada. Le Jardin botanique accueille en moyenne plus de huit cent mille (800,000) visiteurs par année. Les collections du Jardin botanique, une des plus importantes au monde, s’épanouissent à l’extérieur sur une superficie de 75 hectares et dans 10 serres d’expositions et 42 serres de collections. Parmi les collections les plus importantes, mentionnons celles des Orchidacées, des Cactacées, des Broméliacées, des Bégoniacées, et des Gesnériacées. Le Jardin botanique préserve aussi une importante collection d’espèces faisant partie de la liste des plantes rares ou menacées. L’Institut de recherche en biologie végétale et le Centre sur la biodiversité sont situés sur le site du Jardin botanique de Montréal. Issu d’un partenariat unique entre l’Université de Montréal et la Ville de Montréal (Espace pour la vie Montréal), l’IRBV est reconnu en tant que centre d’excellence dont la mission est la recherche et l’enseignement en biologie végétale. Un réseau d’urgence fiable est essentiel au chauffage des serres, à la recherche, à l’informatique, aux systèmes de sécurité et à la protection des personnes. La défaillance du réseau d’urgence aurait des conséquences désastreuses sur les collections, les travaux de recherches et sur l’ensemble de nos opérations. La sécurité de nos collections et de nos visiteurs est un enjeu important dans la réalisation de ce projet.

Le Jardin botanique est composé de plusieurs bâtiments alimentés en électricité et en chauffage à partir de la chaufferie principale. Le réseau d’urgence actuel est composé de trois groupes électrogènes situés à la chaufferie, aux serres d’expositions et au bâtiment administratif. Les groupes électrogènes ont été installés il y a plus de vingt ans et ne répondent plus au besoin actuel. Au cours des années, des charges supplémentaires se sont ajoutées au réseau d’urgence de telle sorte que, maintenant, les charges raccordées à chacun des groupes électrogènes ont atteint la puissance maximum et même que dans certains cas, celle-ci dépasse la puissance disponible. Il n’y a aucune redondance sur le réseau d’urgence, les groupes électrogènes existants ne sont pas reliés entre eux et ne permettent pas d’alimenter les charges d’urgence raccordées à un autre groupe électrogène lors de panne ou de travaux d’entretien. Un groupe électrogène mobile doit être loué et

raccordé temporairement lorsqu'un groupe électrogène requiert une réparation ou un entretien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 (GDD 113 266 2002), 16 septembre 2013 : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le projet consiste donc à l'installation de deux groupes électrogènes d'une capacité de 800 Kw chacune. La capacité d'un seul groupe électrogène permettra d'alimenter toutes les charges d'urgence assurant ainsi une redondance complète du réseau d'urgence en cas de défaillance ou d'entretien. La puissance des nouveaux groupes électrogènes installés permettra de répondre aux demandes actuelles et à l'ajout de charges futures. Les deux groupes électrogènes seront installés au rez-de-chaussée de la chaufferie principale. Cette centralisation permettra une intervention rapide de l'opérateur en poste à la chaufferie lors d'une avarie, en plus de faciliter la surveillance des équipements et d'optimiser nos coûts d'opération et d'entretien. Les trois groupes électrogènes existants et un quatrième groupe électrogène entreposés seront enlevés et évacués hors du site dans ce projet.

Le groupe électrogène de la chaufferie et les chaudières sont alimentés en carburant diesel par deux réservoirs hors sol de produits pétroliers en acier d'une capacité totale de 75 000 litres (20 000 gallons) installés au sous-sol de la chaufferie. Ces deux réservoirs datent de plus de 50 ans et ont atteint leur durée de vie utile. Cette installation ne répond plus aux normes actuelles. Une fuite de diesel exigerait une décontamination de la chaufferie avec des conséquences financières majeures. L'enlèvement de ces deux réservoirs est également une priorité dans ce projet compte tenu des impacts environnementaux causés par une fuite de produit pétrolier.

La centralisation des groupes électrogènes permettra d'éliminer tous ces réservoirs pétroliers et de les remplacer par un nouveau réservoir souterrain conforme aux nouvelles normes. Le nouveau réservoir et sa tuyauterie seront munis de paroi double et d'un système de détection de fuite diminuant les risques de contamination. Le nouveau système de gestion de carburant automatisé permettra de simplifier l'approvisionnement en carburant tant au niveau de la livraison que de la fiabilité des réserves.

Le programme fonctionnel et technique a été rédigé par le service technique de l'Espace pour la vie avec pour objectifs premiers d'avoir un système d'alimentation d'urgence fiable, robuste avec un coût d'opération inférieur. Un mandat en estimation de coût et de validation du PFT a été octroyé à la firme Bouthillette Parizeau le 14 août 2013, suite à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes. Le rapport a permis de confirmer le budget alloué et de préciser la capacité des groupes électrogènes requis. Ce rapport a été annexé à l'appel d'offres public ainsi que tous les autres documents requis pour la réalisation du présent mandat. Les travaux ne peuvent être réalisés en régie, car ils nécessitent des ressources humaines ayant des qualifications et une expertise dont nous ne disposons pas.

Un appel d'offres public de services professionnels préparé par la Direction de l'approvisionnement, portant le numéro #13-13288, a été lancé le 13 novembre 2013 dans le quotidien "La Presse" et sur SÉAO (Système Électronique d'appel d'offres avec une ouverture de soumissions le 11 décembre 2013. Quatre (4) addenda ont été émis relativement à ce projet. L'addenda # 1 a été émis le 25 novembre 2013 précisant les dates de visites des lieux. L'addenda #2 a été émis le 27 novembre 2013 reportant la date d'ouverture de soumissions au 11 décembre 2013. L'addenda # 3 a été émis le 28 novembre 2013 et l'addenda # 4 a été émis le 5 décembre 2013 afin de répondre à des

questions techniques formulées par des preneurs de cahier de charge. La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours.

Fournir les services professionnels en architecture, en arpentage et en ingénierie (structure, civil, mécanique et électricité) pour la préparation des plans et devis en vue de la réfection du réseau électrique d'urgence. Les services professionnels doivent être rendus à toutes les étapes du projet jusqu'à la réalisation complète des travaux et à leur acceptation définitive par le directeur. L'estimation des coûts et la surveillance des travaux tout au long du chantier fait aussi partie de ce mandat.

À ces travaux s'ajoutent des contingences de 10% pour couvrir les frais d'investigation supplémentaire si requis. Ce montant n'était pas inscrit au bordereau de soumission. Les dépenses encourues par le contractant pour la réalisation du présent contrat doivent être comptabilisées à l'intérieur des montants soumis à titre d'honoraires. Ces dépenses incluent, entre autres, les services de messagerie et d'imprimerie. Le mode de rémunération des professionnels est à forfait.

JUSTIFICATION

Après les vérifications requises des soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement, les cinq (5) soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par un comité de sélection devant désigner l'adjudicataire. Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Bouthillette Parizeau Inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères préalablement établis. Il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges, et seulement cinq (5) soumissionnaires ont déposé leur bordereau de soumission. Neuf (9) entrepreneurs électriques se sont procurés les documents, malgré que cet appel d'offres concernait les firmes professionnelles en génie et les huit (8) autres firmes professionnelles n'ont pas soumissionné, ne pouvant rencontrer les termes de cet appel d'offres (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement). Deux (2) n'ont pas obtenu la note intérimaire de passage de 70% requis au processus et ont été éliminés par le comité de sélection. Suite à l'ouverture de la seconde enveloppe, la firme Bouthillette Parizeau inc. a obtenu le plus haut pointage final du processus de sélection.

Il n'a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public, celui-ci ayant été complété avec une grille d'évaluation pré approuvée par le comité exécutif et il s'agit d'un projet de maintien des actifs prévu au PTI du service.

Soumissionnaires Conformes	Note Intérim	Note Finale	Prix de base (avec taxes)	Contingence (avec Taxes)	Total (avec Taxes)
Bouthillette Parizeau inc.	80,3	8,21	158 665,50 \$	15 866,55 \$	174 532,05 \$
Dessau inc.	81,3	7,58	173 267,33 \$	17 326,73 \$	190 594,06 \$
Roche Ltée	72	5,57	219 064,17 \$	21 906,42 \$	240 970,59 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			170 000,00 \$	17 000,00\$	187 000,00\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire- estimation)					-12 467,95 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire-estimation)/estimation) x 100					-6,67%

Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (deuxième meilleure note finale-adjudicataire)				16 062,01 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((2 meilleures notes finales-adjudicataire)/adjudicataire) x 100				8,43%

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne est de moins de dix (10%) soit un montant de douze mille quatre cent soixante-sept et quatre-vingt-quinze cents (12 467,95 \$) de moins que notre estimation représentant un écart de -6,67%. Un budget de contingence d'honoraires professionnels est ajouté pour couvrir les frais d'investigation supplémentaire si requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires pour ce contrat sont de 158 665,50 \$, taxes incluses. À ce montant s'ajoutent des contingences de 10% pour couvrir les frais de services supplémentaires si requis. Aucun montant pour incidences n'est requis. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont prévus au PTI 2014-16 de la division Administration et services techniques de l'Espace pour la vie via le sous projet # 1237012000. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale. Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt # 7712044 est de 151 800,00 \$.

Coûts du projet (taxes incluses)	Montant des contingences (10%)	Total (taxes incluses)
158 665,50 \$	15 866,55 \$	174 532,05 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se distinguera par l'amélioration des installations, par l'ajout ou le remplacement d'équipements usés ou obsolètes par d'autres plus performants. L'élimination de plusieurs réservoirs de produits pétroliers et l'installation d'un nouveau réservoir à double parois diminueront les risques de contamination. Le choix des matériaux se fera dans un objectif de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est nécessaire afin d'assurer la conservation des collections et la protection des personnes présentes (visiteurs et employés) dans nos bâtiments. Le risque de contamination due à une fuite des réservoirs de produit pétrolier de plus de 50 ans est également un enjeu important de ce projet. Le retard dans l'octroi compromet la sécurité des installations et des collections.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

A cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Mars 2014

- Dépôt du dossier définitif (Plans et devis) : Juin 2014
- Appel d'offres public construction SÉAO : Juin 2014
- Ouverture de soumissions : Juillet 2014
- Octroi du contrat de construction par le CM : Août 2014

- Début des travaux de construction : Août 2014
- Fin des travaux et du mandat des professionnels : Mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. La Ville de Montréal a adopté le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, l'Espace pour la vie demande à tous ses professionnels de travailler dans cette même optique. Le présent dossier respecte l'encadrement professionnel de travailler dans cette même optique. Il respecte également l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" ainsi que l'encadrement C-OG-DSO-D-12-001 "Gestion des estimations des contrats".

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Laura VALCOURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Tanya DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean THERRIEN
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

Le : 2014-01-31



Dossier # : 1144551004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal / Approuver les avenants modifiant la convention intervenue entre la Ville et Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480) majorant ainsi pour une seconde fois le contrat initial de 20 %, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les avenants modifiant la convention intervenue entre la Ville et Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480) majorant ainsi pour une seconde fois le contrat initial de 20 %, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée entièrement par la ville-centre.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-03-03 13:19

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1144551004

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1,26 M\$, taxes incluses pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville de Montréal / Approuver les avenants modifiant la convention intervenue entre la Ville et Aquaréhab Eaux Usées inc. (CM11 0480) majorant ainsi pour une seconde fois le contrat initial de 20 %, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réfection des infrastructures souterraines de la Ville de Montréal, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau a octroyé un contrat sur une base pluriannuelle (2011-2014) pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égout par caméra conventionnelle (CCTV) sur le réseau secondaire de la Ville de Montréal. Ce contrat de services professionnels a été octroyé à Aquaréhab Eaux Usées inc. pour une somme maximale de 6 300 000,00 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 11-11529 — (3 soumissionnaires).

Le processus d'appel d'offres pour octroyer trois (3) autres contrats d'une durée de 3 ans chacun (2014-2016) s'est terminé le 8 mai dernier (appel d'offres 13-12814). Toutefois, il a été anticipé qu'en raison des délais importants d'approbation par l'AMF, les contrats ne pourraient pas être octroyés en 2013. De plus, de ces 3 contrats, celui couvrant le plus grand territoire fait l'objet d'une contestation par un des soumissionnaires. Le dossier est en attente d'une audience judiciaire au mois de mai 2014, car une injonction empêche d'octroyer ce contrat qui touche 9 arrondissements. Toutes les activités de récurage et d'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards sont arrêtées dans ces arrondissements. La date d'octroi du contrat sous injonction est donc indéterminée.

En ce qui concerne le contrat CCTV en cours (2011-2014), il avait été prévu que le budget allait s'épuiser vers le mois d'août 2013. En effet, les conditions de terrain qui se sont avérées différentes de celles prévues lors de la préparation de documents de l'appel d'offres en 2011 expliquent que le montant disponible a été utilisé plus vite que prévu. Pour permettre de continuer les activités, une augmentation du budget du contrat (2011-2014) a

été approuvée (CM13 0566)). Le budget a été majoré d'un montant de 1,26 M\$, soit de 6,3 M\$ à 7,56 M\$. Le budget s'est épuisé en décembre 2013 et les activités ont dû être arrêtées. Dans le but de pouvoir reprendre les activités jusqu'à ce que le litige du contrat à venir (2014-2016) soit réglé devant la Cour, une demande est présentée pour majorer le contrat en cours (2011-2014) de 1,26 M\$, soit de 7,56 M\$ à 8,82 M\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 1141 - 16 décembre 2013 : Accorder 2 contrats de services professionnels à Veolia ES Canada Services Industriels inc., d'une durée approximative de trois ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-12814 (3 soum. pour chaque contrat) / Approuver les projets de convention à cette fin.
CM13 0566 - 17 juin 2013 : Autoriser une dépense additionnelle de 1,8 M\$, taxes incluses / Majorer de 20 % le contrat à Aquaréhab eaux usées inc. de 6,3 M\$ à 7,56 M\$, taxes incluses et le contrat à Véolia ES Canada services industriels inc. de 2,7 M\$ à 3,24 M\$, taxes incluses, pour le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards du réseau secondaire de la Ville (CM11 0480) / Approuver les projets d'addendas à cet effet.

CM11 0480 - 23 juin 2011 : Accorder deux contrats de services professionnels d'une durée approximative de trois (3) ans, le premier à Aquaréhab Eaux Usées inc. pour une somme maximale de 6 300 000,00 \$, taxes incluses, et le deuxième à Veolia ES Canada services industriels inc. pour une somme maximale de 2 700 000,00 \$, taxes incluses, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal. Appel d'offres publics n° 11-11529 - (3 soumissionnaires pour le contrat 1 et 2 soumissionnaires pour le contrat 2) / Approuver deux projets de convention à cette fin.

CE11 0095 - 26 janvier 2011: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs à l'octroi de deux (2) contrats, d'une durée de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire par caméra conventionnelle (CCTV) sur le territoire de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer pour une seconde fois le montant du contrat initial de 20 % pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal. Le contrat initial a été augmenté de 6,3 M\$ à 7,56 M\$ et serait augmenté à nouveau de 7,56 M\$ à 8,82 M\$, taxes incluses. Le récurage des conduites est préalable aux inspections pour, d'une part, redonner aux conduites leur capacité hydraulique et, d'autre part, permettre d'effectuer les opérations d'inspection par caméras dans de bonnes conditions, sans entraves. Les contrats sont à taux unitaires au mètre linéaire qui diffèrent selon le diamètre des conduites. Ces taux unitaires incluent le récurage et l'inspection par caméra. La validité des soumissions est de 365 jours à partir du 8 mai 2013.

Les résultats du plan d'intervention de la Ville de Montréal pour les infrastructures d'aqueduc et d'égout identifient un besoin d'investissements majeurs dans les réseaux d'égout. L'envergure des travaux qui doivent être réalisés, au cours des prochaines années, requiert l'engagement d'entreprises spécialisées dans l'inspection par CCTV des conduites et des regards d'égout.

Les inspections par CCTV permettent d'obtenir un diagnostic fiable sur l'état des conduites d'égout pour que la DGSRE puisse identifier rapidement les conduites problématiques et

mettre en place les étapes menant à la planification de son PTI. Les inspections CCTV permettent également de choisir et d'optimiser le type d'interventions final (réhabilitation ou reconstruction).

Enfin, les informations obtenues permettent à l'équipe technique de la DGSRE de faire des recommandations sur l'état des infrastructures souterraines aux services centraux, notamment la Direction des transports et aux arrondissements dans le cadre de la réalisation du Programme de réfection routière (PRR) ou de programme de développement et de mettre en place la stratégie d'auscultation préparée dans le cadre du Plan d'intervention.

Le contrat inclut les arrondissements suivants : Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Sud-Ouest, Rosemont-La Petite Patrie, Montréal-Nord, Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Anjou, St-Léonard et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

JUSTIFICATION

Le montant demandé pour le contrat permettra de continuer les activités de récurage et d'inspection télévisée en cours jusqu'au dénouement du litige du prochain contrat (2014-2016).

La DGSRE juge essentiel qu'il n'y ait pas de période importante sans inspection télévisée. Il est à noter que ces inspections permettent de poser un diagnostic sur l'état des conduites d'égout qui est essentiel dans le processus permettant d'élaborer le programme de renouvellement des réseaux secondaires.

Dans le cas où il soit possible d'octroyer les nouveaux contrats (2014-2016) avant l'épuisement de nouvelles sommes demandées, le contrat actuel (2011-2014) sera terminé et le nouveau sera octroyé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat initial octroyé en 2011 était de 6,3 M\$, taxes incluses. En 2013, il y a eu un ajout de 1,26 M\$, taxes incluses. L'objet de ce dossier est d'augmenter le montant total du contrat à 8,82 M\$, taxes incluses, soit 1,26 M\$, ou 20 % du contrat initial. Voir ci-dessous le tableau sommaire.

Contrat	Total initial (2011 - 2014) taxes incluses	Ajout (20%) accordé en 2013	Ajout (20%) proposé en 2014	Total taxes incluses
Contrat 1 Aquarehab eaux usées inc.	6 300 000 \$	1 260 000 \$	1 260 000 \$	8 820 000 \$

La planification budgétaire de l'année 2014 prévoyait l'octroi de trois nouveaux contrats à la fin de 2013 afin d'assurer la poursuite des inspections par caméra conventionnel (CCTV). Le délai dans l'octroi du plus important de ces contrats engendré par la contestation par un des soumissionnaires a nécessité la demande de majorer le contrat de nouveau. Une portion du budget alloué pour le nouveau contrat sera donc disponible pour financer le présent dossier.

Les dépenses seront imputées à même l'enveloppe discrétionnaire du budget de fonctionnement de la DGSRE devant servir à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout en arrondissement. Le détail de cette imputation apparaît dans l'intervention

financière du Service de l'eau. Les dépenses encourues en vertu de ce contrat des services professionnels sont entièrement assumées par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nettoyage et l'inspection par caméra des conduites d'égout permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux au taux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- repérer les cas d'effondrement imminent de conduites d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que la demande du budget supplémentaire soit refusée, l'activité d'inspection télévisée ainsi que la planification des travaux de mise à niveau des conduites d'égout détériorées seront interrompues et le risque de cas d'effondrement imminent des conduites d'égout augmentera.

De plus, l'état des conduites d'égout dans le cadre de la planification des programmes de réfection routière (PRR) ne pourra pas être connu avant la réalisation de ces travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux débuteront au début d'avril pour être complétés vers la fin de juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Janet MARCEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

George DEL RIO
Chef de division

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE



Dossier # : 1133246001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Division portefeuille de projets #1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet du site Outremont / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants S.M. Inc. (CE12 0045), majorant ainsi le montant total de la convention de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires à la firme **Les Consultants S.M. inc.**, dans le cadre du projet du site Outremont ;
2. d'approuver un projet **d'addenda no 1** modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme **Les Consultants S.M. inc. (CE12 0045)**, majorant ainsi le montant total du contrat de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-14 18:18

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1133246001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Division portefeuille de projets #1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 98 598,35 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet du site Outremont / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Les Consultants S.M. Inc. (CE12 0045), majorant ainsi le montant total de la convention de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à 9 pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1300 logements dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de place et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements municipaux de 152,5 M\$ pour 1,6 G\$ d'investissements privés avec des subventions de 38,3 M\$ qui arrivent à échéance en décembre 2016. Afin de réaliser la phase 1 de ce grand projet, une *Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont* (l'Entente) intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal a été adoptée par le conseil municipal en février 2011. Pour arriver à l'étape décisive du développement de ce terrain, soit le déplacement de l'actuelle voie ferrée de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP) située au sud du site, la construction d'un pont ferroviaire ainsi que de la nouvelle rue qui passe sous cet ouvrage est requise. Pour ce faire, un contrat de services professionnels a été octroyé à la firme Les Consultants S.M. inc. (SMi) par le comité exécutif en janvier 2012, à la suite d'un appel d'offres public.

A- Ajustement de l'avant-projet

À l'étape de l'avant-projet, une optimisation du concept par les ingénieurs et architectes de SMi a permis de concevoir un pont ferroviaire sans colonne intermédiaire au milieu de la chaussée et sans terre-plein, diminuant le risque d'accident véhiculaire et permettant de réduire la largeur de la chaussée et la portée totale du pont (voir les coupes comparatives en pièces jointes).

B- Modification du système de drainage

À l'étape des plans et devis, une autre optimisation du concept a permis d'éliminer la station de pompage en la remplaçant par un système de drainage gravitaire des eaux pluviales. Ce changement permettra à la Ville une économie de 20 % des coûts de construction, mais surtout, diminuera les dépenses récurrentes que représentent les coûts d'électricité et les besoins en entretien.

C- Finalisation des plans et devis

La convention initiale intervenue avec SMi prévoyait les travaux du pont en 2013 et ceux-ci sont maintenant reportés en 2014 en raison d'un retard de un an dans l'ensemble du projet. À la suite de changements de personnel interne à la Ville, la Direction de l'urbanisme et du développement économique (DUDE) a demandé une coordination supplémentaire à la firme SMi pour un transfert de l'historique et d'enjeux techniques du projet du pont ferroviaire ainsi qu'une coordination additionnelle des exigences des plans et devis en lien avec les exigences des ententes du projet (entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), ententes avec l'Université de Montréal, ententes avec le CFCP).

Le présent sommaire recommande aux instances une augmentation de 20 % (98 598,35 \$) de la valeur de la convention de services professionnels intervenue avec la firme SMi afin de terminer l'étape des plans et devis pour soumission et de pouvoir entreprendre la construction du pont ferroviaire en 2014.

Étapes terminées :	Date de début	Date de fin
Décontamination et réhabilitation des propriétés de l'Université de Montréal (ancienne gare de triage du CFCP)	Juin 2012	Septembre 2013
Annonce de la première ministre du Québec confirmant l'investissement de 175 M\$ pour les deux premiers pavillons universitaires	Septembre 2013	Septembre 2013

Étape faisant l'objet du présent dossier :	Date de début	Date de fin
Augmentation du montant de la convention de services professionnels intervenue avec SMi	Hiver 2014	Hiver 2014

Étapes à venir :	Date de début	Date de fin
Approbation d'un addenda à l'Entente entre l'Université et la Ville	Hiver 2014	Hiver 2014
Octroi du contrat et travaux de la rue donnant accès à la nouvelle cour de services d'Outremont*	Hiver 2014	Été 2014
Approbation d'un acte d'achat du terrain de la nouvelle cour de services d'Outremont	Hiver 2014	Printemps 2014
Octroi du contrat de design-construction ainsi que plans et devis et travaux de la nouvelle cour de services d'Outremont	Hiver 2014	Fin 2015
Approbation d'une entente entre le CFCP et la Ville concernant le pont ferroviaire	Hiver 2014	Printemps 2014
Octroi du contrat et travaux du pont ferroviaire et de la rue entre les avenues d'Outremont et Durocher*	Hiver 2014	Fin 2015

* *tributaire du présent dossier*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0110 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics, dans le cadre du projet du site Outremont de l'Université de Montréal, 1) pour la construction du nouveau pont ferroviaire, incluant les infrastructures souterraines et la chaussée de la nouvelle rue entre les avenues Durocher et d'Outremont et 2) pour la construction de la nouvelle rue donnant accès à la future cour de services d'Outremont;

CE12 0045 - 18 janvier 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les

Consultants S.M. inc. pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de la construction du pont ferroviaire du CFCP et des infrastructures souterraines ainsi que de la chaussée temporaire de l'axe central entre les avenues Durocher et d'Outremont dans le cadre du projet du quartier du campus Outremont (dépense de 618 682,76 \$, taxes incluses);

CM11 0173 - 24 mars 2011 - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Afin de couvrir les services professionnels supplémentaires de la firme SMI, la DUDÉ propose, comme présenté au tableau ci-dessous :

1- D'augmenter le montant du contrat de 98 598,35 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 498 802,85 \$ à 597 401,20 \$, taxes incluses (augmentation du montant du contrat de 20 %).

2- De faire passer le montant des incidences de 119 879,91 \$ à 21 281,56 \$, taxes incluses.

	Montants initiaux	Montants proposés	Écart
Services professionnels	407 402,75 \$	532 339,96 \$	124 937,21 \$
Préachat*	26 338,86 \$	0,00 \$	-26 338,86 \$
Contingences	65 061,24 \$	65 061,24 \$	0,00 \$
Total de la convention	498 802,85 \$	597 401,20 \$	98 598,35 \$
Incidents	119 879,91 \$	21 281,56 \$	-98 598,35 \$
Total de la dépense	618 682,76 \$	618 682,76 \$	0,00 \$

*Le préachat n'aura pas lieu.

Services professionnels supplémentaires :

A- Ajustement de l'avant-projet

Une partie du montant des imprévus a déjà été utilisée pour des services professionnels additionnels pour l'ajustement de l'avant-projet du pont ferroviaire au montant de 43 125,81\$.

B- Modification du système de drainage

La modification du système de drainage du pont et de la rue occasionne des services professionnels supplémentaires au montant de 88 768,17 \$.

C- Finalisation des plans et devis

- intégration aux plans et devis des exigences et conditions contenues aux quatre ententes liant les parties prenantes (l'Université de Montréal, le CFCP et la Ville) ;
- rencontres additionnelles de transfert d'information avec un nouvel ingénieur nommé au dossier pour finaliser les plans et devis dans un délai serré ;

- intégration aux plans et devis des demandes multiples et changeantes des différentes parties prenantes à un ouvrage d'art et de voirie complexe ;

le tout pour un montant total de 58 104,47 \$.

Les services supplémentaires mentionnés ci-dessus ont été coordonnés avec les ingénieurs chargés de planification à la Direction des transports et les honoraires en découlant ont été évalués et négociés avec leur collaboration. Comme convenu avec la firme SMi et la Direction des transports, aucun autre service additionnel n'est prévu pour les services de base à forfait dans le cadre de ce mandat.

Demande de modification	Provenance:		Préachat* Montant additionnel demandé
		Contingences	
A- Ajustement de l'avant-projet	43 125,81 \$	-43 125,81 \$	0,00 \$
B- Modification du système de drainage	88 768,17 \$		88 768,17 \$
C- Finalisation des plans et devis	58 104,47 \$	-21 935,43 \$	9 830,18 \$
Total	189 998,45 \$	-65 061,24 \$	98 598,35 \$

Incidences

En 2012, une partie des incidences avaient été prévues pour des services professionnels de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). Puisque la Ville a convenu avec la CSEM et l'Université d'opter pour une stratégie pour l'ensemble du site au moyen d'une entente de partage de coûts à conclure, la portée des travaux de la CSEM a été modifiée à la baisse dans le cadre des travaux du pont.

JUSTIFICATION

La DUDÉ recommande de donner une suite favorable à la modification du contrat de services professionnels pour les raisons suivantes :

- le concept initial a été optimisé;
- les modifications du concept ont reçu l'aval de toutes les unités concernées (services de l'eau ainsi que des infrastructures, du transport et de l'environnement) et de l'arrondissement d'Outremont;
- l'approbation de l'augmentation de la valeur du contrat de services professionnels permettra la poursuite du projet dans le respect de l'échéancier de l'Entente;
- la dépense totale à autoriser pour le présent dossier demeure inchangée, soit 618 682,76 \$ comprenant les dépenses remboursables, les incidences et les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour donner suite à ce dossier proviendront des budgets prévus au PTI corporatif 2014-2016 de la DUDÉ. La dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

La subvention prévue au projet d'entente avec le MAMROT dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, d'un montant maximal de 38,3 M\$, permettra de rembourser une portion des dépenses municipales reliées au site Outremont.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accréditation LEED-ND est visée pour le projet du site Outremont. La convention de services professionnels tient compte de ces exigences spécifiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard aura un impact important sur la réalisation des travaux de la Ville de Montréal et de l'Université de Montréal. Si le pont n'est pas construit, le projet ne peut pas se concrétiser. Il y a également un risque que certains des travaux de la Ville ne soient plus admissibles à la subvention du MAMROT dont l'échéance est le 31 décembre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier proposé pour la construction du pont, infrastructures et voirie :

Avenant au contrat de SMi : février-mars 2014

Finalisation des plans et devis et appel d'offres : mars-mai 2014

Octroi du contrat de construction : juin-août 2014

Début des travaux : août-septembre 2014

Fin des travaux : 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la Politique de gestion contractuelle, à la Politique d'approvisionnement et à l'encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ». Les clauses relatives à la collusion et à la fraude étaient incluses dans les documents d'appel d'offres.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Vincent DEFEIJT)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Catherine C MORIN)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène GABOURY
Chargée de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-01-28

Claude LAURIN
Chef de division, Projets urbains



Dossier # : 1130890006

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Livraison grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128).

Il est recommandé :

1- d'approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128);

2- de désigner le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières comme représentant de la Ville, comme énoncé à l'article 3.6 de l'Addenda 1, afin d'approuver les conditions de la servitude à intervenir entre la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique et l'Université de Montréal.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-28 15:31

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1130890006

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Livraison grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'Addenda 1 modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue le 23 mars 2011 entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128).

CONTENU

CONTEXTE

Projet du Campus Outremont

Le projet du site Outremont de l'Université de Montréal comprendra à terme un nouveau campus pouvant compter jusqu'à neuf pavillons universitaires (300 000 m²), intégré dans un nouveau quartier de 1 300 logements, dont 30 % à des fins sociales et abordables, 4 ha de place et parcs et une esplanade de 1,5 ha sur une superficie totale de 38 ha. Le projet représente des investissements publics et privés de 1,6 G\$ et des investissements municipaux de 152,5 M\$ comprenant des subventions gouvernementales de 38,3 M\$ qui arrivent à échéance en décembre 2016.

Pour la réalisation de ce grand projet, et en complément aux outils réglementaires, une *Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont* (l'Entente) est intervenue entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal le 23 mars 2011.

Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont (2011)

L'Entente précise les modalités de la première phase du projet qui comprend la construction des deux premiers pavillons universitaires et, pour la Ville, la construction d'un pont ferroviaire et des rues permettant de relier le site aux quartiers adjacents et la construction de lieux publics. Elle établit également les responsabilités de chacune des parties en matière de gestion des sols contaminés, d'aménagement des parcs et des lieux publics et de transactions immobilières pour les éléments du projet d'ensemble sis sur le terrain actuel de l'Université de Montréal. Elle détermine aussi les responsabilités de l'Université en matière d'inclusion de logements sociaux et abordables, de conception et de construction d'immeubles et de déplacement des personnes et des marchandises.

Addenda 1-Le Campus Outremont-Modification de l'Entente sur les conditions de réalisation

Trois ans après l'adoption de l'Entente, la Ville et l'Université, ayant une meilleure connaissance de la mise en oeuvre des travaux qu'en 2011, souhaitent la bonifier et la modifier. L'Addenda 1 à cette entente a pour objectif de mettre en place des moyens de coordonner efficacement les travaux du pont ferroviaire et vise également à actualiser l'Entente, notamment quant à la description des travaux et au calendrier de réalisation des travaux.

Le présent sommaire recommande l'approbation du document intitulé : « Addenda 1-Le Campus Outremont-Modification de l'Entente sur les conditions de réalisation » (l'Addenda) afin d'entreprendre les travaux requis et de permettre à l'Université d'accéder au site pour construire les premiers pavillons dès l'automne 2015.

Étapes terminées :	Date de début	Date de fin
Décontamination et réhabilitation des propriétés de l'Université de Montréal (ancienne gare de triage de CFCP)	Juin 2012	Septembre 2013
Annonce de la première ministre du Québec confirmant l'investissement de 175 M\$ pour les deux premiers pavillons universitaires	Septembre 2013	Septembre 2013

Étapes en cours de réalisation :

	Date de début	Date de fin
Augmentation du montant de la convention de services professionnels intervenue avec SMi (Dossier 1133246001)	Hiver 2014	Hiver 2014
Octroi du contrat et construction de la rue donnant accès à la nouvelle cour de services d'Outremont (Dossier 1144822001)	Hiver 2014	Été 2014

Étape faisant l'objet du présent dossier :	Date de début	Date de fin
Approbation d'un addenda à l'Entente entre l'Université et la Ville (Dossier 1130890006)	Hiver 2014	Hiver 2014

Étapes à venir :	Date de début	Date de fin
Approbation d'un acte d'achat du terrain de la nouvelle cour de services d'Outremont	Hiver 2014	Printemps 2014
Octroi du contrat de design-construction ainsi que plans et devis et travaux de la nouvelle cour de services d'Outremont	Hiver 2014	Fin 2015
Approbation d'une entente entre CFCP et la Ville concernant le pont ferroviaire	Hiver 2014	Printemps 2014
Approbation de l'opération cadastrale de l'ensemble du site Outremont*	Hiver 2014	Printemps-été 2014
Octroi du contrat et construction du pont ferroviaire et de la rue entre les avenues d'Outremont et Durocher*	Hiver 2014	Fin 2015
Modification à l'Entente à venir, concernant le partage des coûts reliés à l'électrification de l'ensemble du site Outremont	2014	Fin 2014

* *tributaire du présent dossier*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0284 - 11 avril 2011 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont » sous réserve de l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CM11 0129 - 21 février 2011 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue

McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) et adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

CM11 0128 - 21 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CE11 0186 - 17 février 2011 - Approuver les recommandations du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du Campus Outremont et de ses abords, incluant la structure de financement.

DESCRIPTION

L'Entente de 2011 demeure en vigueur et est modifiée comme suit :

Section 1 : Interprétation et définitions

Ajout de nouvelles définitions au sujet des travaux des deux parties.

Section 2 : Modifications à l'Entente sur les conditions de réalisation

Révision du calendrier :

Travaux de l'Université de Montréal	Calendrier de l'Entente de 2011	Calendrier révisé de l'Addenda 1
La réhabilitation et le nivellement du terrain de l'université La construction du mur-talus	2011-2013	2012-2014
La construction du nouveau corridor ferroviaire Le démantèlement de la voie ferrée existante L'aménagement des infrastructures des eaux pluviales L'aménagement de la voie de service La construction des deux premiers pavillons universitaires	2014-2015	2015-2017
La construction du passage piéton vers Acadie	2011-2013	2015-2017
L'aménagement d'une esplanade L'aménagement paysager temporaire	2015- 2016	2017- 2018
Travaux de la Ville de Montréal	Calendrier de l'Entente de 2011	Calendrier révisé de l'Addenda 1
La construction de la nouvelle cour de services La construction du pont ferroviaire L'aménagement des avenues existantes Wiseman, d'Outremont entre les avenues Van Horne et Manseau	2011-2013	2014-2016
La démolition des bâtiments de l'actuelle cour de services La réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que des travaux de surface de l'axe central La construction du prolongement des avenues d'Outremont et Wiseman L'aménagement du bassin de rétention sous la place publique L'aménagement de la place publique et des parcs	2013-2015	2014-2016
Les travaux horticoles Les travaux de surface de l'axe central	2015- 2016	2018- 2019

Révision des conditions préalables quant à la réalisation des travaux :

- report de la date de fin des travaux admissibles aux subventions, passant du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2018, sous réserve des approbations gouvernementales;
- prolongation des délais pour l'obtention d'autorisations du Conseil des ministres du gouvernement du Québec et du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, respectivement de trois ans plutôt que deux, et de cinq ans plutôt que trois.

Ajout d'exigences pour l'Université relativement aux opérations cadastrales :

- exigence d'une garantie financière de 500 000 \$, ajustable si requis par la Ville, retenue à même les subventions à être versées à l'Université, tant que les terrains voués à des fins de rues et de parcs, situés sur l'emprise ferroviaire actuelle de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CFCP), ne seront pas décontaminés, le tout afin de permettre à l'arrondissement d'approuver, préalablement à la décontamination, l'opération cadastrale de l'ensemble du site;
- exigence d'une cession de terrain à des fins de rue sous le viaduc Rockland actuel;
- engagement en prévision d'une opération cadastrale qui pourrait être requise afin de permettre à la Ville d'obtenir une portion plus grande de terrain à des fins de rue si cela s'avérait nécessaire pour renouveler le viaduc Rockland.

Modification de trois éléments concernant la gestion des eaux pluviales :

- le débit pluvial exigé de 10 l/s/ha s'applique au domaine public;
- la construction des bassins de rétention en façade avant, exigée au règlement C-1.1 ne s'applique pas;
- la révision du concept de drainage pluvial du domaine public pour contourner la propriété d'Hydro-Québec sur l'avenue Beaumont.

Ajustement de la définition du passage piétonnier :

- exigence de la Ville maintenue, toutefois le passage piéton vers la station de métro Acadie peut aussi être au-dessus (en passerelle) de la voie ferrée de CFCP.

Section 3 : Autorisations et servitudes

Ajout d'autorisations ainsi qu'ajout et modification de servitudes pour les éléments suivants :

- pont ferroviaire et axe central;
- puits et canalisations souterraines de la Commission des services électriques de Montréal;
- conduite existante d'égout dans le prolongement de l'avenue Dollard;
- conduite existante de drainage du talus ferroviaire de CFCP.

Section 4 : Autres engagements de la Ville

Ajout de clauses reliées à un chantier tels, entre autres, les permis requis pour les travaux, la remise en état des lieux, la sécurité, les hypothèques légales, les responsabilités et indemnisations ainsi que les assurances.

Section 5 : Durée, défauts et résiliation des autorisations

Ajout d'une clause dans le cas où la Ville ne respecte pas l'échéancier tel que révisé, et dans le cas où les parties ne s'entendraient pas sur un nouvel échéancier, permettant à l'Université de résilier, selon certains délais et conditions, les autorisations et les engagements inscrits à l'Addenda 1 sous réserve des autres droits et recours de la Ville.

JUSTIFICATION

La DUDÉ recommande de donner une suite favorable à la demande d'approbation de l'Addenda 1 pour les raisons qui suivent, avec l'aval de toutes les unités concernées (services de l'eau, des infrastructures, du transport et de l'environnement, des finances ainsi que des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, et directions des stratégies et transactions immobilières et de l'habitation) et de l'arrondissement d'Outremont :

- il actualise les paramètres de réalisation du projet;
- il permet d'analyser et d'approuver l'opération cadastrale de l'ensemble du site Outremont, nécessaire à la délivrance de permis de construction;
- il permet la construction du pont ferroviaire et d'avoir accès à la zone de travaux.

Tel que coordonné avec les représentants de l'arrondissement, l'addenda 1 sera soumis pour approbation au conseil de l'arrondissement d'Outremont en fonction de ses compétences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les transactions immobilières des servitudes consenties dans l'Addenda 1 sont à coût nul. Des modalités de réalisation de travaux au bénéfice des deux parties sont aussi prévues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'accréditation LEED-ND, pilotée par l'Université de Montréal, est visée pour le projet du Campus Outremont. L'Addenda 1 tient compte de ces exigences spécifiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation du présent dossier aura un impact important sur la réalisation des travaux de la Ville de Montréal et de l'Université de Montréal. Sans l'Addenda 1, le pont ferroviaire et l'axe central ne pourront pas être construits. Il y a également un risque que certains des travaux de la Ville ne soient plus admissibles à la subvention du MAMROT dont l'échéance est le 31 décembre 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication relativement à ce dossier, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier proposé :

Approbation de l'addenda 1 par le conseil d'arrondissement d'Outremont : printemps 2014

Opération cadastrale : été 2014

Octroi du contrat de construction du pont ferroviaire et de l'axe central : été 2014

Travaux du pont ferroviaire et de l'axe central : 2014-2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Denis SAUVÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Marianne DORLOT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Vincent DEFEIJT)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Alain V VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Josée BÉLANGER)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Catherine C MORIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Normand PROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-20

Marie-Hélène GABOURY
Chargés de projets, Division des projets
urbains

Claude LAURIN
Chef de division, Division des projets urbains



Dossier # : 1144565002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 10, rue Sunnydale, utilisé pour la caserne de pompiers no 61 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). La dépense totale est de 1 150 200 \$ (non taxable). Bâtiment 3197

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, un local d'une superficie de 1 068,61 m² (11 502 pi²) de l'immeuble situé au 10, rue Sunnydale et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 115 020 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 150 200 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-02-25 10:59

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1144565002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 10, rue Sunnydale, utilisé pour la caserne de pompiers no 61 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). La dépense totale est de 1 150 200 \$ (non taxable). Bâtiment 3197

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 61, située au 10, rue Sunnydale à Dollard-des-Ormeaux est en fonction depuis 1967. La caserne a appartenu à la Ville de Dollard-des-Ormeaux jusqu'au 31 décembre 2001. Le 1^{er} janvier 2002, suite à la fusion des municipalités de l'Ile de Montréal, la caserne est devenue la propriété de la Ville de Montréal. Le 1^{er} janvier 2006, pour faire suite à la reconstitution de douze municipalités de l'Ile de Montréal, la caserne de pompiers a été transférée à la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Ce transfert de titres de propriété découle d'une résolution du comité de transition en 2005 et de l'effet du Décret concernant l'agglomération de Montréal.

Par contre, les pompiers qui occupent la caserne sont sous la responsabilité du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM). Ainsi, le SIM, qui est une compétence d'agglomération, occupe les locaux de la caserne de pompiers n° 61 totalisant aujourd'hui une superficie de 1 068,61 m² (11 502 pi²).

Étant donné que les services d'agglomération utilisent des bâtiments appartenant aux villes liées, le gouvernement du Québec a déposé un décret pour encadrer le remboursement des coûts réels attribuables à l'occupation de ces immeubles. En effet, l'article 42 du Décret concernant l'agglomération de Montréal prévoit notamment que la Ville de Montréal peut continuer d'occuper un immeuble appartenant à une municipalité reconstituée pour l'exercice d'une compétence d'agglomération; la municipalité reconstituée a alors droit au remboursement de toutes dépenses réelles attribuables à l'occupation de la Ville de Montréal.

Ainsi, afin d'assurer une bonne gestion de ces immeubles et d'assurer la pérennité de ceux-ci, la Direction des stratégies et transactions immobilières a le mandat de conclure des ententes avec toutes les villes reconstituées qui logent les occupants relevant des services d'agglomération. À ce jour, la DSTI a conclu deux ententes d'occupation qui ont pris effet le 1er janvier 2012, soit la caserne de pompiers n° 74 avec la Ville de Mont-Royal et la

caserne de pompiers n° 63 avec la Cité de Dorval. Voir le tableau des ententes avec les villes liées en pièce jointe pour connaître l'état d'avancement des autres ententes à conclure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers n° 63, la prévention et les premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 1 737 870 \$ sans taxe.

Résolution CG11 0447 - 22 décembre 2011 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de Ville de Mont-Royal un espace au 10, avenue Roosevelt pour loger la caserne de pompiers n° 74 du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 589 645 \$, sans taxe.

Résolution 05-12-328 - Comité de transition de l'agglomération de Montréal - 21 décembre 2005 - Liste des immeubles transférés.

DESCRIPTION

Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue, du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 10, rue Sunnydale, utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers n° 61 du SIM, dont la superficie représente 1 068,61 m² (11 502 pi²). Le terme de l'entente est de 10 ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023. L'entente d'occupation peut être résiliée par la Ville de Montréal en tout temps sur avis de 12 mois.

Les frais d'exploitation assumés par le locateur seront remboursés aux coûts réels et ils sont estimés à 10,00 \$/pi² pour l'année 2014. À titre d'exemple, les frais d'exploitation incluent l'entretien et la réparation des systèmes mécaniques, l'entretien paysager, le déneigement, l'énergie, les frais d'administration et de gestion, etc. En ce qui concerne les frais d'administration et de gestion, ils ont été établis à un pourcentage fixe des frais d'exploitation, soit 12,5 %. Ce pourcentage représente, selon estimation, les coûts réels attribuables à la gestion et à l'administration de l'immeuble. La dépense totale de remboursement des frais d'exploitation à remettre au locateur pour le terme est estimée à environ 1 150 200 \$ (soit +/- 115 020 \$ annuellement).

Par ailleurs, l'entente d'occupation prévoit que la Ville de Montréal doit contribuer au remboursement de certaines dépenses capitalisables, telle que définie à l'article 8. Cependant, cette contribution doit faire l'objet d'une approbation de la Ville de Montréal au préalable.

JUSTIFICATION

Cette entente d'occupation va permettre aux deux parties de définir leurs rôles respectifs et d'assurer une uniformité dans le fonctionnement de la gestion de l'immeuble et du remboursement des dépenses d'exploitation. La résolution du conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux qui entérine l'entente est en pièce jointe.

Conformité aux lois et règlements:

- L'entente a été préparée par la Ville de Montréal en conformité avec le décret concernant l'agglomération de Montréal.
- L'entente utilisée est la même pour toutes les villes liées et a été validée par le contentieux.

- Comme il s'agit ici d'une entente intermunicipale au sens de la Loi sur les cités et villes, elle n'est pas soumise à l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 29.3 de cette Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie 11 502 pi ²	Historique des frais d'exploitation pour les trois dernières années			Frais d'exploitation estimés pour 2014	Frais d'exploitation pour le terme
	Frais d'exploitation payés en 2011	Frais d'exploitation payés en 2012	Frais d'exploitation payés en 2013		
Loyer de base				n/a	
Frais d'exploitation				10,00 \$/pi ²	
Taxes foncières et scolaires				n/a	
Sous-total	9.90 \$/pi²	8.80 \$/pi²	Non disponible	10,00 \$/pi²	
TPS				n/a	
TVQ				n/a	
Total				10,00 \$/pi²	
Total des frais d'exploitation				115 020,00 \$	1 150 200 \$

Les frais d'exploitation sont estimés à 10,00 \$/pi² pour l'année 2014, mais seront remboursés selon les coûts réels sur présentation de facture. Les dernières données financières disponibles remontent à l'année 2011. Quant à l'année 2013, les sommes totales ne sont pas encore connues.

Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 1 150 200 \$ (non taxable).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 27 mars 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-06

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1133022020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de réduction de l'assiette de servitude inscrite dans l'acte de servitude d'utilités publiques du 27 mai 1987, publié sous le numéro 3 877 603, sur une partie du lot numéro 3 558 707 du cadastre du Québec, réduction à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat des copropriétaires Le Saint-Louis (7711-7721), propriétaire dudit lot dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

De recommander au comité exécutif d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal réduit l'assiette d'une servitude à des fins d'utilités publiques créée dans l'acte de servitude publié à Montréal sous le numéro 3 877 603, uniquement en ce qui concerne une partie du lot numéro 3 558 707 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2014-02-24 14:25

Signataire : Steve BEAUDOIN

Directeur
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement
communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1133022020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte de réduction de l'assiette de servitude inscrite dans l'acte de servitude d'utilités publiques du 27 mai 1987, publié sous le numéro 3 877 603, sur une partie du lot numéro 3 558 707 du cadastre du Québec, réduction à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat des copropriétaires Le Saint-Louis (7711-7721), propriétaire dudit lot dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, un immeuble en copropriété divise a été construit aux 7711-7721, rue Louis-Quilico. Lors de la confection du certificat de localisation, l'arpenteur-géomètre a constaté qu'une rampe d'accès et un escalier en façade de l'immeuble empiétaient sur une servitude d'utilités publiques.

Suite aux mises en demeure transmises au propriétaire et à de nombreuses discussions entre les représentants de l'arrondissement et le promoteur du projet pour tenter de trouver une solution afin de régler ce dossier, il semble qu'il s'avère difficile pour le propriétaire du bâtiment, Syndicat des copropriétaires Le Saint-Louis (7711-7721), de déplacer ces deux éléments d'accès compte tenu de la distance restreinte, en marge avant, entre la servitude et le bâtiment depuis sa construction et le fait que cet immeuble doit être accessible en respectant les normes de construction en vigueur.

L'acte de servitude d'utilités publiques publié sous le numéro 3 877 603 prévoit que cette servitude permet à la Ville de construire et d'entretenir des canalisations ou réseaux de canaux de conduits de toutes sortes. Cette servitude de 1,52 m de largeur contiguë à l'emprise de rue a été créée pour élargir l'emprise de rue car le résidu d'emprise derrière le trottoir était de 600 mm et ne permettait pas l'installation des équipements d'éclairage, de signalisation et les poteaux d'incendie qui devaient être implantés à 600 mm du trottoir afin d'éviter de devenir des obstacles lors des opérations de déneigement des trottoirs.

Cette servitude a été créée en mai 1987 sur plusieurs lots longeant les rues Louis-Quilico et Place de Monastir, dont l'ancien lot numéro 429-87 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet maintenant connu sous le numéro 3 558 707 du cadastre du Québec sur lequel se situe les empiétements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Cette servitude à des fins d'utilités publiques a été créée sur les lots numéros 429-78 à 429-87, 429-89, 429-93 à 429-113 et 429-122 à 429-124 du cadastre de la Paroisse de Sault-

au-Récollet aux termes de l'acte de servitude du 27 mai 1987, publié sous le numéro 3 877 603.

DESCRIPTION

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville réduit l'assiette de la servitude d'utilités publiques créée dans l'acte de servitude, publié sous le numéro 3 877 603, uniquement en ce qui concerne une partie du lot maintenant connu sous le numéro 3 558 707 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

L'empiètement de la rampe d'accès sur la servitude est d'une superficie totale de 4,1 mètres carrés (dont 0,31 mètre sur une largeur de 7,32 mètres) et l'empiètement des marches de l'escalier est d'une superficie totale de 2,8 mètres (soit 1,26 mètre sur une largeur de 2,26 mètres) laissant un espace de 270 mm entre l'emprise et les marches. Actuellement, la Ville possède un réseau d'éclairage installé en partie dans la servitude. Le réseau d'éclairage étant implanté généralement à 600 mm derrière le trottoir, il est situé à cheval sur la limite entre l'emprise et la servitude. Le conduit électrique du réseau d'éclairage se trouve devant la fondation de la rampe et des marches et non à l'intérieur ou sous les ouvrages. Les conduits électriques étant à une profondeur de 760 mm, la présence de ces constructions causerait une contrainte mineure lors des travaux de remplacement des fils électriques.

De plus, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) nous a informé qu'elle n'avait pas d'objection à la modification de l'assiette de cette servitude (voir la lettre du 16 décembre 2013 en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Louis LAFONTAINE)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marie-

Claude LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-09-17

Gilles RAINVILLE
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1145249001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176.

Il est recommandé :

1 - de résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176 (CG11 0318).

2 - de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés de 1 090 793,12\$, net de ristournes.

Signé par Benoit CHAMPAGNE **Le** 2014-03-07 09:17

Signataire :

Benoit CHAMPAGNE

Chef de division
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1145249001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat octroyé à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René -Levesque à la rue Sainte-Catherine suite à l'appel d'offres public 1176.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 septembre 2011 la Ville a octroyé à Précision 2000 inc. un contrat suite à l'appel d'offres 1176 au montant de 995 194,12 \$. Les conditions prévues à l'appel d'offres stipulaient que les travaux devaient débuter au mois de septembre 2011. Étant donné la date d'octroi, les travaux ne pouvaient débuter avant la mi-octobre 2011. En considérant cette date de début de travaux et le délai contractuel (45 jours), il aurait été nécessaire d'exécuter une partie des travaux en conditions hivernales, et de poser du pavage temporaire. Le contrat ne prévoyant pas ces items, il a été décidé de reporter le projet en 2012.

Durant l'année 2012, la piétonisation de la rue Sainte-Catherine dans ce secteur empêchait l'exécution des travaux d'une période allant de mai à septembre. La Ville a donc avisé l'entrepreneur que les travaux débuteraient après la fête du travail. Le 29 août 2012, l'entrepreneur acheminait une réclamation de 268 752,84 \$ pour couvrir l'augmentation des coûts de matériaux et main d'oeuvre découlant du report d'une année des travaux. Cette réclamation fut analysée par les responsables de la Division de la réalisation des travaux en collaboration avec les économistes de la construction de la Direction des infrastructures, et une offre de règlement au montant de 30 920,16 \$ a été transmise à l'entrepreneur. Ce dernier a refusé.

Suite à ce refus, la Ville a transmis un ordre formel de débuter les travaux à l'entrepreneur. Constatant le refus de ce dernier d'entreprendre les travaux à la date exigée, un avis de défaut formel a été transmis à la compagnie de caution demandant leur intervention afin d'exécuter les travaux. L'entrepreneur a répondu à cet avis avec une mise en demeure transmise par l'entremise de ses procureurs le 23 octobre 2012, sommant la Ville de résilier le contrat et de verser une compensation de 59 712,06 \$.

Le dossier a alors été référé au Service des affaires juridiques, et un règlement hors cour est intervenu entre la Ville et Précision 2000 inc. sous recommandation de l'avocat au

dossier (GDD 2136017001). Il avait été convenu dans une lettre de quittance mutuelle que le contrat 1176 serait résilié ultérieurement et que la Ville paierait 5 000 \$ en capital, intérêts et frais à l'entrepreneur.

Suite au règlement hors Cour confirmant l'annulation du projet le 31 mai 2013, la Direction des infrastructures a dû repenser à la planification de ces travaux. Ceux-ci sont maintenant inscrits dans la programmation 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA136017001 - 31 mai 2013 - Autoriser le règlement hors Cour du litige opposant la Ville de Montréal et Précision P2K inc. pour la somme de 5 000 \$ en capital, intérêts et frais / numéro de dossier 12-003749. (2136017001);

CG 11 0318 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Précision 2000 inc. pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine. Arrondissement: Ville - Marie - Dépense totale de 1 141 114,12 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 1176 - 5 soumissionnaires. (1110266026).

DESCRIPTION

La résiliation du contrat octroyé suite à l'appel d'offres 1176 permettra de relancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux sur la rue Saint-Timothée.

JUSTIFICATION

Un règlement hors cour est intervenu suite au litige opposant l'entrepreneur adjudicataire et la Ville de Montréal. Ce règlement spécifiait que la Ville entendait résilier le contrat 1176.

Les travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Saint-Timothée ont été considérés comme prioritaires suite aux inspections télévisées réalisées, et vu l'âge avancé de celles-ci (installées en 1870 et 1891). Afin de relancer un appel d'offres public pour la reconstruction de ces conduites, il est nécessaire de résilier le contrat déjà octroyé (appel d'offres 1176).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 5000\$ a été versé à l'entrepreneur dans le cadre du règlement intervenu entre la Ville et Précision P2K inc. et autorisé par la décision déléguée (DA136017001). Le solde des crédits autorisés et non utilisés de la DGSRE du Service de l'eau, suite à l'octroi du contrat, soit un montant net de 1 090 793,12\$ lorsque diminué de la ristourne fédérale, seront retournés dans les comptes de provenance selon les informations précisées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation du contrat permettra le lancement d'un nouvel appel d'offres afin de remplacer les conduites sur la rue Saint-Timothée. Ces travaux sont jugés prioritaires par le Service de l'eau et pour se réaliser en 2014, l'appel d'offres public doit être lancé le plus tôt possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin BOULIANNE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Martin BOULIANNE
Chef de division

Le : 2014-02-21



Dossier # : 1130859001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500 \$ au Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin d'organiser et coordonner la soirée de reconnaissance "Mon parcours, ma carrière" dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi et de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1500\$ au Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin de contribuer au projet de reconnaissance des compétences des personnes handicapées au travail. Lors de la Soirée de reconnaissance, les entreprises et organismes participants, dont la Ville de Montréal, souligneront le parcours remarquable d'un employé handicapé au sein de nos organisations.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes)

Signé par Josée LAPOINTE **Le** 2014-02-28 12:46

Signataire :

Josée LAPOINTE

Directrice
Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et
rémunération des cadres

IDENTIFICATION

Dossier # :1130859001

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Dotation_main d'oeuvre et rémunération des cadres , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 j) planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 1 500 \$ au Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) afin d'organiser et coordonner la soirée de reconnaissance "Mon parcours, ma carrière" dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi et de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi de la Ville de Montréal, nous avons reçu une demande de contribution financière de 1 500 \$ du Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH) qui servira à l'organisation et à la remise de trois prix de reconnaissance pour des parcours réussis d'intégration au travail de personnes handicapées. La Ville de Montréal est membre du Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées et participera à la soirée "Mon parcours, ma carrière". Cet événement aura lieu le mercredi 4 juin 2014 à l'Atrium du Pavillon Jean-Coutu de l'Université de Montréal, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. L'objectif est la sensibilisation des employés et des gestionnaires à la contribution et aux réalisations des travailleurs en situation de handicap.

Le CAMO-PH est un organisme national reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) comme un partenaire privilégié en ce qui a trait aux services d'emploi offerts aux personnes handicapées qui sont souvent défavorisées sur le marché du travail. Pour appuyer cette mission, le CAMO-PH reçoit un financement d'Emploi-Québec, pour la mise en œuvre de la Politique de l'intervention sectorielle et les mandats suivants:

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'intervention favorisant l'accès au marché du travail et assurant le maintien en emploi de la clientèle visée;
- Identifier et analyser les obstacles qui subsistent toujours quant à l'intégration au marché du travail et au maintien en emploi de clientèle visée;
- Élaborer et proposer des voies de solution, des approches et des pratiques d'intervention

appropriées et adaptées s'adressant tant aux entreprises ou employeurs qu'aux intervenants des services d'emploi, selon les besoins et les problématiques particulières d'intégration au marché du travail de la clientèle visée;

- Favoriser l'accès à l'emploi de la clientèle visée, en préconisant des mesures, des programmes et des outils d'intervention adaptés, notamment en matière d'information sur le marché du travail, en matière de formation de la main-d'œuvre et d'acquisition d'expériences de travail;

- Coordonner la mise en œuvre de certaines mesures ou initiatives retenues par le Comité en vue de favoriser l'accès et le maintien en emploi de la clientèle visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel No 1136233001 "Accorder un soutien de 1 500 \$ au CAMO-PH pour la remise des bourses "Mon entreprise! Ma réussite!" afin de contribuer au développement entrepreneurial de personnes handicapées".

DESCRIPTION

La Ville de Montréal est membre actif du Réseau des entreprises pour l'intégration des personnes handicapées, coordonné par le Comité d'adaptation de la main d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-PH). Treize membres de ce Réseau s'associent au CAMO-PH pour réaliser la Soirée de reconnaissance de parcours d'intégration en emploi "Mon parcours, ma carrière!".

Les entreprises participantes de ce Réseau vont choisir un parcours d'intégration réussi d'une personne handicapée dans leurs organisations. Ensuite, elles vont soumettre cette candidature qui représentera leur entreprise lors de la soirée du 4 juin.

Un comité externe, coordonné par le CAMO-PH, fera le choix des gagnants et remettra trois prix. Les entreprises participantes du Réseau sont: Air Canada, le Conseil québécois des entreprises adaptées, Desjardins, Hydro-Québec, la Société du transport de Montréal (STM), l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), la Banque Nationale, la banque RBC, la Caisse de dépôt et placement du Québec, AECOM, EY (Ernst & Young) et la Coop fédérée. Ces entreprises contribueront financièrement à cet événement à hauteur de 1 500 \$ chacune pour une contribution totale de 21 000 \$. Ce montant comprend les coûts des plaques de reconnaissance pour tous les participants et la production de capsules vidéo présentant les gagnants. Le reste du financement servira à contribuer aux dépenses du CAMO-PH pour l'organisation de l'évènement.

JUSTIFICATION

Cette soirée de reconnaissance fait partie des stratégies de communication et de sensibilisation visant l'ensemble du personnel de la Ville de Montréal quant aux compétences des personnes handicapées. Elle s'inscrit dans le 4e engagement du plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2013-2015 de la Ville de Montréal adopté par le comité exécutif: Communiquer le plan d'action en accès à l'égalité en emploi et sensibiliser aux avantages de la diversité en emploi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montant: 1 500 \$

Modalités du versement: Paiement en une seule fois entièrement assumé par le Service du capital humain et des communications.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec le volet social et l'action 36 du plan de développement durable de la Ville de Montréal qui contribue à la promotion de la valeur d'équité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier contribue à la tenue de l'événement "Mon parcours, ma carrière!" et à l'attribution de trois prix de reconnaissance aux personnes handicapées qui ont eu une intégration réussie au sein des entreprises du Réseau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À l'externe, le logo de la ville de Montréal est apposé sur tous les documents relatifs à l'événement "Mon parcours, ma carrière!" tels que le communiqué de presse, le formulaire d'inscription et les affiches. Le nom de la Ville de Montréal y est également cité en tant que partenaire. À l'interne, les employés seront invités à soumettre la candidature d'un collègue en situation de handicap qui a un parcours exemplaire et une intégration au travail réussie. Pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées, les employés de la Ville seront également informés de la remise des prix de reconnaissance aux personnes gagnantes. La Ville de Montréal disposera de 10 invitations à la soirée afin de faire participer des gestionnaires, le collègue qui nous a soumis la candidature gagnante et le candidat qui va nous représenter le 4 juin 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

"À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs."

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Michelle DE GRAND-MAISON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fatima Mariana MARISCAL BECERRA
Agent de ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-28

Stéphane PATRY
Conseiller principal (specialite)



Dossier # : 1140741001

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) dans le cadre de la tenue à Montréal du 46e congrès annuel de l'ACSIQ du 17 au 20 mai 2014.

1- D'accorder une contribution financière non récurrente de 35 000 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour la tenue à Montréal de son 46e congrès annuel du 17 au 20 mai 2014.

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Christian PARADIS **Le** 2014-03-03 11:35

Signataire :

Christian PARADIS

Directeur Adjoint
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations

IDENTIFICATION

Dossier # :1140741001

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) dans le cadre de la tenue à Montréal du 46e congrès annuel de l'ACSIQ du 17 au 20 mai 2014.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) tiendra son 46e congrès annuel à Montréal du 17 au 20 mai 2014. L'ACSIQ regroupe plus de 1 100 gestionnaires membres bénévoles qui proviennent des milieux municipaux, institutionnels, industriels et aéroportuaires.

L'ACSIQ agit à titre d'interlocutrice privilégiée dans le milieu de la sécurité incendie auprès des instances gouvernementales dans le cadre de la création et de l'application des normes et règlements touchant la sécurité incendie. L'Association participe aux comités provinciaux ayant une incidence sur le milieu, tel le conseil d'administration de l'École nationale des pompiers du Québec et le comité consultatif provincial qui a pour mandat d'informer le ministère de la Sécurité publique des besoins du milieu.

Ce congrès permettra de recevoir plus de 1 200 personnes du milieu incendie du Québec qui échangeront au cours d'ateliers-conférences, d'expositions et d'activités thématiques sur différents thèmes et enjeux en sécurité incendie. Des conférenciers et exposants en provenance d'entreprises ou du milieu d'enseignement présenteront de nouvelles normes en sécurité incendie, les dernières avancées en matière d'équipements et technologies, les nouveautés en matière d'enseignement en sécurité incendie et techniques spécialisées de combat incendie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE07 0607 - 2 mai 2007 - Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) dans le cadre de la tenue à Montréal du congrès annuel de l'ACSIQ du 18 au 22 mai 2007.

DESCRIPTION

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) recommande de verser une contribution financière de 35 000 \$ à même le budget du SIM pour permettre le financement partiel du congrès où sont attendus 1 200 congressistes.

De plus, à titre d'objets promotionnels, le livre « Le feu sacré », livre sur l'histoire des pompiers de la ville de Montréal depuis le début de la colonie, sera remis par le directeur du SIM aux conférenciers. Ces livres d'une valeur totale de 12 750 \$ sont financés à même le budget du SIM.

JUSTIFICATION

En tant que ville hôte, cette contribution à la tenue de ce congrès de l'ACSIQ permettra au Service de sécurité incendie de Montréal de s'associer à un tel événement et d'affirmer sa présence à l'échelle nationale en sécurité incendie. Ainsi, au cours des ateliers conférences, des expositions et des activités thématiques, des représentants du SIM seront en relation avec les principaux acteurs en sécurité incendie favorisant ainsi les échanges et le réseautage dans le milieu incendie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération. Les crédits requis pour verser la contribution financière de 35 000 \$ à l'ACSIQ sont prévus à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, à la Direction du service.

Les crédits requis pour les livres «Le feu sacré» qui seront remis lors du congrès sont prévus au budget de la Division des communications et des relations avec les médias, au compte des biens promotionnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue du congrès annuel de l'ACSIQ du 17 au 20 mai 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-03

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim



Dossier # : 1140741002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ et verser cette contribution au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" de la Caisse Desjardins du réseau municipal pour le projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque située à Debussy à Haïti qui sera réalisé par une équipe de pompiers de Montréal en mission humanitaire du 9 au 30 avril 2014

1. D'accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ et de verser cette contribution au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" de la Caisse Desjardins du réseau municipal pour l'agrandissement de l'école Mark Bourque située à Debussy à Haïti du 9 au 30 avril 2014.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Christian PARADIS **Le** 2014-03-04 13:53

Signataire :

Christian PARADIS

Directeur Adjoint
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations

IDENTIFICATION

Dossier # :1140741002

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ et verser cette contribution au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" de la Caisse Desjardins du réseau municipal pour le projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque située à Debussy à Haïti qui sera réalisé par une équipe de pompiers de Montréal en mission humanitaire du 9 au 30 avril 2014

CONTENU

CONTEXTE

En avril, un groupe de 30 pompiers bénévoles du Service de sécurité incendie quittera Montréal en direction d'Haïti pour construire un deuxième bâtiment à l'école Mark Bourque. Cette nouvelle construction, qui portera le nom de "Pavillon des pompiers", offrira trois classes supplémentaires à l'école. Afin de pouvoir réaliser ce projet, ces pompiers ont besoin d'appui financier. Une contribution financière de 10 000 \$ permettra au service d'encourager la réalisation de ce projet.

L'école Mark Bourque, construite en 2005 par des policiers du Québec, ne reçoit aucune subvention de l'état : sa survie dépend uniquement des dons privés. Depuis, l'argent amassé a permis d'offrir aux élèves des uniformes, des fournitures scolaires, une cantine le midi et surtout un enseignement de base qui leur permettra de trouver du travail plus tard.

Depuis la construction de l'école qui a été conçue pour 50 élèves, le nombre d'élèves n'a cessé de croître pour dépasser les 120 élèves annuellement. Pour répondre au nombre grandissant d'élèves, une tente a été installée afin de créer deux classes supplémentaires. Ce deuxième bâtiment permettra d'offrir des installations adéquates à l'enseignement et de remplacer cette tente devenue en mauvais état en raison du climat chaud et humide d'Haïti .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Les pompiers qui participeront à ce projet investiront temps et argent. Chaque participant investira 1 300 \$ pour ses dépenses (avion, hébergement et nourriture). Selon les fonds amassés, le projet se réalisera en une ou deux phases. La première phase prévoit les travaux de construction de la fondation, de la dalle de plancher, de la structure

en béton et d'un toit en bois recouvert de tôle. La deuxième phase comprend les travaux de construction des murs en blocs de béton, l'installation des portes et les travaux de crépis et de peinture.

JUSTIFICATION

En s'associant à un tel événement, le SIM appuie et démontre sa solidarité à la démarche des pompiers à une telle cause.

La totalité des dons recueillis servira à la construction de l'école Mark Bourque.

Puisqu'il n'y a pas d'intermédiaire, la contribution sera versée au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" à la Caisse Desjardins du réseau municipal et les fonds seront versés pour la construction de l'école.

De plus, la Caisse Desjardins du réseau municipal s'associe à cette mission et verse une contribution de 10 000 \$ au projet d'agrandissement de l'école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Estimation des coûts du projet de construction d'un deuxième bâtiment de 20 pi x 60 pi se détaille comme suit :

2 000 \$: achat d'outils et de quincaillerie

13 000 \$: Phase 1 : fondation, dalle de plancher, structure en béton et toit en bois recouvert de tôle

10 000 \$: Phase 2 : murs en blocs de béton, portes, crépis et peinture

25 000 \$

Le projet sera financé par une contribution financière de 10 000 \$ de la Caisse Desjardins du réseau municipal, une contribution de 10 000 \$ du Service de sécurité incendie de Montréal et un montant de 5 000 \$ sera financé par des événements de levées de fonds organisés par les pompiers participant à ce projet.

Les frais récurrents d'exploitation de l'école de 10 000 \$ annuellement seront financés par des événements de levées de fonds.

La contribution financière sera assumée à même les crédits prévus au compte de la Direction du Service de sécurité incendie de Montréal. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication (communiqué interne et externe) sera réalisée lors du souper spaghetti prévu à la fin mars. Une autre opération de communication est prévue le jour du départ le 9 avril à l'aéroport : communiqué de presse et invitation aux médias. Des articles sont également prévus dans le bulletin interne du SIM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable :
Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles (Robert S SMITH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Jean BARTOLO
Directeur adjoint

Le : 2014-03-03

**Dossier # : 1135848002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 175 000 \$ pour les années 2014 et 2015 à la Fédération de soccer du Québec, dans le cadre de l'organisation des coupes du monde féminines de la FIFA./Approuver un projet de convention à cet effet.

La Direction des sports et de l'activité physique :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 175 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 75 000 \$ pour l'année 2014 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014;
2. d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 100 000 \$ pour l'année 2015 à la Fédération de soccer du Québec dans le cadre de l'organisation à Montréal de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fédération de soccer du Québec, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien, se terminant le 31 décembre 2015;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire en provenance du budget des dépenses générales d'administration. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1135848002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 175 000 \$ pour les années 2014 et 2015 à la Fédération de soccer du Québec, dans le cadre de l'organisation des coupes du monde féminines de la FIFA./Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Mise en contexte

Le 2 février 2011, la Ville appuyait la candidature de l'Association canadienne de soccer (ACS) pour l'accueil à Montréal des matches de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014 et de la Coupe du monde féminine de soccer de la FIFA, Canada 2015. La lettre d'appui de la Ville ainsi que la résolution du comité exécutif à cet effet avaient été intégrées au dossier de candidature envoyé à la FIFA. Le 3 mars 2011, le comité exécutif de la Fédération internationale de football association (FIFA) a choisi le Canada comme pays hôte des deux compétitions de 2014 et 2015.

Le 19 mai 2011, la Ville signait une entente tripartite de ville hôte (Host City Agreement) avec l'ACS et la FIFA, condition pour recevoir les Coupes du monde féminines en 2014 et 2015. Ce contrat d'adhésion exigé par la FIFA, dont les clauses n'étaient pas négociables, était un prérequis incontournable pour pouvoir accueillir des événements de la FIFA. Le contrat nous a été retourné signé par la FIFA le 22 mars 2013.

Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014

La FIFA a annoncé le 2 juin 2013 les quatre villes hôtes : Montréal, Toronto, Moncton et Edmonton. Le calendrier des matches fut dévoilé le 6 août 2013 : Montréal accueillera un total de 10 matches, dont 6 matches de la ronde préliminaire, un quart de finale, une demi-finale et les finales. En plus du tirage au sort qui désignera la composition des groupes, Montréal accueillera le centre des officiels, le bureau d'opérations de la FIFA et plusieurs

activités protocolaires dont le banquet final.

Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015

Le 4 mai 2012, la FIFA a annoncé les six villes hôtes du tournoi : Montréal, Vancouver, Winnipeg, Moncton, Edmonton et Ottawa. Le calendrier des matches fut dévoilé le 21 mars 2013 : Montréal accueillera un total de 9 matches, dont 6 de la ronde préliminaire, un huitième de finale, un quart de finale et une demi-finale. Montréal accueillera le centre des officiels pour l'est du Canada. Le lieu et la date du tirage au sort qui désignera la composition des groupes que les villes hôtes accueilleront seront confirmés ultérieurement.

Entente tripartite de ville hôte (Host City Agreement)

Le Host City Agreement (voir pièce jointe) précise tous les droits et les obligations liés à l'organisation des matches dans chaque ville hôte. Il engage la Ville à la prise en charge de responsabilités opérationnelles, même si le rôle de l'administration municipale se limite habituellement à appuyer le comité organisateur dans le respect de ses compétences municipales. L'entente réfère à un comité organisateur local (COL) qui coordonnera l'ensemble des démarches d'organisation de l'événement à Montréal, et ce, avec tous les partenaires, incluant la Ville. Le COL est chapeauté par un comité avisé dans lequel siège la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP), en plus du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le gouvernement du Québec, le Parc olympique, la Fédération de soccer du Québec (FSQ) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Convention avec la Fédération de soccer du Québec

La Ville doit signer une entente avec un organisme ayant une place d'affaires au Québec pour concrétiser l'octroi du soutien. La Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) a identifié la Fédération de soccer du Québec (FSQ) comme signataire de la convention, et comme promoteur pour la gestion du soutien et des obligations de la Ville. La DSAP a communiqué ses attentes à l'Association canadienne de soccer, tant sur le plan organisationnel que financier, en ce qui concerne le partage de ses obligations et de ses droits à la FSQ. Elle fera le lien auprès du COL qui est responsable de l'organisation et du financement complet du programme des activités reliées aux deux événements, dont notamment, les obligations énumérées dans le Host City Agreement.

Lettre d'autorisation

La clause 26.10 du Host City Agreement stipule que la Ville doit obtenir le consentement de la FIFA et l'Association canadienne de soccer (ACS), dans le cas où elle voudrait transférer ses droits et ses obligations. L'ACS a transmis une lettre autorisant la Ville à s'adjoindre la FSQ pour la réalisation des événements (voir pièce jointe). La Ville conserve toutefois ses responsabilités de ville hôte. Ce modèle d'affaires est le même que pour la Coupe du monde U20 de la FIFA, Canada 2007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0170 - 19 mai 2011 : Approuver le projet d'entente entre la Ville, la Fédération internationale de football association (FIFA) et l'Association canadienne de soccer dans le cadre de la candidature pour l'accueil à Montréal de matches de la Coupe du monde féminine U20 FIFA 2014 et de la Coupe du monde féminine de soccer FIFA 2015 et conclure une entente avec le comité organisateur local précisant les engagements et les obligations des deux parties.

CE11 0115 - 2 février 2011 : Appuyer la candidature de l'Association canadienne de soccer pour l'accueil à Montréal de matches de la Coupe du monde féminine de soccer FIFA 2015 et de la Coupe du monde féminine U20 FIFA 2014.

L'apport de la Ville, approuvé par résolution (CG11 0170), avait été évalué à un maximum de 575 000 \$ en 2011. Toutefois, nous recommandons une aide financière additionnelle de 25 000 \$ en 2014 et 50 000 \$ en 2015 pour l'organisation d'une Fan zone en lien avec

l'événement. Cette zone, dédiée aux citoyens montréalais, servira à faire connaître l'événement et offrir à l'ensemble des citoyens la possibilité de participer aux activités en marge de la Coupe du monde.

DESCRIPTION

L'esprit de la convention à intervenir entre la Ville et la Fédération de soccer du Québec (FSQ) vise à transférer des dispositions organisationnelles imposées par la Fédération internationale de football association (FIFA), notamment celles visant à assurer l'organisation logistique d'une partie de l'événement, à respecter les normes à être identifiées par la FIFA, à fournir à la FIFA le support nécessaire afin d'assurer le respect de ses marques de commerce pendant l'événement, et autres droits en matière de propriété intellectuelle, etc.

L'implication financière de la Ville dans chacune des Coupes du monde FIFA 2014 et 2015 contribuera aux activités suivantes:

- activités protocolaires (conférences de presse, réceptions, etc.)
- assistance technique
- support logistique (transport, sécurité, fermeture de rue, patrouille, etc.)

D'autres dépenses opérationnelles sont aussi incluses à cette entente, notamment les frais de démarrage, la location d'espaces de bureau et frais de télécommunications s'y rattachant. Le soutien en biens et services prévu, implique la mise en place des activités pour les athlètes (disponibilité des facilités d'entraînement, etc.), le nettoyage des rues, la gestion de la circulation et des espaces de stationnement ainsi qu'un soutien technique et logistique à cet effet.

De plus, la Ville participera à la mise sur pied d'une Fan zone pour chacun des événements cités. Cette nouveauté au projet est venue s'ajouter suite à une présentation récente de la FIFA sur le concept de Fan zone appliqué à plusieurs autres événements internationaux de soccer. Certes un ajout à la proposition discuté en 2011, cet espace situé dans une zone touristique de Montréal servira d'assise promotionnelle et de lieu de rencontre et de rassemblement pour l'ensemble des citoyens. Un lieu permettant aux partisans de partager leur passion dans un environnement organisé, sécuritaire et gratuit. Les Montréalais auront accès à un service de diffusion en direct sur écran géant, un programme d'activités et d'initiation offert par différents intervenants ainsi qu'à divers items souvenirs de l'événement. En résumé, la Fan zone permettra à tous de vibrer au rythme de la Coupe du monde et du soccer féminin.

La convention prévoit également le transfert de privilèges tels que ceux de développer dans le site Internet de la Ville une section « Coupe du monde », l'installation d'oriflammes, etc.

Le soutien en argent sera versé annuellement à la FSQ, tel que précisé dans le tableau des aspects financiers.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal est confirmée comme ville hôte des Coupes du monde féminine de la FIFA en 2014 et en 2015, et les calendriers de matches des deux Coupes du monde ont été annoncés. Ainsi, par ce sommaire décisionnel la Ville vient concrétiser le « Host City Agreement » signé avec la FIFA et l'Association canadienne de soccer. Afin de finaliser l'engagement, ce protocole d'entente avec la Fédération de soccer du Québec permettra à la Ville de transférer une partie de ses obligations afin d'assurer la bonne réalisation de l'événement. Pour ce protocole, l'évaluation du soutien en argent et en biens et services a été réalisée sur la base d'une analyse des coûts réels indexés de l'accueil de la Coupe du monde U20 masculine 2007. (voir la rubrique « Aspects financiers »)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien en argent proviendra d'un budget de fonctionnement de la Ville. Cette dépense de 475 000 \$ sera entièrement assumée par l'agglomération, parce qu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cette dépense sera imputée en 2014 au budget de fonctionnement de la direction des sports et de l'activité physique suite au virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération et un ajustement de la base budgétaire est requis pour 2015. .

Évaluation du soutien financier et en biens et services sur la base de 2007

Cette somme a été estimée en collaboration avec la Fédération de soccer du Québec, en tenant compte de l'évaluation de l'Association canadienne de soccer basée sur l'expérience de 2007, ainsi qu'en considérant que Montréal souhaite être la ville principale du tournoi et accueillir le plus de matches prestigieux et d'activités connexes possibles. À titre indicatif, lors de la Coupe du monde U20 de la FIFA en 2007, la somme de 485 400 \$ (Argent : 302 400 \$, biens et services : 183 000 \$) avait été octroyée au comité organisateur local pour l'accueil de 9 matches, dont un quart de finale (CE06 1614).

Évaluation du soutien actuel

L'apport de la Ville, approuvé par résolution (CG11 0170), a été évalué à un maximum de 575 000 \$. Un soutien de 650 000\$ est recommandé. La différence vient d'une aide financière additionnelle de 25 000 \$ en 2014 et 50 000 \$ en 2015 qui serait accordée pour l'organisation d'une Fan zone en lien avec l'événement :

Année	Événement	Soutien financier	Soutien en biens et services	Total
2014	Coupe du monde féminine U20 FIFA	150 000 \$ + 25 000\$ Fan zone	75 000 \$	250 000 \$
2015	Coupe du monde féminine FIFA	250 000 \$ + 50 000\$ Fan zone	100 000 \$	400 000 \$
Total		475 000 \$	175 000 \$	650 000 \$

Le budget du comité organisateur national est actuellement estimé à environ 85 M\$, dont 15 M\$ du gouvernement du Canada et 2,75 M\$ du gouvernement provincial de chaque ville hôte et d'environ 550 000 \$ pour chaque ville hôte..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Association canadienne de soccer développera un programme de legs pancanadien. Ce programme assurera des retombées partagées entre l'ensemble des villes hôtes afin d'appuyer le développement du sport dans chaque ville impliquée.

La réalisation des Coupes du monde féminines de la FIFA en 2014 (U20) et en 2015 permettra la concertation et la participation d'intervenants montréalais en provenance de tous les milieux (sportif, affaires et institutionnels) mettant ainsi la collectivité au cœur du développement durable.

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, l'organisme sera sensibilisé à faire de cet événement un événement écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville accorde son soutien aux Coupes du monde féminines de la FIFA en 2014 (U20) et en 2015, cela permettra à la métropole de profiter pleinement des nombreux avantages.

Retombées économiques

- Impact économique évalué à 18 M\$ sur une base de 320 000 spectateurs pour 2014 et 58 M\$ sur une base de 1 500 000 spectateurs pour 2015;
- Création d'emplois;
- Importante promotion de Montréal, du Québec et du Canada sur le plan international;
- Développement de l'expertise locale en matière d'organisation d'événements sportifs.

Retombées médiatiques, sociales et touristiques

- Promotion de la Ville, visibilité médiatique liée au Tirage au sort effectué le 1er mars 2014 ainsi qu'à l'obtention des matches de demi-finales et de la finale à Montréal;
- Participation de 16 pays en 2014 et 24 pays en 2015 impliquera des retombées touristiques, ainsi qu'une mise en valeur de nos communautés culturelles;
- Accroissement du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens et athlètes à la Ville et au territoire de l'agglomération de Montréal;

Retombées sportives

- Programme de legs de l'Association canadienne de soccer;
- Implication de la Fédération de soccer du Québec, des associations régionales de soccer ainsi que des arrondissements/structures hôtes de l'événement;
- Affirmation de la vocation sportive du Parc olympique.

De plus, la tenue de l'événement permettra de créer un engouement pour la pratique du sport et pour favoriser les saines habitudes de vie chez nos jeunes, ce qui rejoint un des objectifs de la consultation publique *Montréal physiquement active*.

Advenant un retard de la décision, la réalisation de l'événement 2014 pourrait être sérieusement compromise.

Un refus de la présente recommandation impliquerait que la Ville soit en défaut d'une entente déjà signée, le « Host City Agreement ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec la Direction des communications, aucune opération de communication n'est prévue pour ce sommaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014

- 1er mars : Rapport d'étape (état de planification et activités en lien avec la convention)
- 31 mars : Versement de la contribution financière de la Ville

- Janvier à juillet : Organisation de la Coupe du monde féminine U20 de la FIFA, Canada 2014
- Du 5 au 24 août 2014 : déroulement de la compétition
- 1er septembre : Rapport d'étape (état de planification et activités en lien avec la convention)
- 30 novembre : Rapport de dépenses détaillant l'emploi des sommes versées en soutien financier de la Ville

2015

- 1er mars : Rapport d'étape (état de planification et activités en lien avec la convention)
- 31 mars : Versement de la contribution financière de la Ville
- Septembre 2014 à mai : Organisation de la Coupe du monde féminine de la FIFA, Canada 2015
- Du 6 juin au 5 juillet 2015 : déroulement de la compétition
- 1er septembre : Rapport final (état de planification et activités en lien avec la convention)
- 30 septembre : Rapport de dépenses final détaillant l'emploi des sommes versées en soutien financier de la Ville

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale PHILIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2013-12-03

**Dossier # : 1135066008**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Ile pour la réalisation du projet « Heures de devoirs », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MESS 2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Ile pour la réalisation du projet « Heures de devoirs », dans la ville liée de Pointe-Claire, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-03-03 11:45

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1135066008

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 415 \$ à Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Ile pour la réalisation du projet « Heures de devoirs », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (MESS 2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, est conclu au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le MESS entérinent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Ce dernier octroie à la Ville un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013 — 2014 et 2014 — 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des

ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011, de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal (2009 - 2012)

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009, 2010 et 2011 / approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 7 M\$ pour 2009 (...)

DESCRIPTION

Projet Jeunesse de l'Ouest de l'Ile

Projet : « Heure des devoirs »

Plusieurs parents ont exprimé le besoin d'avoir un service d'aide aux devoirs pour mieux encadrer leurs enfants dans leurs activités scolaires. Des tuteurs seront engagés pour encadrer les enfants pendant des séances de devoirs.

JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative entre le MESS et la Ville de Montréal sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Il a reçu l'appui de la Ville de Pointe-Claire. Le projet est conforme aux balises de l'Entente Ville - MESS

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien demeure non récurrent et le budget, alloué par l'Entente Ville - MESS, est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Soutien recommandé 2014	Projet	Soutien en % du projet global
------------------	--------------------------------	---------------	--------------------------------------

Projet jeunesse de l'Ouest de l'Ile	2 415 \$	« Heure des devoirs »	100 %
--	-----------------	-----------------------	-------

C'est la première fois que l'organisme reçoit un soutien financier pour ce projet. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 325865.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet va dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise parce qu'il permet, notamment, de poursuivre des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet contribue à prévenir le décrochage scolaire et apporte un soutien aux familles défavorisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités de communication réalisées le seront conformément au protocole de visibilité publique annexé dans les pièces jointes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-02-03



Dossier # : 1146352003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 20 au 22 mars 2014, au Stade Uniprix, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 20 au 22 mars 2014, au Stade Uniprix, dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Claude LAURIN **Le** 2014-03-06 16:49

Signataire :

Claude LAURIN

Chef de division
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1146352003

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 20 au 22 mars 2014, au Stade Uniprix, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Festival de robotique FIRST Québec (FIRST) est un festival qui a comme objectif de « favoriser l'Inspiration et la Reconnaissance des Sciences et de la Technologie ». FIRST s'inscrit dans la démarche de promotion de la persévérance scolaire appuyée notamment par monsieur Laurent Beaudouin, président du conseil d'administration de Bombardier inc., monsieur Jacques L. Ménard, président de BMO Groupe financier, et par de nombreux représentants du milieu des affaires montréalais et québécois, notamment Saputo et CAE. La Ville de Montréal soutient cet objectif et l'exprime dans sa *Stratégie de développement économique 2011-2017* (SDÉ).

FIRST s'inscrit dans le projet international de robotique chapeauté par FIRST USA qui inclut plusieurs festivals régionaux à travers le monde. FIRST est toutefois le seul événement francophone de cette grande démarche dont la finale 2014 accueillera 2 720 équipes à St-Louis, MO, États-Unis à la fin avril 2014.

La Ville de Montréal a soutenu toutes les éditions de FIRST soit celles de 2012 et de 2013 en tant que « Partenaire Platine » et a versé chaque fois une contribution financière de 50 000 \$. Dans une lettre datée du 30 janvier 2014, les organisateurs de FIRST ont demandé à la Ville un appui financier de 50 000 \$ pour l'édition qui aura lieu du 20 au 22 mars 2014 afin d'être à nouveau « Partenaire Platine » de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE13 0224 (27 février 2013) : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville

de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

· CE11 2093 (14 décembre 2011) : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 15 au 17 mars 2012, au Stade Uniprix.

DESCRIPTION

FIRST a comme objectif de lancer des défis en robotique aux jeunes de 9 à 18 ans. Ceux-ci sont formés et accompagnés sur plusieurs mois par plus de 300 mentors bénévoles de l'industrie, 120 enseignants, éducateurs ou universitaires issus de onze universités et d'une dizaine de commissions scolaires qui ont offert plus de 15 000 heures d'engagement direct auprès des élèves afin de leur permettre d'approfondir et de développer leurs connaissances scientifiques, de les mettre en pratique afin de participer à FIRST. D'autre part, l'appui de nouveaux partenaires a permis de faire également profiter à quelque 1 200 jeunes provenant de 30 écoles primaires du projet de robotique LEGO.

Quarante écoles secondaires (dont 25 de Montréal) et 57 écoles primaires (dont 38 de Montréal) participeront au prochain FIRST qui se tiendra au Stade Uniprix du 20 au 22 mars 2014. Une équipe finaliste chez les 9 à 14 ans se rendra à la compétition internationale à Saint-Louis ainsi que les six équipes gagnantes chez les 14 à 18 ans. De plus, cinq équipes chez les 9 à 14 ans se rendront au championnat national en Ontario.

Plusieurs quartiers ciblés et arrondissements de Montréal seront représentés lors de ce concours. De plus, cinq commissions scolaires de Montréal ainsi que les grandes écoles de génie de Montréal soutiennent les participants.

Près de 5 000 personnes sont attendues lors de la compétition québécoise. FIRST connaît un succès et une croissance constante depuis son lancement, et a reçu une couverture très positive de la part des principaux médias montréalais et québécois dans ces précédentes éditions.

JUSTIFICATION

La prospérité de Montréal, comme celle de tout le Québec, repose de plus en plus sur la scolarisation, la compétence et la créativité de tous ses citoyens. La SDÉ vise, entre autres, à favoriser la persévérance scolaire et à susciter un plus fort intérêt chez les jeunes pour les sciences et la technologie. C'est exactement la mission de Robotique FIRST Québec. FIRST répond à plusieurs objectifs de la SDÉ, dont :

- Accroître le taux d'emploi en encourageant la persévérance scolaire;
- Accroître le taux de diplomation au secondaire et universitaire;
- Valoriser le talent, le savoir et la recherche comme facteurs de prospérité, notamment en multipliant les espaces d'échanges et les projets liés au savoir;
- Stimuler la créativité et l'innovation.

FIRST répond également aux critères de la politique d'attribution de contributions financières dans le cadre de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. En effet, le projet obtient l'appui du milieu et contribue au rayonnement de Montréal à l'international, notamment en renforçant son image de ville de savoir, de créativité et d'innovation.

Les partenaires privés engagés dans le soutien au Festival de robotique FIRST Québec sont des acteurs importants du développement économique montréalais. Leur appui à un projet aussi clairement dédié à la valorisation de l'éducation scientifique et technique et de la

persévérance scolaire est un geste rare qui répond à des appels répétés des pouvoirs publics, y compris de la Ville de Montréal, et qui mérite d'être soutenu afin de susciter d'autres engagements de même nature.

Le degré de visibilité des partenaires de l'événement est très élevé et l'identification à des valeurs largement partagées est perçue très positivement. La Ville s'associerait à nouveau à une nouvelle tradition qui promet de sensibiliser la population en général et les jeunes en particulier au monde des sciences et de la technologie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet global inclut le festival (365 000 \$), les frais de fonctionnement (170 000 \$), les activités préparatoires dans les écoles et l'équipement (910 333 \$ pour les écoles secondaires et 200 400 \$ pour les écoles primaires) pour un montant total de 1 645 733 \$. De plus, 350 bénévoles participent à FIRST et plus de 420 bénévoles ont accompagné les étudiants en préparation de l'événement.

Le projet global est financé notamment par Hydro-Québec (40 000 \$), les Commissions scolaires (151 000 \$) et par plusieurs entreprises privées telles que Pratt & Whitney (43 000 \$), BMO (50 000 \$) et Saputo (50 000\$). Le Fonds de recherche Nature et technologies du gouvernement du Québec offre également une contribution de 5 000 \$. Les détails du montage financier se trouve en pièce jointe.

La Ville accorderait à Robotique FIRST Québec une contribution financière de 50 000 \$ ce qui lui attribuerait le statut de « Partenaire Platine » pour le festival. Cette contribution demeure non récurrente.

Voici un aperçu des sources de financement du Festival qui est l'apogée des activités de préparation dans les écoles:

ORGANISME	MONTANT
Fondation Lucie et André Chagnon	150 000 \$
Bombardier	100 000 \$
Ville de Montréal	50 000 \$
Cirque du soleil	50 000 \$
Réseau Réussite Montréal	15 000 \$
TOTAL	365 000 \$

Le projet est admissible aux conditions du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. La somme nécessaire aux versements de la contribution sera prélevée dans l'enveloppe budgétaire de cette entente. Le financement sera dédié à la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

L'organisme recevra la contribution financière par le versement de deux sommes :
 - 45 000 \$ dans les trente (30) jours suivants la signature de la convention;
 - 5 000 \$ dans les trente (30) jours suivants l'approbation du bilan final de la réalisation du projet.

Organisme	Montant accordé 2012	Montant accordé 2013	Montant recommandé 2014	Événement	Soutien financier au prorata du budget de l'événement

Robotique FIRST Québec	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	Festival de robotique FIRST Québec	13,7 %
---------------------------------------	-----------	-----------	-----------	--	--------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rehaussement du taux de scolarisation de la population est un facteur contribuant à rehausser la capacité de comprendre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, renforçant ainsi la prise en charge citoyenne de ces enjeux. Autant de facteurs qui contribuent à la mise en oeuvre des principes du développement durable qui concilient développement économique, développement social, préservation de l'environnement et participation citoyenne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La visibilité, la renommée et l'originalité de l'événement positionnent Montréal en tant que métropole universitaire et ville de savoir, de créativité et d'innovation, tout en attirant l'attention d'un large public sur l'éducation et les carrières scientifiques et techniques. Le soutien au Festival de robotique FIRST Québec contribuera à mobiliser des milliers de jeunes dans une expérience stimulante comportant des défis personnels et collectifs ainsi qu'un appui bénévole d'enseignants, de professeurs et d'entrepreneurs jouant un rôle de modèle pertinent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville sera assurée par le plan de visibilité convenu avec Robotique First Québec (voir le document « Plan de partenariat » joint au sommaire). La visibilité offerte répondra également aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information). La convention englobe le protocole de visibilité convenu dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. La Ville sera systématiquement identifiée comme partenaire de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Renouvellement du programme de visibilité à convenir avec les responsables de l'organisation de FIRST en fonction de la contribution;
- Préparation des activités de visibilité par la Direction des communications de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Le : 2014-03-05



Dossier # : 1144069002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution. Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2023. La dépense totale pour le terme est de 7 829 186,03 \$, taxes incluses. Ajuster la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023. (8215)

Il est recommandé :

1. d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sreit (Central no.3) LTD, pour une période de 9 ans, à compter du 1er mai 2014, un espace d'entrepôt situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 9701, rue Colbert, d'une superficie d'environ 77 679 pi² (7 216,62 m²), à des fins de centre de distribution, moyennant un loyer total de 6 978 371,03 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail, et d'imputer cette dépense, après avoir opéré en 2014 un virement de crédits de 427 130, 10 \$ en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration et d'avoir ajusté la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
2. d'autoriser une dépense maximale de 51 738,75 \$, taxes incluses, payable en 2014 à la compagnie Sreit (Central no.3) LTD, représentant la dépense reliée aux changements au plan d'aménagement initial;
3. autoriser une dépense maximale de 799 076,25 \$, taxes incluses, pour le déménagement, l'acquisition de mobilier et l'aménagement du centre de distribution aux nouveaux locaux;
4. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ces dépenses seront assumées à 53.1% par l'agglomération, pour un montant total de 4 157 297,78 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-17 15:52

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution. Le terme du bail est de 9 ans, soit du 1er mai 2014 au 30 avril 2023. La dépense totale pour le terme est de 7 829 186,03 \$, taxes incluses. Ajuster la base budgétaire de la Direction de l'approvisionnement de 2015 à 2023. (8215)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'approvisionnement (DA) exerce un rôle stratégique, fonctionnel et opérationnel en matière d'approvisionnement, afin que les arrondissements et les services corporatifs, dans leurs prestations de services aux citoyens, puissent acquérir des biens et des services de qualité, au coût le plus avantageux. La DA emploie environ 250 employés répartis dans 6 divisions. La DA occupe deux immeubles afin d'accomplir sa mission. Le 9515 St-Hubert, d'une superficie de 3 100 m², est l'immeuble utilisé à des fins administratives et le 955 Louvain Est, d'une superficie de 8 782 m², qui est adjacent au 9515 St-Hubert, est utilisé à des fins de centre de distribution.

Depuis plusieurs années, la Ville étudie la faisabilité de déménager l'ensemble des activités de la DA et de son centre de distribution, situé au 955 Louvain Est, en raison de la vétusté du bâtiment et des infrastructures du site. En effet, le bâtiment démontre de l'instabilité au niveau de sa structure, des fissures sont visibles à plusieurs endroits et le béton des poutres s'effrite laissant apparaître le renfort structural. Des travaux temporaires de soutènement de la toiture et des murs ont été réalisés en décembre 2009 avec des échafaudages pour permettre de maintenir l'occupation de l'édifice.

Par la suite, dans un premier temps, il a été convenu de relocaliser le bureau de poste et le centre d'impression numérique, car il s'agissait de la partie la plus affectée (CG10 0250).

En mars 2011, suite à un rapport émis par Cima +, la Ville a procédé à des travaux de sécurisation de la structure du bâtiment qui consistaient à :

- Remplacer les étaies temporaires par des étaies permanents qui fournissent le support adéquat pour la structure du toit ;
- Ajouter 13 colonnes d'acier à l'intérieur afin d'augmenter la résistance sismique de l'immeuble ;
- Effectuer des travaux d'excavation à la base de chacune des nouvelles colonnes afin que

les charges soient transmises à la fondation de l'immeuble ;
- Relocaliser les services électriques et mécaniques requis pour l'installation des 13 colonnes additionnelles et les travaux d'excavation.

Cet hiver, un important dégât d'eau a eu lieu dans le centre de distribution ce qui a permis à la DSTI de détecter le piètre état de la toiture. L'eau s'est infiltrée dans tout le bâtiment y compris les conduits de ventilation et électriques.

Suite à ce constat, afin de prévenir tout autre risque majeur aux occupants, la Ville se doit, dans son rôle de propriétaire, de continuer à assurer la sécurité des employés. À cet effet, il a été décidé de déménager le plus rapidement possible et de manière temporaire les opérations du centre de distribution dans de nouveaux locaux, le tout, dans l'attente du projet de construction d'un nouveau centre industriel léger prévu pour 2019. Conséquemment, 34 employés de la Division de la logistique de la DA devront être relocalisés le plus rapidement possible afin que le service distribution de la Ville demeure efficace.

Compte tenu de l'urgence de déménager la DA, au début du mois de février dernier, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a reçu le mandat de négocier de gré à gré auprès d'un propriétaire pouvant accueillir les activités du centre de distribution. Pour cette raison, la DSTI n'a visité que 2 espaces locatifs, soit le 9701 rue Colbert et le 8740-8878 boulevard Pie-IX. Bien que les espaces du 8740-8878 boulevard Pie-IX, auraient été satisfaisants pour la DA, le 9702 rue Colbert offrait un meilleur potentiel et une meilleure localisation pour les besoins opérationnels.

Après plusieurs recherches d'espaces industriels, la DSTI a négocié une entente de location pour une durée de 9 ans avec la compagnie Sreit (Central no.3) LTD

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0966 - 23 septembre 2013 - Approuver l'acte d'acquisition d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables.
CE11 1670 - 19 octobre 2011 - Accorder un contrat à Gestion Pachar inc. pour l'exécution de travaux à la structure de l'édifice du 955 Louvain. Dépense totale 933 603,98 \$ taxes incluses.

CG10 0250 - 17 juin 2010 - Approuver le bail avec le locateur 3928446 Canada inc. pour la relocalisation du bureau de poste et du centre d'impression numérique de la Ville au 5800, St-Denis pour la période du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2019. Dépense totale 4 487 356,44 \$ taxes incluses.

CE10 0371 - 24 mars 2010 - Donner un accord de principe pour relocaliser la Direction de l'approvisionnement, le magasin, le centre d'impression numérique et le bureau de poste de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Sreit (Central no.3) LTD, pour une période de 9 ans, commençant le 1^{er} mai 2014 et se terminant le 30 avril 2023, un espace d'entrepôt situé au 9701 rue Colbert, d'une superficie de 77 679 pi² (7 216,62 m²), à des fins de centre de distribution, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

La Ville a négocié une option de résiliation au bail en date du 31 juillet 2019. Pour exercer

cette option, la Ville devra faire parvenir un avis écrit au locateur au plus tard le 31 juillet 2018.

De plus, le locateur aura la responsabilité d'effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au programme fonctionnel et technique, les travaux d'aménagement requis par la Ville.

Par ailleurs, le locateur accorde à la Ville une gratuité de loyer pour une superficie d'entreposage de 5000 pi² (464,52 m²) pour la période du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014.

Afin d'obtenir plus d'informations sur les administrateurs du Locateur, voir le fichier "Registre des entreprises" en pièce jointe

JUSTIFICATION

La DSTI recommande ce déménagement puisqu'elle offrira un environnement de travail sain et sécuritaire à tous les employés du centre de distribution. De plus, cette entente permet de suivre l'orientation obtenue du comité exécutif en 2010, soit de donner son accord de principe à un projet qui verrait à la relocalisation de la DA et de son magasin dans un immeuble locatif.

Par ailleurs, à la suite de l'audit effectué le 25 février 2008, le déficit d'investissement pour le maintien de l'actif immobilier était de 7 114 625 \$. L'indice de vétusté est de 46,4 %, ce qui nous indique que l'immeuble a, depuis longtemps, atteint la fin de sa vie utile.

Puisque le nouveau centre de distribution n'est pas encore construit, cette relocalisation va permettre à la DA de poursuivre ses activités en toute sécurité jusqu'à ce que la construction du nouveau centre industriel léger. L'immeuble du 955 Louvain sera par la suite condamné.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est répartie de la façon suivante :

Superficie: 77 679 pi²	Loyer total du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2023
Loyer de base	2 938 468,67 \$
Taxes foncières	1 008 877,62 \$
Frais d'exploitation	1 078 455,38 \$
Énergie	1 043 666,50 \$
Loyer avant taxes	6 069 468,17 \$
TPS (5%)	303 473,41 \$
TVQ (9,975%)	605 429,45 \$
Loyer total incluant les taxes	6 978 371,03 \$
Ristourne de TPS (100%)	(303 473,41) \$
Ristourne de TVQ (62,8%)	(380 209,69) \$
Loyer total net	6 294 687,93 \$
Taux unitaire annuel moyen	8,68 \$/pi ²

Voir le détail du loyer dans le document « détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux de location marchand pour cet immeuble dans le secteur oscille entre 8 \$ et 10 \$/pi².

Pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2023, le coût du loyer ainsi que les fluctuations

seront assumés par la Direction de l'approvisionnement à la suite d'un ajustement de leur base budgétaire.

Le tableau suivant représente les dépenses reliées au déménagement du centre de distribution.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	aux frais du locateur
Contingences *	45 000,00 \$
Incidences **	695 000,00 \$
Total avant taxes	740 000,00 \$
TPS	37 000,00 \$
TVQ	73 815,00 \$
Total taxes incluses	850 815,00 \$

* Malgré que la responsabilité d'aménager les bureaux relève du locateur, la DSTI estime que le coût des contingences est d'environ 45 000 \$ avant les taxes. Il est probable que des modifications soient requises au Programme fonctionnel et technique initial (les besoins de la DA) lors de l'aménagement des locaux.

**La DSTI estime le coût des incidences à 695 000 \$ avant taxes. Les incidences au projet se détaillent comme suit:

- La téléphonie Telus :
- Le déménagement administratif (bureaux) :
- Le déménagement de l'entrepôt (incluant démontage et remontage des râteliers à palettes) :
- La firme de consultant externe pour la réalisation du plan d'aménagement et l'ordonnancement du déménagement :
- La mise aux normes des étagères et râteliers à palettes réalisée par une firme spécialisée :

L'équipement d'entreposage du centre de distribution qui date de la construction du bâtiment, ne correspond plus aux normes de sécurité actuelles selon les lois provinciales et fédérales. Après une première estimation visuelle effectuée par une firme spécialisée dans le domaine de l'inspection d'équipement d'entreposage, la DA estime qu'environ 50% des équipements d'entreposage ne sont pas conformes et ne pourront être déménagés au futur emplacement. Une analyse détaillée sera effectuée prochainement pour identifier les équipements pouvant être déménagés. L'estimé comprend le remplacement des équipements non conformes ainsi que l'installation de ces derniers.

Compte tenu de l'urgence de déménager le centre de distribution, la DSTI et la DA ont effectué l'estimation des coûts des incidences au meilleur de leurs connaissances.

Afin de réaliser ce projet, les sommes au PTI prévues pour les projets suivants sont annulées ou reportées et feront l'objet d'une révision, le cas échéant, au cours de la prochaine année.

- Projet : 66196 Programme de développement-Implantation d'écocentre.
- Projet : 66260 Programme de développement-création d'un centre de service animalier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la politique de développement durable de la Ville, pour les nouvelles locations de 5000 m² et plus, le locateur a l'obligation d'obtenir dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur du bail la Certification BOMA BEST niveau 1. Une clause à cette effet a été ajoutée

au bail. Concernant la construction des améliorations locatives, la politique prévoit que le locateur doit obtenir la certification LEED CI argent. Cependant, considérant l'urgence du dossier, la DSTI n'a pas exigé cette certification.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que le présent dossier soit refusé, la DSTI devra procéder à une rénovation majeure du bâtiment afin qu'il soit sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation du bail est prévu pour le conseil du 27 mars 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Maline GAGNÉ-TRINQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Michel T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-03-17

**Dossier # : 1144069004**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. , pour une période de 7 ans, à compter du 1er mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 m ² , situé au 12e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metclafe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. , pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 m², situés au 12e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metclafe et utilisés à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention;
2. d'autoriser la dépense de 379 417,50 \$, incluant les taxes, pour les coûts d'aménagement et contingences, payable en 2014, à la compagnie les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc.;
3. d'autoriser une dépense de 149 467,50 \$, incluant les taxes, pour le mobilier et les incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-03-14 13:15

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1144069004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de les Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. , pour une période de 7 ans, à compter du 1er mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 m ² , situé au 12e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metclafe, utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la Ville loue de Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. des locaux, d'une superficie de 4572,44 m², situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550 rue Metcalfe, connus sous le nom Les Cours Mont-Royal (CMR). L'édifice les CMR abrite aujourd'hui plusieurs unités administratives de la Ville telles que : le Bureau du Contrôleur général, le Bureau du Vérificateur général, l'Office de Consultation Publique, le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), la Fondation du Maire, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ainsi que le Conseil des montréalaises. Le 25 février dernier, le Conseil municipal a nommé Maître Denis Gallant à titre d'inspecteur général de la Ville de Montréal, le tout dans l'attente de la sanction du projet de loi n 73 *Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal* .

Conséquemment, la direction des Stratégies et Transactions immobilière (DSTI) a reçu le mandat de trouver rapidement un local permettant d'accueillir les activités de l'inspecteur Général. Considérant la nature particulière des activités de l'inspecteur général, ces locaux doivent répondre à certaines spécifications en matière de sécurité, de confidentialité, d'espace de travail et de localisation. À la suite de plusieurs visites d'espace locatifs, il a été choisi de louer une suite au 12^e étage de l'immeuble situé au 1550 rue Metcalfe.

Le présent sommaire a pour but d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la compagnie Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. un espace additionnel, dans l'immeuble situé au 1550 rue Metcalfe, dans le but de loger les activités du nouvel Inspecteur général de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0213 - le 21 juin 2012 - Approuver le renouvellement du projet de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc., pour une période de 9 ans, des espaces d'une superficie d'environ 4 572,44 mètres carrés, aux 6e, 12e, 14e et 15e étages des immeubles situés au 1555, rue Peel et au 1550, rue Metcalfe, à compter du 1er mai 2012, pour des besoins administratifs, moyennant un loyer total de 10 673 919,22 \$, taxes incluses.

CM03 0603 - le 25 août 2003 - Approuver l'acte de cession de bail par lequel l'ex Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal cède à la Ville tous ses droits dans le bail, du 1er septembre 2003 au 30 avril 2012, pour un local de 241,55 m² situé au 6e étage de l'édifice les CMR, au 1550 rue Metcalfe.

CM02 0979 - le 16 décembre 2002 - Approbation de l'acte de cession de bail par lequel la Ville succède à CUM à titre de locataire aux Cours Mont-Royal du 1er janvier 2002 au 30 avril 2012.

Décision 4973 - 15 juin 1994 - Approbation du bail par lequel la Communauté urbaine de Montréal loue des édifices à bureau au 1550 rue Metcalfe inc., pour une durée de 11 ans 4 mois, à compter du 1er janvier 1995 pour des espaces aux 11e, 12e et 14e et 15e étages, de l'immeuble situé au 1555, rue Peel et 1550 rue, Metcalfe.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver la convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Immeubles Centurian Peel/Metcalfé inc. , pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2014, des locaux d'une superficie de 882,58 m², situé au 12e étage de l'immeuble sis au 1550, rue Metcalfe et utilisé à des fins administratives, moyennant un loyer total de 1 998 913,39 \$, incluant les taxes, selon les termes et conditions stipulés dans la convention.

Le locateur devra permettre d'utiliser, sans frais, 4 espaces de stationnement rattachés aux espaces loués, à l'usage des employés du locataire et des visiteurs.

De plus, il a été décidé par la DSTI de négocier l'entente de location pour un terme de 7 ans dans le but d'arrimer la date d'échéance de la présente convention de modification à la date d'échéance du bail intervenu entre les parties le 21 juin 2012 (CG12 0213).

JUSTIFICATION

L'organigramme et la structure des postes du Bureau de l'inspecteur général (BIG) ont été élaborés. En conséquence, des affichages de postes seront faits rapidement et des espaces de travail doivent être trouvés et aménagés. La DSTI a confirmé qu'aucun endroit n'est présentement disponible pour accueillir les activités de l'Inspecteur dans des locaux Ville et qu'un nouvel espace locatif doit être loué.

Le premier choix de l'Inspecteur général portait sur un endroit près de l'hôtel-de-ville mais peu d'espaces répondent aux besoins. Certaines visites furent faites mais non concluantes compte tenu que ces locaux n'auraient pu être aménagés au plus tôt qu'à la fin juin. Après quelques recherches additionnelles, il fut décidé, de concert avec la DSTI, d'élargir le quadrilatère au centre-ville.

En conséquence, la Ville loue déjà des espaces aux Cours Mont-Royal et des locaux additionnels sont actuellement vacants au 12^e étage du 1550 Metcalfe. Il a été confirmé que des espaces de travail pourraient être rapidement aménagés en fonction des spécifications requises par l'Inspecteur général. L'espace rencontre les critères de sécurité, de confidentialité, de superficie de travail et de localisation recherchés. De plus, le délai de disponibilité des locaux étant aussi un facteur important, il serait possible d'emménager immédiatement tout en faisant simultanément des travaux en vue d'adapter les locaux.

Enfin, le locateur offre gratuitement les services professionnels pour établir les plans d'aménagement des locaux, ce qui diminue le délai d'aménagement des employés et le coût.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer pour les espaces permanents du 12^e étage d'une durée de 7 ans se définit de la façon suivante :

Superficie (882,58 m ²)	2014-05-01 au 2021-04-30
Loyer de base	696 448,30 \$
Frais d'exploitation	623 428,05 \$
Taxes foncières	418 687,15 \$
Total avant taxes	1 738 563,50 \$
TPS (5%)	86 928,18 \$
TVQ (9,975%)	173 421,71 \$
Total incluant taxes	1 998 913,39 \$
Ristourne de TPS	(86 928,18) \$
Ristourne de TVQ (62,8 %)	(108 908,83) \$
Coût total net	1 803 076,38 \$
Coût unitaire annuel moyen	281,41 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document «Détail annuel du loyer» en pièce jointe.

Par ailleurs, à la suite de la prospection du secteur, la DSTI estime que le taux de location pour le secteur oscille entre 269,09\$ / m² et 322, 91 \$/m² le mètre carré.

Concernant le coût du loyer pour la suite de l'inspecteur général, il est identique au loyer des autres occupants Ville de l'immeuble.

Pour l'année 2014, le coût du loyer est prévu dans la facturation immobilière et est assumé par l'unité cliente.

Pour les années subséquentes, l'unité cliente devra assumer les fluctuations de loyer à même son enveloppe budgétaire. À cette condition, le service des Finances ajustera la facturation immobilière ainsi que la base budgétaire de la DSTI en conséquence.

Le tableau suivant représente les dépenses reliées au travaux d'aménagement

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	300 000,00 \$
Mobilier	100 000,00 \$
Contingences *	30 000,00 \$
Incidences **	30 000,00 \$
Total avant taxes	460 000,00 \$
TPS	23 000,00 \$
TVQ	45 885,00 \$
Total taxes incluses	528 885,00 \$

* Compte tenu de la complexité en matière de sécurité pour l'aménagement du local de l'Inspecteur, la DSTI a estimé un coût pour les contingences équivalent à 10 % de 300 000 \$ soit 30 000 \$ avant taxes .

** Compte tenu que le local sera aménagé à la fine pointe de la technologie, la DSTI a estimé un coût pour les contingences équivalent à 10 % de 300 000 \$ soit 30 000 \$ avant taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait de trouver d'autres locaux pour héberger les employés du BIG. Des délais supplémentaires dans le choix des locaux auraient un impact direct sur la mise sur pied du bureau de l'Inspecteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail pour le 27 mars au CG

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Bureau de l'inspecteur général , Direction (Denis GALLANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-03-10



Dossier # : 1140149001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 7 500 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. afin de soutenir l'organisation du Tournoi hackaton des données ouvertes qui aura lieu les 22, 23 et 29 mars 2014

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 7 500 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. afin de soutenir l'organisation du Tournoi hackaton des données ouvertes qui aura lieu les 22, 23 et 29 mars 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1% par l'agglomération, pour un montant de 3 982,50 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-03-14 10:50

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1140149001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 7 500 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. afin de soutenir l'organisation du Tournoi hackaton des données ouvertes qui aura lieu les 22, 23 et 29 mars 2014

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal invite des étudiants du niveau collégial à participer à un hackathon les 22, 23 et 29 mars 2014, dans la foulée de l'adoption d'une récente licence ouverte commune de données ouvertes pour tout le Québec.

Le 19 février dernier, les villes de Montréal, Sherbrooke, Gatineau et Québec ainsi que le gouvernement du Québec ont annoncé l'adoption de la licence Creative Commons 4.0. Cette nouvelle mouture de la populaire licence de réutilisation comprend les notions de base de données. L'utilisation d'une seule et unique licence au Québec simplifie grandement la vie de ceux qui veulent réutiliser ces données publiques en toute quiétude.

Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. est un organisme à but non lucratif très impliqué dans la communauté des données ouvertes à Montréal. Il s'agit d'un partenaire majeur de la Ville de Montréal dans le cadre du développement de sa politique de données ouvertes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0052 - 28 février 2013 : Prendre connaissance du bilan sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal, en adopter les recommandations, adopter une nouvelle licence d'utilisation des données ouvertes, adopter la politique de l'ouverture des données ouvertes à la Ville de Montréal et autoriser l'acquisition des droits annuels d'utilisation, ainsi que les budgets requis pour l'implantation et l'exploitation de la plate-forme de services Socrata au montant de 152 000 \$ en bonifiant l'enveloppe budgétaire du Service des technologies de l'information en conséquence.

CE11 1708 - 26 octobre 2011 : Recevoir le rapport sur l'ouverture des données à la Ville de Montréal, en approuver les recommandations 1 à 9 et adopter la licence d'utilisation des données ouvertes de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un événement au cours duquel des programmeurs produisent une application ou un prototype d'application, dans le cas présent au bénéfice de leurs concitoyens et à partir de données provenant de quatre villes.

Essentiellement, il s'agit d'ensembles de données publiés par les administrations publiques pour des raisons de transparence ou pour permettre à des citoyens et des industries de développer des applications.

1ère ronde - 22 et 23 mars

Le défi consistera à construire une application sur les événements et idées de sorties à partir des données fournies par les Villes. Les citoyens pourront ainsi utiliser la même application pour consulter la liste des événements et identifier des idées de sorties pour chacune de ses villes. L'application gagnante à Montréal sera qualifiée pour le hackathon « provincial ».

2e ronde - 29 mars

À la fin de la première ronde, les participants pourront rejoindre l'équipe gagnante ou former une nouvelle équipe autour d'un projet développé lors de la journée dans le but de compétitionner contre les équipes des autres villes.

C'est une belle occasion pour les étudiants montréalais de démontrer leur savoir-faire et leur créativité.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal est à l'avant-garde des initiatives en matière de données ouvertes au Québec. Le nouveau modèle de concertation avec les milieux permet à Montréal de se positionner comme un accélérateur d'initiatives citoyennes. Des projets intéressants émergeront sans doute de cet événement, mais c'est la collaboration entre les villes du Québec et la mise en place de la nouvelle licence québécoise commune qui à long terme offrira les plus belles retombées.

Au-delà de la libération des données requises par l'événement, le soutien financier de la Ville au Tournoi hackathon des données ouvertes est un encouragement à la collaboration citoyenne et à la valorisation du capital informationnel de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville accordera à Open North Inc. / Nord Ouvert Inc. un soutien financier de 7 500 \$. Cette somme sera versée à l'organisme, en un seul versement, à la suite de l'approbation du comité exécutif. Il s'agit du premier soutien financier de la Ville à cet organisme.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputée au budget d'agglomération.

Le support financier accordé à Open North Inc./Nord Ouvert Inc. représente 25 % des coûts totaux de l'organisation du Tournoi hackathon des données ouvertes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En plus de soutenir un des projets visant à développer l'utilisation des données ouvertes, cette contribution accordera une visibilité à la Ville tout en mettant en évidence l'importance qu'elle accorde à sa stratégie sur les données ouvertes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Invitation aux intervenants en données ouvertes et aux étudiants du milieu collégial montréalais.

- Communiqué de presse avant et après l'événement.
- Intervention de monsieur Harout Chitilian lors de la remise des prix.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement sur deux fins de semaine, les 22, 23 et 29 mars 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin LEFEBVRE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Daniel D LEMAY
C/d dev fonction ti et liaison avec clientele

Le : 2014-03-13

**Dossier # : 1144152001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) par le ministère du Développement Durable, Environnement, Faune et Parcs afin de permettre le branchement de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il est recommandé :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface imperméable, situé dans une zone industrielle, pour le compte de la compagnie Structube.

Signé par Véronique DOUCET **Le** 2014-02-24 13:40

Signataire :

Véronique DOUCET

Directrice d'arrondissement
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) par le ministère du Développement Durable, Environnement, Faune et Parcs afin de permettre le branchement de l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, route Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit d'un bâtiment industriel sis au 6000, route Transcanadienne et occupé par la compagnie Structube. Construit en partie en 1999 sur un terrain transversal d'une superficie de 32 568 m², le terrain donne sur la route Transcanadienne et la rue Isabey. Le projet actuel consiste à agrandir ce bâtiment existant en ajoutant une superficie de 6 943 m² pour une superficie totale de 18 277 m². Cet agrandissement, situé en front de la rue Isabey, engendrera 58 cases de stationnement pour un total de 143 cases de stationnement. Aussi, 12 nouveaux quais de chargement seront ajoutés, pour un total de 19 quais de chargement. L'architecture est similaire à l'existant avec un volume sur deux étages fenestrés donnant sur la rue Isabey dont le traitement du coin avec un matériau de couleur rouge reprend le même langage que les phases précédentes. Aussi, les matériaux et les couleurs utilisés sont identiques à ceux des premières phases, ce qui unifie toutes ces phases en un ensemble cohérent et harmonieux. Le projet fera l'objet d'une opération cadastrale afin de fusionner les lots 3 914 169 et 4 458 624. Compte tenu du réaménagement des aires de stationnement et des quais de chargement, le projet doit être conforme au Règlement numéro 1047 sur la rétention des eaux pluviales sur la propriété privée de l'arrondissement Saint-Laurent. À cet effet, une demande de permis de rétention a été faite et le permis de rétention a été octroyé le 20 novembre 2013, conformément au règlement 1047.

Comme demandé en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDEFP:

"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de

l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre au demandeur d'obtenir l'autorisation du MDDEFP, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDEFP pour le projet en question.

JUSTIFICATION

Le projet est conforme aux règlements municipaux et provinciaux. Le plan de rétention a été approuvé par la division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu du Règlement numéro 1047 sur la rétention des eaux pluviales sur la propriété privée.

Le permis de construction du bâtiment #300351605-13 a été émis le 12 décembre 2013.

Nous sommes en attente de l'autorisation du MDDEFP afin de permettre le branchement des canalisations du bâtiment au réseau municipale (égout et aqueduc) de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Hervé LOGÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cybèle KAHALÉ
Secrétaire- chercheuse

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-23

Isabelle BASTIEN
Directrice des services administratifs et du
greffe et Secrétaire du Conseil
d'arrondissement



Dossier # : 1140455001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage ainsi que le procès-verbal de bornage, impliquant les limites de propriété communes des lots 2 872 476 et 2 872 477 avec le lot 1 284 395 étant une partie de la rue Wolfe, le lot 1 284 399 étant une partie du boulevard René-Lévesque Est et le lot 1 284 594 étant une partie de l'avenue Papineau, tous du cadastre du Québec dans l'arrondissement Ville-Marie.

Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage ainsi que le procès-verbal de bornage, impliquant les limites de propriété communes des lots 2 872 476 et 2 872 477 avec le lot 1 284 395 étant une partie de la rue Wolfe, le lot 1 284 399 étant une partie du boulevard René-Lévesque Est et le lot 1 284 594 étant une partie de l'avenue Papineau, tous du cadastre du Québec dans l'arrondissement Ville-Marie.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-28 08:45

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1140455001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à agir pour et au nom de la Ville dans les procédures de bornage à l'amiable, à signer le consentement au bornage ainsi que le procès-verbal de bornage, impliquant les limites de propriété communes des lots 2 872 476 et 2 872 477 avec le lot 1 284 395 étant une partie de la rue Wolfe, le lot 1 284 399 étant une partie du boulevard René-Lévesque Est et le lot 1 284 594 étant une partie de l'avenue Papineau, tous du cadastre du Québec dans l'arrondissement Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 mars 2002, la Ville de Montréal a reçu une demande de bornage à l'amiable de la Société Radio-Canada, représentée par Me Maryse Bertrand, et proposant monsieur François L. Arcand comme arpenteur-géomètre instrumentant dans le dossier (voir pièce jointe).

L'article 978 du Code civil du Québec stipule que :

"Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës pour établir les bornes, rétablir des bornes déplacées ou disparues, reconnaître d'anciennes bornes ou rectifier la ligne séparatrice de leurs fonds.

Il doit au préalable, en l'absence d'accord entre eux, mettre le voisin en demeure de consentir au bornage et de convenir avec lui du choix d'un arpenteur-géomètre pour procéder aux opérations requises, suivant les règles prévues au Code de procédure civile (chapitre C-25).

Le procès-verbal de bornage doit être inscrit au registre foncier."

Le décret 850-2013 daté du 22 août 2013 du gouvernement du Québec permet de procéder à la présente opération légale (voir pièce jointe).

Nous demandons d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à signer le consentement au bornage et le procès-verbal de bornage à l'amiable comme représentant de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division de la Division géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement à signer au nom de la Ville, le consentement au bornage et le procès-verbal de bornage, impliquant les limites de propriété communes des lots 2 872 476 et 2 872 477 (Société Radio-Canada) avec le lot 1 284 395 étant une partie de la rue Wolfe, le lot 1 284 399 étant une partie du boulevard René-Lévesque Est et le lot 1 284 594 étant une partie de l'avenue Papineau, tous du cadastre du Québec dans l'arrondissement Ville-Marie. Ces lots sont situés dans le quadrilatère de la rue Wolfe, le boulevard René-Lévesque Est, l'avenue Papineau et l'avenue Viger.

JUSTIFICATION

Ce dossier décisionnel vise à répondre à une obligation légale de la Ville qui est prescrite par l'article 978 du Code civil du Québec. Le bornage, une opération réalisée par l'arpenteur-géomètre, permet de faire reconnaître officiellement une limite de propriété. Il n'implique aucun transfert de propriété.

La mission principale de la Division de la géomatique du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement est de veiller au respect et à l'intégrité des propriétés de la Ville en matière de délimitation des propriétés de la Ville. En cette matière, l'arpenteur-géomètre est le professionnel expert reconnu par la loi.

En vertu du "Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif", certaines compétences du conseil municipal de Montréal sont déléguées au comité exécutif dont le consentement au bornage et l'acceptation des conclusions du rapport de l'arpenteur-géomètre choisi pour ce bornage. (Règlement 03-009, article 1, alinéa 6).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre de régulariser une situation de fait concernant les limites séparatives entre la propriété de la Ville et la propriété privée identifiée par les lots 2 872 476 et 2 872 477 du cadastre du Québec.

Confier à l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et expert en la matière, le soin de représenter les intérêts de la Ville et de conclure au nom de celle-ci, les procédures obligatoires en matière de bornage à l'amiable dans ce dossier, plus précisément la signature du consentement au bornage et du procès-verbal de bornage en lien avec la Société Radio-Canada, pour leurs propriétés respectives situées le long de la rue Wolfe, du boulevard René-Lévesque Est et de l'avenue Papineau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent VILLENEUVE
Arpenteur(euse) geometre

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-29

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique



Dossier # : 1141658001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Formaliser le droit d'usage par la Ville de Montréal de la dénomination «TAZ» pour désigner l'immeuble situé au 8931 avenue Papineau à Montréal.

La Direction des sports et de l'activité physique recommande :

d'accepter la licence accordée à la Ville de Montréal par l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire pour l'utilisation des noms et marques « TAZ », « Le TAZ », « TAZ Roulodôme », « TAZ Skatepark », «TAZ, Roulodôme et Skatepark » et « Roulodôme et Skatepark » en association avec l'immeuble situé au 8931 avenue Papineau et pour toutes activités qui pourraient y avoir lieu.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-03-03 13:52

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1141658001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Formaliser le droit d'usage par la Ville de Montréal de la dénomination «TAZ» pour désigner l'immeuble situé au 8931 avenue Papineau à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 8931, avenue Papineau est un équipement sportif municipal dédié aux sports sur roues (patin à roues alignées, planche à roulettes, vélo BMX et trottinette). La gestion de cet immeuble a été confiée par contrat à un organisme à but non lucratif, Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, en avril 2012. Cet organisme œuvre au chapitre de la prévention et de l'intégration sociale des jeunes par la pratique de sports d'action, ainsi que par des activités culturelles et sociales associées au style de vie de ces sports.

Cet immeuble est désigné comme étant Le TAZ et cette désignation ne se distingue pas de la dénomination sociale de l'organisme qui le gère actuellement. Comme la Ville est propriétaire de l'immeuble et de tous les modules et autres équipements en place depuis le 26 avril 2012, la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) considère qu'il est dans l'intérêt du public de conserver la même désignation pour l'immeuble. À cet effet, la Direction des sports et de l'activité physique a obtenu le 22 janvier 2013 une lettre de l'organisme (ci-jointe) confirmant le droit d'usage exclusif, gratuit et perpétuel à la Ville des noms et marques suivants: « TAZ », « Le TAZ », « TAZ Roulodôme », « TAZ Skatepark », «TAZ, Roulodôme et Skatepark » et « Roulodôme et Skatepark » en association avec l'immeuble ou toute activité qui pourrait y avoir lieu. Depuis la réception de cette lettre, la Direction des sports et de l'activité physique utilise les noms et marques « TAZ » ou « Le TAZ » pour les activités de communication et de promotion qui se rattache à l'immeuble. À la suggestion de la Direction des affaires civiles de la Ville, la Direction des sports et de l'activité physique souhaite formaliser le droit d'usage de la dénomination « TAZ » ou « Le TAZ » pour désigner l'immeuble situé au 8931 avenue Papineau par l'accord du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0133 - 28 février 2013 modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 M\$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif. (Signalisation du bâtiment).

CM12 0302 - 16 avril 2012 approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, le lot 3 790 260 du cadastre du Québec, avec l'immeuble y érigé, situé au 8931, avenue Papineau, pour la somme de 4 300 296,64 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à formaliser l'acceptation de la licence accordée à la Ville pour l'utilisation des noms et marques énumérés ci-dessus. En formalisant l'acceptation de cette licence, la Ville accepte les obligations qui y sont rattachées, précisées dans la lettre du 22 janvier 2013, et énumérées ci-après :

- L'organisme conserve le droit d'utiliser les noms et marques « TAZ », « Le TAZ », « TAZ Roulodôme », « TAZ Skatepark », « TAZ, Roulodôme et Skatepark » et « Roulodôme et Skatepark ».
- La Ville devra utiliser les noms et marques de manière à ne pas mettre en péril ces derniers ou leur intégrité.
- L'organisme pourrait signifier à la Ville, par écrit et à tout moment, son désaccord quant à l'utilisation qu'elle fait de ces noms et marques et la Ville devra s'y conformer. Advenant le cas où la Ville serait en défaut à cet égard, l'organisme pourra intenter contre la Ville tous les recours appropriés pour faire cesser cette utilisation et être indemnisé en conséquence. Le présent droit d'usage cessera à compter d'un jugement définitif d'un tribunal condamnant la Ville sur cet aspect.
- La licence prendra fin automatiquement, sans autre avis, si la Ville cesse d'offrir à ses citoyens les services d'un centre sportif dédié à la planche à roulettes, au patin à roues alignées ou au vélo BMX.
- La Ville peut mettre fin à la licence sur simple préavis de 60 jours.

JUSTIFICATION

Depuis son ouverture le 28 mars 2009, l'immeuble situé au 8931, avenue Papineau a été désigné comme étant le « TAZ » ou « Le TAZ ». La Direction des sports et de l'activité physique est d'avis qu'il est dans l'intérêt du public de conserver la même désignation pour l'immeuble.

De plus, afin d'améliorer l'offre de services aux citoyens, un projet d'aménagement extérieur pour améliorer la visibilité et la signalisation du TAZ a été autorisé sur le budget supplémentaire de 42 M\$ au PTI 2013-2015. Parmi les travaux identifiés, la signalisation du TAZ revêt une importance cruciale pour bonifier la visibilité de l'immeuble. La Direction des sports et de l'activité physique a donc retenu pour un montant total de 7 967,77 \$, incluant les taxes, les services professionnels de la firme Bélanger Branding Design Ltée pour élaborer un concept de signalisation, préparer les plans et devis et suivre la fabrication et l'installation des panneaux de signalisation. En octobre 2013, un contrat a été accordé à la firme Enseignes Barbo inc. pour la fabrication et l'installation de ces panneaux de signalisation. Le contrat était d'un montant de 23 034,09 \$, taxes et contingences incluses. L'installation des panneaux de signalisation avec le nom « TAZ » et « Le TAZ » sont déjà en place depuis le 14 janvier 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville vise l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais en assurant notamment la pérennité de l'offre d'activités de sports sur roues pour les jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de formaliser le droit d'usage quant à la dénomination utilisée pour désigner l'immeuble, la DSAP craint une certaine forme de confusion chez les utilisateurs de cet équipement sportif municipal. Une nouvelle dénomination pourrait également engendrer des dépenses au niveau des communications. En effet, une stratégie de communication devra être envisagée pour faire connaître à la clientèle le changement de dénomination. De plus, la Ville devra refaire la signalisation complète de l'immeuble ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'obtention de la résolution du comité exécutif formalisant le droit d'usage, la Direction des sports et de l'activité physique fera acheminer celle-ci au conseil d'administration du TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire. L'utilisation de la dénomination « TAZ » ou « Le TAZ » pour toutes les activités de communication et de promotion qui se rattachent à l'immeuble sera faite en continu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BOULAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-02-21



Dossier # : 1142622004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de corriger le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement

Il est recommandé de :

- créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal;
- nommer sept membres du conseil d'agglomération pour agir à titre de membres de cette commission;
- modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de remplacer le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement par celui de la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-26 08:52

Signataire : Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1142622004

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Créer la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et modifier les résolutions CG13 0362, CG13 0363 et CG13 0364 afin de corriger le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement

CONTENU

CONTEXTE

Les mesures transitoires prévues à l'article 247 de la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (L.Q. 2000, c. 56) (projet de loi 170 modifié par le projet de loi 58) précisent que le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal est constitué de celui, en vigueur le 31 décembre 2001, de la Communauté urbaine de Montréal. En vertu de l'article 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil d'agglomération a compétence à l'égard du schéma d'aménagement.

La Direction de l'urbanisme prépare actuellement un projet de règlement de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en suivant le processus de modification d'un schéma d'aménagement et de développement prévu à la LAU (articles 48 et suivants). Toute modification à un schéma doit faire l'objet d'une consultation publique tenue par une commission formée par l'organisme compétent, soit le conseil d'agglomération. Il est prévu à l'article 53.1 de la LAU que la commission créée par le conseil est « formée des membres de celui-ci qu'il désigne et présidée par le premier dirigeant ou par un autre membre de la commission désigné par le premier dirigeant ». Dans le cas présent, les membres de la commission devront tous être membres du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, trois projets de règlement, P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018, adoptés par le conseil d'agglomération le 29 août 2013 (réf. : sommaires décisionnels numéros 1132622007, 1112622005 et 1112622004) visent des modifications ponctuelles au schéma d'aménagement actuel. Ces modifications visent à introduire des dérogations aux dispositions portant sur la plaine inondable sur les territoires de Rivière-des-Prairies et de Pierrefonds-Roxoboro en vue de la réalisation de travaux municipaux. Ces projets de règlement sont visés par les mêmes dispositions de la LAU que celles mentionnées plus haut relativement au règlement de concordance au PMAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0362 (29 août 2013) - Adoption du projet de règlement P-RCG 13-016 modifiant le schéma d'aménagement (intégration du profil en long Varennes-Grondines) (sommaire 1112622005).

- CG13 0363 (29 août 2013) - Adoption du projet de règlement P-RCG 13-017 modifiant le schéma d'aménagement (construction d'un barrage de retenue des eaux) (sommaire 1132622007).
- CG13 0364 (29 août 2013) - Adoption du projet de règlement P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement (rehaussement du boulevard Lalande) (sommaire 1112622004).

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'agglomération de procéder à la création de la *Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal* et à la nomination des membres de cette commission, le tout conformément à l'article 53.1 de la LAU et dans le respect des modalités prévues à l'article 18 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, tel qu'il a été modifié), et ce, comme suit pour atteindre le nombre total de sept membres :

« [...] »

Toute telle commission est composée du maire de la municipalité centrale qui en est président d'office et de six autres membres désignés par le conseil d'agglomération, dont un vice-président.

Parmi les membres désignés par le conseil d'agglomération :

1° deux, dont le vice-président, sont choisis parmi les membres des conseils des municipalités reconstituées;

2° quatre sont choisis parmi les membres des conseils municipaux et d'arrondissements de l'agglomération.

Le maire de la municipalité centrale peut renoncer à la présidence de toute commission; le président est alors choisi par le conseil d'agglomération par les membres visés au paragraphe 2° du troisième alinéa.

[...] ».

La nomination des membres peut se faire « séance tenante », c'est-à-dire à la même séance du conseil d'agglomération où la *Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal* sera créée. Quant au mode de fonctionnement de cette nouvelle commission, par exemple, les convocations, les avis, les ordres du jour et le déroulement des assemblées et des séances de travail, les dispositions afférentes du Règlement RCG 06-024, tel que modifié, sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération s'appliqueront.

Également, les résolutions CG13 0362, CG13 0363, CG13 0364 adoptées par le conseil d'agglomération le 29 août 2013 doivent être modifiées afin de corriger le nom de la commission mandatée pour la tenue de l'assemblée de consultation publique sur les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement.

JUSTIFICATION

Une consultation publique est requise préalablement à l'adoption du règlement de concordance au PMAD et cette consultation doit être tenue par une commission formée d'élus dans le respect des dispositions de la loi. Il en est ainsi pour les trois projets de règlement qui ont été adoptés par le conseil d'agglomération le 29 août 2013. Afin de ne pas retarder certains travaux municipaux justifiant d'apporter les modifications ponctuelles au schéma comprises dans les projets de règlement P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018, il est impératif qu'une commission d'agglomération spécifique soit créée à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sous réserve du maximum prévu par la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), les membres de cette commission ont droit aux rémunérations suivantes fixées par le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053, tel que modifié) :

Président : 808 \$ par séance, jusqu'à concurrence de 16 158 \$ par année.
Vice-président : 539 \$ par séance, jusqu'à concurrence de 10 772 \$ par année.
Membre : 269 \$ par séance, jusqu'à concurrence de 5 386 \$ par année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable vu le caractère du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Respecter, par la création de cette commission, le cadre légal québécois en matière d'aménagement et d'urbanisme.
- Permettre à la nouvelle commission de tenir les assemblées publiques de consultation requises sur le projet de modification pour l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement conforme au PMAD.
- Permettre la tenue dans les meilleurs délais d'une assemblée publique de consultation portant sur les modifications ponctuelles devant être apportées au schéma d'aménagement actuel, soit entre autres l'intégration de dérogations à la plaine inondable sur les territoires de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Pierrefonds-Roxboro (réf. : sommaires décisionnels numéros 1132622007 et 1112622004), ainsi que pour toutes autres modifications subséquentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication se fera notamment par la publication par le greffier des avis publics requis selon la loi aux moments jugés appropriés au cours du processus de modification du schéma d'aménagement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et nomination des membres de la *Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal* par le conseil de l'agglomération : le 27 mars 2014.

- Tenue d'une assemblée publique de consultation sur les trois projets de règlement, P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le schéma d'aménagement adoptés par le conseil d'agglomération le 29 août 2013 : troisième ou quatrième

semaine du mois d'avril ou au début du mois de mai 2014.

- Démarches de présentation des travaux de modification du schéma d'aménagement actuel en vue de la concordance au PMAD : printemps, été et automne 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Direction générale , Direction du greffe (Emmanuel TANI-MOORE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Monique TESSIER
Chef de division

Le : 2014-02-25



Dossier # : 1143430004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2014

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198)
- Électrification des transports (retombées économiques)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem)
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867)

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif)

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la présidence du conseil

- Solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population montréalaise (mandat prévu dans la résolution CM12 0960)
- Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859)
- Élaboration d'un mécanisme en vertu duquel un rapport annuel sur les actions mises en œuvre en lien avec les motions soit déposé au conseil (mandat prévu dans la résolution CM13 1026)
- Gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés (mandat prévu dans la résolution CM13 1160)
- Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181)
- Comment soutenir et encourager la participation des communautés culturelles aux différentes instances de la Ville

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028)
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-12 13:25

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143430004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil municipal pour l'année 2014

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil municipal pour approbation. Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2014 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser que l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198)
- Électrification des transports (retombées économiques)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem)
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867)

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif)

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission de la présidence du conseil

- Solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population montréalaise (mandat prévu dans la résolution CM12 0960)
- Octroi des allocations de transition (mandat prévu dans la résolution CM13 0859)
- Élaboration d'un mécanisme en vertu duquel un rapport annuel sur les actions mises en œuvre en lien avec les motions soit déposé au conseil (mandat prévu dans la résolution CM13 1026)
- Gestion des élections municipales et des scrutins référendaires simultanés (mandat prévu dans la résolution CM13 1160)
- Propositions de modification au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (CM14 0181)
- Comment soutenir et encourager la participation des communautés culturelles aux différentes instances de la Ville

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028)
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions



Dossier # : 1143430005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2014

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes du conseil ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198)
- Électrification des transports (retombées économiques)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem)
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867)

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif)

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028)
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049)

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-12 13:26

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143430005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2014

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2014 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser que pour cette année, l'ensemble des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2014 des commissions permanentes du conseil ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Sujet(s) à déterminer pour consultation publique

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Accroissement des vols directs internationaux à l'aéroport Montréal-Trudeau (mandat prévu dans la résolution CM14 0198)
- Électrification des transports (retombées économiques)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Révision du financement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem)
- Étude des impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) / chauffage au bois (mandat prévu dans la résolution CM13 0867)

Commission sur l'examen des contrats

- Étude de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (mandat prévu dans la résolution CM13 0078)
- Étude de l'opportunité et des conséquences du changement d'approche recommandé par la Commission quant aux processus d'appels d'offres et aux pratiques d'affaires de la Ville dans la gestion de cette entente-cadre et, plus globalement, la gestion de toutes les ententes-cadres (mandat SMCE13125309007-2 du comité exécutif)

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013
- Programme triennal d'immobilisations 2015-2017
- Prévisions budgétaires 2015 et budgets des sociétés paramunicipales

Commission sur le transport et les travaux publics

- Moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et, de façon plus générale, le service de transport par taxi (mandat prévu dans la résolution CG14 0028)
- Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS) (mandat prévu dans la résolution CM14 0049)

Commission de la sécurité publique

- Rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Montréal
- Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-12

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions



Dossier # : 1144784001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Procéder à la nomination de M. Jean-Robert Choquet et Mme Manon Gauthier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter du 27 mars 2014.

Il est recommandé de procéder à la nomination de M. Jean-Robert Choquet et Mme Manon Gauthier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter du 27 mars 2014.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-03-04 09:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1144784001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Procéder à la nomination de M. Jean-Robert Choquet et Mme Manon Gauthier à titre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal, pour un mandat de deux ans à compter du 27 mars 2014.

CONTENU**CONTEXTE**

L'année 2017 marquera le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, anniversaire qui s'ajoute au 50^e de l'Exposition universelle de 1967 et au 150^e de la Confédération canadienne. La Ville de Montréal souhaite profiter de cette opportunité unique pour proposer des projets et des événements qui constitueront des célébrations mémorables du 375^e anniversaire de la métropole du Québec. Afin de coordonner l'ensemble de ce projet, une personne morale sans but lucratif appelée la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal a été constituée et est administrée par un conseil d'administration composé de 30 membres. Trois sièges sont réservés à la Ville de Montréal et ses représentants doivent être désignés par le comité exécutif. Le mandat de chacun des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0122 (25 février 2013) Accorder un soutien financier de 1 M\$ annuellement pour les années 2013 et 2014 à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pour son fonctionnement, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ - Imaginer-Réaliser Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet
CM12 0932 (22 octobre 2012) Accorder un soutien financier de 175 000 \$ pour l'année 2012 à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal afin de lui confier la promotion, la coordination et l'administration des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal prévues en 2017.

CE12 1570 (19 septembre 2012) Prendre connaissance et approuver le rapport Orientations et organisation des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal portant sur les orientations définies par le Bureau du 375^e suite à la consultation publique tenue en 2011 sur les célébrations de 2017. Celles-ci encadreront et baliseront le travail de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, OBNL dont la création a été annoncée le 6 août 2012.

CE12 1255 (6 août 2012) Mandater M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, M.

Guy Hébert, directeur général et Mme Rachel Laperrière, directrice principale du Service des affaires institutionnelles, pour participer, avec deux représentants bénévoles du milieu, à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

SMCE 110072001 (13 décembre 2011) Dans la perspective des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal et concernant les legs, dont la Ville de Montréal, souhaitera doter les Montréalais ainsi que la programmation d'activités qu'elle décidera de mettre de l'avant pour 2017, confier à la Direction générale le mandat d'adresser les demandes financières de la Ville aux gouvernements du Québec et du Canada et de mener les négociations en vue de l'obtention des sommes d'argent nécessaires à leur réalisation

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer comme administrateurs représentant la Ville de Montréal au conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal :

1. Madame Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme, en remplacement de M. Michel Bissonnet.
2. Monsieur Jean-Robert Choquet, directeur de la Direction de la culture et du patrimoine, du Service de la qualité de vie, en remplacement de Mme Chantal I. Gagnon.

Ces nominations sont valides pour un premier mandat de deux ans à compter du jeudi 27 mars 2014 et pourront être renouvelées. À noter que la Ville de Montréal dispose d'un troisième siège au sein de ce conseil d'administration, siège qui sera comblé ultérieurement.

Les curriculum vitae et notes biographiques sont en pièces jointes.

JUSTIFICATION

En vertu du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Montréal et la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en janvier 2013, il est prévu dans la section 3 - Obligations de la Société, à l'article 3.13, que la Société doit désigner à son conseil d'administration trois représentants désignés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Aussi, dans les règlements généraux de la Société, il est prévu à l'article 26 que la durée des fonctions de chaque administrateur est de deux ans à compter de son élection et que ces derniers demeurent en fonction jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette recommandation n'a aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces nominations permettent à la Ville d'avoir une représentation au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal émettra un communiqué annonçant de nouveaux membres au sein de son conseil d'administration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction (Chantal I. GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-04

Peggy BACHMAN
ADJOINTE ET CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES ET MÉTROPLITAINES



Dossier # : 1144320001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de nommer à titre de :

- président : M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, actuellement vice-président;
- vice-présidente : Mme Madeleine Féquière pour un premier mandat;
- vice-président : M. Philippe Baylaucq, actuellement membre;
- membre : Mme Johanne Turbide pour un premier mandat;
- membre : M. Hughes Sweeney pour un premier mandat;

au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-03-05 11:15

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1144320001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre les trois articles suivants :

231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017-Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0433 : 26 septembre 2013

- Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de membres de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0060 : 28 février 2013

- Nomination au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal : nommer Mme Élane Ayotte et M. Aref Salem à titre de membres du conseil d'administration du CAM.

CG12 0501 : décembre 2012

- Approuver la nomination de l'honorable Charles Lapointe à titre de président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans en remplacement de Mme Louise Roy.

CG12 0327 : 23 août 2012

- Approuver les nominations au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal au titre de membres de MM. Ben Marc Diendéré, de Nassib el Hussein et de Mme Carole David ainsi qu'au titre de vice-président M. Charles Lapointe pour un premier mandat de trois ans ; reconduire, pour un deuxième terme de 3 ans à compter de la date d'échéance de leur premier mandat Mmes Liza Frulla et Madeleine Careau.

CG12 0130 : 19 avril 2012

- Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans.

CG11 0478 : 22 décembre 2011

- Approuver les nominations de Mmes Marilyn Burgess, Jasmine Catudal, Karla Étienne et Lise Vaillancourt et de MM. Philippe Baylaucq, Jean-Pierre Desrosiers, André Dupras à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un premier mandat de trois ans.

CG11 0243 : 22 juin 2011

- Approuver la nomination de M. Claude Trudel en remplacement de Mme Manon Barbe au Conseil des arts de Montréal.

CG11 0179 : 19 mai 2011

- Approuver la nomination de M. François R. Roy à titre de membre et de M. Jan-Fryderyk Pleszczynski comme vice-président du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du CAM (*cv et notes en pièces jointes*) à titre de :

- président : M. Jan-Fryderyk Pleszczynski (actuellement vice-président);

- vice-présidente : Mme Madeleine Féquière pour un premier mandat;
- vice-président : M. Philippe Baylaucq (actuellement membre);
- membre : Mme Johanne Turbide pour un premier mandat;
- membre : M. Hughes Sweeney pour un premier mandat.

Voir en pièce jointe au présent sommaire le tableau «Liste des membres et durée des mandats en date du 4 mars 2014».

Le conseil d'administration du CAM sera composé de 10 femmes et de 10 hommes. Il respecte ainsi les normes de parité recommandés par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation, des affaires et du milieu municipal. Historiquement, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil, parce que les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques.

Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Processus de sélection

Un comité de gouvernance et de nominations sur lequel siège des membres du CA et des membres externes examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, les associations disciplinaires, Culture Montréal, la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d'équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l'ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d'organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette recommandation n'a aucun impact financier pour le Conseil, puisque les membres de son conseil d'administration agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le CAM est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

Le dossier s'inscrit dans deux objectifs du Plan corporatif de développement durable en participant:

- à l'atteinte de l'objectif qui touche la croissance économique durable par l'encouragement au bénévolat au sein des organismes culturels et le partenariat entre les secteurs d'activités;
- à tendre vers l'équité entre les genres et les générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Conseil des Arts , Direction (Nathalie - Ext MAILLÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-04

Jean-Robert CHOQUET
Directeur



Dossier # : 1142662001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ajuster les budgets du PTI 2014-2016 afin de refléter le remboursement par le gouvernement du Québec de 62,8 % de la TVQ payée sur l'acquisition de biens et services.

Il est recommandé :
d'ajuster le PTI 2014 - 2016 des unités corporatives afin de refléter le remboursement par le Gouvernement du Québec de 62,8 % de la TVQ payée sur l'acquisition de biens et services, permettant ainsi la récupération de 89,443 M \$ (au net) pour réaffectation ultérieure, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-02-17 17:35

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1142662001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ajuster les budgets du PTI 2014-2016 afin de refléter le remboursement par le gouvernement du Québec de 62,8 % de la TVQ payée sur l'acquisition de biens et services.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la taxe de vente du Québec (TVQ) fait l'objet d'un remboursement partiel du montant de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard des dépenses «taxables» qui ne sont pas déjà assujetties au remboursement de la taxe sur les intrants. Le pourcentage de remboursement applicable en 2014 a été fixé à 62,8 %.

Ce remboursement de la TVQ accordé aux municipalités est prévu dans la loi sur la taxe de vente du Québec et cette portion de 62,8 % de la TVQ payée sur l'acquisition de biens et services, sera remboursée selon les modalités semblables à celles prévues à cet égard dans le régime de taxation fédéral. Lors de la confection du budget (PTI 2014-2016), les paramètres et le processus de récupération de taxe n'étaient pas encore connus. Avec l'adoption de la loi concernant la récupération de la taxe par la Ville de Montréal, il en résulte une surbudgétisation des projets au PTI 2014-2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CG13 0371 - 17 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter une résolution autorisant les virements budgétaires correspondant à la récupération de la ristourne de TVQ dans les services centraux au PTI 2014-2016 pour les acquisitions de biens et services (montant équivalant à la déduction de 62,8 % du montant total de la TVQ relié aux projets et programmes).

La récupération s'effectue sur l'ensemble des projets pour l'acquisition de biens et services, initiés par les services centraux à l'exception des cas suivants :

- Main-d'œuvre capitalisable (Financement de ressources internes non taxables);

- Projets subventionnés à 100 % par Québec (Projets du legs comme ceux du parc Jean-Drapeau et de l'Espace pour la Vie);
- Le Service de l'eau (Projets utilisant un fonds dédié - Fonds de l'eau);
- PTI réalisé dans le cadre d'activités commerciales (Exemple : Espace pour la Vie, Commission des services électrique où la taxe sur les intrants est déjà prise en compte au budget).

L'adoption de cette résolution permettra d'ajuster le PTI 2014-2016 des unités d'affaires concernées dans le système INVESTI selon les tableaux de répartitions présentés dans ce dossier.

Cet ajustement est d'ordre technique puisqu'il n'affecte pas le pouvoir d'achat des unités d'affaires. Par ailleurs, les montants réels comptabilisés pour la réalisation des projets ou programmes devront tenir compte aussi de cette ristourne de TVQ au même titre que celle de la TPS déjà retenue actuellement.

En résumé, c'est 89,4 M\$ (au net), au PTI 2014-2016, qui seront récupérés à l'intérieur des projets et programmes administrés par les unités d'affaires concernées en tenant compte, notamment, de la portion de la main-d'oeuvre capitalisable qui n'est pas admissible à cette ristourne.

JUSTIFICATION

L'approbation par le comité exécutif de cette modification vise à ajuster le PTI 2014-2016 adopté en septembre dernier pour refléter l'ajustement de la nouvelle ristourne de TVQ, directement dans chacun des projets et programmes inscrits, au même titre que la TPS qui est déjà escompté dans la planification. Cette approche «technique» permettra de réaffecter ultérieurement un montant de 89,4 M\$ (au net) sur le PTI 2014-2016, à des projets prioritaires pour l'organisation sans affecter :

- la capacité d'emprunt;
- la portée de gestion (capacité de réalisation) des projets initialement planifiés;
- le niveau d'investissement annoncé.

L'ajustement de la nouvelle ristourne de TVQ permettra également de procéder à des ajustements et des ajouts à la programmation du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 dont l'information est présentée dans trois sommaires décisionnels présentés simultanément pour approbation des instances décisionnelles compétentes (1145337001, 1145337002 et 1145337003).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets dégagés par le calcul de la nouvelle ristourne de TVQ, pour les services centraux en tenant compte des exemptions identifiés sont représentés dans le tableau sommaire ci-dessous:

(En milliers de dollars)	2014		2015		2016		Total	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
Montant TVQ à déduire	40 157	36 038	37 109	33 075	39 904	33 272	117 170	102 385
Ajustement Main-d'oeuvre capitalisable	-4 314	-4 314	-4 314	-4 314	-4 314	-4 314	-12 942	-12 942
Total TVQ à déduire	35 843	31 724	32 795	28 761	35 590	28 958	104 228	89 443

Le tableau ci-dessous reprend le détail de la répartition de la déduction de la TVQ par unité

d'affaires:

TABLEAU DE RÉPARTITION DE LA DÉDUCTION DE LA TVQ PAR UNITÉS D'AFFAIRES

<i>(en milliers de dollars)</i>	2014		2015		2016		Total	
	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
SERVICES AFFECTÉS								
Concertation des arrondissements et des ressources matérielles	3 520	3 520	2 916	2 916	2 045	2 045	8 481	8 481
Qualité de vie	8 774	7 539	6 789	6 118	8 301	7 848	23 864	21 505
Infrastructures, transport et environnement	12 967	10 876	12 695	10 475	15 919	10 755	41 581	32 106
Mise en valeur du territoire	4 458	3 665	4 907	3 761	4 242	3 227	13 607	10 653
Technologie de l'information	2 515	2 515	923	923	-18	-18	3 420	3 420
Finances	797	797	1 879	1 879	3 737	3 737	6 413	6 413
Police	199	199	199	199	193	193	591	591
Sécurité incendie	900	900	880	880	337	337	2 117	2 117
Société du parc Jean-Drapeau	1 388	1 388	1 325	1 328	746	746	3 459	3 462
Commission des services électriques	325	325	282	282	88	88	695	695
Total des ajustements pour la TVQ au PTI 2014-2016	35 843	31 724	32 795	28 761	35 590	28 958	104 228	89 443

Les sommes dégagées serviront à la mise en oeuvre de la stratégie de financement des demandes additionnelles du PTI 2014-2016. Un virement budgétaire correspondant au total de la ristourne par année et par service sera effectué par le Service des finances.

Par ailleurs, compte tenu du fait que la ristourne ne s'applique pas sur le salaire de la main-d'oeuvre capitalisable, un crédit correspondant à la ristourne sur le montant identifié au budget de fonctionnement par les services centraux (réf. Tableau 50, p. 114 du Budget de 2014) sera redistribué aux unités d'affaires concernées selon les tableaux présentés en pièces jointes. Ces crédits totalisent 4,314 M\$ par année (Réf. : TVQ sommaire par unité d'affaires V2 en pièce jointe).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LABERGE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-17

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique



Dossier # : 1145337003

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016

Il est recommandé :
d'autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-07 15:49

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION **Dossier # :1145337003**

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser les virements budgétaires entre projets au Programme triennal d'immobilisations 2014-2016

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur des virements budgétaires au programme triennal d'immobilisations de 2014 - 2016, soumises à l'approbation du comité exécutif. Ces virements portent notamment sur l'ajustement des budgets de certains projets déjà inscrits à la programmation du PTI 2014 - 2016 suite à une révision de ceux-ci.
 Le présent dossier s'inscrit également dans le prolongement du GDD 1142662001 portant sur les ajustements des budgets du PTI 2014-2016 qui seront adoptés par le comité exécutif suite à la révision du régime de taxation de la TVQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0371 - 17 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
 CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'ajuster l'enveloppe budgétaire de certains projets, ayant fait l'objet de révisions ou d'ajustements en cours d'exercice, aux budgets d'immobilisations découlant du PTI 2014-2016. La répartition par unités d'affaires est présentée dans le tableau ci-dessous.

AJUSTEMENTS AU BUDGET D'IMMOBILISATIONS - PTI 2014-2016				
Volet "Agglomération de Montréal"				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
N° Projet	Description	2014	2015	2016
AJUSTEMENT DES PROJETS DÉJÀ EN COURS				
71076	SPVM : Acquisition de véhicules	346,6		

50010	SCARM (DSTI) : Acquisition de terrain dans St-Laurent (biométhanisation)	10 000,0		
Sous-total 1		10 346,6		

AJUSTEMENTS AU BUDGET D'IMMOBILISATIONS - PTI 2014-2016				
Volet "Ville de Montréal"				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
N° Projet	Description	2014	2015	2016
AJUSTEMENT DES PROJETS DÉJÀ EN COURS				
68103	Acquisition d'équipements de garage	510,0		
68102	Projet ponctuel d'acquisition de véhicules (pour arrondissements)	1 500,0		
68099	Programme de remplacement de véhicules	435,0		
79001	Fonds de véhicules verts	50,0		
	SCARM (MRA): Acquisition de véhicules et équipements de garage	2 495,0		
70011	SCARM (DSTI) : Programme d'amélioration des équipements dans les parcs, les installations sportives et les immeubles à usage aquatique et sportif (Poursuite du programme initié en 2013 GDD # 1120390002)	19 618,0		
34315	SQDV (Grands parcs) : Programme d'amélioration dans les parcs	-19 618,0		
Cours de voirie				
66190	- Sud-Ouest	10 426,3	19 778,8	10 631,1
66195	- Ville-Marie (temporaire, principale et satellite)	11 131,5	16 348,7	-9 637,0
66190	- Outremont	990,6	-1 652,6	
66190	- Plateau Mont-Royal (Bercy & Satellite)	-32,4	3 252,1	6 026,0
	SCARM (DSTI) : Cours de voirie	22 516,0	37 727,0	7 020,1
Sous-Total 2		25 011,0	37 727,0	7 020,1
GRAND TOTAL		35 357,6	37 727,0	7 020,1

JUSTIFICATION

La déduction de la nouvelle ristourne de TVQ permettra également de procéder à des ajustements et des ajouts à la programmation initiale du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 dont l'information est reprise dans les trois sommaires décisionnels présentés simultanément pour approbation des instances décisionnelles compétentes (1142662001, 1145337001 et 1145337002)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces projets provient essentiellement :

- de la disponibilité de montants budgétaires, suite notamment à la révision d'échéanciers et réaménagement de certains projets comme le projet Havre de Montréal - réaménagement de l'autoroute Bonaventure et le projet Namur/Jean-Talon. ;
- de l'utilisation du programme d'amélioration de l'appareil municipal (qui inclut la déduction de la TVQ de 62,8 % (Réf. GDD 1142662001).

Le détail des réaménagements pour financer les ajustements requis, au PTI 2014-2016, est présenté dans le tableau ci-dessous :

N° Projet	Description	2014	2015	2016
Ajustement de la programmation initiale (Volet Agglomération de Montréal) :				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	-10 346,6		
TOTAL DE L'AJUSTEMENT		-10 346,6		
<i>Note : Les besoins relatifs au projet Bonaventure seront révisés dans le cadre du PTI 2015-2017.</i>				

N° Projet	Description	2014	2015	2016
Ajustement de la programmation initiale (Volet Ville de Montréal)				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
40153	Namur/Jean-Talon Ouest - requalification urbaine	-7 100,0		
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	-17 911,0	-37 727,0	-7 020,1
TOTAL DE L'AJUSTEMENT		-25 011,0	-37 727,0	-7 020,1
<i>Note : Les besoins relatifs au projet Namur/Jean-Talon seront révisés dans le cadre du PTI 2015-2017.</i>				

Il faut noter que ces projets feront l'objet de dossiers décisionnels spécifiques avec les détails requis avant d'aller de l'avant pour l'octroi de contrats.

Par ailleurs, les unités d'affaires responsables devront s'assurer d'avoir les crédits autorisés nécessaires pour le financement des travaux par le biais de règlements d'emprunt supportant ces projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces réaménagements n'affectent pas le niveau global du PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
CONSEILLER EN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE
Chef de division

Le : 2014-03-07



Dossier # : 1145337001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil municipal afin d'ajouter à la programmation 2 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire du PTI 2014-2016

Il est recommandé :

- De créer le projet « Reconstruction de la cour de voirie Mercier-Hochelaga-Maisonneuve »;
- De créer le projet « Reconstruction de la cour de voirie Ahuntsic-Cartierville »;
- D'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le sommaire décisionnel.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-13 13:53

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1145337001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil municipal afin d'ajouter à la programmation 2 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire du PTI 2014-2016

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur des modifications au programme triennal d'immobilisations 2014-2016, soumises à l'approbation du conseil municipal. Ces modifications portent notamment sur la création de deux (2) nouveaux projets d'investissement à même les budgets disponibles, suite à une révision partielle de la programmation. Le présent dossier s'inscrit également dans le prolongement du GDD 1142662001 portant sur les ajustements des budgets du PTI 2014-2016 qui seront adoptés par le comité exécutif suite à la révision du régime de taxation de la TVQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet Ville centrale)

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'octroyer des budgets pour deux (2) nouveaux projets et permettre, par ailleurs, l'ajustement de la base budgétaire de certains projets ayant fait l'objet de révisions ou d'ajustements en cours d'exercice aux budgets d'immobilisations découlant du PTI 2014-2016. La répartition par unités d'affaires est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les budgets accordés aux nouveaux projets visés par le présent dossier portent sur :

- La reconstruction de la cour de voirie Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
- La reconstruction de la cour de voirie Ahuntsic-Cartierville.

AJUSTEMENTS AU BUDGET D'IMMOBILISATIONS - PTI 2014-2016				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
N° Projet	Description	2014	2015	2016
	I- NOUVEAUX PROJETS			
À créer	DSTI: Reconstruction de la cour de voirie Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	4 213,0	12 020,0	

À créer	DSTI: Reconstruction de la cour de voirie d'Ahuntsic-Cartierville	2 500,0	4 000,0	18 951,0
GRAND TOTAL				
		6 713,0	16 020,0	18 951,0

JUSTIFICATION

La déduction de la ristourne de la TVQ permettra également de procéder à des ajustements et des ajouts à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 dont l'information est reprise dans les trois sommaires décisionnels présentés simultanément pour approbation des instances décisionnelles compétentes (GDD(s) N° : 1142662001;1145337002 et 1145337003)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces projets provient essentiellement de l'utilisation du programme d'amélioration de l'appareil municipal (qui inclut la déduction de la TVQ de 62,8 % (Réf. GDD 1142662001) et de la disponibilité financière dégagée par un réaménagement du programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien des milieux naturels.

N° Projet	Description	2014	2015	2016
Ajustement de la programmation initiale :				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	-6 713,0	-5 279,0	-18 951,0
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal (1)		-4 750,0	
77007	Programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien des milieux naturels (1)		-5 991,0	
TOTAL DE L'AJUSTEMENT		-6 713,0	-16 020,0	- 18 951,0

Note (1): Le programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien des milieux naturels (5,991 M\$) et le programme d'amélioration de l'appareil municipal (4,750 M\$) sont de compétence d'agglomération, seront utilisés pour des projets de compétence municipale. Ce transfert entre compétence n'affecte pas l'enveloppe globale du PTI 2014 - 2016..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il faut noter que ces projets feront l'objet de dossiers décisionnels spécifiques avec les détails requis avant d'aller de l'avant pour l'octroi de contrats. Par ailleurs, les unités d'affaires responsables devront s'assurer d'avoir les crédits autorisés

nécessaires pour le financement des travaux par le biais de règlements d'emprunt le cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
Conseiller en planification budgétaire

Denis Laberge
Chef de division - Plan de l'investissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-18

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique



Dossier # : 1145337002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016

Il est recommandé :

- De créer le projet « Renouvellement des équipements respiratoires »;
- De créer le projet « Réalisation pour le raccordement Cavendish / Cavendish (Phase 1)»,
- De créer le projet « Sainte-Catherine - Phase 1 »,
- De créer le projet «Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie»;
- D'allouer les budgets à chacun des projets et d'effectuer les virements budgétaires requis, selon les aspects financiers présentés dans le sommaire décisionnel.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2014-03-13 13:53

Signataire :

Jacques MARLEAU

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint
Finances , Bureau du directeur principal

IDENTIFICATION

Dossier # :1145337002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Planification stratégique , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets suite au réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur des modifications au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 soumises à l'approbation du conseil d'agglomération. Ces modifications portent notamment sur la création de quatre (4) nouveaux projets d'investissement à même les budgets disponibles, suite à une révision partielle de la programmation. Le présent dossier s'inscrit également dans le prolongement du GDD 1142662001 portant sur les ajustements des budgets du PTI 2014-2016 qui seront adoptés par le comité exécutif suite à la révision du régime de taxation de la TVQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0371 - 17 septembre 2013 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'octroyer des budgets pour quatre (4) nouveaux projets et permettre, par ailleurs, l'ajustement de la base budgétaire de certains projets ayant fait l'objet de révisions ou d'ajustements en cours d'exercice aux budgets d'immobilisations découlant du PTI 2014-2016. La répartition par unités d'affaires est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les budgets accordés aux nouveaux projets visés par le présent dossier portent sur :

- La réalisation du prolongement du lien Cavendish / Cavendish jusqu'à Royalmount (un budget de fonctionnement est déjà prévu en 2014 pour les analyses en lien avec les plans et devis).
- La réalisation du projet Sainte-Catherine (phase 1 de Bleury à Mansfield) pour le volet « développement » du projet. La mise à niveau des infrastructures déjà en place sera assumée par le budget réservé au maintien d'actifs déjà prévu au PTI 2014-2016 (voirie et eau).
- Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie.

- L'acquisition de nouveaux équipements respiratoires pour le Service de sécurité incendie de Montréal, en remplacement d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile.

AJUSTEMENTS AU BUDGET D'IMMOBILISATIONS - PTI 2014-2016				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
N° Projet	Description	2014	2015	2016
	NOUVEAUX PROJETS			
À créer	SITE: Réalisation du projet pour lien Cavendish/Cavendish	0,0	2 000,0	2 000,0
À créer	SITE: Réalisation du projet Ste-Catherine (jusqu'à Mansfield)	670,0	7 400,0	7 073,0
À créer	SITE: Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie	500,0	1 000,0	2 500,0
À créer	SIM : Équipements respiratoires pour pompiers	10 000,0		
GRAND TOTAL		11 170,0	10 400,0	11 573,0

JUSTIFICATION

La déduction de la nouvelle ristourne de TVQ permettra également de procéder à des ajustement et des ajouts à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 dont l'information est reprise dans les sommaires décisionnels présentés simultanément pour approbation des instances décisionnelles compétentes (GDD N°: 1142662001, 1145337001et 1145337003).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces projets provient essentiellement :

- De la disponibilité de montants budgétaires, suite au réaménagement de certains projets notamment le projet Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure;
- de l'utilisation du programme d'amélioration de l'appareil municipal (qui inclut la déduction de la TVQ de 62,8 % (Réf. GDD 1142662001).

Le détail des réaménagements pour financer les ajustements requis, au PTI 2014-2016, est présenté dans le tableau ci-dessous :

N° Projet	Description	2014	2015	2016
Ajustement de la programmation initiale :				
<i>(en milliers de dollars)</i>				
40501	Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure	-3 530,3	-4 391,0	
31500	Programme d'amélioration de l'appareil municipal	-2 639,7		-11 573,0
77007	Programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien de milieux naturels	-5 000,0	-6 009,0	

TOTAL DE L'AJUSTEMENT	-11 170,0	-10 400,0	-11 573,0
<i>Note : Les besoins relatifs au projet Bonaventure seront révisés dans le cadre du PTI 2015-2017.</i>			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Création de trois nouveaux projets en transport et d'un projet en sécurité publique à même l'enveloppe globale du PTI 2014-2016 de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il faut noter que ces projets feront l'objet de dossiers décisionnels spécifiques avec les détails requis avant d'aller de l'avant pour l'octroi de contrats.
Par ailleurs, les unités d'affaires responsables devront s'assurer d'avoir les crédits autorisés nécessaires pour le financement des travaux par le biais de règlements d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Sylvain GOUIN
Directeur - Planification stratégique

Le : 2014-02-28



Dossier # : 1136074005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 84 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) vers le PTI de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux de palets (shuffleboard) au parc Saint-Alphonse

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser un virement budgétaire de 84 000 \$ du PTI supplémentaire 2013 (CM13 0133) et du Programme Municipalité amie des aînés (MADA) vers le PTI de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'octroi d'un contrat pour le réaménagement de l'aire de jeux de palets (shuffleboard) au parc Saint-Alphonse, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2014-03-10 10:04

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1136074005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à E2R inc. pour le réaménagement de l'aire de jeux de palets (shuffleboard) au parc Saint-Alphonse - Dépense totale de 93 429,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation S2013-014 - (2 soumissionnaires) / Autoriser un virement budgétaire du P.T.I. 2014-2016 (année 2014) du programme Municipalité amie des aînés du Service des finances vers le P.T.I. de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'un montant de 28 312 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en oeuvre de ce projet répond à un des objectifs municipaux d'offrir la qualité de vie aux familles montréalaises et de s'assurer de leur sécurité. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire mettre aux normes et améliorer les aires de jeux, les terrains sportifs et les équipements pour les rendre adéquats et sécuritaires. Dans le cadre de la modification du PTI (CM13 0133), le présent projet vise le réaménagement de l'aire de jeux de palets (shuffleboard) du parc Saint-Alphonse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0416 - 30 mars 2010 (110070600) : 1 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal débutant en avril 2010 et se terminant le 31 janvier 2012; 2- Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche.

CA11 090298 (19/12/2011) : Autoriser l'inscription du projet de construction de jeux de palets des parcs Saint-Alphonse et Ahuntsic au Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM) (volet Municipalité amie des aînés (MADA)) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de même que le financement des coûts admissibles non couverts par le programme pour un montant maximum de 30 000 \$.

CM12 0850 (24/09/2012) : Adopter le projet « Plan d'action municipal pour les aînés», élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

CM11 0836 (25/10/2011) : Adopter la politique d'approvisionnement ainsi qu'un nouveau modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement. Adopter une résolution, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, relative au modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement.

CM11 0899 (22/11/2011) : Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la

délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

CM11 1041 (20/12/2011) : Modifier la résolution CM11 0836 du conseil municipal afin d'apporter des précisions sur les compétences exercées par les unités dans le cadre du nouveau modèle d'affaires de la fonction approvisionnement.

CM13 0133 (26/02/2013) : Modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 \$ pour l'amélioration des équipements dans les grands parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la modification du P.T.I. (CM13 0133), les travaux de restauration de l'aire de jeux de palets répondent à un des objectifs municipaux d'offrir la qualité de vie aux familles montréalaises, aux aînés et de s'assurer de leur sécurité. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville désire mettre aux normes et améliorer les terrains sportifs et les équipements de jeu pour les rendre adéquats, invitants et sécuritaires. Le contrat visé par la présente vise les travaux de réaménagement de l'aire proprement dite. Les travaux consisteront, par exemple, à construire :

- Les sentiers d'accès;
- Les dalles de béton;
- L'installation de mobilier;
- La confection de fosses pour des arbres;
- Le nivellement et le terrassement;
- Le gazonnement et ;
- Tout autre travail requis pour un projet complet et sécuritaire.

En guise de supplément d'informations au présent dossier, la restauration des surfaces de jeux de palets a été réalisée le 9 septembre 2013 dernier.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet permettra d'offrir aux citoyens une aire sécuritaire et agréable, comprenant des équipements adéquats, propices au jeu et favorisant le développement de la communauté. La réfection de l'aire permettra aux citoyens et en particulier aux adultes et aînés de fréquenter nos installations, de socialiser et de se développer de façon générale. Un appel d'offres sur invitation S2013-014 a été lancé le 12 août 2013 par l'arrondissement pour une durée de 23 jours. Les soumissions ont été ouvertes le 5 septembre 2013 à 14 h. Deux (2) soumissionnaires sur six (6) invités ont répondu à l'appel. La soumission la plus basse est celle de la compagnie E2R inc. au montant de 76 326,15 \$, taxes incluses.

Liste des invités (6) à soumissionner :

- Ventec inc.
- Côté jardin
- E2R inc.
- Construction Vertdure
- Aménagement Sud-Ouest
- Tony Capporici inc.

Quatre (4) entrepreneurs n'ont pas retourné leur soumission. La raison qu'ils nous ont donné était qu'au moment de l'appel d'offres, ils étaient trop occupés avec leur contrat en

cours et qu'ils n'avaient pas le temps de soumissionner.

Étant donné que l'appel d'offres s'est fait sur invitation et que le montant maximal pour ce type d'appel d'offres est de moins de 100 000 \$, la soumission de Aménagement Côté Jardin inc. au montant de 105 414,82 \$ est déclarée non conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
E2R inc.	69 387,41 \$	6 938,74 \$	76 326,15 \$
Dernière estimation réalisée	61 011,48 \$	6 101,15 \$	67 112,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			9 213,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			14 %

Le plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix à 14 % d'écart de l'estimation initiale. Le montant estimé pour la soumission est de 67 112,63\$ incluant taxes et contingences. Le prix des travaux du soumissionnaire totalise 76 326,15 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des travaux est de 93 429,90 \$, taxes incluses, soit 76 326,18 \$ pour le contrat et 17 103,74\$ pour les dépenses incidentes. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale: une partie par le programme Municipalité amie des aînés et l'autre, par le budget supplémentaire accordé par le Conseil municipal le 26 février 2013 (CM13 0133).

Voir les interventions afin de connaître les provenances et les imputations des crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La plantation d'arbres autour du secteur à aménager permettra éventuellement de consolider le couvert végétal, de contribuer au verdissement du secteur et de lutter contre l'effet des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet permettra d'offrir aux citoyens une aire sécuritaire et agréable, comprenant des équipements adéquats, propices au jeu et favorisant le développement de la communauté. La réfection de l'aire permettra aux citoyens et en particulier aux adultes et aînés de fréquenter nos installations, de socialiser et de se développer de façon générale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par résolution du Conseil d'arrondissement : 9 décembre 2013.
Approbation du virement budgétaire par le Comité exécutif : début janvier 2014
Début des travaux : les travaux devront débuter au dégel du MTQ (mi-mai).
Période accordée pour réaliser les travaux : 30 jours de calendrier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mokhtar Mehdi LEKEHAL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ysabelle FILIATREULT
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2013-11-15

Jocelyn JOBIDON
Chef de division études techniques



Dossier # : 1131262006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif d'effectuer un virement de crédit à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'un montant de 30 380 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain au parc Lahaie dans le cadre du Programme Municipalités Amis Des Aînés (MADA), d'une valeur globale de 60 760 \$

ATTENDU que la Ville et ses arrondissements sont reconnus comme Municipalité Amie des aînés;

ATTENDU que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adhère aux sept engagements du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015;

ATTENDU que cette décision s'inscrit dans axe du deuxième engagement du plan municipal pour les aînés 2013-2015, qui est d'aménager l'espace public pour en faciliter l'accès aux aînés.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social recommande de présenter pour considération les propositions suivantes:

1. De demander au comité exécutif d'effectuer un virement de crédit au montant de 30 380 \$ à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
2. D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « aspects financiers ».

Signé par Louise-Hélène LEFEBVRE **Le** 2014-02-17 14:34

Signataire :

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des
parcs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1131262006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Demander au comité exécutif d'effectuer un virement de crédit à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'un montant de 30 380 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain au parc Lahaie dans le cadre du Programme Municipalités Amis Des Aînés (MADA), d'une valeur globale de 60 760 \$

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 adopté le 24 septembre 2012 (CM12 0850), la Ville centre a décidé de financer les projets ayant été présentés par les arrondissements au cours des deux dernières années dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et Municipalité amie des aînés, volet PIQM-MADA, qui n'ont pas été retenus par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Ainsi, la Ville assume en 2013-2014 la part de l'investissement demandé.

Deux projets ont été déposés en décembre 2011 mais n'ont pas été retenus dans le cadre du PIQM- MADA. Un premier, pour du mobilier urbain au parc Lahaie et l'autre, pour du mobilier urbain sur saillie de trottoir. Depuis 2011, les projets ont évolué en raison des recommandations émises par le comité aviseur du projet de parcours piétonniers à l'intention des aînés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0850 - 24 septembre 2012 - Adopter le projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

CE10 0416 - 30 mars 2010 - Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche MADA à la Ville de Montréal

CA11 25 0372 - 5 décembre 2011 - Autoriser le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) - Municipalité amie des aînés (MADA) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de

l'Occupation du Territoire (MAMROT); mandater Mme Louise-Hélène Lefebvre, directrice de la Direction de la culture, des sports, loisirs, parcs et développement social pour signer tout document relatif à la demande et réserver 30 380 \$ du budget triennal d'immobilisations 2012 de l'arrondissement pour réaliser ces projets.

CA13 25 0341 - 3 septembre 2013 - Octroi d'un contrat à Les Excavations Super inc. pour le projet de réaménagement du parc Lahaie et de la rue Saint-Dominique, d'une dépense totale de 1 613 811,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCSLPDS54-13-03 (4 soumissionnaires conformes) (GDD 1134950002).

CA13 25 0042 - 4 février 2013 - Dépôt du rapport du Comité aviseur à l'égard des recommandations sur les parcours piétonniers à l'intention des aîné(e)s.

DESCRIPTION

À la suite d'une résolution du conseil d'arrondissement en janvier 2012, le comité aviseur a été mandaté pour faire des suggestions et des recommandations visant l'aménagement d'itinéraires piétonniers adaptés aux besoins des aînés de l'arrondissement, surtout ceux dont la mobilité est réduite. Ce comité aviseur, impliquant des aînés et des organismes communautaires, a tenu des rencontres de janvier à juin 2012 afin de développer quatre parcours qui seront aménagés en tenant compte de l'aspect sécuritaire, convivial et des lieux d'intérêts des aînés. Prenant en considération que l'un des parcours se termine au parc Lahaie nous souhaitons et que ce dernier soit aménagé avec l'ajout de mobilier urbain adapté aux besoins des aînés.

Le projet concerne l'achat de mobilier (tables et bancs) pour le parc Lahaie. L'installation du mobilier urbain sera assurée par notre équipe d'employés manuels.

Puisque le plan d'aménagement du parc Lahaie a évolué depuis le dépôt de la demande en 2011, le projet final diffère du projet initial et les coûts relatifs au parc Lahaie sont plus élevés que prévu (plus de tables à pique-nique et de bancs).

À cet effet, l'acquisition de mobilier urbain sera confié à la Direction du matériel roulant et des ateliers tel que spécifié dans le devis de travail en pièce jointe. Ce devis réalisé en juillet 2013 indique un montant final de 77 835 \$ alors qu'en 2011, la valeur initiale du projet déposé dans le cadre du programme PIQM MADA était de 60 760 \$. Ainsi, tel qu'indiqué dans le contexte, la Ville centre assumera 50 % des coûts des projets non retenus dans le cadre du programme PIQM-MADA. Le dépassement des coûts relatif au présent devis seront assumés par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal compte près de 10 000 citoyens de 65 ans et plus. Bon nombre d'entre-eux ont choisi d'y vivre pour la proximité des services et le dynamisme de la vie de quartier. Afin d'encourager les déplacements à pied et l'implication des citoyens aînés à prendre part à l'amélioration de leur vie de quartier, l'arrondissement désire soutenir plusieurs des recommandations émises par le comité aviseur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

50% des frais sont assumés par la Ville centre et 50 % par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

A) Informations budgétaires

Portion arrondissement

Les travaux au parc Lahaie ne s'étant pas conclut comme prévu en 2013, une prévision de dépense de 627 000 \$ s'est ajouté en 2014 alors qu'aucun budget

n'a été prévu selon le budget PTI adopté. Il est donc nécessaire d'effectuer un virement administratif plus important que le montant de 30 380 \$ (50%) du présent dossier afin de respecter les règles de conformité budgétaire du Programme triennal d'immobilisations.

Provenance (financement arrondissement) 2014

Projet 34222 : Programme de réaménagement de parcs

Sous-projet 0534222-000 : Divers parcs - Réaménagement 627 000 \$

Imputation

Projet 34222 : Programme de réaménagement de parcs

Sous-projet 1034222-000 : Parc Lahaie - Réaménagement -

PAAP 2013- Financem. arrondiss. 627 000 \$

Portion corporative

Le virement budgétaire sera fait dans le sous-projet PTI 1334222-021 selon l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables.

B) Informations comptables

Les crédits pour assumés la portion de l'arrondissement ont déjà été autorisés par la résolution CA13 25 0341 du 3 septembre 2013 et se trouve dans le compte 6422.2212018.800850.07165.57201.000000.0000.131737.000000.15015.00000.

Les crédits SIMON de 30 380 \$ pour assumés la portion de 50 % de la Ville seront virés dans le projet 149794 selon l'imputation suivante;

Crédits

Provenance :

6101-7712045-802600-01909-57201-000000-0000-

112522-000000-98001-00000 30 380,00 \$

Imputation :

6101-7712045-800850-07165-57401-000000-0000-

149794-000000-15015-00000 30 380,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accroître l'accessibilité des personnes âgées aux espaces verts et favoriser les déplacements actifs. S'intègre dans le plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Développer l'implication citoyenne et le vieillissement actif des aînés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une inauguration du premier parcours aura lieu le printemps prochain.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation du mobilier : printemps 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les politiques en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Carole CHOUINARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marlène CARON
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice

Le : 2014-01-21



Dossier # : 1141637001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'Administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette.

Il est recommandé :

de désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'Administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-03-10 14:14

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur principal
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1141637001

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Désigner, auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, monsieur Aref Salem, membre du comité exécutif, pour agir au nom de la Ville de Montréal à titre d'administrateur au sein du conseil d'Administration de ACCESUM inc., commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de monsieur Claude Carette.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de la Société en commandite Stationnement de Montréal est d'acquérir, posséder, gérer, exploiter, administrer des emplacements où le stationnement est assujéti au paiement d'un droit fixé par la Ville de Montréal et rendre tous services liés au stationnement de véhicules et gérer de telles activités.

Accesum inc., dont l'ancien nom était Stationnement de Montréal (CCMM) inc., est une corporation détenue par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le commandité de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

En vertu de la convention liant la Ville et Stationnement de Montréal, la Ville désigne deux personnes qui agissent au nom de la Ville, à titre d'administrateurs de la société. Les personnes ainsi appelées à siéger sont désignées par la Ville à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui elle, à son tour, les nomme au conseil d'administration de Accesum inc., le nom légal de la société gestionnaire du stationnement.

M., Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et contrôle financier du Service des finances, et M. Claude Carette , directeur de la Direction du Transport sont désignés, respectivement depuis le 29 mai 2013 et le 17 février 2011 (CE13 0755 et CE11 0202).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0755 - 29 mai 2013 - Désignation de M., Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et contrôle financier du Service des finances ,à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accesum Inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne.

CE11 0202 - 17 février 2011 - Désignation de M. Claude Carette auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration d'ACCESUM inc.

CE10 0857 - 2 juin 2010 - Nomination de monsieur Robert Lamontagne, en remplacement

de M. Pierre Reid, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration d'Accessum inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 10 avril 1995 - Entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal, modifiée par la résolution CO96 01643.

DESCRIPTION

Il s'agit de remplacer M. Claude Carette par M. Aref Salem à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accesum Inc.

JUSTIFICATION

À la lumière des enjeux de nature politique soulevés par la gestion quotidienne des stationnements, notamment la tarification, il s'avère pertinent qu'un représentant politique siège au conseil d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrés administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-03-07

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1145265008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	De nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre- Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois

Vu la résolution CA14 170042 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 février 2014 :
Il est recommandé :

De nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-03-17 13:21

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1145265008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	De nommer madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre- Dame-de-Grâce pour une période de 12 mois

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance du conseil d'arrondissement de CDN-NDG du 10 février 2014, il fut convenu, séance tenante, que madame Magda Popeanu serait nommée à titre de représentante de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce plutôt que monsieur Russell Copeman, et ce, pour une période de 12 mois.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145265008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Bureau des conseillers municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'entente intervenue le 26 février 2009 entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, pour le dossier des Centres locaux de développement (CLD) sur l'île de Montréal, il a été convenu que deux représentants de la Ville et/ou de l'arrondissement siègeraient au conseil d'administration des CLD. Compte tenu que le mandat CLD a été octroyé par l'arrondissement à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, sur son territoire, deux représentants de l'arrondissement siègent donc au conseil d'administration de la CDEC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 170001 - Le 11 janvier 2010, le conseil d'arrondissement nommait madame Susan Clarke, conseillère de la ville, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (1103571001).

CA03 170107 - Le 7 avril 2003, le conseil d'arrondissement autorisait la nomination de deux représentants de l'arrondissement sur le Conseil d'administration de la CDEC Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, soit M. Marcel Tremblay, conseiller municipal de Décarie et M. François Da Sylva, commissaire au développement économique (1033054005).

DESCRIPTION

La nomination de monsieur monsieur Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, viendra combler un poste d'administrateur laissé vacant suite au départ de madame Susan Clarke. L'autre représentant de l'arrondissement à ce conseil devra être nommé au sein de l'un des services de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annonce officielle dans la publication de la CDEC.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Dominique MARTHET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon PROVOST
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Aki TCHITACOV
directeur de cabinet en arrondissement

Le : 2014-01-31

CE : 30.017
2014/03/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.018
2014/03/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146185001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Il est recommandé que le conseil d'agglomération adopte le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-02-26 08:49

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION **Dossier # :1146185001**

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

CONTENU

CONTEXTE

Les actions proposées dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 prévoient notamment d'encourager le développement solidaire de la métropole en appuyant le secteur de l'économie sociale. Ainsi, la promotion de l'économie sociale, l'achat public auprès des entreprises collectives et le soutien à des projets structurants sont des actions clairement identifiées. À cet effet, le Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le Secrétariat à la région métropolitaine apporte un soutien financier aux actions ciblées par la Stratégie de développement économique 2011-2017.

La reconnaissance de la contribution de l'économie sociale au développement des sociétés est un phénomène de plus en plus répandu à tous les niveaux de gouvernements et dans le monde entier. Cette loi sur l'économie sociale, adoptée par le gouvernement du Québec en octobre 2013, s'inscrit dans cette tendance. La loi vise à reconnaître, à promouvoir et à accroître le rôle de l'économie sociale dans le développement socio-économique du Québec.

La Ville de Montréal a adopté, en 2009, le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable et a signé deux déclarations d'engagement. La première en soutien à l'Année internationale des coopératives et la seconde en faveur de l'achat public auprès d'entreprises d'économie sociale. Elle a également accordé son soutien financier à plusieurs projets d'économie sociale structurants tels que la Maison du développement durable, le Cinéma Ex-Centris, la Société des arts technologiques et la Maison de l'économie sociale. La Ville de Montréal poursuit son engagement en participant à l'initiative montréalaise d'achats publics auprès d'entreprises d'économie sociale avec la Conférence régionale des élus de Montréal.

La mise en oeuvre du programme Réussir@Montréal - Économie sociale se fait dans le contexte où, en vertu de l'article 82 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), la Ville peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation ou d'intervention prévoyant notamment qu'elle accorde une subvention en vue de favoriser la construction, la reconstruction, la rénovation, la transformation, la restauration, l'agrandissement, la relocalisation, le déblaiement, l'aménagement, le

réaménagement ou la démolition de tout immeuble.

Enfin, l'intention de subventionner les bâtiments affectés à des activités d'économie sociale nécessite la modification du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 (27 septembre 2012) Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

- CE12 1131 (4 juillet 2012) Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*
- CE09 0327 (11 mars 2009) Adopter le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable
- CG06 0075 (2 février 2006) Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise »

DESCRIPTION

Il est proposé que le conseil d'agglomération adopte le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019). Le programme mis en place par l'adoption de ce règlement vise spécifiquement à accorder des subventions pour la rénovation intérieure ou extérieure, l'installation ou la modification d'une enseigne, l'agrandissement ou la construction de bâtiments affectés à des activités d'économie sociale ainsi que pour les honoraires professionnels qui y sont directement liés.

Les objectifs poursuivis par le programme sont les suivants :

1. Soutenir les projets immobiliers du secteur de l'économie sociale aux étapes de conception, de planification et de construction
2. Maximiser les retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales des projets d'économie sociale

Ses principales composantes sont les suivantes :

Subvention pour les travaux effectués sur les bâtiments

- Subvention égale à 30 % du coût des travaux admissibles, calculé avant taxes, sans dépasser 600 000 \$
- Le requérant a jusqu'au 30 juin 2017 pour effectuer les travaux admissibles

Subvention pour les honoraires professionnels utilisés pour la conception et la réalisation du projet

- Subvention égale à 50 % du coût des honoraires professionnels utilisés pour la conception et la réalisation du projet, calculé avant taxes, mais d'au plus 15 % du coût des travaux admissibles sans dépasser 250 000 \$

Les versements de la subvention s'effectuent au début, à la moitié et à la fin des travaux admissibles, sur présentation des factures et des preuves de leur acquittement complet.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement permet de mettre en place les conditions pour le versement des subventions.

Le règlement permettrait à la Ville d'intervenir dans les aspects suivants :

- Contribution au développement de l'économie sociale
- Accélération de l'investissement immobilier des entreprises d'économie sociale
- Pouvoir d'attraction amélioré pour l'implantation de nouvelles entreprises d'économie sociale sur le territoire de l'île de Montréal
- Valorisation du cadre bâti et reconversion de bâtiments anciens ou patrimoniaux

Compte tenu des outils de financement actuellement offerts aux entreprises d'économie sociale, le programme répondrait à un besoin non comblé en matière de financement de leurs projets immobiliers.

La Stratégie de développement économique 2011-2017 détermine, pour le secteur de l'économie sociale, les enjeux suivants :

- Développer de nouvelles façons de faire qui permettront l'essor de l'économie sociale
- Consolider et accroître la contribution des acteurs de l'économie sociale au développement durable de la métropole par la création et le développement d'entreprises collectives répondant aux besoins des citoyens
- Consolider les services de deuxième ligne en économie sociale

Le programme proposé répond à deux actions identifiées par la Stratégie de développement économique 2011-2017, liées aux enjeux mentionnés plus haut :

- Accorder un soutien financier à des projets et à des entreprises d'économie sociale
- Soutenir le rayonnement de l'économie sociale

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) définit une aide destinée spécifiquement à une entreprise comme toute aide accordée à une entreprise ou en raison du fait qu'un immeuble ou qu'une partie d'immeuble est utilisé ou destiné à être utilisé à des fins autres que résidentielles, en vertu des articles 82 et 83 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal ou en vertu des articles 90 à 92.1 de la Loi sur les compétences municipales. Le paragraphe c) de l'article 2 du règlement mentionne certaines exclusions dont, entre autres, toute aide accordée à une personne morale à but non lucratif ou à une personne physique, en raison du fait que cette personne exerce une activité relative à l'art et la culture ou au développement social et communautaire. Tel qu'il est rédigé actuellement, le règlement fait en sorte que les entreprises d'économie sociale peuvent être associées à des personnes morales à but non lucratif qui exercent des activités relatives à l'art et la culture ou au développement social et communautaire. Dans ces conditions, pour permettre au conseil d'agglomération d'accorder une aide financière aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale, il y a lieu d'apporter une précision sur la définition de l'aide à l'entreprise de façon à retirer les entreprises d'économie sociale des exclusions qui y sont identifiées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe totale de 3,2 M\$ allouée au programme est répartie de la façon suivante :

2014 2015 2016 2017

875 000 \$ 863 000 \$ 862 000 \$ 600 000 \$

Les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ce programme proviennent entièrement du gouvernement du Québec par l'entremise du Protocole d'entente de 175 M\$.

Cette responsabilité est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue au développement durable, plus précisément dans sa composante sociale, en soutenant le développement d'initiatives entrepreneuriales conciliant l'économique et le social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter ce règlement fera en sorte que la Ville ne pourra pas contribuer à combler les besoins de financement des entreprises d'économie sociale dans la planification et dans la réalisation de projets immobiliers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Un communiqué de presse sera publié dans le cadre de la mise en place du programme. Celui-ci sera conforme au protocole de visibilité lié au Protocole d'entente de 175 M\$.
- L'information complète sur les modalités d'application du programme sera diffusée sur le site Internet de la Ville.
- Des sessions d'information au bénéfice des principaux acteurs du milieu seront organisées.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier suivant est souhaité :

- 27 mars 2014 : avis de motion au conseil d'agglomération
- 1 mai 2014 : adoption du règlement par le conseil d'agglomération
- Délai de 30 jours avant la publication du règlement, et conséquemment son entrée en vigueur, étant donné que l'article 23 du règlement est assujéti au droit d'opposition des villes liées
- Début juin 2014 : mise en oeuvre du programme et de ses opérations de communication
- 30 juin 2017 : date limite pour la réalisation des travaux admissibles
- 31 décembre 2017 : fermeture du programme
- 2018 : évaluation financière et budgétaire du programme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine BÉRUBÉ
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-14

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division



Dossier # : 1136213003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet "Migration Windows & Office"

Il est recommandé d'approuver le règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet "Migration Windows & Office", conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2013-09-06 09:42
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1136213003**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approbation du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet "Migration Windows & Office"

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétaire

Tél : 514 280-8207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2013-09-06

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203
Télécop. : 514 280-6126

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : _____

Assemblée du : _____

Résolution no : _____

RECOMMANDATION :

D'APPROUVER la modification du livre « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 », pour ajouter le projet suivant :

- Migration Windows et Office pour un montant total de 25 356 839 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt autorisant le financement sur une période de trois (3) ans pour la portion capitalisable du projet « Migration Windows et Office » pour un montant de 17 727 657 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans son fonds général une somme maximale de 1 772 765 \$, soit dix pourcent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 17 727 657 \$ (TNR)

REQUÉRANT :
D.E. RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
FINANCES ET CONTRÔLE

Nom : Alain Erière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 3/9/2015

Nom : Luc Tremblay
Titre : Directeur exécutif

DATE : 3-9-2013

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : _____ DATE : _____

EXPOSÉ DU BESOIN :

Tel que stipulé dans le « Programme triennal des immobilisation 2013-2014-2015 », sous la rubrique « Matériel informatique » de la section « Liste des projets à l'étude » de l'onglet « Administratif », le projet suivant inclut les présentes modifications au projet intitulé :

« Migration Windows et Office » sera financé par de la dette à long terme et par un budget spécial d'exploitation. Voir le détail des coûts à l'annexe 1.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un règlement d'emprunt pour un projet des technologies de l'information de nature capitalisable appelé "Migration Windows et Office"

DÉMARCHÉ, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Le projet, qui s'étalera sur une période de deux ans, vise à mettre à niveau le système d'exploitation Windows et la suite bureautique Office de Microsoft sur tous les postes de travail. Les 3 700 postes informatiques de la Société sont dotés de la plateforme d'exploitation Windows XP et Office 2000/2003 depuis plus de dix ans. Le projet inclut également la mise à niveau ou la mise en place d'outil de mitigation des 300 applications corporatives (ex : SAP solution de gestion intégrée d'entreprise et Gestmat / Système informatisé de gestion des biens en inventaire) et des 1 300 applications commerciales. (ex : INSITE de Cummins / logiciel d'entretien de certains moteurs utilisés par les bus de la STM – MS Project / outil de gestion – Autocad / dessin industriel).

Le projet global comprend :

- l'achat des licences Microsoft Office 2013 auprès du Centre de services partagés du Québec comme le permet le décret 268-2013.
- l'achat de l'outil commercial (Autocad)
- les outils de mitigation
- le matériel informatique
- la main-d'œuvre nécessaire au projet

La mise à niveau des postes est essentielle et doit être effectuée rapidement car :

- Le fabricant a annoncé la fin du support officiel de Windows XP en avril 2014, ce qui rend la Société vulnérable aux attaques informatiques;
- Des fabricants d'équipements informatiques vont cesser de supporter Windows XP;
- Certaines applications corporatives et commerciales (ex : HASTUS pour la planification des bus) supportant nos opérations et la réalisation des projets majeurs ont besoin de la nouvelle version du système d'exploitation.

Deux études externes documentées confirment les avantages d'affaires et les avantages financiers de poursuivre l'utilisation des produits Microsoft. Cette décision est également justifiée par le fait que plusieurs projets majeurs tel que IBus et AZUR sont très avancés et que changer de produit pourrait compromettre leur réalisation, ce qui pourrait occasionner des retards dans leur mise en service et par conséquent, une augmentation de coûts et des impacts sur le service à la clientèle.

La firme Gartner, mondialement reconnue et indépendante en conseil et recherche TI, confirme que le projet et le budget respectent les normes et les bonnes pratiques du marché pour ce genre de projet.

Le coût estimé du projet est de 25 356 839 \$, taxes nettes de ristournes. De ce montant, un total de 17 727 657 \$, sera financé par le règlement d'emprunt, soit 17 209 682 \$ de coût de projet, après ristourne de taxe et 517 975 \$ de frais financiers. Le service de la dette annuelle brut du projet sera d'environ 4 694 507 \$ à partir de l'automne 2013, basé sur un taux d'intérêt de 5 % amorti sur une période de 5 ans.

CHÉMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP 17 juillet 2013

Comité du CA Sous-comité TI du 22 mars 2013, du 17 mai 2013 et du 29 août 2013

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

Annexe A : Ventilation des coûts

PRÉPARÉ PAR :

 POUR DATE : 3/01/2013

Nom : Laurence Audréy Vincent
Titre : Conseillère – Gestion financière de projet

SERVICE :

 DATE : 3/01/2013

Nom : Réal Boyer
Titre : Chef de division – Soutien à l'exploitation et aux projets

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un règlement d'emprunt pour un projet des technologies de l'information de nature capitalisable appelé "Migration Windows et Office"

INFORMATIONS FINANCIÈRES				
Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5 etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2013	2014	2015 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$


** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2015, indiquer le total des années 2015 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme d'aide de la SOFIL. Le projet ne présente pas les caractéristiques correspondantes aux technologies décrites dans la section 3.2.3 Projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet « Migration Windows & Office »	Date :	4 septembre 2013
Numéro	CA-2013-254 (118D01)	Montant :	17 727 657\$

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise à mettre à niveau le système d'exploitation Windows et la suite de bureautique Office de Microsoft sur tous les postes de travail. Les 3 700 postes informatiques de la Société sont dotés de la plateforme d'exploitation Windows XP et Office 2000/2003 depuis plus de dix ans.

La mise à niveau des postes est essentielle et doit être effectuée rapidement car :

- Le fabricant a annoncé la fin du support officiel de Windows XP en avril 2014, ce qui rend la Société vulnérable aux attaques informatiques
- Des fabricants d'équipements informatiques vont cesser de supporter Windows XP
- Certaines applications corporatives et commerciales (ex : HASTUS pour la planification des bus) supportant nos opérations et la réalisation des projets majeurs ont besoin de la nouvelle version du système d'exploitation

Le début du déploiement de la mise à jour des postes bureautiques est prévu à l'automne 2013 pour se terminer en 2015.

En plus de la mise à niveau des postes de travail, le projet inclut dans sa portée :

La mise à niveau ou la mise en place de mesures d'atténuation des 300 applications corporatives (ex : SAP solution de gestion intégrée d'entreprise et Gestmat / Système informatisé de gestion des biens en inventaire) et des 1 300 applications commerciales (ex : INSITE de Cummins / logiciel d'entretien de certains moteurs utilisés par les bus de la STM – MS Project / outil de gestion – Autocad / dessin industriel).

-
- La mise en place d'un pilote afin de mieux planifier le déploiement sur l'ensemble des postes de travail
- L'accompagnement des différentes directions de la STM pour la conversion des fichiers bureautiques
- Les efforts reliés à la gestion du changement et à la formation


DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n'y a aucune décision antérieure du conseil d'administration de la STM sur ce projet. Le projet a été, par contre, présenté et accepté par le sous-comité TI du conseil d'administration de la STM, le 29 août 2013.

DESCRIPTION

Les coûts du règlement d'emprunt comprennent des logiciels, du matériel informatique et des ressources pour la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet « Migration Windows & Office »	Date :	4 septembre 2013
Numéro	CA-2013-254 (118D01)	Montant :	17 727 657\$

La décision de poursuivre avec l'utilisation des produits Microsoft est appuyée par deux études externes qui en confirment les avantages d'affaires et les avantages financiers.

De plus, la STM est en période de réalisation de projets d'envergure et il est impératif d'éviter de perturber leur déroulement par des changements drastiques dans les outils de travail informatiques.

La firme Gartner, mondialement reconnue et indépendante en conseil et recherche TI, confirme que le projet et le budget respectent les normes et les bonnes pratiques du marché pour ce genre de projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 25 356 839\$, incluant contingence, inflation, frais financiers et taxes. Pour financer ce projet, un nouveau règlement d'emprunt de 17 727 657\$ est requis. De plus, 2 597 103\$ proviennent du projet « *Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2009-2012)* ». Finalement, 5 032 079\$ proviennent des budgets d'exploitation de la STM.

En résumé :

COÛT COMPLET	25 356 839 \$
Nouveau règlement d'emprunt	17 727 657 \$
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2009-2012)	2 597 103 \$
Budgets d'exploitation	5 032 079 \$

Admissibilité à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL).

Le projet ne présente pas les caractéristiques technologiques nécessaires pour se soumettre à ce programme. Il est donc non admissible à une subvention.


DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans le quantifier dans le projet, la mise à niveau des outils bureautiques vise l'amélioration et l'efficacité au travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact si le projet est approuvé

- Nouvelle version d'un outil utilisée (Office 2013)

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-144 autorisant un emprunt de 17 727 657 \$ pour financer le projet « Migration Windows & Office »	Date :	4 septembre 2013
Numéro	CA-2013-254 (118D01)	Montant :	17 727 657\$

Impacts si le projet est retardé ou non réalisé

- Une vulnérabilité informatique accrue (virus, attaques malveillantes, compatibilité des applications, etc.)
- La difficulté voire l'impossibilité d'échanger des données informatiques avec fournisseurs et partenaires
- Certaines applications corporatives et commerciales supportant nos opérations et la réalisation des projets majeurs ont besoin de la nouvelle version du système d'exploitation
- Des fabricants d'équipements informatiques arrêteront de supporter Windows XP

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une tournée des comités de gestion et des unités d'affaires sera planifiée afin d'informer les employés sur la raison d'être du projet et sur le plan de réalisation. Cette tournée vise également l'adhésion des secteurs pour augmenter la réussite du projet.

Un plan de communication sera élaboré afin d'informer les employés en continu sur l'évolution du projet et sur les outils de formation disponibles.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Date visée
Présentation générale des objectifs du projet au sous-comité des technologies de l'information du CA	22 mars 2013
Présentation de la stratégie d'acquisition des licences au sous-comité des technologies de l'information du CA	17 mai 2013
Approbation du projet au comité de gestion de portefeuille de projets de la STM	17 juillet 2013
Approbation du projet au sous-comité des technologies de l'information du CA	29 août 2013
Approbation du règlement d'emprunt R-144 au CA	4 septembre
Octroi des contrats pour des logiciels, du matériel et ressources externes	Début 2014
Début du déploiement	Été 2014
Fin du déploiement	Été 2015
Fermeture du projet	Automne 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A



RÈGLEMENT R-144

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$) POUR FINANCER LE PROJET

«MIGRATION WINDOWS & OFFICE»

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société possède un parc informatique composé principalement de postes de travail fonctionnant avec le système d'exploitation Windows XP;

ATTENDU que ce système d'exploitation comporte des limites restreignant l'atteinte des performances requises par les logiciels modernes et que de plus, le support étendu du système d'exploitation Windows XP se termine en avril 2014;

ATTENDU que plusieurs des fabricants d'ordinateur vont cesser de fournir de nouveaux modèles supportant le système d'exploitation Windows XP;

ATTENDU que la quasi-majorité des postes informatiques sont dotés de la suite bureautique Office 2000/2003 et que le support étendu de la version 2000 a expiré en juillet 2009 et celui de la version 2003 se termine en avril 2014;

ATTENDU que la Société a élaboré un projet afin de migrer les postes informatiques au logiciel d'exploitation Windows 7 et aux logiciels de la suite bureautique Office 2013 (ci-après le projet «Migration Windows & Office») permettant de répondre aux besoins actuels de désuétude et d'éviter des problèmes grâce à une gestion efficace et proactive où le système d'exploitation Windows XP ne permet plus d'atteindre les pré-requis ou les performances adéquates;

ATTENDU qu'il est requis d'acquérir des licences pour les logiciels d'exploitation et de bureautique, la mise à jour de logiciels commerciaux qui ne sont pas compatibles au logiciel d'exploitation Windows 7, ainsi que d'accorder divers contrats de biens et de services, d'acquisition et d'installation d'équipements, ainsi que des contrats de services professionnels pour permettre la complète réalisation du projet Migration Windows & Office;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que ce projet est prévu au « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 », sous la rubrique « Matériel informatique » de la section «Liste des projets à l'étude» de l'onglet «Administratif»;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$), incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaire de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (1 772 765 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-144 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de TROIS (3) ANS, un montant en principal n'excédant pas DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$), dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (1 772 765 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 4 SEPTEMBRE 2013

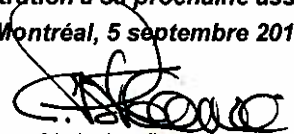

MICHEL LABRECQUE
Président du conseil d'administration


SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

PROCHAINE PAGE : ANNEXE A

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2013-254 concernant l'adoption du Règlement R-144 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, 5 septembre 2013


Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

ANNEXE A
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-144

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$) POUR FINANCER LE PROJET «MIGRATION WINDOWS & OFFICE»

PROJET	<u>Montant estimé *</u>	<u>Total *</u>
PROJET MIGRATION WINDOWS & OFFICE		
Biens et services :	14 007 800 \$	
Main-d'œuvre interne :	<u>899 021 \$</u>	
Sous-total :		<u>14 906 821 \$</u>
SOUS-TOTAL – INCLUANT TAXES APRÈS RISTOURNES :		14 906 821 \$
Contingences :	1 791 408 \$	
Inflation :	<u>511 453 \$</u>	
Sous-total :		<u>2 302 861 \$</u>
SOUS-TOTAL AVANT FRAIS FINANCIERS :		17 209 682 \$
Frais financiers :	517 975 \$	<u>517 975 \$</u>
GRAND TOTAL :		<u>17 727 657 \$</u>

**Les montants comprennent les taxes nettes de ristourne. De plus, les montants indiqués en regard de chacun des items étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses items s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent règlement, incluant les frais financiers, dont la dépense est plus élevée.*

Annexe 1
VENTILATION DES COÛTS

	Description	R-144
A	R-144 MIGRATION WINDOWS 7 ET OFFICE 2013	
	Biens et services	14 007 800 \$
	Main-d'œuvre	899 020 \$
	Sous-total (avant inflation, contingences et frais financiers et après taxes) :	14 906 821 \$
	Contingences	1 791 408 \$
	Inflation	511 453 \$
	Sous-total avant frais financiers :	17 209 682 \$
	Frais financiers	517 975 \$
	<u>GRAND TOTAL PROJET</u>	<u>17 727 657 \$</u>

* Si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent Règlement dont la dépense est plus élevée.

C:\Documents and Settings\bernier1\Local Settings\Temporary Internet Files\OLK8D\Annexe 1 - Ventilation des coûts (V06-09-13).xls\Annexe 1



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 4 septembre 2013 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2013-254

ADOPTION DU RÈGLEMENT R-144 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 17 727 657 \$
POUR FINANCER LE PROJET «MIGRATION WINDOWS & OFFICE»

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société possède un parc informatique composé principalement de postes de travail fonctionnant avec le système d'exploitation Windows XP;

ATTENDU que ce système d'exploitation comporte des limites restreignant l'atteinte des performances requises par les logiciels modernes et que de plus, le support étendu du système d'exploitation Windows XP se termine en avril 2014;

ATTENDU que plusieurs des fabricants d'ordinateurs vont cesser de fournir de nouveaux modèles supportant le système d'exploitation Windows XP;

ATTENDU que la quasi-majorité des postes informatiques sont dotés de la suite bureautique Office 2000/2003 et que le support étendu de la version 2000 a expiré en juillet 2009 et celui de la version 2003 se termine en avril 2014;

ATTENDU que la Société a élaboré un projet afin de migrer les postes informatiques au logiciel d'exploitation Windows 7 et aux logiciels de la suite bureautique Office 2013 (ci-après le projet «Migration Windows & Office») permettant de répondre aux besoins actuels de désuétude et d'éviter des problèmes grâce à une gestion efficace et proactive où le système d'exploitation Windows XP ne permet plus d'atteindre les pré-requis ou les performances adéquates;

ATTENDU qu'il est requis d'acquérir des licences pour les logiciels d'exploitation et de bureautique, la mise à jour de logiciels commerciaux qui ne sont pas compatibles au logiciel d'exploitation Windows 7, ainsi que d'accorder divers contrats de biens et de services, d'acquisition et d'installation d'équipements, ainsi que des contrats de services professionnels pour permettre la complète réalisation du projet Migration Windows & Office;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce projet;

ATTENDU que ce projet est prévu au « Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 », sous la rubrique « Matériel informatique » de la section «Liste des projets à l'étude» de l'onglet «Administratif»;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$), incluant les frais financiers;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;



ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaire de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (1 772 765 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU les rapports des directeurs exécutifs – Finances et contrôle / Ressources humaines et services partagés

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Turcotte
APPUYÉ par monsieur Edward Janiszewski

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le Programme triennal des immobilisations 2013-2014-2015 sous la rubrique «Matériel informatique» de la section «Liste des projets à l'étude» de l'onglet «Administratif», afin d'ajouter le projet «Migration Windows et Office» pour un montant total de 25 356 839 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers;

2° d'adopter le RÈGLEMENT R-144 AUTORISANT UN EMPRUNT DE DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (17 727 657 \$) POUR FINANCER LE PROJET «MIGRATION WINDOWS & OFFICE», pour un terme maximal de trois (3) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue aux articles 2 et 3 du règlement;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (1 772 765 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 5 septembre 2013

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint



Dossier # : 1146213001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-146 autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Il est recommandé d'approuver le règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2014-02-12 15:36
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction



Dossier # : 1146213001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-146 autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

Il est recommandé d'approuver le règlement autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2014-02-12 15:36
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1146213001**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-146 autorisant un emprunt de vingt-quatre millions cent dix-huit mille huit cent trente et un dollars (24 118 831 \$) pour financer le programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétaire

Tél : 514 280-8207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-12

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203
Télécop. : 514 280-6126

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 10,1

Assemblée du : 5 FÉVRIER 2014

Résolution no : CA-2014-025

RECOMMANDATION :

D'APPROUVER la modification du livre « Programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016 », pour ajouter le projet suivant :

- Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014) pour un montant total de 24 143 831\$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt autorisant le financement sur une période de cinq (5) ans pour la portion capitalisable du projet « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014) » pour un montant de 24 118 831\$.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans son fonds général une somme maximale de 2 411 883\$, soit dix pourcent (10%) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du règlement, représentant les sommes engagées avant l'approbation du présent règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : N/A

REQUÉRANT :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
FINANCES ET CONTRÔLE


Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 16/1/2014


Nom : Luc Tremblay
Titre : Directeur exécutif


DATE : 16-1-2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le projet intitulé : « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014) », sera financé par de la dette à long terme et par budget spécial d'exploitation (voir le détail des coûts à l'Annexe A). Ce projet se retrouve sous la rubrique « Matériel informatique » de la section « Liste des projets à l'étude » de l'onglet « Administratif » dans le « Programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016 ».

Le Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014) intègre les coûts des ressources dédiées au remplacement des équipements, les logiciels et applications ainsi que la gestion de projet.


COPIE CONFORME
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 7.02.2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un règlement d'emprunt pour un projet des technologies de l'information de nature capitalisable appelé "Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)"

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :	ANNEXES JOINTES :
Nouveau contrat : <input type="checkbox"/>	Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/>
Prolongation : <input type="checkbox"/>	Analyse technique : <input type="checkbox"/>
Renouvellement : <input type="checkbox"/>	Analyse des prix : <input type="checkbox"/>
De gré à gré : <input type="checkbox"/>	Analyse de qualité : <input type="checkbox"/>
Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input type="checkbox"/>	Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises invitées :	Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :	Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/>
Nombre de soumissions déposées :	Autres annexes : <input type="checkbox"/>

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP 7 novembre 2013

Comité du CA **Sous-comité TI – 29 août 2013**

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un nouveau programme a été défini pour la période allant de 2014 à 2018, programme qui inclura maintenant le volet applicatif. Dans le domaine des technologies de l'information, le logiciel est un actif dont le maintien est essentiel, au même titre que les équipements. Dans les dernières années, faute de ressources humaines et financières, le STI a pris un retard considérable au plan de la mise à niveau des logiciels désuets. L'étude de CGI, produite en 2012, estime à 30% le ratio des applications corporatives périmées. Considérant un inventaire de plus de 300 applications corporatives, on parle donc ici de près d'une centaine d'applications désuètes.

Soulignons enfin que ce pourcentage ne fait qu'augmenter d'année en année, ce qui amène inévitablement une augmentation des risques de panne. Notons que les coûts associés à la mise à niveau vont aussi en augmentant, car plus l'application est en retard sur la dernière version commercialisée, plus sa mise à niveau nécessitera d'effort (pour les tests, la mise en production et la gestion du changement).

Le PEPTI 2014 vise à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui sont en fin de vie utile. Plus précisément, ce programme vise à :

- Assurer le maintien des niveaux de service des solutions en place;
- Maintenir à 5% le taux actuel des équipements en fin de vie utile;
- Faire passer de 30% à 10% le ratio des applications et logiciels commerciaux en fin de vie utile.

Les objectifs d'affaires sont tous liés à la disponibilité et à la performance des systèmes informatiques. Plus spécifiquement, ils sont les suivants :

- Réduire le nombre et la durée des interruptions de services;
- Assurer le respect des ententes de niveau de services requis pour les systèmes critiques 24/7;
- Maintenir un niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,80%;
- Assurer la performance des systèmes et permettre l'intégration des nouvelles technologies (en mobilité, en géomatique, etc.)

Le coût complet estimé du projet est de 24 143 831\$, taxes nettes de ristournes. De ce montant, 25 000\$ sera financé par budget spécial d'exploitation (non capitalisable) et 24 118 831\$ sera financé par règlement d'emprunt, soit 23 374 697\$ de coût de projet après ristourne de taxe et 744 135\$ de frais financiers. Le service de la dette annuel brut du projet sera d'environ 5 570 842\$ à partir de 2014, basé sur un taux d'intérêt de 5% amorti sur une période de 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR :

Nom : Laurence Audrey Vincent
Titre : Conseillère – gestion financière de projet

DATE : 16/10/2014

SERVICE :

Nom : Réal Boyer
Titre : Chef de division – Soutien à l'exploitation et aux projets

DATE : 16/10/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un règlement d'emprunt pour un projet des technologies de l'information de nature capitalisable appelé "Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)"

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL, puisque le projet ne répond pas aux caractéristiques décrites à la section 3.2.3 Projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique. Ce projet est donc non admissible à une subvention puisqu'il ne satisfait pas aux exigences du MTQ.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :  03-02-2014
 LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER DATE : _____

Annexe 1
VENTILATION DES COÛTS

	Description	R-146
A	R-146- Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)	
	Biens et services	18 283 081 \$
	Main-d'œuvre	3 453 875 \$
	Sous-total (avant inflation, contingences et frais financiers et après taxes) :	21 736 956 \$
	Contingences	
	Inflation	1 637 740 \$
	Sous-total avant frais financiers :	23 374 697 \$
	Frais financiers	744 135 \$
	Total :	24 118 831 \$
	Sous-total inclant les contingences et inflation mais avant frais financiers	23 374 697 \$
	Sous-total frais financiers	744 135 \$
	<u>GRAND TOTAL PROJET</u>	<u>24 118 831 \$</u>

Les montants présentés dans cette annexe diffèrent de ceux présentés dans la charte de projet puisqu'ils tiennent compte de la nouvelle ristourne de taxe en vigueur à partir de janvier 2014.

* Si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent Règlement dont la dépense est plus élevée.

C:\Documents and Settings\berner1\Local Settings\Temporary Internet Files\OLK8D\CA-2014-02_ANNEXE1(VENTILATION DES COÛTS)_PEPTI 2014.xls\Annexe 1

Titre	Adoption du règlement R-146 pour financer le projet « PEPTI 2014 »	Date :	5 février 2014
Numéro	118E01 - R-928	Montant :	24 118 831 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI) 2014 fait suite au programme en cours (du nom de PEPTI 2009-2013). Alors que l'ancien programme incluait seulement les équipements informatiques, le PEPTI 2014 inclura dorénavant les logiciels d'infrastructure, des applications corporatives et des logiciels en support aux solutions d'affaires. Dans le domaine des technologies de l'information, le logiciel est un actif dont le maintien est essentiel, au même titre que les équipements.

Le PEPTI 2014 vise à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui sont en fin de vie utile. Plus précisément, ce programme vise à :

- poursuivre le remplacement des équipements en fin de vie utile;
- passer de 30 % à 10 % le taux des logiciels d'infrastructure, des applications corporatives et des logiciels en support aux solutions d'affaires en fin de vie utile;
- assurer le maintien des niveaux de service des solutions en place.

Les objectifs d'affaires sont tous liés à la disponibilité et à la performance des systèmes informatiques. Plus spécifiquement, ils sont les suivants :

- réduire le nombre et la durée des interruptions de services;
- maintenir un niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,80 %;
- assurer la performance des systèmes et permettre l'intégration des nouvelles technologies.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le programme a été présenté à ces différents comités :

• Comité de gestion du portefeuille de projets (GPP) de la STM – Priorisation des projets	31 mai 2013	Acceptation reçue
• Comité GPP – Porte 1 (opportunité d'affaires)	17 juillet 2013	Acceptation reçue
• Sous-comité TI du CA	29 août 2013	Acceptation reçue
• Comité GPP – Porte 2 (approbation de la charte de projets)	7 novembre 2013	Acceptation reçue
• Sous-comité TI du CA	24 janvier 2014	Acceptation reçue

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt comprend notamment des coûts d'équipements informatiques, de logiciels et de ressources humaines, tant pour l'infrastructure technologique (réseautique, serveurs, stockage, etc.) que pour les équipements du parc informatique (ordinateurs, écrans, PC véhiculaires, imprimantes, scanners, portables numériques, tablettes, etc.).

JUSTIFICATION

Ce programme d'entretien a été mis de l'avant à compter de 2009 dans le but de réduire les risques liés à la disponibilité, à la sécurité et à la fiabilité. Il est essentiel de le reconduire en 2014 pour éviter de s'exposer à des risques importants :

Risques liés à la disponibilité, la sécurité et la fiabilité

- Les équipements trop vieux et les logiciels périmés, non supportés par les fournisseurs, augmenteront le nombre et la durée des interruptions de services.

Titre	Adoption du règlement R-146 pour financer le projet « PEPTI 2014 »	Date :	5 février 2014
Numéro	118E01 - R-928	Montant :	24 118 831 \$

- Les risques liés à la sécurité vont augmenter puisque les correctifs de sécurité ne sont plus offerts par les fournisseurs de logiciels lorsqu'une application n'est plus supportée.
- La désuétude des équipements et des logiciels causeront des problèmes de performance et d'intégration de nouvelles technologies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour financer ce projet, un règlement d'emprunt de 24 118 831 \$ est demandé. Notons que le coût complet du projet est de 24 143 831 \$ incluant contingence, inflation, frais financiers et taxes. L'écart de 25 000 \$ provient des budgets d'exploitation de la Société de transport de Montréal (STM).

En résumé :

Règlement d'emprunt	24 118 831 \$
Budgets d'exploitation	25 000 \$
COÛT COMPLET	24 143 831 \$

Admissibilité à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la Division soutien exploitation et projets de la Direction budget et investissements, ce projet a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL).

Le projet ne présente pas les caractéristiques technologiques nécessaires pour se soumettre à ce programme. Il est donc non admissible à une subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme supporte les stratégies vertes de la STM, tout particulièrement au plan de l'économie énergétique. En effet, les fabricants d'équipements construisent année après année des équipements de plus en plus efficaces au plan énergétique. Tout remplacement d'équipements résulte en une économie énergétique.

Soulignons aussi que tous les équipements qui seront démantelés (ordinateurs, écrans, imprimantes, serveurs, commutateurs, etc.) seront récupérés, recyclés ou détruits en respect des normes et des lois environnementales en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impacts si le projet est approuvé

- Maintien du niveau de disponibilité des systèmes critiques supérieur à 99,80 %
- Réduction du nombre et de la durée des interruptions de services
- Respect des ententes de niveau de services pour les systèmes critiques 24 heures / 7 jours

Impacts si le projet n'est pas approuvé

- Risques liés à la disponibilité des systèmes
- Risques liés à la sécurité informatique
- Risques liés à la fiabilité des systèmes dont la performance et l'intégration



Sommaire décisionnel du règlement

Titre	Adoption du règlement R-146 pour financer le projet « PEPTI 2014 »	Date :	5 février 2014
Numéro	118E01 - R-928	Montant :	24 118 831 \$

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le remplacement d'équipements ou la mise à niveau de logiciels couverts au PEPTI ne font qu'adresser la désuétude, n'apportant ainsi que très peu de changements fonctionnels pour la clientèle. Toutes les mises en production seront planifiées et exécutées pour minimiser les impacts utilisateurs, en respect des ententes de niveau de services établis avec l'ensemble des secteurs d'affaires de la Société.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phases/étapes/livrables	Dates des jalons
Comité GPP – Priorisation des projets	31 mai 2013
Comité GPP – Porte 1 (opportunité d'affaires)	17 juillet 2013
Sous-comité TI	29 août 2013
Comité GPP – Porte 2 (approbation de la charte de projets)	7 novembre 2013
Sous-comité TI	24 janvier 2014
Conseil d'administration de la STM	5 février 2014
Comité exécutif de la Ville	12 février 2014
Conseil d'agglomération	27 mars 2014
Planification de la mise en œuvre du programme	Avril 2014
MAMROT	Mai 2014
Mise en œuvre du programme	T2 2014 – T2 2018
Fermeture du programme	T2 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A



RÈGLEMENT R-146

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX-HUIT
MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$) POUR FINANCER LE
PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
(PEPTI 2014)**

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la technologie est au cœur des opérations de la Société, l'infrastructure technologique de la Société comprenant l'ensemble des composantes du réseau informatique, incluant équipements et logiciels, les serveurs, les unités de stockage, imprimantes et de multiples autres périphériques et qu'afin de permettre la réalisation de nombreux projets à caractère informatique, il est essentiel pour la Société que toutes les composantes matérielles et logicielles soient à niveau;

ATTENDU qu'afin de réduire les risques associés aux logiciels périmés et aux équipements tout en maintenant les acquis, la Société a mis en place le PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (PEPTI 2014) (ci-après le « Programme ») visant à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui se trouvent en fin de vie utile et ainsi, assurer la disponibilité et la performance des systèmes informatiques;

ATTENDU qu'il sera requis d'accorder des contrats d'acquisition de biens, de licences de logiciels et de services professionnels et autres contrats reliés à ces acquisitions ou à la mise à niveau d'applications logicielles ou de logiciels;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne et de gestion de projets doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du Programme

ATTENDU que ces projets sont prévus au « Programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016 »;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du Programme est estimé à VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$), incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du Programme prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation des divers projets prévus au Programme et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS (2 411 883 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-146 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **CINQ (5) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'annexe 1 jointe au présent règlement;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS (2 411 883 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 5 FÉVRIER 2014



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2014-025 concernant l'adoption du Règlement R-146 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 7 février 2014



Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

ANNEXE 1
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-146

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX-HUIT
MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$) POUR FINANCER LE
PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
(PEPTI 2014)**

PROJET	<u>Montant estimé *</u>	<u>Total</u>
PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (PEPTI 2014) Acquisition et installation de divers équipements et périphériques informatiques, équipements réseau, serveurs et infrastructure de stockage et de sauvegarde, mise à niveau ou acquisition d'applications logicielles, de logiciels commerciaux et de bases de données Biens et services : Main-d'œuvre interne :	 18 283 081 \$ <u>3 453 875 \$</u>	 21 736 956 \$
SOUS-TOTAL:		21 736 956 \$
CONTINGENCES & INFLATION : FRAIS FINANCIERS :	1 637 740 \$ <u>744 135 \$</u>	
SOUS-TOTAL:		<u>2 381 875 \$</u>
<u>GRAND TOTAL:</u>		<u>24 118 831 \$</u>

**Les montants indiqués en regard de chacun des items comprennent les taxes nettes de ristourne. De plus, les montants indiqués en regard de chacun des items étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses items s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent règlement, incluant les frais financiers, dont la dépense est plus élevée.*



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 5 février 2014 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2014-025 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-146 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 118 831 \$
POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (PEPTI 2014)

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la technologie est au cœur des opérations de la Société, l'infrastructure technologique de la Société comprenant l'ensemble des composantes du réseau informatique, incluant équipements et logiciels, les serveurs, les unités de stockage, imprimantes et de multiples autres périphériques et qu'afin de permettre la réalisation de nombreux projets à caractère informatique, il est essentiel pour la Société que toutes les composantes matérielles et logicielles soient à niveau;

ATTENDU qu'afin de réduire les risques associés aux logiciels périmés et aux équipements et ce, tout en maintenant les acquis, la Société a mis en place le PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (PEPTI 2014) (ci-après le « Programme ») visant à prévenir la désuétude des équipements, des applications et des logiciels commerciaux qui se trouvent en fin de vie utile et ainsi, assurer la disponibilité et la performance des systèmes informatiques;

ATTENDU qu'il sera requis d'accorder des contrats d'acquisition de biens, de licences de logiciels et de services professionnels et autres contrats reliés à ces acquisitions ou à la mise à niveau d'applications logicielles ou de logiciels;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne et de gestion de projets doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du Programme;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du Programme est estimé à VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$), incluant les frais financiers;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du Programme prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation des divers projets prévus au Programme et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$) pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;



suite résolution CA-2014-025

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS (2 411 883 \$) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

VU le rapport du directeur exécutif – Finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron

APPUYÉ par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier le Programme triennal des immobilisations 2014-2015-2016 sous la rubrique «Matériel informatique» de la section «Liste des projets à l'étude», afin d'ajouter le projet «Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI 2014)» pour un montant total de 24 143 831 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers;
 - 2° d'adopter le **RÈGLEMENT R-146 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-QUATRE MILLIONS CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE ET UN DOLLARS (24 118 831 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (PEPTI 2014)** pour un terme maximal de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;
 - 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement;
 - 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS (2 411 883 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, ce 7 février 2014

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

CE : 50.001
2014/03/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1136467002

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

Il est recommandé de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse

Signé par Maxime TETRAULT **Le** 2014-02-25 15:57

Signataire :

Maxime TETRAULT

Adjoint - présidence conseil
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1136467002

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal sur le plan de développement de Montréal et les relations interculturelles: pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal est chargé d'émettre des avis au comité exécutif et au conseil de la ville sur les politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville de Montréal. Il fournit également, de sa propre initiative, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute autre question relative aux relations interculturelles dans le domaine des compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif. Afin de rendre compte à l'administration municipale des avis émis par l'instance consultative désignée de la Ville en matière de relations interculturelles, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) dépose son avis tel qu'adopté lors de l'assemblée du Conseil interculturel de Montréal le 27 août 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'avis souligne d'abord que l'intégration dans le respect des différences et la valorisation de l'apport à la société d'accueil demandent des approches diversifiées et une prise en compte effective en fonction des besoins des citoyens et citoyennes issues des communautés ethnoculturelles. Une approche globale du développement de la métropole doit ainsi prendre en compte de manière transversale, la diversité ethnoculturelle. Après plus de dix années d'intervention et le dépôt de plusieurs avis portant notamment sur l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés, le développement culturel et patrimonial, le

profilage racial et la lutte à la pauvreté, le CiM complète la présentation des grandes problématiques interculturelles dans les secteurs de juridiction municipale ou de juridiction partagée tels que les espaces culturels de sports et de loisirs, l'aménagement des espaces publics, la gestion municipale des lieux de culte ou encore d'importantes dimensions structurelles de la qualité de vie tels que l'emploi et le logement. L'avis consacre également une part importante aux artères commerciales ethniques et met à jour une cartographie des lieux de cultes minoritaires sur le territoire de la Ville.

Au terme de son analyse, le CiM présente différentes recommandations portant sur l'offre de services et de programmes dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et des loisirs; les lieux de cultes minoritaires, les espaces publics (parcs et lieux récréatifs); le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier; les artères commerciales ethniques et l'accès équitable au logement abordable pour les nouveaux arrivants. Enfin, le Conseil conclut sur l'importance de la prise en compte de la diversité ethnoculturelle pour la Ville et la nécessité de se doter d'une véritable politique interculturelle, complétant ainsi les conditions nécessaires à son statut de Cité interculturelle par le Conseil de l'Europe.

JUSTIFICATION

L'avis sur le Plan de développement de Montréal fait partie du mandat d'initiative du Conseil interculturel de Montréal, tel que prévu à l'article 83.2 paragraphe 2 de la Charte de la Ville de Montréal où le Conseil a notamment pour fonction de fournir des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À déterminer.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions de la Charte de la Ville (article 83.2, paragraphe 1 et 2 ainsi qu'au règlement du Conseil interculturel de Montréal (02-044)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Coordonnatrice

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-25

Maxime TETRAULT
Adjoint - présidence conseil



Dossier # : 1141711001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-05 10:41

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1141711001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

CONTENU

CONTEXTE

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le président du Comité de vérification de la Ville de Montréal doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération des activités du Comité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG13 0064 - 21 mars 2013 Dépôt du Rapport annuel 2012 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CM13 0175 - 18 mars 2013 Dépôt du Rapport annuel 2012 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CG12 0064 - 22 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CM12 0162 - 19 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CG10 0090 - 25 mars 2010 Dépôt du Rapport annuel 2009 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CM10 0181 - 22 mars 2010 Dépôt du Rapport annuel 2009 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CG09 0056 - 2 avril 2009 Dépôt du Rapport annuel 2008 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CM09 0139 - 30 mars 2009 Dépôt du Rapport annuel 2008 du Comité de vérification de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le dépôt du rapport annuel par le Comité de vérification constitue son obligation de rendre compte au Conseil municipal et au conseil d'agglomération de ses activités annuelles comme requis par sa Charte.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 32 de la Charte du comité de vérification, le président du Comité doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur toutes questions liées aux compétences de l'un ou l'autre des conseils au plus tard le 31 mars de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en mars 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suite aux vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Armand SAVOIE
secrétaire exécutif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-05

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et réglementation



Dossier # : 1143624008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131887004 - Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses – Fournisseur unique.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131887004 - Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses – Fournisseur unique.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-14 10:26

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE131887004 - Accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses – Fournisseur unique.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE131887004 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$, taxes incluses – Fournisseur unique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 12 mars 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE131887004 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat gré à gré à Techno Feu inc. (Emergency One), pour la fourniture de deux véhicules d'élévation de 137 pieds (42 m) chacun, pour usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 511 743,33 \$,

taxes incluses – Fournisseur unique.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-13

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions



Dossier # : 1143624007

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143759001 - Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des- Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont – Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143759001 - Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des- Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont – Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 - 4 soumissionnaires

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-14 10:22

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION **Dossier # :1143624007**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143759001 - Accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des- Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont – Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143759001 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des- Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont – Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 - 4 soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 12 mars 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE143759001 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat au Groupe Hexagone s.e.c. pour la construction de conduites

d'eau de 750 mm et de 200 mm sur le boulevard Édouard-Montpetit, entre le chemin de la Côte-des- Neiges et le réservoir Vincent-d'Indy - Arrondissements Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce et Outremont – Dépense totale de 22 177 694,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10103 - 4 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-13

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions



Dossier # : 1143624006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334005 - Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334005 - Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 - 6 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-14 10:19

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143334005 - Accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143334005 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 - 6 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 12 mars 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE143334005 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder à Construction Demathieu et Bard (CDB) inc., firme ayant obtenu le plus

haut pointage final, le contrat pour la construction d'un bassin de rétention et d'une chambre de vannes sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin, pour une somme maximale de 16 775 603,29 \$, taxes incluses - Dépense totale de 17 925 353,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5017-EC-117-13 - 6 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-13

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**Dossier # : 1143624005**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires)

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-03-14 10:14

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE141009001 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 12 mars 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE141009001 reçu du comité exécutif le 5 mars 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 (Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale: 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat: 12 960 000 \$ + incidences: 1 497 641,57 \$) - Appel d'offres public 214707 (3 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-13

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions